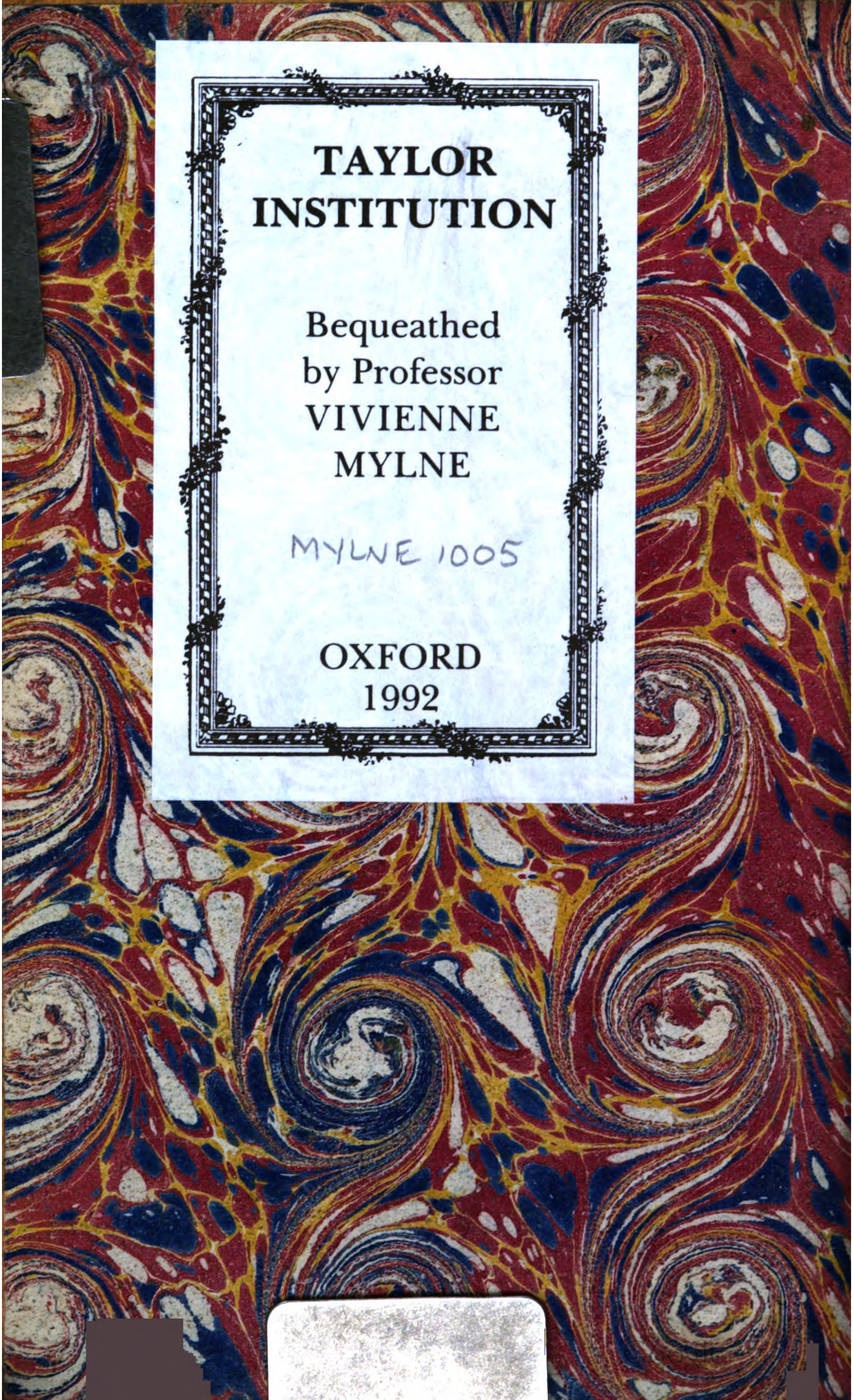


Œuvres choisies de l'abbé Prévost, avec figures

Prévost, Samuel Richardson, Marcus Tullius Cicero, Robert Lade, Manon Lescaut

P. ... Del. J.J. Le Veau, Sculp.





ŒUVRES

CHOISIES

DE L'ABBÉ PRÉVOST,

Avec Figures.

TOME TRENTE-HUITIÈME.

HISTOIRE
DE
CICÉRON,
TIRÉE
DE SES ÉCRITS
ET
DES MONUMENS DE SON SIECLE;

Avec les Preuves & des Eclairciſſemens :

Traduite de l'Anglois, par l'Abbé PRÉVOST.

TOME TROISIÈME.

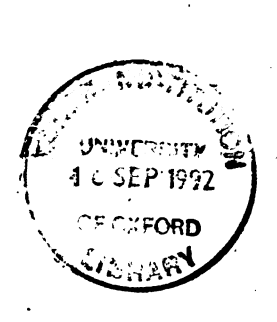


A AMSTERDAM,

Et ſe trouve à PARIS,

RUE ET HÔTEL SERPENTE.

M. DCC. LXXXV.


UNIVERSITY
1 6 SEP 1992
OF OXFORD
LIBRARY



HISTOIRE DE LA VIE DE CICÉRON.

LIVRE SEPTIÈME.

CETTE année fait l'ouverture d'une nouvelle scène dans la vie de Cicéron, & le présente sous un caractère qui n'étoit pas moins nouveau pour lui. Les dignités éclatantes de gouverneur de province & de général d'armée, excitoient par deux raisons l'ambition des citoyens de Rome : elles offroient, comme un fruit certain, les deux plus grands biens de la fortune ; c'est-à-dire, les richesses & le pouvoir. Quoique l'autorité d'un gouverneur fût dépendante du peuple romain, elle

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

An. de R. 702.
Cicer. 56.
Coss.
Serv. Sulpicius Rufus.
M. Claudius Marcellus.

étoit absolue dans sa province. Il y étaloit toute la pompe des plus puissans monarques. Les princes voisins venoient composer sa cour & prendre ses ordres. Si son inclination le portoit à la guerre, il ne manquoit jamais de prétexte pour la faire à ses peuples ou aux alliés de la république. Détruire une nation innocente, que l'oppression avoit forcée de prendre les armes, c'étoit s'élever à la gloire. Il acquéroit le titre d'empereur au prix du sang de ces misérables ; & prétendant ensuite au triomphe, il retournoit à Rome pour y recevoir un honneur (*a*) sans lequel on ne voyoit guère arriver de proconsuls des provinces éloignées. Les facilités qu'ils avoient pour amasser de l'argent étoient sans bornes. Ils n'avoient pas d'autre règle que leurs propres désirs ; sans compter que les appointemens qu'ils recevoient du trésor, pour leurs équipages, (*b*) pour leur vaisselle, &

(*a*) Dans le tems de l'ancienne discipline, un général ne pouvoit prétendre au triomphe sans avoir étendu les bornes de l'empire, & tué au moins cinq mille ennemis dans une bataille, & l'on étoit si exact là-dessus, qu'on faisoit un crime aux généraux de donner un faux mémoire du nombre des morts. En entrant dans la ville, ils juroient devant les questeurs que les relations qu'ils avoient envoyées au sénat étoient véritables. Mais ces loix furent bientôt négligées. *Val. Max.* 2, 8.

(*b*) Nonne H. S. centies & octagies quasi vasarii nomine

pour leurs autres meubles, montoient à des sommes immenses. Ajoutez le revenu ordinaire que la république tiroit de leurs provinces, & la paye des armées, dont ils avoient la direction arbitraire, & qu'ils levoient eux-mêmes non-seulement sur les pays de leur juridiction, mais encore sur les princes & les états voisins qui étoient sous la protection de Rome. Tandis qu'ils accumuloient ainsi des richesses, ils avoient autour d'eux des bandes d'amis & de cliens affamés, des lieutenans, des tribuns, des préfets, & des légions d'affranchis & d'esclaves, qui cherchoient aussi à s'engraisser de la dépouille des provinces, & par la vente des faveurs de leur maître. De-là venoit cette multitude d'accusations & de procès, qu'on rencontre sans cesse dans toutes les histoires romaines. Comme il y avoit peu de proconsuls qui s'attachassent aux loix de la justice, & qui ne laissassent après eux aucun sujet de plaintes, les factions qui régnoient continuellement à Rome, encourageoient les provinces opprimées à chercher des défenseurs au sénat & devant le peuple. Il se trouvoit toujours quelqu'ennemi du coupable ou de sa famille, qui embrassoit ardemment l'occasion de se venger; & la plupart des gouver-

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

ex ærario tibi attributum, Romæ in quæstu reliquisti? *In Pison.* 35.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

neurs, en quittant leur emploi, souvent même après un triomphe, venoient recevoir leur sentence aux tribunaux publics.

Tous les avantages que Cicéron pouvoit se promettre dans une province telle que la Cilicie, ne touchèrent point son cœur. Un emploi (*a*) de cette nature ne convenoit pas même à son caractère, & convenoit encore moins à ses talens, qui le rendoient propre à tenir le gouvernail de l'empire, & à se distinguer dans l'administration générale. Son premier soin fut de se précautionner contre la prolongation de son terme. Quoique la durée de ces offices ne fût que d'un an, il arrivoit souvent, par diverses raisons, qu'elle étoit prolongée; & dans les circonstances de la nouvelle loi, il pouvoit craindre qu'on ne s'imaginât lui faire honneur par quelqu'exception. Avant son départ il sollicita tous ses amis (*b*) de ne pas

(*a*) Totum negotium non est dignum viribus nostris, qui majora onera in rep. sustinere & possim & soleam. *Ep. fam.* 2, 11. O rem minime aptam meis moribus! &c. *Ad Att.* 5, 10. Sed est incredibile quàm me negotii tædeat: non habet satis magnum campum ille tibi non ignotus cursus animi mei. *Ibid.* 13.

(*b*) Noli putare mihi aliam consolationem esse hujus ingentis molestiæ, nisi quod spero non longiorem annua fore. Hoc me ita velle multi non credunt ex consuetu-

souffrir qu'on se trompât si cruellement sur son inclination ; & pendant son absence, il n'écrivit pas une lettre à Rome sans leur renouveler la même prière.

An. de R. 701. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

Il partit au commencement de mai, accompagné de son frère & des deux jeunes Cicéron. Quintus avoit renoncé à la commission qu'il avoit dans les Gaules pour venir prendre le même office auprès de son frère. Atticus pria Cicéron, avant qu'ils eussent quitté l'Italie, de l'engager à prendre des manières un peu plus tendres pour Pomponia, son épouse, qui se plaignoit de sa hauteur & de ses duretés. Apprenant même qu'avant son départ il devoit voir toute sa famille à la campagne, il lui demanda la même grace avec de nouvelles instances ; ajoutant avec un badinage agréable, qu'à la veille d'un si long voyage, Quintus devoit laisser du moins quelque sujet de contentement à sa femme. Cicéron lui rendit compte de cette entrevue dans la lettre suivante (*a*) :

« Dès que je fus arrivé à Arpinum, mon frère » étant venu chez moi, nous parlâmes long-tems » de vous, & je fis tomber la conversation sur » celle que nous avions eue vous & moi à Tus-

dine aliorum. Tu qui scis, omnem diligentiam adhibebis ; tum scilicet, cum id agi debebit. *Ibid.* 2.

(*a*) Ad Att. 5, 1.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M CLAUDIUS MARCELLUS.

» culum, touchant votre sœur. Jamais je n'ai vû » à mon frère plus de douceur & de modération ; » il ne me laissa pas même voir qu'il crût avoir » eu contr'elle de justes sujets de plainte. Il ne » se passa rien de plus ce jour là. Le lendemain » nous allâmes d'Arpinum à Arcé, où mon frère » fut obligé de coucher à cause de la fête. Pour » moi j'allai coucher à Arpinum. Vous connois- » sez cette maison. Lorsque nous y fûmes arri- » vés, mon frère dit à votre sœur d'inviter les » dames à dîner, & qu'il prieroit les hommes. Il » me semble que ni la chose en elle-même, ni » la manière dont mon frère lui parla n'avoient » rien qui dût la choquer. Elle répondit néan- » moins sèchement : Je ne suis donc pas la maî- » tresse ici ? Et cela apparemment parce que » nous avions envoyé devant Statius, pour nous » faire préparer à dîner. Voilà, dit mon frère, » ce que j'ai à essuyer tous les jours. Ce n'est pas » là une grande affaire, me direz-vous. Plus grande » qu'elle ne paroît, & je fus moi-même indigné » de l'aigreur & de la hauteur avec laquelle elle » lui parla. Quoique cela me fît beaucoup de peine, » je feignis de ne m'en être pas apperçu. Quand » on eut servi, elle ne voulut pas se mettre à » table avec nous, & mon frère lui ayant envoyé » quelques mets, elle les renvoya. Enfin, jamais » mon frère n'eut plus d'honnêteté, & jamais elle

» n'en eut moins. Je paſſe ſur pluſieurs particularités qui me causèrent plus de chagrin qu'à lui-même. J'allai coucher à Aquinum. Mon frère, qui me vint joindre le lendemain, me dit que ſa femme n'avoit pas voulu ſe mettre au lit avec lui, & qu'en la quittant elle avoit eu les mêmes manières que je lui avois vues le jour précédent. En un mot, vous pourrez dire à votre ſœur que pour cette fois je trouve que le tort eſt entièrement de ſon côté. Je vous ai fait ce détail peut-être un peu trop long, pour vous engager à lui donner des avis dont elle a beſoin auſſi-bien que mon frère ».

An. de R. 701. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

La ſeule obſervation que la gravité de l'hiſtoire permette ſur cette querelle domeſtique, & qui eſt confirmée par une infinité d'autres exemples, c'eſt que la liberté du divorce, qui étoit preſque ſans frein à Rome, n'apportoit rien d'avantageux à l'état du mariage, & ne ſervoit au contraire de la part de deux époux qu'à augmenter mutuellement leur dureté & leur obſtination. Au moindre caprice & ſur le premier ſujet de dégoût, l'expédient de ſe ſéparer étoit toujours celui qui ſe préſentoit le premier. On ſe flattoit d'un ſuccès plus heureux dans un autre eſſai; car on paſſoit d'un engagement à l'autre avec une licence incroyable, & jamais l'infidélité & le mépris du lien nuptial n'ont eu ſi peu de retenue qu'ils en

An. de R. 702.
Cicer. 56.
Coss.
Serv. Sulpicius Rufus.
M. Claudius Marcellus.

avoient alors à Rome, parmi les grands de l'un & de l'autre sexe.

Cicéron s'arrêta quelques jours à sa maison de Cumes, dans le voisinage de Baies, où il reçut tant de visites qu'il crut avoir *une petite Rome* autour de lui. Hortensius, qui lui rendit aussi ce devoir (*a*), lui ayant demandé quels ordres il avoit à lui donner pendant son absence; un seul, répondit Cicéron, c'est d'empêcher s'il est possible, qu'on ne prolonge mon terme. En seize jours depuis son départ (*b*) de Rome, il se

---

(*a*) In Cumano cum essem, venit ad me, quod mihi pergratum fuit, noster Hortensius; cui deposcenti mea mandata, cætera universe mandavi, illud proprie, ne pateretur, quantum esset in ipso, prorogari nobis provinciam. Habuimus in Cumano quasi pusillam Romam, tanta erat in his locis multitudo. *Ibid.* 2.

(*b*) Nos Tarenti quos cum Pompeio dialogos de rep. habuerimus, ad te perscribemus. *Ibid.* 5. Tarentum veni ad XV. kalend. iun. quod Pontinium statueram expectare, commodissimum duxi dies eos cum Pompeio consumere; eoque magis, quod ei gratum esse id videbam, qui etiam à me petierit ut secum & apud se essem quotidie; quod concessi libenter: multos enim & præclaros ejus de rep. sermones accipiam. Instruar etiam consiliis idoneis ad hoc nostrum negotium. *Ibid.* 6. Ego cum triduum cum Pompeio & apud Pompeium fuissem, proficiscebar Brundusium. Civem illum egregium relinquebam, & ad hæc quæ timentur propulsanda paratissimum. *Ibid.*

rendit à Tarente pour voir Pompée, à qui il avoit promis cette visite. Il le trouva dans une de ses maisons de campagne où il prenoit l'air de ce canton, dont il avoit besoin pour sa santé. Ayant pressé Cicéron d'y passer quelques jours avec lui, *ils* les employèrent à raisonner sur les affaires publiques, qui étoient l'objet commun de tous leurs soins; & Cicéron, à qui son nouvel emploi ne promettoit pas toujours des exercices tranquilles, tira d'un si grand général quelques leçons sur l'art militaire. Il promit à Atticus le détail de toutes ces conférences : mais jugeant ensuite que des affaires si délicates ne devoient point entrer dans une lettre, il se contenta de lui marquer qu'il avoit laissé Pompée dans toutes les dispositions d'un excellent citoyen, & préparé contre tous les évènemens qui pouvoient menacer le repos public.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

Après lui avoir donné trois jours, il partit pour Brindes, où il en passa douze, arrêté par une légère indisposition & par la lenteur de ses principaux officiers qui avoient ordre de le joindre dans cette ville. Il y attendoit particulièrement Pontinius, un de ses lieutenans, déja célèbre par son expérience dans les armes, & par l'honneur qu'il avoit eu de triompher des allobroges. C'étoit sur son habileté que Cicéron se reposoit pour ses entreprises militaires. Le quinze de juin il s'em-

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

barqua pour Artium avec tout ſon cortège, & delà prenant ſucceſſivement (*a*) par mer & par terre, il arriva le 26 à Athènes. Il ſe logea dans la maiſon d'Ariſtus, premier profeſſeur de l'académie, & ſon frère dans celle de Xenon, célèbre philoſophe de l'école d'Epicure. Le ſéjour de cette ville leur procura des plaiſirs qui les y arrêtèrent plus long-tems qu'ils ne ſe l'étoient propoſé. Chez leurs hôtes, ils s'occupoient de philoſophie (*b*) : le reſte du tems étoit accordé à l'empreſſement & aux careſſes des honnêtes gens d'Athenes, qui chériſſoient dans Cicéron, & ſon propre mérite & ſes ſentimens pour Atticus, avec lequel ils avoient quelque liaiſon. Les ornemens d'Athènes, ſes édifices, ſes antiquités, l'entretien de pluſieurs ſavans hommes grecs & romains, tels que Gallus Caninius, & Patron, furent un autre amuſement dont Cicéron ne ſe laſſoit point, & qu'il auroit préféré volontiers à ſon gouvernement de Cilicie.

Athènes avoit alors entre ſes habitans, C. Mem-

(*a*) Ad Att. 5, 8, 9.

(*b*) Valde me Athenæ delectarunt : urbs duntaxat & urbis ornamentum, & hominum amores in te & in nos quædam benevolentia; ſed multum & philoſophia....... Si quid eſt in Ariſtippo, apud quem eram; nam Xenonem tum Quinto conceſſeram. *Ad Att.* 5, 10. *Ep. fam.* 2, 8, 13, 1.

mius, qui avoit été banni de Rome après avoir été convaincu de brigue dans sa prétention au consulat. Il étoit parti pour Mitylène un jour avant l'arrivée de Cicéron. Le rang qu'il avoit tenu à Rome lui ayant procuré de la considération parmi les athéniens, il avoit obtenu de l'aréopage, pour se faire bâtir une maison, quelqu'espace de terrein qui avoit été habité par Epicure, & où l'on voyoit encore les restes de sa demeure. Tout le corps des épicuriens n'avoit pu supporter sans chagrin la ruine d'un monument si respectable. Leur zèle pour la mémoire de leur maître les avoit portés à solliciter Cicéron, avant qu'il eût quitté l'Italie, d'écrire à Memmius pour lui ôter le dessein de leur faire cet outrage; & le voyant dans Athènes, Xenon & Patron renouvelèrent si vivement leurs instances, qu'ils l'engagèrent à tenter son crédit sur l'esprit de Memmius. Il lui écrivit dans les termes (*a*) les plus pressans; mais sa lettre est celle d'un homme qui ne se livroit pas aux foiblesses que sa bonté lui fai-

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

(*a*) Visum est Xenoni, & post, ipsi Patroni, me ad Memmium scribere, qui pridie quàm ego Athenas veni, Mitylenas profectus erat. Non enim dubitabat Xeno, quin ab areopagitis invito Memmio impetrari non posset. Memmius autem ædificandi consilium abjecisset, sed erat Patroni iratus. Itaque ad eum scripsi accurate. *Ad Att.* 5, 11.

An. de R. 702.
Cicer. 56.
Coss.
SERV. SULPICIUS RUFUS.
M. CLAUDIUS MARCELLUS.

ſoit ſupporter. Il badine avec Memmius du zèle frivole de tous ces philoſophes pour quelques maſures de leur fondateur ; & s'il le prie inſtamment d'avoir pour eux l'indulgence qu'ils lui demandent, il ajoute, « que c'eſt un préjugé qui ne fait pas » beaucoup d'honneur à leur raiſon. Il aſſure d'ailleurs, quoiqu'il ne faſſe point profeſſion de » leur philoſophie, que ce ſont d'honnêtes gens & » d'agréables amis, pour leſquels il fait gloire » d'avoir la plus haute eſtime ». On apprend par cette lettre que la différence des ſentimens n'empêchoit point alors les philoſophes & les perſonnes diſtinguées par l'eſprit de vivre dans une parfaite amitié. Cicéron étoit l'ennemi déclaré de la doctrine d'Epicure ; il la regardoit comme la ruine de la morale & de tous les biens de la ſociété. Mais ce reproche ne tomboit pas ſur les profeſſeurs & ne regardoit que leurs principes. Nous avons une lettre badine à Trebatius, qui avoit embraſſé l'épicurianiſme, dans laquelle il confirme lui-même cette réflexion :

M. T. Cicéron à Trebatius.

Je commencois à m'étonner de ne plus recevoir de vos lettres, lorſque j'ai appris de Panſa que vous vous êtes fait épicurien. O la charmante nouvelle ! qu'auriez-vous donc fait ſi je vous avois

envoyé à Tarente au lieu de Samerobrive ! J'ai commencé à mal augurer de vous depuis que vous avez pris mon ami Seius pour modèle. Mais de quel front exercerez-vous désormais la profession d'avocat, lorsque votre principe est de rapporter tout à votre intérêt & rien à celui de votre client ? & que deviendra pour vous cet ancien axiome de fidélité, que les hommes sincères doivent agir sincèrement l'un avec l'autre ? Quelle loi oserez-vous citer pour l'établissement du droit commun, puisque rien ne peut être commun entre ceux qui n'ont point d'autre règle que leur propre plaisir ? Comment pourrez-vous jurer par Jupiter, puisque Jupiter, comme vous le savez bien, n'est pas capable de colère contre les hommes ? Et que ferez-vous de vos gens d'Ulubre, lorsque vous ne voulez point qu'un homme sage se mêle de politique ? Ma foi, si vous nous avez déserté, j'en suis fâché ; mais si c'est à Pansa qu'il en faut faire compliment, je vous le pardonne : à condition néanmoins que vous m'écrirez quelquefois ce que vous faites & ce que je puis faire ici pour vous.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

Cicéron mit à la voile pour l'Asie, après avoir donné dix jours aux amusemens d'Athènes. En quittant l'Italie il avoit chargé Cœlius de lui mander les nouvelles de Rome, & ce commerce, qui fut entretenu fort régulièrement, nous a valu un

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

grand nombre de lettres qui font une partie confidérable du recueil des épîtres familières. Elles font polies, amufantes, pleines d'efprit & de feu ; mais on n'y trouve point dans le ftyle cette fineffe & cette élégance, qui eft toujours le caractère de celui de Cicéron. La première fuffira ici, avec la réponfe de Cicéron, pour en faire prendre quelqu'idée.

M. Cælius à M. T. Cicéron.

Pour fatisfaire à l'engagement que j'ai pris de vous envoyer toutes les nouvelles de la ville, j'ai chargé quelqu'un de les recueillir avec tant de foin, que j'appréhende à la fin que vous ne foyez ennuyé du détail. Mais je connois votre curiofité, & combien il eft agréable dans l'éloignement d'apprendre jufqu'aux moindres bagatelles qui fe paffent à Rome. Je me flatte donc que vous ne ferez pas fâché que je me repofe de ce foin fur un autre. Accablé d'affaires comme je le fuis à préfent, & toujours auffi pareffeux que vous me connoiffez, ce feroit une vive fatisfaction pour moi d'être employé à quelque chofe qui me fît penfer fouvent à vous ; mais le paquet même que je vous envoie me fervira d'excufe, car de quel loifir n'aurois-je pas befoin, je ne dis pas feulement pour tranfcrire, mais pour lire

tout ce que vous y trouverez ? Tous les décrets du sénat, les édits, les pièces de théâtre, les évènemens & les bruits publics. Si cet essai ne vous plaît pas, prenez la peine de me le marquer, parce qu'il seroit inutile de faire de la dépense pour vous causer de l'ennui. Lorsqu'il se trouvera quelque chose qui surpassera la portée de ces écrivains de relai, je vous en ferai le récit moi-même, en joignant au fond de la chose les spéculations qu'elle aura fait naître, & les suites qu'on en appréhende.

An. de R. 702, Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

A présent je ne vois rien qui excite une grande attente. La nouvelle, qui faisoit tant de bruit à Cumes, d'une assemblée des colonies au-delà du Pô, n'étoit pas même connue ici à mon arrivée. Marcellus n'ayant point encore proposé de successeur pour les deux Gaules, & remettant, comme il me l'a dit lui-même, cette proposition au mois de juin, on en parle comme l'on faisoit tandis que vous étiez à Rome. Si vous avez vu Pompée dans votre voyage, comme c'étoit votre dessein en nous quittant, je vous prie de me faire savoir dans quelle disposition vous l'avez trouvé, quelle sorte d'entretien vous avez eu avec lui, & ce que vous avez jugé de ses inclinations ; car il est capable de dire une chose & d'en penser une autre, quoiqu'il n'ait point assez d'esprit pour déguiser parfaitement ce qu'il pense. A l'é-

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

gard de César, il court de fort mauvais bruits sur son compte. On se les communique encore à l'oreille. Quelques-uns prétendent qu'il a perdu toute sa cavalerie, & je crois cette nouvelle assez vraie; d'autres assurent que les sept légions ont été taillées en pièces, & qu'il est assiégé lui-même par ceux de Beauvais, sans aucune communication avec le reste de son armée. On n'ose parler de tout cela publiquement, parce qu'il n'y a point encore de certitude, & les personnes mêmes que vous savez se le disent comme un secret. Domitius n'en parle jamais sans porter le doigt à la bouche. Le 21 de mai il se répandit un bruit au forum, & puisse-t-il retomber sur la tête de ses auteurs! que vous aviez été tué sur votre route par Q. Pompée. Mais moi qui le savois à Bauli, & dans un état si misérable qu'il a pris le parti de se faire pilote pour s'assurer du pain, je ne me suis pas fort ému de cette ridicule nouvelle, & j'ai souhaité seulement que si vous étiez menacé en effet de quelque danger, vous en fussiez quitte pour essuyer ce mensonge. Votre ami Plancus Bursa est à Ravenne, où César lui a fait un présent considérable, mais qui ne rend point encore sa situation fort aisée. Votre ouvrage sur le gouvernement est applaudi de tout le monde.

M.

M. T. Cicéron, Proconsul, à M. Cælius.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

Est-ce là, s'il vous plaît, ce que je vous avois demandé? Vous m'envoyez des histoires de gladiateurs, des ajournemens de causes, des lettres nouvelles de Chrestus, & mille choses dont on n'ose parler devant moi quand je suis à Rome. Voyez l'opinion que j'ai de vous. Et ce n'est pas sans raison assurément, car je ne connois pas de meilleure tête que la vôtre pour les affaires politiques. Je ne demande point que vous m'écriviez ce qui se passe tous les jours dans le public, de quelqu'importance qu'il soit, à moins qu'il n'ait quelque rapport à moi. J'ai d'autres personnes qui me rendront ce service; & la renommée seule fait passer bien des choses jusqu'ici. Je n'attens point de vous la relation du présent ni celle du passé. Ne vous attachez qu'au futur, comme un homme qui voit fort loin devant soi; afin qu'ayant dans vos lettres le plan de la république, je puisse juger quel sera l'édifice. Jusqu'à présent je n'ai pas sujet de m'en plaindre; car il n'est rien arrivé que nous n'ayons pu prévoir comme vous; surtout moi, qui dans plusieurs jours que j'ai passés avec Pompée, n'ai point eu d'autre entretien avec lui que sur les affaires publiques. Ce n'est pas dans une lettre que je dois hasarder ces détails; mais apprenez seulement de moi que Pompée

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

est un excellent citoyen, dont la prudence & le courage sont en garde contre toutes sortes d'événemens. Ainsi ne faites pas difficulté sur ma parole, de vous livrer à lui. Il vous recevra avec empressement, car il sait distinguer aujourd'hui, comme nous, les bons & les mauvais citoyens. Après avoir passé dix jours à Athènes, où j'ai vu continuellement notre ami Gallus Caninius, j'en suis parti le 6 de juillet, & je fais partir cette lettre au même moment que moi. Je vous recommande instamment toutes mes affaires, mais rien avec plus d'ardeur, que d'empêcher la prolongation de mon gouvernement. Tous mes désirs se réunissent à ce point. C'est à vous de trouver l'occasion & les moyens de me rendre un si important service. Adieu.

Cicéron prit terre à Ephèse le 22 de juillet, après quinze jours d'une navigation tranquille, mais fort lente, dont l'ennui fut néanmoins fort modéré par le plaisir qu'il eut de toucher en chemin à plusieurs îles de la mer Egée. Il fait à Atticus un journal de ce voyage. « C'est une terrible chose que la mer, lui dit-il, & cela au mois de juillet. En six jours nous n'avons pu aller que d'Athènes à Delos. Le jour de mon départ nous eûmes le vent si contraire que nous n'allâmes que du Pirée à Zosterre, où nous fûmes obligés de séjourner le jour d'après.

» Le huit nous gagnâmes Ceo par un fort beau » tems : de Ceo à Giare le vent fut très-fort, » mais sans être contraire. Il nous mena les deux » jours suivans à Seyros & à Delos, un peu plus » vîte que nous ne l'aurions souhaité. Vous savez ce » que c'est que les vaisseaux plats de Rhodes, ils ne » sont pas sûrs dans un gros tems. Ainsi je n'ai point » envie de me presser, & je ne partirai de De- » los qu'après avoir bien consulté toutes les gi- » rouettes ». En arrivant à Ephèse il reçut les députations de toutes les villes de l'Asie, & les complimens d'une infinité de personnes qui étoient venues de fort loin au-devant de lui. Les *Décumans* de la république « lui firent, dit-il, autant » d'honneur (*a*) que s'il eut été le gouverneur

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

(*a*) On appeloit décumans les fermiers généraux de la république en Asie, parce qu'ils affermoient le dixième que les terres de ce pays devoient au peuple romain. Mais pour entendre cet endroit, il faut se souvenir que les fermes étoient tenues par les chevaliers romains. Cicéron avoit toujours soutenu qu'il étoit très-important de ménager cet ordre, qui étoit devenu très-puissant par ses grandes richesses. Il y avoit réussi pendant son consulat : mais il avoit vu ensuite avec chagrin que César avoit profité des fausses démarches de quelques sénateurs pour mettre les chevaliers dans ses intérêts, & il avoit condamné hautement la fermeté mal-entendue de ceux qui n'avoient point eu d'égard à leurs demandes. Il alloit se trouver lui-même

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

» de la province, & les gens du pays lui marquèrent autant d'affection qu'à leurs propres magistrats ». Il ajoute que le tems étoit donc venu de justifier par sa conduite ce qu'il avoit soutenu depuis tant d'années. Ayant pris trois jours de repos à Ephèse, il prit directement le chemin de la province, & le dernier de juillet il arriva à Laodicée (*a*), une des principales villes du gouvernement de Cilicie; c'est de ce jour qu'il date le commencement de son année, de peur qu'on ne le trompe, dit-il, en lui donnant plus d'étendue qu'il ne le désire.

Il s'étoit proposé dans son administration de faire l'essai de ces règles admirables qu'il avoit autrefois dressées pour son frère, & de tirer d'un office ennuyeux & désagréable une nouvelle gloire pour son caractère, en laissant l'innocence de sa conduite & la justice de ses actions pour modèle à ses successeurs. C'étoit un ancien usage entre les proconsuls, lorsqu'ils partoient pour se rendre dans leur province, de marcher avec toute leur

---

dans un pareil embarras; car il étoit très-difficile à un gouverneur de province de favoriser les fermiers sans que les peuples en souffrissent, ou de rendre justice aux peuples sans mécontenter les fermiers. *Ad Att.* 5, 13.

(*a*) Laodiceam veni prid. kal. sextiles. Ex hoc die clavum anni movebis. *Ibid.* 15.

suite aux frais des cantons qui se trouvoient sur leur passage. Mais Cicéron n'eut pas plutôt mis le pied sur le terrein d'autrui qu'il ne voulut être à charge ni aux villes ni aux particuliers. Il n'y prit pas même (*a*) ce qui étoit dû à son rang par la loi Julia. Il ne voulut rien recevoir de ses hôtes ; & cet exemple, dont il fit une règle pour tout son cortège, causa de l'admiration

An. de R. 70. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

(*a*) La loi Julia, qui étoit du consulat de Jules-César, portoit que dans toutes les provinces les villes fourniroient aux gouverneurs & à tous ceux qui étoient envoyés par le sénat, du foin, du bois, du sel, quatre lits, &c. Toutes les villes & les bourgs de chaque province contribuoient à cette dépense, avec celles qui étoient sur les grands passages. Ego quotidie meditor, præcipio meis, faciam denique ut summa modestia & summa abstinentia munus hoc extraordinarium traducamus. *Ibid.* 9. Adhuc sumptus nec in me aut publice, aut privatim, nec in quemquam comitum. Nihil accipitur lege Julia, nihil ab hospite ; persuasum est omnibus meis serviendum esse famæ meæ. Belle adhuc. Hoc animadversum græcorum laude & multo sermone celebratur. *Ibid.* 10. Nos adhuc iter per Græciam summa cum admiratione fecimus. *Ibid.* 11. Levantur miseræ civitates, quod nullus fit sumptus in nos, neque in legatos, neque in quæstorem, neque in quemquam. Scito non modo nos fœnum aut quod lege Julia dari solet non accipere, sed ne ligna quidem, nec præter quatuor lectos & tectum quemquam accipere quidquam : multis locis ne tectum quidem, & in tabernaculo manere, plerumque. *Ad Att.* 5, 16.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

dans toute sa route. Il observa la même conduite en Asie, ne souffrant jamais que ses officiers acceptassent rien de plus que le couvert & des lits ; & dans les lieux où il pouvoit se priver absolument de ces secours étrangers, il passoit la nuit dans sa tente.

Comme son dessein étoit de paroître à la tête de ses troupes avant la fin de la saison militaire, il remit à visiter les villes de sa juridiction, & à prendre connoissance (*a*) des affaires civiles pendant l'hiver. Son armée étoit campée à Iconium en Lycaonie : il s'y rendit le 24 du mois d'août. A peine eut-il fait la revue de ses troupes qu'il reçut avis d'Antiochus, roi de Comagène, que les parthes (*b*), sous la conduite de Pacorus, fils

(*a*) Erat mihi in animo recta proficisci ad exercitum, æstivos menses reliquos rei militari dare, hibernos jurisdictioni. *Ibid.* 14.

(*b*) In castra veni ad VII. kal. sept. Ad III. exercitum lustravi. Ex his castris cum graves de parthis nunci venirent, perrexi in Ciliciam, per Cappadociæ partem eam quæ Ciliciam attingit.... Regis Antiochi Comageni legati primi mihi nunciarunt parthorum magnas copias Euphratem transire cœpisse..... Cum exercitum in Ciliciam ducerem, mihi literæ redditæ sunt à Tarcondimoto, qui fidelissimus socius trans Taurum populi romani existimatur, Pacorum Orodis regis parthorum filium, cum permagno equitatu transisse Euphratem, &c. *Ep. fam.* 15, 1. Eodem die ab Jamblicho Phylarcho arabum literæ de iisdem rebus, &c.

de leur roi, avoient passé l'Euphrate dans le dessein de faire une invasion sur les terres romaines. Cette nouvelle lui fit prendre sa marche vers cette partie de son gouvernement qui portoit proprement le nom de Cilicie, pour la garantir des excursions imprévues, ou pour y prévenir les soulèvemens qu'il pouvoit craindre de ses propres peuples. Mais comme l'accès en étoit difficile de tout autre côté que celui de la Cappadoce, il prit sa route au travers de ce royaume, & se campa près de Cybistre au pied du mont Taurus. Son armée, comme on l'a déja fait remarquer, étoit composée de douze mille hommes de pied & de deux mille six cens chevaux, sans y comprendre les troupes auxiliaires des états voisins, ni celles de Dejotarus, roi de Galatie, son ami intime, & le plus ferme allié de la république.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

Pendant quelques jours de repos qu'il prit dans son camp, il eut l'occasion d'exécuter une commission spéciale qu'il avoit reçue du sénat. C'étoit d'accorder sa protection à Ariobarzanes, roi de Cappadoce, en faveur duquel le sénat avoit porté un décret sans exemple à l'égard d'aucun prince, où il déclaroit « que la sûreté de ce mo- » narque étoit d'une grande importance pour la » république ». Son père avoit été tué par la perfidie de ses sujets, & l'on appréhendoit les suites de la même conspiration pour le fils. Cicéron,

An. de R. 701. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

dans un conseil de tous ses officiers, déclara au roi le décret du sénat, & lui offrit le secours de ses armes dans tout ce qui concernoit le repos & la sûreté de ses états. Ariobarzanes après l'avoir remercié de cette faveur, répondit à ses offres, qu'il n'avoit aucun besoin de secours dans des circonstances où il ne soupçonnoit personne d'en vouloir à sa vie ni à sa couronne; sur quoi Cicéron l'ayant félicité d'une situation si heureuse, lui conseilla néanmoins de ne pas perdre de vue le malheureux sort de son père, & de tenir constamment les yeux ouverts autour de lui. Ils se quittèrent. Mais dès le matin du jour suivant, le roi revint au camp accompagné de son frère & de ses conseillers. Il implora la protection du général avec une abondance de larmes, lui déclarant qu'il avoit reçu pendant la nuit des avis certains d'une conspiration, qu'on n'avoit osé lui découvrir jusqu'à l'arrivée de l'armée romaine; que son frère, qui étoit avec lui, avoit été sollicité d'accepter sa couronne, & que ceux qui lui avoient fait cette offre, lui paroissant encore redoutables, il supplioit le proconsul de lui laisser quelques troupes pour sa défense. Cicéron répondit qu'à la veille d'une guerre contre les parthes, il ne pouvoit affoiblir son armée sans imprudence; que la conspiration étant heureusement découverte, les forces de la Cappadoce suffisoient pour en arrêter

11" 1

Ciceron



Il implora la protection du Général avec une abondance de larmes.

C.P. Marillier, Del. J.J. Le Veau, Sculp.

les suites : que le devoir d'Ariobarzanes étoit maintenant d'agir en roi, c'est-à-dire, qu'après avoir pris de justes précautions pour la sûreté de sa vie, il falloit qu'il punît les chefs du complot & qu'il pardonnât généreusement à tous les autres : que d'ailleurs il devoit lui rester peu de crainte, lorsque ses peuples ne pouvoient ignorer le décret du sénat, & qu'ils voyoient si près d'eux une armée romaine prête à l'exécuter. Après avoir guéri le roi de ses alarmes, il rendit compte aux consuls & au sénat, par deux lettres publiques, des affaires de la Cappadoce & du mouvement des parthes. Dans une lettre particulière qu'il écrivit à Caton, l'ami & le protecteur d'Ariobarzanes, il l'informoit, « que non-seulement il avoit » mis ce jeune prince à couvert de toutes sortes » d'attentats, mais qu'il croyoit avoir bien établi » son honneur & sa dignité pour la suite de son » règne, en lui faisant reprendre ses anciens con» seillers que Caton lui avoit recommandés, & » en chassant du pays un jeune prêtre de Bel» lone, esprit turbulent qui avoit servi de chef » aux factieux, & qui s'étoit acquis un pouvoir » presqu'égal à celui du roi »,

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

Ariobarzanes étoit si pauvre qu'il donna naissance à une espèce de (*a*) proverbe. Il devoit des

(*a*) Mancipiis locuples eget æris Cappadocum rex. *Hor. Ep.* 1, 6. *Ep. fam.* 15, 2.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

sommes immenses, qu'il avoit ou empruntées, ou promises pour divers services. C'étoit un usage assez commun parmi les grands de Rome de prêter de l'argent aux princes & aux villes qui étoient dans la dépendance de l'empire; mais l'intérêt étoit exorbitant; & de part & d'autre néanmoins ces prêts étoient regardés comme un rafinement de politique. Les princes mettoient ainsi dans leurs intérêts les plus puissans citoyens de Rome par une espèce de pension honorable; & les romains, qui trouvoient l'occasion de placer leur argent avec tant d'avantage, augmentoient agréablement leurs richesses. L'intérêt ordinaire de ces prêts étoit chaque mois d'un pour cent, avec l'intérêt de l'intérêt courant. C'étoit le plus bas, car dans les cas extraordinaires on n'avoit pas honte de le faire monter quatre fois au-dessus. Pompée recevoit tous les mois d'Ariobarzanes environ cinquante mille livres de notre monnoie, ce qui ne faisoit point encore l'intérêt plein des sommes qu'il lui avoit prêtées. Brutus avoit fait aussi des avances considérables à ce prince, & les instances qu'il faisoit à Cicéron pour s'en procurer le payement, sont fort pressantes dans ses lettres. Mais les agens de Pompée l'étoient encore plus, & le roi de Cappadoce étoit si pauvre, qu'après bien des sollicitations, Cicéron conçut peu d'espérance de servir efficacement Brutus. Ario-

barzanes ne laissa pas de lui offrir le présent qu'il avoit toujours fait aux gouverneurs romains. Mais Cicéron le refusa généreusement, en lui conseillant de l'employer à payer ses dettes; & voyant que d'autres nécessités ne lui permettoient pas d'envoyer du moins cette somme à Brutus, il rendit un triste compte de sa négociation (*a*) à Atticus qui l'en avoit chargé...... « Je viens » maintenant à Brutus, lui dit-il à la suite d'une » fort longue lettre, à ce Brutus dont vos con- » seils m'avoient fait rechercher l'amitié avec em- » pressement, & pour qui je commençois à me » sentir de l'inclination. Mais..... le dirai-je? » non, car je crains de vous fâcher. Je puis vous » assurer qu'il n'a pas tenu à moi qu'il ne fût » content, & que je n'ai rien épargné pour lui » rendre le service qu'il désiroit. Il m'avoit donné » un mémoire de ses affaires; je n'en ai négligé » aucune. Premièrement j'ai pressé Ariobarzanes, » jusqu'à le prier de destiner pour Brutus l'argent » qu'il m'offroit. Pendant quelques jours qu'il a » passés avec moi il y a paru disposé. Mais à peine » m'eut-il quitté qu'il se vit assiégé par une foule » de gens d'affaires de Pompée, qui a plus de » pouvoir que personne sur l'esprit de ce prince, » & qui en a d'autant plus dans ces dernières

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

(*a*) Ad Att. 6, 1.

An. de R. 701. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

» circonstances, qu'on est persuadé ici qu'il y viendra commander contre les parthes. Voici néanmoins tout ce qu'il a pu obtenir : il touche par mois sur les impositions extraordinaires de la Cappadoce, trente-trois talens attiques. Ce n'est pas même l'intérêt de son argent ; mais il s'en contente & ne presse point pour le principal. Le roi Ariobarzanes ne paye ni ne peut payer aucun autre créancier, car il n'a point de fonds ni de revenus réglés ; il est obligé, à l'exemple d'Appius, d'imposer des taxes extraordinaires, qui suffisent à peine pour payer à Pompée l'intérêt de ce qui lui est dû. Il est vrai que ce prince a deux ou trois amis fort riches ; mais ils ne sont pas plus disposés à prêter que vous ou moi. Je ne laisse pas de le presser de tems en tems par mes lettres. Dejotarus m'a dit qu'il avoit envoyé des gens exprès pour lui parler de cette affaire, & qu'Ariobarzanes avoit répondu qu'il étoit sans argent. Je me le persuade sans peine, car je sais quelle est la pauvreté de ce prince, & le déplorable état où est son royaume. Aussi je pense à me décharger de cette tutelle ; ou, comme Scevola, tuteur de Glabion, je demanderai que l'on remette à mon pupille les intérêts & le principal ».

Mais Brutus avoit recommandé à Cicéron une

affaire de la même nature, qui lui causa beaucoup plus d'embarras. La ville de Salamine devoit à deux de ses amis, Scaptius, & Matinius, la somme d'environ cinq cens mille francs, au plus haut intérêt. Il demandoit au proconsul de Cilicie, dans le gouvernement duquel l'île de Cypre étoit comprise, de prendre ses amis sous sa protection. Appius, à qui Cicéron avoit succédé dans cette province, étant beau-père de Brutus, avoit aidé Scaptius de toute son autorité. Il lui avoit donné une préfecture, & le commandement d'une troupe de cavalerie, dont il avoit abusé pour tourmenter les habitans de Salamine, & les forcer par la violence à le payer. Un jour ayant (*a*) enfermé tout leur sénat dans la salle qui servoit à leurs assemblées, il l'y retint si long-tems que cinq des sénateurs y moururent de faim. Brutus vouloit lui faire obtenir le même degré de faveur auprès du nouveau proconsul. Mais Cicéron ayant été informé de ses violences par une députation de la ville de Salamine, lui ôta sa préfecture & le commandement de ses troupes, sous prétexte qu'il s'étoit fait une loi de n'accorder aucun em-

An. de R. 702. Cicer 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

(*a*) Fuerat enim præfectus Appio, & quidem habuerat turmas equitum, quibus inclusum in curia senatum Salaminæ obsederat, ut fame senatores quinque morerentur. *Ibid.*

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

ploi de cette nature à ceux qui avoient quelqu'intérêt de commerce ou d'argent dans la province. Cependant pour donner quelque satisfaction à Brutus, il ordonna aux habitans de Salamine de payer ce qu'ils devoient à Scaptius, suivant la forme d'un édit qu'il avoit déja porté, par lequel il étoit défendu dans la province de faire monter l'intérêt de chaque mois au-dessus d'un pour cent. Scaptius refusa d'accepter le payement dans ces termes, insistant sur les conditions du contrat, qui portoient quatre pour cent, ce qui avoit déja fait monter les arrérages de l'intérêt au double du capital (*a*); tandis que les salaminiens protestoient à Cicéron qu'ils n'auroient pas été même en état de payer le capital, s'il n'avoit eu la générosité de leur remettre la somme qu'ils avoient coutume de donner aux gouverneurs, & qu'ils destinoient à s'acquitter avec Scaptius.

(*a*) Itaque ego quo die tetigi provinciam, cum mihi cyprii legati Ephesum obviam venissent, literas misi, ut equites ex insula statim decederent. *Ad Att. 6*, 1. Confeceram ut solverent centesimis.... at Scaptius quaternas postulabat. *Ibid*..... Homines non modo recusare, sed etiam dicere se à me solvere. Quod enim prætori dare consuessent, quoniam ego non acceperam, se à me quodam modo dare: atque etiam minus esse aliquanto in Scaptii nomine quàm in vectigali prætorio. *Ibid.* 5, 21.

Une extorsion si odieuse enflamma l'indignation du proconsul. Il résolut, malgré les instances d'Atticus & de Brutus, de la réprimer avec toute la sévérité de sa justice; & l'aveu que l'espérance (*a*) de le toucher fit faire à Brutus, de s'être servi du nom de Scaptius pour se faire payer d'une dette qui le regardoit lui-même, n'eut pas la force d'ébranler sa résolution. Cependant il fut doublement affligé, & de trouver Brutus capable d'une injustice, & de ne pouvoir suivre aux dépens de son devoir l'inclination qu'il avoit à l'obliger. Il s'en plaint amèrement dans ses lettres à Atticus (*b*). « Voilà, dit-il, le détail de l'affaire dont Brutus » se croit en droit de faire des plaintes. S'il me » condamne sur cet exposé, je ne veux point avoir » de tels amis, & je suis bien sûr du moins que » Caton son oncle ne me condamnera pas.... » Si Brutus prétend que contre mon propre édit, » & contre tous les autres jugemens que j'ai ren» dus, (*c*) je doive faire payer Scaptius sur le

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

(*a*) Atque hoc tempore ipso impingit mihi epistolam Scaptius Bruti, rem illam suo periculo esse; quod nec mihi unquam Brutus dixerat nec tibi. *Ibid.* Nunquam ex illo audivi illam pecuniam esse suam. *Ibid.*

(*b*) Habes meam causam: quæ si Bruto non probatur, nescio cur illum amemus: sed avunculo ejus certe probabitur. *Ibid.* 5, 21.

(*c*) Ibid.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

» pied de quatre pour cent, pendant que les usuriers » les moins traitables se contentent d'un pour cent; » s'il s'offense que je lui aie refusé une place de préfet » pour un négociant, quoique Tortatus & Pompée » à qui j'en ai refusé par la même raison, au premier » pour Lenius, qui d'ailleurs est de vos amis, & » au second pour Sextus Statius, ne l'ayent pas » trouvé mauvais; s'il est choqué de ce que j'ai » fait sortir de l'île de Cypre cette cavalerie que » Scaptius commandoit, je suis bien fâché de ne » pouvoir pas lui plaire; mais je le suis bien da- » vantage de le trouver si différent de l'idée que » je m'étois formée de lui. Je vous avois déja » écrit assez au long sur cette matière; mais j'ai » été bien aise de vous faire voir que je n'ai » pas oublié ce que vous m'écriviez dernièrement, » que quand le poste où je suis ne me vaudroit » que l'occasion de gagner l'amitié de Brutus, ce » seroit toujours beaucoup. Je veux croire qu'elle » me seroit fort avantageuse; mais vous ne vou- » driez pas sans doute que je la gagnasse aux dé- » pens de la justice. J'ai fait pour Scaptius tout » ce que mon édit me permettoit. Que pouvois- » je faire de plus? je m'en rapporte à vous, & je n'en » appellerai point à Caton. Mais jugez-moi suivant » les maximes & les règles que vous m'avez don- » nées vous-même, & qui sont gravées profondé- » ment dans mon esprit. Lorsque vous me quittâ-

tes

» tes les larmes aux yeux, vous me recomman- » dâtes par-dessus toutes choses d'avoir soin de » ma réputation, & vous m'en faites souvenir dans » toutes vos lettres. Si quelqu'un n'est pas content » de moi, je m'en consolerai, pourvu que j'aie la » justice de mon côté, à présent sur-tout, que » j'ai pris de nouveaux engagemens avec elle, en » donnant mes six livres *de la république* ». Enfin, dans une autre lettre, car l'attention ne se lasse point en lisant les sentimens d'une si haute vertu: « Quoi donc, cher Atticus (*a*)! vous qui vantez » mon intégrité & ma vertu, vous me priez de » donner des troupes à Scaptius pour extorquer » de l'argent! cette prière, comme parle Ennius, » a-t-elle pu sortir de votre bouche? Vous êtes » quelquefois fâché, me dites-vous, de n'être pas » venu avec moi: si vous y étiez, me laisseriez-vous » faire ce que vous me proposez dans l'éloigne- » ment? Comment oserois je après cela regarder » ces livres dont vous êtes si content? En vérité,

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

(*a*) Ain' tandem, Attice, laudator integritatis & elegantiæ nostræ? Ausus es hoc ore tuo, inquit Ennius, ut equites Scaptio ad cogendam pecuniam darem, me rogare? Aut tu si mecum esses, qui scribis morderi te interdum quod non simul sis, paterere me id facere si vellem? Et ego audebo legere unquam aut attingere eos libros quos tu laudas, si tale quid fecero? *Ad Att.* 6, 2.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

» vous avez dans cette occasion trop d'égard pour » Brutus, & trop peu pour moi ». Il lui dit même en confidence, que toutes les lettres de Brutus, lorsqu'il ne lui écrivoit que pour lui demander des faveurs, sont dures, fières, arrogantes (*a*); qu'il ne considère ni ce qu'il demande ni à qui il écrit; que s'il conserve cette humeur, Atticus peut l'aimer seul, avec certitude de ne pas l'avoir pour rival: mais qu'il espère néanmoins que son caractère pourra s'adoucir. Cependant ne changeant rien au désir sincère qu'il avoit de l'obliger, il ne cessa point de presser Ariobarzanes (*b*), de qui il obtint enfin cent talens, qui étoient, suivant toute apparence, le présent que ce prince lui avoit destiné à lui-même, & qu'il se hâta de faire toucher à Brutus.

Son camp étoit encore au pied du mont Taurus, d'où il observoit les mouvemens des parthes,

---

(*a*) Ad me etiam, cum rogat aliquid, contumaciter, arroganter, solet scribere. *Ibid.* 6, 1. Omnino, soli enim sumus, nullas unquam ad me literas misit Brutus, in quibus non esset arrogans aliquid, in quo tamen ille mihi risum magis quàm stomachum movere solet: sed plane parum cogitat quid scribat aut ad quem. *Ibid.* 6, 3.

(*b*) Bruti tua causa, ut sæpe scripsi, feci omnia. Ariobarzanes non in Pompeium prolixior per ipsum quàm per me in Brutum. Pro ratione pecuniæ liberius est Brutus tractatus quàm Pompeius. Bruto curata hoc anno talenta circiter C. Pompeio in sex mensibus promissa cc. *Ibid.*

lorsqu'il apprit qu'ils s'étoient partagés en deux corps, qui avoient pris différentes routes. L'un s'étoit avancé dans la Syrie, jusqu'à Antioche, où il tenoit Cassius bloqué. L'autre avoit pénétré dans la Cilicie; mais s'étant laissé surprendre par les troupes qui étoient à la garde du pays, il avoit été taillé en pièces. Sur ces nouvelles, Cicéron se hâta de lever son camp, & prenant par le mont Taurus, il alla se saisir des passages de l'Amanus, grande & forte montagne qui séparoit la Syrie de la Cilicie & qui leur servoit de limites communes. Les parthes surpris & découragés par une marche si prompte, abandonnèrent Antioche; & Cassius (a) tombant sur eux dans leur retraite, en tua une partie, & blessa mortellement Orsaces leur général.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

A l'ouverture d'une guerre que la disgrace récente de Crassus avoit rendue terrible aux romains, les amis de Cicéron, qui n'avoient pas une haute idée de ses talens militaires, n'étoient

(a) Itaque confestim iter in Ciliciam feci per Tauri pylas. Tarsum veni ad III. non. oct. inde ad Amanum contendi, qui Syriam à Cilicia in aquarum divortio dividit. Rumore adventus nostri, & Cassio qui Antiochia tenebatur animus accessit, & parthis timor injectus est. Itaque eos cedentes ab oppido Cassius insecutus rem bene gessit. Qua in fuga, magna autoritate Orsaces dux parthorum, vulnus accepit, eoque interiit paucis post diebus. *Ad Att.* 5, 20.

An. de R. 702. Cicer. 56. COSS. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

pas ſans inquiétude pour la conduite & le ſuccès de ſes armes. Mais ſe voyant engagé dans cette nouvelle carrière, il recueillit toutes les forces de ſa prudence & de ſon courage, & l'on ne trouve nulle part que l'un ou l'autre ait paru lui manquer. « Je ſuis plein de confiance (*a*), écrivit-il à Atticus, & comme j'ai pris de bonnes meſures, j'eſpère que la fortune me ſecondera. Nous ſommes campés près des frontières de la Cilicie, dans un poſte fort avantageux, où nous avons des vivres en abondance, & où nous ſommes maîtres des paſſages. Mon armée n'eſt pas nombreuſe, mais elle m'eſt affectionnée, & elle ſera bientôt doublée par celle de Dejotarus. Je ſuis plus ſûr de mes alliés, qu'aucun autre gouverneur l'ait jamais été, parce qu'ils ſont charmés de ma douceur & de mon déſintéreſſement. Je fais prendre les armes aux citoyens romains qui ſont dans cette province, j'établis des magaſins de blé dans les places; enfin je ſuis en état de combattre l'ennemi ſi j'en trouve l'occaſion, ou de l'empêcher du moins de me forcer. Raſſurez-vous donc, car je connois votre cœur & je vois d'ici les inquiétudes que je vous cauſe ».

Mais le danger s'étant évanoui du côté des parthes, du moins pour le reſte de la ſaiſon, il ne vou-

(*a*) Ibid. 5, 18.

lut point congédier son armée sans lui avoir fait tirer quelque fruit de ses peines. Les habitans des montagnes voisines étoient une nation fière & indépendante, qui, loin de se soumettre au pouvoir romain, avoient toujours paru ferme à la vue des armées de la république, & se fioit à ses forces & à ses châteaux que leur situation sembloit rendre imprenables. Cicéron se persuada qu'il étoit important de réduire des voisins si fiers. Il dissimula son dessein, & pensant les surprendre, il retira ses forces vers la Cilicie. Mais après une marche de deux jours, il fit rafraîchir son armée, & retournant sur ses pas après avoir pourvu à la sûreté de son bagage qu'il laissoit derrière lui, il regagna le mont Amanus, avec une diligence extrême, en réglant sa marche pour y arriver pendant la nuit. Le 13 d'octobre, étant entré dans les montagnes avant la pointe du jour, il divisa ses troupes entre lui & ses quatre lieutenans, & secondé de son frère, il fondit sur un canton des plus peuplés, tandis que ses lieutenans attaquèrent aussi brusquement les autres. Il ne leur fut pas difficile de tuer une partie des habitans, & de faire prisonniers tous ceux qui échappèrent à l'épée. Ils prirent six forts, ils en brûlèrent un plus grand nombre, & la seule place qui fit quelque résistance, fut Erana, capitale du pays, qui se défendit avec assez de vigueur depuis le matin jusqu'au milieu de

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

An. de R. 702. Cicer 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

l'après-midi. Cicéron fut salué empereur par ses troupes victorieuses; & reprenant son camp au pied des montagnes, il y passa cinq jours à démolir les forts, & à s'assurer par d'autres expéditions la durée de cette conquête. Le lieu qu'il avoit choisi pour camper étoit le même qui avoit servi de camp (*a*) au grand Alexandre avant la bataille

(*a*) Qui mons erat hostium plenus sempiternorum. Hic ad III. id. oct. magnum numerum hostium occidimus. Castella munitissima, nocturno Pontinii adventu, nostro matutino cepimus, incendimus. Imperatores appellati sumus. Castra paucos dies habuimus, ea ipsa quæ contra Darium habuerat apud Issum Alexander; imperator haud paulo melior quàm aut tu aut ego. Ibi dies quinque morati, direpto & vastato Amano, inde discessimus. *Ad Att.* 5, 20. Expedito exercitu ita noctu iter feci, ut ad III. id. oct. cum lucesceret, in Amanum ascenderem, distributisque cohortibus & auxiliis, cum aliis, Quintus frater legatus, mecum simul, aliis C. Pontinius legatus, reliquis M. Anneius & M. Tullius legati, præessent, plerosque nec opinantes oppressimus. Eranam autem, quæ fuit non vici instar, sed urbis, quod erat Amani caput, acriter & diu repugnantibus, Pontinio illam partem Amani tenente, ex tempore usque ad horam diei decimam, magna multitudine hostium occisa, cepimus, castellaque sex capta, complura incendimus. His rebus ita gestis, castra in radicibus Amani habuimus apud aras Alexandri quatriduum, & in reliquiis Amani delendis, agrisque vastandis id tempus omne consumsimus. *Ep. fam.* 15, 4.

d'Issus. Il y avoit élevé pour monument de sa victoire, trois autels, qui subsistoient encore & qui avoient conservé son nom; circonstance qui fournit à Cicéron le sujet d'un badinage agréable dans ses lettres.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

Du mont Amanus il fit marcher ses troupes contre une autre nation qui n'étoit pas moins ennemie du nom romain, & qui vivoit dans une indépendance si absolue qu'elle n'avoit jamais été soumise aux rois mêmes du pays. La ville capitale, qui se nommoit Pindenissum, étoit située sur le sommet d'une montagne. L'art avoit contribué autant que la nature à la fortifier, & par les soins continuels des habitans, elle étoit pourvue de tout ce qui étoit nécessaire à leur défense. Aussi étoit-elle devenue le refuge des déserteurs, & comme le centre de tous les ennemis du nom romain. Les parthes mêmes y étoient attendus; & c'étoit dans cette confiance qu'ils avoient eu la hardiesse de s'engager si loin dans le pays. Cicéron s'étant déterminé à ne rien épargner pour la réduire, commença régulièrement le siège; & quoiqu'il ne manquât point de machines, ni ses soldats de courage, il eut besoin de six semaines pour la forcer de se rendre à discrétion. Les habitans furent vendus pour l'esclavage, & lorsque Cicéron rendit compte de sa victoire au sénat, il avoit déjà tiré plus de cinq cens mille livres de cette

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

vente. Tout le reste du butin, à la réserve des chevaux, fut abandonné aux soldats. Dans une lettre à Atticus (*a*): « La ville de Pindenissum, dit-» il, s'est rendue à moi le 17 de décembre, après » quarante-sept jours de siège. Qu'est-ce donc que » ce Pindenissum? Je ne savois pas, direz-vous, » qu'il y eût au monde une ville de ce nom. Et » c'est-là le mal qu'elle vous soit si peu connue. » Que voulez-vous? Je ne pouvois pas de la Ci-» licie faire une Etolie ou une Macédoine. D'ail-» leurs, avec une armée telle que la mienne je » ne pouvois rien entreprendre de plus considé-» rable ». La terreur de ces deux conquêtes porta les tiburaniens, autre nation voisine qui n'étoit pas moins ennemie (*b*) de la soumission, à se rendre volontairement aux armes romaines. Cicéron en exigea des ôtages; & distribuant ensuite son armée

---

(*a*) Qui, malum! isti pindenissæ? qui sunt, inquies? nomen audivi nunquam. Quid ergo faciam? Potui Ciliciam, Ætoliam aut Macedoniam reddere? Hoc sic habeto, nec hoc exercitu hic tanta negotia geri potuisse, &c. *Ad Att.* 5, 20. Mancipia vænibant saturnalibus tertiis: cum hæc scribebam, res erat ad H. S. CXX. *Ibid.*

(*b*) Hic erant finitimi, pari genere & audacia, tiburani: ab his, Pindenisso capto, obsides accepi, exercitum in hiberna dimisi. Quintum fratrem negotio proposui, ut in vicis aut captis, aut malo pacatis exercitus collocaretur. *Ep. fam.* 15, 4.

dans les quartiers d'hiver, laissa le soin à Quintus de placer ses meilleures troupes dans les cantons dont il soupçonnoit la fidélité.

An. de R. 701. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

Pendant cette campagne, Papyrius Pœtus, homme d'esprit & dans les principes épicuriens, avec qui il entretenoit un commerce de lettres enjouées, lui envoya quelques instructions militaires auxquelles Cicéron fit une réponse fort badine. « Votre lettre, lui disoit-il, a fait de moi » un général consommé. Je ne vous aurois pas » cru si habile dans l'art de la guerre. On voit » bien que vous avez lu Pyrrhus & Cyneas. Ne » doutez pas que je ne suive vos préceptes. J'y » joindrai quelques vaisseaux, qui seront toujours » prêts sur la côte; car on assure qu'il n'y a point » de meilleure défense contre la cavalerie des par» thes. Mais, raillerie à part, vous ne savez pas » à quel général vous vous adressez; apprenez que » j'ai reduit (*a*) en pratique toute l'institution de » Cyrus ». Ces exploits répandirent la gloire de Cicéron dans la Syrie. Bibulus, qui étoit envoyé pour prendre le commandement militaire, y arriva dans ces circonstances; mais il trouva bon de se tenir renfermé dans Antioche, & d'attendre que les parthes eussent fait leur retraite. Ce-

(*a*) Ep. fam. 9, 25.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

pendant la jalousie qu'il eut des succès (a) de Cicéron & du titre d'empereur que ses troupes lui avoient accordé, lui fit entreprendre de se procurer le même honneur du côté des montagnes qui regardoient la Syrie. Il y fut repoussé, avec la perte entière de sa première cohorte & celle de plusieurs officiers de distinction; ce que Cicéron appelle une plaie aussi odieuse en elle-même, que par les effets qu'on en devoit craindre.

Quoique l'affaire de l'Amanus fût de quelqu'importance & qu'elle eût mérité à Cicéron le titre d'empereur, qu'il continua de porter, il attendit le succès de celle de Pindenissum pour rendre compte de ses exploits au peuple romain par une lettre publique. Il se flattoit qu'on ne lui décerneroit pas moins que des actions de graces, & son ambition (b) lui faisoit déjà espérer les honneurs du triomphe. Sa lettre publique ne s'est pas

(a) Erat in Syria nostrum nomen in gratia. Venit interim Bibulus. Credo, voluit appellatione hac inani nobis esse par. In eodem Amano cœpit laureolam in mustaceo quærere. At ille cohortem primam totam perdidit: sane plagam odiosam acceperat, tum re, tum tempore. *Ad Att.* 5, 20.

(b) Nunc publice literas Romam mittere parabam. Uberiores erunt quàm si ex Amano misissem. *Ibid.* Deinde de triumpho, quem video, nisi reip. tempora impedient. *Ad Att.* 7, 1.

conservée, mais on en trouve les principaux articles dans une autre lettre qu'il écrivit à Caton. Il s'adressoit à lui pour lui demander son suffrage & ses sollicitations. C'étoit lui marquer également le cas qu'il faisoit de son estime & l'opinion qu'il avoit de son autorité. Cependant Caton qui avoit toujours eu de l'éloignement pour ces sortes de décrets, & qui se plaignoit sans cesse de la facilité qu'on avoit à les accorder, ne se rendit ni aux complimens ni aux motifs de l'amitié; & lorsque cette affaire fut mise en délibération au sénat, il s'étendit beaucoup à la vérité sur le mérite extraordinaire de Cicéron, mais il se déclara contre sa demande. Elle n'en fut pas moins approuvée du corps des sénateurs, à la réserve (*a*) de Favonius, qui affectoit constamment d'imiter Caton, & d'Hirrus, qui étoit l'ennemi personnel du gouverneur de Cilicie. Caton même, n'osant rien opposer à l'unanimité des suffrages, aida ensuite à dresser le décret, & voulut que son nom (*b*) y

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

(*a*) Et porro non assensus est unus, familiaris meus Favonius : alter iratus Hirrus. Cato autem & scribendo affuit. *Ibid.*

(*b*) Res ipsa declarat, tibi illum honorem supplicationis jucundum fuisse, quod scribendo affuisti. Hæc enim senatusconsulta non ignoro ab amicissimis ejus, cujus de honore agitur, scribi solere. *Ep. fam.* 15, 6.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

fût inféré. Mais la réponse qu'il fit à Cicéron fera mieux connoître son caractère & ses principes.

M. Caton à M. T. Cicéron, Empereur.

Je croirois (a) manquer également à ce que je dois au public & à notre amitié particulière, si je ne voyois point avec une joie sensible que votre vertu, votre intégrité, & votre diligence reconnue dans les plus grandes affaires, éclatent de tous côtés avec la même distinction ; à Rome dans les offices de robe, au dehors dans le commandement des armées. Je n'ai donc suivi que mon inclination & mon propre jugement dans le discours que j'ai fait au sénat, lorsque j'ai attribué à l'excellence de votre conduite & de votre vertu la défense de votre province, la sûreté d'Ariobarzanes, & le retour des alliés à la soumission. Je me réjouis par conséquent du décret que le sénat a porté en votre faveur, si dans un succès dont vous n'êtes pas redevable au hasard, & qui n'est l'effet que de votre modération & de votre prudence consommée, vous aimez mieux que nous en rapportions l'honneur aux dieux qu'à vous-même : mais si vous croyez qu'une supplication vous ouvre le chemin au triomphe, & que cette raison vous fasse souhaiter qu'on en attribue la louange à la

(a) Ep. fam. 35, 6.

fortune plutôt qu'à votre conduite, ne trouvez pas mauvais ſi je vous rappelle que le triomphe ne vient pas toujours à la ſuite d'une ſupplication, & qu'il n'y a pas de triomphe auſſi honorable qu'un décret par lequel le ſénat déclare que la force des armes a moins eu de part à la conſervation d'une province, que la douceur & l'intégrité du gouverneur. Tel a été le ſujet de mon diſcours & le motif de mon ſuffrage. Je n'ai pas coutume d'écrire de ſi longues lettres : mais je ſuis bien aiſe de vous faire connoître par ce détail, combien je ſouhaiterois de vous voir perſuadé qu'après avoir pris le parti que j'ai cru le plus utile à votre gloire, je me réjouis néanmoins que la choſe ait tourné comme vous le ſouhaitez. Adieu : ne ceſſez pas de m'aimer ; & continuez, comme vous avez commencé, de ſervir la république & ſes alliés.

An. de R. 702.
Cicer. 56.
Coss.
SERV. SULPICIUS RUFUS.
M. CLAUDIUS MARCELLUS.

Céſar n'apprit point ſans plaiſir que Caton s'étoit obſtiné dans ſon refus ; & ſe flattant que les ſentimens de Cicéron pourroient ſe refroidir pour un ami ſi peu complaiſant, il ne manqua point dans une lettre de félicitation qu'il lui écrivit ſur le ſuccès de ſes armes & ſur la faveur qu'il avoit obtenue du ſénat (*a*), de relever l'ingratitude &

(*a*) Itaque Cæſar, iis literis, quibus mihi gratulatur, omnia pollicetur : quomodo exultat Catonis in me ingratiſſimi injuria ? *Ad Att.* 7, 2.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS M. CLAUDIUS MARCELLUS.

la dureté de Caton. En effet cette vertu opiniâtre ne laissoit pas quelquefois de se relâcher, & c'étoient ces alternatives qui chagrinoient le proconsul de Cilicie. Caton, paroissant oublier ses principes, sollicita, peu de tems après, une supplication pour Bibulus, son gendre, qui avoit fait (*a*) beaucoup moins pour la mériter. « N'est-» ce pas une malice honteuse, écrivoit Cicéron ? » Il m'a donné un caractère d'intégrité, de justice, » de clémence, que je ne lui demandois pas, & » pour lequel je ne crois pas avoir besoin de son » suffrage ; mais il m'a refusé ce que je lui de-» mandois.... Ce même homme a donné son » suffrage à Bibulus pour une supplication de vingt » jours : en vérité je ne puis supporter cette con-» duite ». Cependant comme il estimoit au fond son caractère, & que ne renonçant point à l'espérance du triomphe (*b*), il avoit besoin de son secours au sénat, il prit le parti de dissimuler, & de le remercier même de ce qu'il avoit fait pour lui.

(*a*) Aveo scire Cato quid aget ; qui quidem in me turpiter fuit malevolus : dedit integritatis, justitiæ, clementiæ, fidei testimonium quod non quærebam, quod postulabam negavit.... At hic idem Bibulo dierum viginti. Ignosce mihi ; non possum hæc ferre. *Ibid.*

(*b*) Epist. fam. 15, 6.

La campagne de Cicéron s'étoit terminée comme Cœlius l'avoit désiré dans une de ses lettres, c'est-à-dire, avec assez d'action (*a*), pour lui donner quelque droit à la gloire militaire, mais sans aucun risque d'une bataille contre les Parthes. Pendant ce tems d'agitation il avoit envoyé son fils & son neveu à la cour du roi Déjotarus, avec le fils de ce prince, qui étoit venu les prendre lui-même. On les assujettissoit tous deux à leurs études & à leurs exercices, & leurs progrès satisfaisoient leurs maîtres; quoique l'un, disoit Cicéron, eût besoin (*b*) d'aiguillon & l'autre de frein. Dyonisius leur précepteur, apportoit tous ses soins à leur éducation, mais ces jeunes élèves se plaignoient quelquefois de ses emportemens.

An. de R. 702. Cicer. 56. COSS. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

Dejotarus, aussi attaché à Cicéron qu'à la république, s'étoit mis en état de le joindre avec

(*a*) Ut optasti ita est: velles enim, ais, tantummodo ut haberem negotii quod esset ad laureolam satis. Parthos times, quia diffidis copiis nostris. *Ep. fam.* 2, 10; 8, 5.

(*b*) Cicerones nostros Dejotarus filius, qui rex à senatu appellatus est, secum in regnum. Dum in æstivis non essemus, illum pueris locum esse bellissimum duximus. *Ad Att.* 5, 17. Cicerones pueri amant inter se, discunt, exercentur, sed alter frœnis eget, alter calcaribus. Dyonisius mihi quidem in amoribus est. Pueri illum furenter irasci. Sed homo nec doctior, nec sanctior fieri potest. *Ibid.* 6, 1.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

toutes ſes forces au premier bruit de l'irruption des parthes. Ses forces conſiſtoient en trente cohortes (*a*), chacune de quatre cens hommes, armés & diſciplinés à la manière romaine, avec deux mille hommes de cavalerie. Mais les parthes s'étant retirés, Cicéron le fit avertir dans ſa route qu'il pouvoit s'épargner une marche inutile. Cependant il paroît que ce vieux monarque ne ménageant point ſes peines pour ſe procurer la vue & l'entretien de ſon ami, ſe chargea lui-même de lui ramener les deux jeunes Cicéron, & profita (*b*) de cette occaſion pour paſſer quelque tems avec lui.

Le reſte du gouvernement de Cicéron fut employé aux affaires civiles de la province. Il apporta principalement ſon attention à ſoulager les villes & les autres communautés, des dettes exceſſives que l'avarice de ſes prédéceſſeurs leur avoit fait contracter. C'étoit une règle invariable de ſon

(*a*) Mihi tamen cum Dejotaro convenit, ut ille in meis caſtris eſſet cum omnibus ſuis copiis; habet autem cohortes quadringenarias noſtra armatura triginta; equitum duo millia. *Ibid.* Dejotarum confeſtim jam ad me venientem, cum magno & firmo equitatu & peditatu, & cum omnibus ſuis copiis, certiorem feci non videri eſſe cauſam cur abeſſet à regno. *Ep. fam.* 15, 4.

(*b*) Dejotarus mihi narravit, &c. *Ad Att.* 6, 1, 5, 21.

administration,

An de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

administration, de ne pas souffrir qu'on fît la moindre dépense pour lui ou pour ses officiers; & L. Tullius, un de ses lieutenans (*a*), ayant exigé dans un passage ce qui lui étoit dû par la loi, il lui en fit un reproche amer, comme d'une tache à son gouvernement. Les grandes villes de la province (*b*) payoient de grosses contributions aux proconsuls pour se faire exempter de recevoir des troupes en quartier d'hiver, & la seule île de Chypre fournissoit chaque année la somme de deux cens talens. Cicéron leur remit cette taxe, qui faisoit seule un revenu considérable. D'autres gratifications plus justes, qu'il devoit recevoir de sa province, étoient appliquées par ses ordres au soulagement des villes ou des cantons opprimés. Ces généreuses libéralités causoient de l'admiration à tous ses peuples; mais loin d'en tirer

(*a*) Ad. Att. 5, 21.

(*b*) Civitates locupletes, ne in hiberna milites reciperent, magnas pecunias dabant; cyprii talenta CC. Quâ ex insula (verissime loquor) nummus nullus, me obtinente, erogabitur. Ob hæc beneficia, quibus obstupescunt, nullos honores mihi, nisi verborum, decerni sino. Statuas, fana, &c. prohibeo. *Ibid.* Fames, quæ erat in hac mea Asia, mihi optanda fuerit. Quacumque iter feci, nulla vi; auctoritate & cohortatione perfeci ut & græci & cives romani, qui frumentum compresserant, magnum numerum populis pollicerentur. *Ibid.*

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

du moins un autre fruit, qui pouvoit être celui des honneurs publics, il défendit qu'on fît aucune dépense en statues, en temples & en chevaux de bronze, suivant l'usage des asiatiques, qui accordoient ces distinctions aux gouverneurs les plus durs & les plus corrompus. Tandis qu'il faisoit sa visite dans les différentes parties de sa province, la famine s'y répandit par des accidens extraordinaires; mais dans tous les lieux de son passage, il observa sa chère maxime, de n'accepter ni pour lui ni pour ses gens aucun secours du bien d'autrui : il prit au contraire des mesures avec les marchands pour faire diminuer la cherté des denrées nécessaires; & sa table fut toujours ouverte, non-seulement aux officiers romains, mais (*a*) à toute la noblesse de la province. Il trace lui-même, dans la lettre suivante, un plan succinct de son gouvernement.

« (*b*) Je vois, dit-il à Atticus, que les récits » qu'on vous fait de ma modération & de mon dé» sintéressement vous causent beaucoup de plaisir. Il » augmenteroit de jour en jour si vous étiez » avec moi. Je viens de faire des choses merveil» leuses à Laodicée, où depuis le treize de fé-

(*a*) Ita vivam ut maximos sumptus facio. Mirifice delector hoc instituto. *Ad Att.* 5, 13.

(*b*) Ibid. 6, 2.

» vrier jusqu'au premier de mai, j'ai réglé toutes » les affaires de mes départemens, à la réserve » de celles de Cilicie. Les villes, qui étoient ac- » cablées de dettes, ou se sont acquittées en- » tièrement, ou sont fort soulagées. Je les laisse » juger entr'eux leurs différends suivant leur loi. » Cette condescendance leur a rendu la vie. » J'ai fourni aux villes deux excellens moyens pour » s'acquitter : le premier, en ne demandant rien » à la province pour ma subsistance ; quand je dis » rien, je n'exagère point ; il est vrai à la lettre » qu'il ne leur en coûtera point une obole. Vous » ne sauriez croire quel avantage ils en ont tiré. » En second lieu, les magistrats des villes s'étoient » engraissés aux dépens de leurs citoyens. J'ai » interrogé moi-même ceux qui ont possédé ces » charges depuis dix ans. Ils m'ont fait l'aveu de » leurs concussions ; & sans essuyer la honte d'une » sentence, ils ont rapporté volontairement l'ar- » gent qu'ils avoient pris. Avec ce secours, les » villes ont payé sans peine ce qu'elles devoient » de ce bail, dont les fermiers de la république » n'avoient rien touché, & tous les arrérages du » précédent. Jugez dans quelle faveur je suis au- » près d'eux. Ce ne sont pas des ingrats, me di- » rez-vous. J'en conviens, & j'en ai fait l'expé- » rience. Je m'acquitte de mes autres fonctions » avec le même succès, & je me fais admirer par

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

» ma douceur & mes manières aisées. L'accès de » ma maison n'est pas difficile, comme chez les » autres gouverneurs. On n'a pas besoin de s'adresser » à mes gens pour obtenir des audiences. Je me » promène chez moi, les portes ouvertes, comme » je faisois lorsque j'aspirois aux dignités publiques. » On est charmé de cette conduite, & l'on m'en » tient grand compte, quoiqu'elle me coûte peu, » parce que l'habitude m'en est restée de ce » tems-là ».

Cette méthode de gouvernement chagrina beaucoup Appius, qui la regardoit comme un reproche de la sienne. Il écrivit plusieurs fois à Cicéron pour se plaindre de ce qu'il avoit aboli quelques-uns de ses établissemens. « Il n'est pas surprenant, » répondoit le proconsul (*a*), que mon adminis- » tration lui déplaise; car elle ressemble fort peu » à la sienne. Ses amis lui persuadent que je veux » me faire honneur aux dépens de sa réputation. » Ils se trompent; je ne suis que le penchant na- » turel de mon caractère ». En effet depuis sa réconciliation avec Appius, il (*b*) n'avoit cherché

(*a*) Quid enim potest esse tam dissimile quàm illo imperante exhaustam esse provinciam, nobis eam obtinentibus, &c. *Ibid.* 6, 1.

(*b*) Ego Appium, ut tecum sæpe locutus sum, valde diligo, meque ab eo diligi statim cœptum esse ut simulta-

qu'à bien vivre avec lui. Outre la considération qu'il croyoit devoir à la grandeur de sa naissance & de sa fortune, il respectoit ses alliances; car Appius avoit marié une de ses filles au fils de Pompée, & l'autre à Brutus. Ainsi, malgré la différence de leurs principes, il le ménageoit jusques dans les occasions, où il ne pouvoit se dispenser d'abolir ses décrets. « Un médecin, disoit-il (*a*), » à qui l'on auroit ôté un malade, trouveroit-il » mauvais que celui qu'on auroit appelé à sa » place ne se servît pas des mêmes remèdes? Ap» pius, qui ne s'est pas lassé d'appliquer par-tout » le fer & le feu, qui n'a laissé dans la province » que ce qu'il n'a pu emporter, & qui me l'a re» mise dans un état déplorable, doit-il se plain» dre que je répare le mal qu'il a fait »?

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

Aussi-tôt que le gouvernement de Cilicie lui étoit tombé par le partage du sort, il en avoit informé Appius, & dans sa lettre il l'avoit prié tendrement de lui remettre sa province dans l'état où il devoit (*b*) s'attendre de la trouver en la

---

tem deposuimus, sensi. Jam me Pompeii totum esse scis; Brutum à me amari intelligis. Quid est causæ cur mihi non in optatis est complecti hominem florentem ætate, opibus, honoribus, ingenio, liberis, propinquis, affinibus, amicis? *Ep. fam.* 2, 13.

(*a*) Ad Att. 6, 1.

(*b*) Ep. fam. 3, 2.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

recevant des mains d'un ami. Appius lui avoit marqué dans sa réponse quelque désir de le voir, & Cicéron qui ne souhaitoit rien avec plus d'ardeur, avoit non-seulement accepté cette offre ; mais, entrant dans le détail des routes & de leur marche (*a*), il l'avoit pressé de choisir pour leur entrevue le lieu qu'il trouveroit le plus commode. Cependant Appius refroidi par les premiers édits de Cicéron, avoit évité de le rencontrer. Il s'étoit retiré au fond de la province à mesure que Cicéron s'en approchoit, & puis prenant tout d'un coup le parti de le voir, il étoit venu si subitement que Cicéron n'avoit point eu le tems d'aller au-devant de lui. Il s'en plaignit néanmoins comme d'une excessive affectation d'orgueil. Cicéron lui écrivit de nouveau (*b*) pour lui faire un reproche de ses plaintes, & sa lettre étoit remplie d'une fermeté noble & respectueuse. Le troisiéme livre de ses Epîtres familières est composé de lettres à Appius, qui ne contiennent ainsi que des plaintes ou des justifications. Leur amitié avoit reçu toutes ces atteintes, lorsqu'il arriva un incident à Rome, qui

(*a*)..... Me libenter ad eam partem provinciæ primum esse venturum quo te maxime velle arbitrarer, &c. *Ibid.* 5. Appius noster, cum me adventare videt, profectus est Tarsum usque, Laodicea. *Ad Att.* 5, 17.

(*b*) Ep. fam. 3, 7.

sembloit devoir la rompre entièrement. Tullia, (*a*) fille de Cicéron, s'étant séparée de Crassipes, son second mari, s'étoit remariée dans l'absence de son père à P. Cornelius Dolabella. Elle avoit été recherchée par des partis plus avantageux, sur-tout par T. Claudius Néron, qui devint ensuite le mari de Livia. Néron s'étoit (*b*) adressé dans la Cilicie à Cicéron même, qui l'avoit renvoyé à sa femme & à sa fille. Mais avant qu'elles pussent être informées de cette négociation, l'adresse & les complaisances de Dolabella les avoient déterminées en sa faveur. Il étoit de race patricienne (*c*), & son esprit n'étoit pas moins distingué que sa naissance. Cependant on lui con-

An. de R. 702.
Cicer. 56.
Coss.
Serv. Sulpicius Rufus.
M. Claudius Marcellus.

(*a*) Il paroît que cette séparation s'étoit fait par le divorce, car Crassipes vivoit dans ce tems-là. *Ad Att.* 7, 1.

(*b*) Ego, dum in provincia omnibus rebus Appium orno, subito factus sum accusatoris ejus socer. Sed, crede mihi, nihil minus putaram, ego qui de T. Nerone, qui mecum egerat, certos homines ad mulieres miseram, qui Romam venerunt factis sponsalibus. Sed hoc spero melius. Mulieres quidem valde intelligo delectari obsequio & comitate adolescentis. *Ad Att.* 6, 6.

(*c*) Gener est suavis..... quamtumvis; vel ingenii vel humanitatis; satis. Reliqua, quæ nosti, ferenda. *Ad Att.* 7, 3. Dolabellam à te gaudeo primum laudari, deinde etiam amari. Nam ea quæ speras Tulliæ meæ prudentia posse temperari, scio cui tuæ epistolæ respondeant. *Ep. fam.* 2, 15. 8, 13.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

noissoit un caractère violent, téméraire, ambitieux, un attachement excessif pour César, avec un goût pour le plaisir & pour la dépense, qui avoit déja mis sa fortune dans un grand désordre; & quoique la prudence de Tullia parût propre à modérer ses inclinations, Cicéron n'apprit point ce mariage sans quelque chagrin. Dolabella (*a*) s'étoit séparé aussi d'une autre femme. A peine se trouva-t-il le gendre de Cicéron, qu'emporté par l'ardeur de son caractère, il accusa sans réflexion Appius Claudius de pratiques contre l'état, dans son gouvernement de Cilicie, & de brigue dans la poursuite du consulat. C'étoit jeter Cicéron dans l'embarras, & le faire soupçonner naturellement d'avoir inspiré le dessein de cette entreprise à son gendre. Il se hâta d'écrire à Appius pour se justifier, & s'il usa peut-être de quelque dissimulation, en l'assurant qu'il avoit même ignoré jusqu'alors la témérité de Dolabella, il étoit sincère en protestant que ce jeune impétueux s'y étoit porté sans sa participation. Comme la qualité de successeur d'Appius au gouvernement de Cilicie le mettoit plus en état que personne de lui rendre service ou de lui nuire dans son procès, on n'épargna rien pour lui faire prendre le

(*a*) Illud mihi occurrit, quod inter postulationem & nominis delationem uxor à Dolabella discessit. *Ibid.* 8, 6.

parti de l'accusé; & Pompée, qui vouloit servir Appius (*a*), étoit déja résolu d'envoyer son fils jusqu'en Cilicie pour le solliciter par les plus fortes instances. Mais Cicéron leur épargna cette fatigue, en prenant de lui-même la résolution de se déclarer pour Appius & de lui promettre tous les secours qu'il pourroit tirer de sa province. Son inclination ne l'y portoit pas plus que le désir de se purger de toutes sortes de soupçons. Ainsi Appius, loin de se dérober à son accusateur, pressa la conclusion du procès. Dans cette vue, abandonnant toutes les prétentions qu'il avoit au triomphe, il entra dans la ville, il s'offrit à ses juges avant que Dolabella eût dressé toutes ses batteries; & cet empressement, qui sembloit répondre de son innocence, servit peut-être à le faire acquitter.

An. de R. 702. Cicer. 56. COSS. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

Quelque tems après son procès il fut élu censeur, avec Pison, beau-père de César. Ils furent

(*a*) Pompeius dicitur valde pro Appio laborare, ut etiam putent alterutrum de filiis ad te missurum. *Ibid.* Post hoc negotium autem & temeritatem nostri Dolabellæ, deprecatorem me pro illius periculo præbeo. *Ibid.* 2, 13. Tamen hac mihi affinitate nunciata, non majore equidem studio, sed acrius, apertius, significantius dignitatem tuam defendissem..... nam ut vetus nostra simultas antea stimulabat me ut caverem ne cui suspicionem ficte reconciliatæ gratiæ darem, sic affinitas novam curam affert cavendi. *Ibid.* 3, 12.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

les deux derniers qui possédèrent cet emploi pendant la liberté de la république. La loi Clodia n'avoit laissé qu'une ombre d'autorité aux censeurs : mais Scipion, consul de l'année (*a*) précédente, les ayant rétablis dans leur ancien pouvoir, Appius entreprit d'exercer son office avec d'autant plus de sévérité, qu'il étoit connu pour un homme fort déréglé dans ses mœurs, & qu'il espéra d'établir par cette affectation de rigueur une meilleure opinion de son caractère. Cœlius en rioit familièrement avec Cicéron. « Savez-» vous (*b*), lui écrivit-il, que le censeur Ap-» pius fait ici des merveilles sur tout ce qui re-» garde les statues & les peintures, la mesure des » terres & le payement des dettes ? Il regarde la » censure comme du savon ou du nitre dont il » croit pouvoir se nettoyer. Il se trompe, car en » prenant beaucoup de peine pour se laver au-» dehors, il laisse voir jusqu'au fond de ses veines

(*a*) Dio. p. 147.

(*b*) Scis Appium censorem hic ostenta facere ? de signis & tabulis, & de agri modo & de ære alieno acerrime agere ? Persuasum est ei censuram lomentum aut nitrum esse. Errare mihi videtur. Nam sordes eluere vult, venas omnes & viscera aperit. Curre per deos, & quam primum hæc risum veni. Legis Scantiniæ judicium apud Drusum fieri. Appium de tabulis & signis agere. *Ep. fam.* 8, 14.

» & de ſes inteſtins qui ne ſont pas moins ſales. » Ne viendrez-vous pas bientôt pour rire avec » nous de toutes ces misères ? Druſus juge les » cauſes d'adultère par la loi Scantinia ! Appius » ſe mêle de réformer les peintures & les ſtatues » ! Mais ces vains projets de réformation n'eurent point d'autre effet que d'indiſpoſer le public contre Pompée, dont on ſe perſuada qu'Appius étoit ici l'inſtrument. Piſon, ſon collègue, qui prévit l'effet de ce zèle outré, prit le parti de demeurer tranquille, tandis qu'Appius maltraitoit indifféremment les ſénateurs & les chevaliers (*a*), chaſſoit du ſénat Salluſte l'hiſtorien, & menaçoit Curion du même outrage ; ce qui ne ſervoit qu'à faire de nouveaux amis à Céſar.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

Le grand objet qui occupoit toute l'attention du public, étoit la conduite de ce redoutable gouverneur des Gaules, & l'attente de ſa rupture avec Pompée, qu'on croyoit déſormais inévitable. Déja les partis commençoient ouvertement à ſe former, & chacun prenoit des engagemens ſuivant ſes intérêts ou ſon inclination. Pompée avoit pour lui le plus grand nombre des ſénateurs & des magiſtrats, avec les plus honnêtes gens de tous les ordres. Du côté de Céſar étoient tous les factieux

(*a*) Dio. 40, 150.

An. de R. 701.
Cicer. 56.
Coss.
Serv. Sulpicius Rufus.
M. Claudius Marcellus.

& tous les criminels, c'eſt à-dire (*a*), ceux qui avoient déja ſouffert quelque punition ou qui s'en étoient rendus dignes; la plus grande partie de la jeuneſſe, la populace de la ville, quelques tribuns, & particulièrement tous les citoyens, dans Rome & au-dehors, qui étoient chargés de dettes & qui ſe croyoient dans l'impuiſſance de les payer. C'eſt de Cicéron & de Cœlius qu'on tire cette énumération : « Je vois, écrivoit Cœlius, que » Pompée ſera ſoutenu du ſénat & de tous ceux » qui ſont à la tête des affaires, & que Céſar » aura ceux qui ſont dans la crainte, ou à qui il » ne reſte plus d'autre reſſource que de s'attacher » à lui : mais je crois qu'il n'y aura point de com» paraiſon à faire entre les deux armées ».

Céſar avoit terminé glorieuſement la guerre des Gaules, & réduit cette grande province ſous le

(*a*) Hoc video, cum homine audaciſſimo paratiſſimoque negotium eſſe : omnes damnatos, omnes ignominia affectos, omnes damnatione ignominiaque dignos illuc facere. Omnem fere juventutem, omnem illam urbanam ac perditam plebem, tribunos valentes, omnes qui ære alieno premantur.... Cauſam ſolam illa auſa non habet, cæteris rebus abundat. *Ad Att.* 7, 3. In hac diſcordia video Cn. Pompeium, ſenatum, quique res judicant, ſecum habiturum; ad Cæſarem omnes qui cum timore aut nulla ſpe vivant, acceſſuros. Exercitum conferendum non eſſe. *Ep. fam.* 8, 14.

joug de la république. Mais quoique sa commission approchât beaucoup de sa fin, il ne paroissoit pas disposé à la quitter, pour aller reprendre la qualité de simple citoyen de Rome. Son prétexte étoit que Pompée ayant obtenu une prolongation de cinq ans dans son gouvernement d'Espagne, il ne pouvoit abandonner le commandement de ses troupes (*a*) sans exposer sa sûreté à divers dangers. Le sénat n'avoit pas laissé, pour calmer ses alarmes, de consentir qu'il prît le consulat, sans l'avoir sollicité dans les formes de l'usage. Mais cette faveur n'ayant point été capable de le satisfaire, le consul Marcellus, un de ses plus ardens ennemis, avoit proposé de lui ôter sans ménagement le commandement des armées, & de lui nommer un successeur. Il vouloit même qu'on retractât la dispense qu'on lui avoit accordée pour le consulat, c'est-à-dire, qu'il fût obligé de venir faire à Rome les sollicitations ordinaires; & pour comble de dureté, il demanda que le droit de bourgeoisie fût refusé aux colonies que César avoit formées au-delà du Pô. Cette demande regardoit particulièrement la colonie de Côme. Toutes celles qui étoient en deçà du

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

(*a*) Cæsari autem persuasum est se salvum esse non posse si ab exercitu recesserit. Fert illam tamen conditionem, ut ambo exercitus tradant. *Ibid.*

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

Pô avoient obtenu de Pompée les droits du Latium, c'est-à-dire, la bourgeoisie de Rome pour leurs magistrats annuels. Mais la haine que Marcellus portoit à César lui faisoit (*a*) souhaiter que sa colonie de Côme fût exclue de ce privilège. Il n'avoit point attendu la décision du sénat, puisqu'il avoit déja fait fouetter publiquement un magistrat de Côme qui n'avoit pas fait difficulté de prendre à Rome la qualité de citoyen, indignité dont tous les citoyens étoient à couvert; & pour joindre la raillerie à l'outrage, il lui avoit recommandé de montrer ses playes (*b*) à César, comme une attestation de bourgeoisie. Cicéron traita cette action de violence & d'injustice. « Marcellus, dit-il, s'est couvert de honte, & cet » excès n'est pas moins offensant pour Pom» pée (*c*) que pour César ».

Servius Sulpicius, son collègue, étoit d'un caractère plus modéré. Il s'efforçoit de prévenir tout ce qui pouvoit donner naissance aux prétextes d'une guerre civile; & lorsqu'il manquoit de force ou de crédit pour arrêter les entreprises de Marcellus, il employoit le secours de quelques tribuns à qui il connoissoit les mêmes intentions. Pom-

(*a*) Sueton. J. Cæs. 28. Strabo. liv. 5, 443.

(*b*) Appian. 2, 443.

(*c*) Marcellus fœde de comensi. Ita mihi videtur non minus stomachi nostro ac Cæsari movisse. *Ad Att.* 5, 11.

pée n'avoit pas plus de penchant pour la violence. Il ne vouloit point que sa rupture avec César parût venir d'une si mauvaise source. Son inclination lui faisoit souhaiter, autant que la prudence, qu'on laissât finir le tems de sa commission, sûr alors que s'il employoit la force pour s'opposer au décret du sénat, toute la haine de sa révolte retomberoit sur lui-même. Cette manière de penser prévalut tellement dans l'assemblée du sénat, qu'après quantité de délibérations, elle ordonna par un décret du dernier jour de septembre, que les consuls désignés, L. Paulus & C. Métellus, attendroient jusqu'au premier de mars à proposer la distribution des provinces; mais quatre tribuns s'élevèrent contre ce décret. Pompée qui continuoit d'affecter beaucoup de modération, fut pressé de toutes parts d'expliquer plus nettement son avis. Il ne balança point à déclarer qu'on ne pouvoit sans injustice ôter son gouvernement à César avant le premier de mars, qui étoit le terme prescrit par la loi (*a*). « On lui répon-

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

(*a*) Cum interrogaretur, si qui tum intercederent: dixit hoc nihil interesse, utrum C. Cæsar senatus dicto audiens futurus non esset, an pararet qui senatum decernere non pateretur. Quid si, inquit, alius, & consul esse & exercitum habere volet? At ille, quàm clementer: quid, si filius meus fustem mihi impingere volet? *Ep. fam.* 8, 8.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

» dit qu'il pouvoit arriver alors quelqu'oppoſition » à ce changement. Que Céſar, répliqua-t-il, » ſuſcite alors quelqu'un qui s'oppoſe au décret » du ſénat, ou qu'il refuſe nettement de s'y ſou» mettre, c'eſt à-peu-près la même choſe. Mais, » reprit un autre, s'il prétendoit tout à la fois » être conſul & retenir ſon gouvernement? Dites, » ſi vous voulez, répondit Pompée, que mon fils » prendra un bâton pour me battre ». Si cette réponſe étoit ſincère, il étoit encore fort éloigné de craindre les intentions de Céſar.

Cœlius emporta cet été l'office d'édile, ſur un compétiteur fort odieux à Cicéron, ce même Hirrus qui n'avoit rien épargné pour faire manquer ſes prétentions à la dignité d'augure. Les édiles étant obligés, par l'uſage, de raſſembler de toutes les parties de l'empire des bêtes féroces pour l'amuſement du peuple, Cœlius pria Cicéron par ſes lettres, de lui procurer des panthères de ſon gouvernement de Cilicie, & d'employer à cette chaſſe les ſybarites, peuple de ſa province, qui en faiſoit ſon principal exercice. « Curion, lui » diſoit-il, en a fait venir dix de Cilicie: il ne » ſeroit pas honorable pour vous qu'on ne m'en vît » pas davantage ». Dans la même lettre il lui recommandoit M. Fetidius, chevalier romain, qui avoit du bien dans la Cilicie, mais aſſujetti à quelques charges dont il ſouhaitoit de le faire affranchir.

franchir. Cœlius demandoit encore au proconsul la permission de lever quelques contributions sur les villes de sa province, pour fournir (*a*) aux frais des jeux qu'il destinoit au peuple. C'étoit une ancienne prérogative des édiles, quoiqu'ils ne trouvassent pas toujours les gouverneurs dans la disposition d'y consentir, & que par l'avis (*b*) même de Cicéron, Quintus son frère l'eût refusé pendant qu'il gouvernoit l'Asie. Aussi Cœlius reçut-il pour réponse du proconsul de Cilicie, « qu'il » étoit fâché que ses actions fussent si obscures, » qu'on ne sût point encore à Rome (*c*), que » depuis qu'il commandoit dans sa province, il » n'avoit levé aucune contribution extraordinaire; » qu'il ne convenoit ni à lui d'extorquer de l'ar- » gent, ni à Cœlius d'en recevoir par cette voie;

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. SERV. SULPICIUS RUFUS. M. CLAUDIUS MARCELLUS.

(*a*) Fere literis omnibus tibi de pantheris scripsi. Turpe tibi erit, Pariscum Curioni decem pantheras misisse, te non multis partibus plures, &c. *Ep. fam.* 8, 9. M. Fetidium tibi commendo. Agros quos fructuarios habent civitates, vult tuo beneficio, quod tibi facile & honestum factu est, immunes esse. *Ibid.*

(*b*) Ad Quint. frat. 1, 1.

(*c*) Rescripsi me moleste ferre si ego in tenebris laterem; nec audiretur Romæ nullum in mea provincia nummum nisi in æs alienum erogari; docuique nec mihi conciliare pecuniam licere, nec illi capere; monuique eum, &c. *Ad Att.* 6, 1.

An. de R. 702. Cicer. 56. Coss. Serv. Sulpicius Rufus. M. Claudius Marcellus.

» & qu'un homme qui en avoit accusé d'autres » d'avidité pour le bien d'autrui, devoit s'ob- » server avec plus de précaution. A l'égard des » panthères, il lui déclaroit qu'il ne convenoit pas » plus à son caractère d'imposer à ses peuples un far- » deau qui leur seroit fort incommode ». Ce refus ne l'empêcha point d'envoyer des panthères à Cœlius, mais il se les procura lui-même à ses propres frais; & lui écrivant là-dessus, il lui dit fort plaisamment: « que les bêtes qu'il lui envoyoit » n'étoient pas fâchées de quitter sa province, » parce que depuis qu'il en étoit gouverneur (*a*), » elles se plaignoient d'être les seules créatures à » qui l'on y dressât des embûches ».

Curion, autre ami du proconsul, obtint aussi le tribunat dans le cœur de l'été. Il n'avoit recherché cet office (*b*) que pour se procurer l'occasion de mortifier César, qu'il n'avoit jamais ménagé; mais Cicéron qui les connoissoit tous deux, & qui prévoyoit la facilité qu'ils auroient à se

(*a*) De pantheris, per eos qui venari solent, agitur mandato meo diligenter: sed mira paucitas est; & eas quæ sunt, valde aiunt queri quod nihil cuiquam insidiarum in mea provincia nisi sibi fiat. *Ep. fam.* 2, 11.

(*b*) Sed ut spero & volo, & ut se fert ipse Curio, bonos & senatum malet. Totus, ut nunc est, hoc scaturit. *Ibid.* 8, 4.

réconcilier, prit occasion des complimens qu'il lui devoit sur sa dignité pour lui donner divers avis. Après quelques traits généraux de morale ; il l'exhorte à soutenir constamment ce qu'il a regardé jusqu'alors comme la justice & la vérité ; sans se (*a*) laisser jamais entraîner par de pernicieux conseils. Cette réflexion tomboit sans doute sur Marc-Antoine, le compagnon & le corrupteur de sa jeunesse. Les lettres qu'il reçut bientôt de Rome confirmèrent ses soupçons. Cœlius lui écrivit que Curion avoit changé de parti, & s'étoit déclaré pour César. Il répondit qu'il avoit prévû ce changement (*b*), & qu'il n'en étoit pas surpris.

Les nouveaux consuls étant amis de Cicéron ; il les félicita par ses lettres sur leur élection, il leur demanda le soutien de leur autorité pour le décret de sa supplication, & ce qui le touchoit encore plus, il les conjura de ne pas souffrir qu'on (*c*) prolongeât son office au-delà du terme annuel. On s'attendoit que ces deux souverains magistrats n'étant pas moins ennemis de

An. de R. 703.
Cicer. 57.
Coss.
L. ÆMILIUS PAULLUS.
C. CLAUDIUS METELLUS.

(*a*) Epist. fam. 2, 4.

(*b*) Extremâ pagella pupugit me tuo chirographo. Quid ais ? Cæsarem nunc defendit Curio ? Quis hoc putaret præter me ? nam ita vivam, putavi. *Ibid.* 13.

(*c*) Ep. fam. 15, 7, 10, 11, 12, 13.

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. ÆMILIUS PAULLUS. C. CLAUDIUS METELLUS.

César qu'ils étoient attachés à Pompée, on prendroit bientôt quelque résolution décisive sur l'affaire des Gaules; mais les intrigues de César firent avorter tous les efforts qu'on tenta pour lui donner un successeur. Claudius Metellus en ayant renouvelé la proposition au sénat, on fut surpris d'y voir mettre une puissante opposition par Æmilius Paullus son collègue, & par le tribun Curion, que les libéralités de César avoient (*a*) déja corrompu. On prétend qu'il avoit donné à Paullus environ six cens mille livres, & beaucoup davantage à Curion. Le premier avoit besoin (*b*) de ce secours pour se remettre des frais immenses qu'il avoit faits en édifices publics; & l'autre pour acquitter ses (*c*) dettes qui montoient à plus d'un million, car toutes les craintes de Cicéron s'étoient tellement vérifiées sur son sort, qu'en peu d'années, il avoit dissipé un des plus riches patrimoines de la république, & qu'il ne lui restoit (*d*), suivant l'expression de Pline, pour

(*a*) Suetôn. J. Cæs. 19.

(*b*) Appian. liv. II, pag. 443.

(*c*) Sexcenties sestercium æris alieni. *Valer. Maxim.* 9, 1.

(*d*) Qui nihil in censu habuerit, præter discordiam principium. *Plin. Hist. liv.* 36, 15.

unique fond de revenu, que l'espérance d'une guerre civile. Tous les écrivains de Rome (*a*) s'accordent sur ces faits. « Curion, dit Lucain, gagné » par les dépouilles des Gaules & par l'or de César, changea tout d'un coup de parti; & Servius prétend que c'est sa trahison que Virgile » a voulu peindre dans ces vers » :

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. ÆMILIUS PAULLUS. C. CLAUDIUS MARCELLUS.

Vendidit hic auro patriam......

Cicéron vivement touché des nouvelles qu'il recevoit de Rome, attendoit la fin de son année avec une impatience qui augmentoit tous les jours. Mais avant que de quitter sa province, il voulut (*b*) voir le compte général des sommes qui avoient passé par ses mains ou par celles de ses officiers, & l'ayant réduit à l'ordre le plus exact, il en fit tirer trois copies, dont la première devoit être déposée à la trésorerie de Rome, & les deux autres dans les deux principales villes de son gouverne-

---

(*a*) Monumentumque fuit mutatus Curio rerum
Gallorum captus spoliis & Cæsaris auro.
Lucan. 4, 819.

(*b*) Laodiceæ me prædes accepturum arbitror omnis pecuniæ publicæ. Illud quidem factum est quod lex jubebat, ut apud duas civitates, Laodacensem & Apimensem, quæ nobis maximæ videbantur, rationes confectas & consolidatas deponeremus. *Ep. fam.* 2, 17, 5, 20.

An. de R. 703.
Cicer. 57.
L. ÆMILIUS PAULLUS.
C. CLAUDIUS MARCELLUS.

ment (a). Il finit son administration par un trait de générosité sans exemple avant lui, & qui n'eut pas sans doute beaucoup d'imitateurs. Ayant épargné par son économie environ cent mille livres sur le revenu que la province lui faisoit pour sa dépense, il les remit libéralement au trésor, pour les faire servir au soulagement de ses peuples. Cette libéralité, dit-il, fit murmurer tous ses gens, qui s'attendoient à lui voir distribuer entr'eux une somme si considérable. Mais leurs plaintes le touchèrent peu. Cependant il ne manqua pas non plus de leur faire trouver beaucoup d'avantages à l'avoir servi, & les récompenses qu'ils reçurent de lui furent honorables.

Il lui restoit un embarras. Les troubles de Rome n'ayant point encore permis au sénat de penser à la distribution des provinces, il ne savoit entre les mains de qui il devoit remettre son gouvernement. C. Cœlius, son questeur, étoit un jeune

(a) Cum enim rectum & gloriosum putarem ex annuo sumptu qui mihi decretus esset, me C. Cœlio quæstori relinquere annuum, referre in ærarium ad H. S. CIC. ingemuit nostra cohors, omne illud putans distribui sibi opportere; ut ego amicior invenirer phrygum aut cilicum ærariis quàm nostro. Sed me non moverunt. Nec tamen quicquam honorifice in quemquam fieri potuit quod prætermissum. *Ad Att.* 7, 1.

An. de R. 703. Cicer. 57. L. ÆMILIUS PAULLUS. C. CLAUDIUS METELLUS.

homme d'une haute naissance, mais d'une capacité si médiocre, qu'après une administration aussi glorieuse que la sienne, il craignoit de s'exposer à quelque reproche, en marquant trop de confiance pour un homme de ce caractère. Cependant il n'avoit personne auprès de lui qui pût prétendre à ce dépôt par son rang; car la crainte d'être soupçonné d'intérêt ou de partialité ne lui permettoit pas de faire tomber son choix sur son frère. Enfin la nécessité le détermina (*a*) pour Cœlius, & lui ayant remis toute son autorité, il se mit en chemin pour retourner en Italie.

En quittant l'Asie, il écrivit à Atticus qu'il attendoit de lui sur sa route un détail exact de l'état de Rome & de la situation (*b*) des affaires publi-

(*a*) Ego de provincia decedens quæstorem Cœlium præposui provinciæ. Puerum, inquies: at quæstorem, & nobilem adolescentem, at omnium fere exemplo. Neque erat superiore honore usus, quem præficerem. Pontinius multo ante discesserat. A Quinto fratre impetrari non poterat; quem tamen si reliquissem, dicerent iniqui non me plane post annum, ut senatus voluisset, de provincia decessisse, quoniam alterum me reliquissem. *Ep. fam.* 2, 15. *Ad Att.* 6, 5, 6.

(*b*) Huc odiosa afferebantur de Curione, de Paullo: non quo ullum periculum videam stante Pompeio vel etiam sedente; valeat modo. Sed me hercule Paulli & Curionis meorum familiarium vicem doleo. Formam igitur mihi

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. ÆMILIUS PAULLUS. C. CLAUDIUS METELLUS.

ques. « Il nous eſt venu ici, lui diſoit-il, de mau-
» vaiſes nouvelles touchant Paullus & Curion. Ce
» n'eſt pas que je ſois alarmé pour la république,
» tant qu'elle aura Pompée. Si les dieux nous le
» conſervent, nous devons être tranquilles. Mais
» je plains Curion & Paullus, qui ſont tous deux
» de mes amis. Si vous êtes à Rome, ou dès
» que vous y ſerez, ne manquez pas de m'envoyer
» une deſcription exacte de l'état de la république,
» afin que je puiſſe me former là-deſſus, & voir
» quel eſprit il faut porter dans les affaires pré-
» ſentes ; car il eſt à ſouhaiter, en arrivant, de
» n'être pas entièrement neuf & étranger ». Sa
confiance étoit extrême pour Pompée, parce qu'il
voyoit bien que toutes les eſpérances de paix avec
Céſar, ou de ſuccès contre ſes entrepriſes, dépen-
doient de Pompée preſqu'uniquement. Dans une
autre lettre il marque une vive inquiétude pour
ſa ſanté. « Notre ſeule reſſource, dit-il, eſt dans (*a*)
» la conſervation de ce grand homme, qui eſt at-
» taqué tous les ans d'une maladie dangereuſe ».
Pompée étoit ſujet à la fièvre. Elle lui revenoit

---

totius reipublicæ, ſi jam es Romæ, aut cum eris, velim mittas quæ obviam mihi veniat ; ex qua me fingere poſſum, &c. *Ad Att. 6*, 3.

(*a*) In unius hominis quotannis pericloſe ægrotantis anima, poſitas omnes noſtras ſpes habemus. *Ibid.* 8, 2.

régulièrement dans la même saison, & chaque accès faisoit trembler tout son parti. Dans un de ces retours, où sa vie parut fort dangereusement menacée, on ordonna des prières (*a*) publiques pour son rétablissement; honneur qui n'avoit encore été accordé qu'à lui.

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. ÆMILIUS PAULLUS. C. CLAUDIUS METELLUS.

Cicéron, à son retour de Cilicie, prit son chemin par Rhodes (*b*), en faveur, dit-il, des deux enfans. Il vouloit procurer à son fils & à son neveu la vue de cette île florissante, & leur faire prendre peut-être quelques leçons dans cette fameuse école d'éloquence où il avoit tiré lui-même tant d'utilité de celles de Molon. Il apprit dans cette île la mort d'Hortensius, qui l'affligea beaucoup (*c*) en lui rappelant le souvenir d'une infinité de combats glorieux qu'il avoit soutenus contre lui au barreau. Hortensius y régnoit sans rival lorsque Cicéron y avoit paru la première fois; & si le charme d'une réputation si bien établie avoit été l'aiguillon le plus pressant du jeune Cicéron,

(*a*) Quo quidem tempore universa Italia vota pro salute ejus, primo omnium civium suscepit. *Vell. Pat.* 2, 48. Dio. 155.

(*b*) Rhodum volo, puerorum causa. *Ad Att.* 6, 7.

(*c*) Cum è Cilicia decedens Rhodum venissem, & eo mihi de Q. Hortensii morte esset allatum, opinione omnium majorem animo cepi dolorem. *Brut. init.*

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. ÆMILIUS PAULLUS. C. CLAUDIUS MARCELLUS.

les progrès brillans & rapides qu'il fit dans la même carrière n'avoient pas moins servi à réveiller l'ardeur d'Hortensius, & à lui faire développer toutes les forces de son génie pour soutenir ses avantages contre un rival si dangereux. Une grande partie de leur vie se passa dans cette noble émulation. Mais Hortensius, qui étoit d'un âge beaucoup plus avancé, ayant atteint successivement à tous les honneurs publics, & sentant enfin son ambition rassasiée (a) par le consulat, avoit commencé à perdre le goût du travail pour se livrer à celui de la paresse & de la volupté qui lui étoit beaucoup plus naturel. Il avoit laissé prendre ainsi l'ascendant à Cicéron, qui n'étoit pas capable de perdre de vûe le point de la gloire, ni d'en être un moment détourné par les amorces du plaisir. Il publia diverses harangues, qui subsistèrent long-tems après sa mort, & cette perte mérite d'autant plus nos regrets, qu'en nous privant des ouvrages d'un orateur si célèbre, elle nous ôte aussi la satisfaction de les comparer avec ceux de Cicéron, & de juger de la différence des talens dans deux si grands hommes. S'il faut s'arrêter au jugement que d'anciens

(a) Nam is post consulatum summum illud suum studium remisit, quo à puero fuerat incensus; atque in omnium rerum abundantia voluit beatius ut ipse putabat vivere. *Brut. p.* 448.

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. ÆMILIUS PAULLUS. C. CLAUDIUS METELLUS.

écrivains en ont porté, Hortensius devoit une grande partie de sa gloire à son action, où il entroit même plus d'art que n'en demande (*a*) la qualité d'orateur; ce qui faisoit trouver plus de plaisir à lui entendre prononcer ses pièces qu'à les lire; au lieu que les ouvrages de Cicéron n'ayant jamais eu besoin d'autre lustre que leur propre beauté, se sont toujours fait rechercher avec une estime & des soins qui ont peut-être contribué à faire négliger les autres. Cependant tous les anciens, & Cicéron même, ont parlé d'Hortensius comme d'un orateur auquel il ne manquoit aucune perfection de son art (*b*), élégance de style, fertilité d'invention, abondance, grace, exactitude, douceur & harmonie dans la voix. L'ardeur de l'émulation n'alla jamais entre Cicéron & lui jusqu'à leur faire rompre les mesures communes de

---

(*a*) Motus & gestus etiam plus artis habebat quàm erat oratori satis. *Brut.* 425. Dicebat melius quàm scripsit Hortensius. *Orat. p.* 261. Ejus scripta tantum intra famam sunt..... qui diu princeps oratorum existimatus est, novissime, quoad vixit, secundus : ut appareat placuisse aliquid eo dicente, quod legentes non invenimus. *Quint.* XI, 3.

(*b*) Erat in verborum splendore elegans, compositione aptus, facultate copiosus, nec prætermittebat fere quicquam quod erat in causa. Vox canora & suavis. *Brut.* 425.

An. de R. 703. Cicer 57. Coss. L. ÆMILIUS PAULLUS C. CLAUDIUS MEELLUS.

la politesse. Au contraire s'accordant dans leurs principes de politique, & leur vie se passant dans les mêmes sociétés, on auroit pu donner le nom d'amitié à leur liaison, si Hortensius ne l'eût pas démenti par son infidélité dans la disgrace de Cicéron. Il parut trop clairement que la haine ou l'envie avoit eu part à ses conseils. Mais le ressentiment de Cicéron se borna aux plaintes qu'il en fit à Atticus leur ami commun, qui ne manqua pas d'apporter tous ses soins à les empêcher de rompre ouvertement: & Cicéron, qui étoit d'un naturel fléxible, consentit à renouer avec lui de si bonne foi, qu'il pleura sincèrement sa mort, non-seulement comme la perte d'un ami, mais comme un malheur (*a*) public, dans un tems où l'état avoit besoin de ses plus fidelles serviteurs.

De l'île de Rhodes il se rendit à Ephèse, d'où il mit à la voile le premier d'octobre, & le quatorze il prit terre à Athènes après un fort ennuyeux passage (*b*). Il choisit encore pour se loger, la

(*a*) Nam & amico amisso, cum consuetudine jucunda, tum multorum officiorum conjunctione me privatum videbam. Augebat etiam molestiam quod magna sapientium civium bonorumque penuria, vir egregius conjunctissimusque mecum consiliorum omnium societate alienissimo reip. tempore extinctus. *Brut. init.*

(*b*) Prid. id. oct. Athenas venimus, cum sane adversis ventis usi essemus. *Ep. fam.* 14, 5.

maiſon du philoſophe Ariſtus. Apprenant qu'Appius, ſon prédéceſſeur, avoit donné des ordres, à ſon retour d'Aſie, pour faire bâtir à ſes frais un veſtibule au temple de Cérès Eleuſine, il en prit occaſion d'ajouter quelqu'ornement du même genre à l'académie, comme un ſimple monument de ſon affection pour un lieu ſi reſpectable; car il déteſtoit ces fauſſes inſcriptions dont la flatterie des grecs chargeoit les ſtatues de leurs nouveaux maîtres, & la méthode qu'ils prenoient d'effacer les anciens titres pour en ſubſtituer d'autres à l'honneur des grands ſeigneurs de Rome. Il communiqua ſon deſſein (*a*) à Atticus, en le priant de lui en marquer ſon opinion. Mais il y a peu d'apparence qu'il l'ait exécuté, parce qu'étant pouſſé en Italie par tous ſes déſirs, il ne fit pas un long ſéjour à Athènes. Toutes les lettres qui lui venoient de Rome lui confirmoient la certitude d'une guerre à laquelle il ne pouvoit ſe diſpenſer de prendre part. Il falloit s'éclaircir (*b*) des affaires

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. ÆMILIUS PAULLUS. C. CLAUDIUS METELLUS.

(*a*) Audio Appium προπύλαιον Eleuſine facere. Num inepti fuerimus, ſi nos quoque academiæ fecerimus? Equidem valde ipſas Athenas amo. Volo eſſe aliquod monumentum. Odi falſas inſcriptiones alienarum ſtatuarum. Sed ut tibi placebit. *Ad Att.* 6, 1.

(*b*) Cognovi ex multorum literis ad arma rem ſpectare. Ut mihi, cum venero, diſſimulare non liceat quid ſentiam.

An. de R. 703. Cicer. 57. COSS. L. ÆMILIUS PAULLUS. C. CLAUDIUS MARCELLUS.

publiques & prendre des mesures pour les siennes. Rien n'égaloit son impatience. Cependant il ne désespéroit point encore de la paix, & peut-être se flattoit-il qu'elle pourroit être son ouvrage. Personne n'avoit plus de raison que lui de former cette espérance. Pompée & César le recherchoient également, & se persuadoient chacun de leur côté qu'ils se l'étoient attaché. Ils lui écrivoient (*a*) avec toute la confiance de l'estime & de l'amitié; il étoit naturel avec des principes tels que les siens, soutenus de tant d'autorité & de lumières, de faire tourner ces ouvertures au bien public.

Dans sa route d'Athènes en Italie, Tiron, un de ses esclaves, à qui il accorda bientôt la liberté, tomba malade & demeura derrière à Patras, sous la garde des médecins. Cette circons-

Sed cum subeunda fortuna est, eo citius dabimus operam ut veniamus, quo facilius de tota re deliberemus. *Ep. fam.* 14, 5. Sive enim ad concordiam res adduci potest; sive ad bonorum victoriam, utrius-ve rei me aut adjutorem esse velim, aut certe non expertem. *Ad Att.* 7, 3.

(*a*) Ipsum tamen Pompeium separatim ad concordiam hortabor. *Ibid.* Me autem uterque numerat suum. Nisi forte simulat alter. Nam Pompeius non dubitat, vere enim judicat, ea quæ de republ. nunc sentiat mihi valde probari. Utriusque autem accepi litteras ejusmodi, ut neuter quemquam omnium pluris facere quàm me videretur. *Ibid.* 7, 1.

stance paroîtra légère à ceux qui ignorent combien la postérité a d'obligation à cet illustre esclave, pour nous avoir conservé les lettres de son maître. Il avoit été élevé dans cette famille avec d'autres esclaves de son âge, entre lesquels il s'étoit toujours distingué par un grand nombre d'excellentes qualités. Au zèle & à l'attachement, qui étoient les devoirs naturels de sa condition, il joignoit non-seulement un admirable caractère, mais tant de goût & d'intelligence pour toutes les parties du savoir, qu'il se rendit aussi utile aux études qu'aux affaires domestiques de son maître. « Je vois, écrivoit Cicéron à Atticus (*a*), » que la santé de Tiron vous cause de l'inquié- » tude. Je vous avoue que sa maladie me cha- » grine aussi ; car s'il m'est cher, c'est encore » moins par l'utilité que je tire de lui dans mes » affaires & dans mes études, que par sa douceur, » sa modestie, & ses autres vertus ». Mais ses lettres à Tiron même font voir encore mieux quel étoit le caractère de Cicéron dans son domestique. Depuis qu'il l'eut laissé à Patras, il ne

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. Æmilius Paullus. C. Claudius Metellus.

(*a*) De Tirone video tibi curæ esse. Quem quidem ego, & si mirabiles utilitates mihi præbet, cùm valet, in omni genere vel negotiorum vel studiorum meorum, tamen propter humanitatem & modestiam malo salvum quàm propter usum meum. *Ad Att.* 7, 5.

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. ÆMILIUS PAULLUS. C. CLAUDIUS METELLUS.

laissa point échapper une occasion de lui écrire, soit par les vaisseaux ou par les messagers qui alloient de ce côté là, & souvent il lui écrivoit deux ou trois fois le jour. Il lui envoya même plusieurs fois un exprès, pour s'informer de l'état de sa santé. La première lettre fera juger de toutes les autres.

M. T. Cicéron à Tiron.

Je n'aurois (*a*) pas cru qu'il pût m'être si difficile de me passer de vous : mais en vérité je ne saurois supporter votre absence ; & quoique mon honneur demande que je me rende promptement à Rome, il me semble que j'ai offensé le ciel en vous laissant derrière moi. Vous ayant vu si déterminé à vous arrêter jusqu'au rétablissement de votre santé, ma complaisance m'a fait approuver votre résolution, & je ne change point de sentiment si le vôtre est encore le même : mais lorsque vous serez en état de prendre un peu de nourriture, si vous croyez que vos forces vous permettent de me rejoindre, je m'en remets à vous-même. Je vous ai envoyé Marius pour vous accompagner à votre retour si vous pouvez partir aussi-tôt que je le désire ; mais si vous êtes forcé de vous arrêter plus long-tems, il a ordre de re-

(*a*) Ep. fam. 16, 1.

venir

venir aussi-tôt sans vous. Persuadez-vous qu'autant que votre santé ne s'y opposera point, je ne souhaite rien plus ardemment que de vous avoir avec moi, mais que si elle demande absolument que vous demeuriez encore quelque tems à Patras, je ne souhaite rien avec plus d'ardeur que ce qui est nécessaire à votre rétablissement. Si vous partez immédiatement, vous pourrez me joindre à L.... Si vous demeurez pour vous rétablir, prenez soin ensuite, à votre départ, de vous mettre en bonne compagnie & de choisir un bon tems & un bon vaisseau. Il faut, mon cher Tiron, si vous m'aimez, que ni l'arrivée de Marius, ni les instances de cette lettre ne vous fassent rien précipiter. En prenant le parti qui convient le mieux à votre santé, vous ferez ce qui m'est le plus agréable. C'est votre discrétion qui doit vous en faire juger. J'ai besoin de vous; mais je vous aime. Mon amitié me fait souhaiter votre santé, le besoin que j'ai de vous me fait désirer de vous avoir ici : c'est le premier de ces deux désirs qui doit l'emporter. Tâchez donc de vous rétablir, de tant de services que vous m'avez rendus, ce sera le plus agréable.... *Le trois de novembre.*

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. ÆMILIUS PAULLUS. C. CLAUDIUS MARCELLUS.

L'honneur par lequel il dit à Tiron qu'il est rappelé à Rome étoit celui du triomphe, que ses amis l'exhortoient à demander pour l'action du mont Amanus & celle de Pendenissum. Il en

An. de R. 703.
Cicer. 57.
Coss.
L. ÆMILIUS PAULLUS.
C. CLAUDIUS MARCELLUS.

écrivoit ses sentimens (a) à Atticus. « Examinez, » je vous prie, si dans l'état où sont les affaires » de la république, je dois penser au triomphe » comme mes amis me le conseillent. J'y renonce» rois sans peine si Bibulus n'y prétendoit pas; lui » qui tant qu'il a vu dans la Syrie un seul étran» ger, s'est tenu enfermé dans Antioche, com» me (b) il le fut dans sa maison pendant son » consulat. Ne me seroit-il pas honteux après cela » de ne faire aucune tentative? ..... Pour le » triomphe, écrit-il encore, je n'ai commencé à » le souhaiter que depuis qu'on a accordé à Bi» bulus, sur une lettre pleine de faussetés, une » si longue supplication. S'il avoit fait réellement » les actions dont il se vante, je m'en réjouirois » & je serois le premier à favoriser ses prétentions: » mais que lui, qui s'est tenu renfermé dans An» tioche tandis que les ennemis étoient au-delà de

(a) Ad Att. 6, 8.

(b) De triumpho nulla me cupiditas unquam tenuit ante Bibuli impudentissimas literas, quas amplissima supplicatio consecuta est. A quo si ea gesta sunt quæ scripsit, gauderem & honori faverem. Nunc illum, qui pedem porta, quoad hostis cis Euphratem fuit, non extulerit, honore augeri, me in cujus exercitu spem illius exercitus habuit, idem non assequi, dedecus est nostrum, nostrum, inquam, te conjungens. Itaque omnia experiar, & ut spero assequar. Ad Att. 7, 2.

» l'Euphrate, obtienne un honneur auquel je n'oserai prétendre, moi dont l'armée a soutenu & rassuré la sienne; ce seroit une honte pour nous: je dis pour vous aussi-bien que pour moi. Je suis donc résolu d'employer tous les moyens possibles, & j'ai l'espérance de réussir ».

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. Æmilius Paullus. C. Claudius Metellus.

Après l'idée méprisable que Cicéron fait prendre de la conduite de Bibulus en Syrie, on est étonné de lui voir décerner une supplication, & de le voir aspirer même au triomphe : mais il faut se souvenir que s'il n'avoit rien exécuté de son propre bras, Cassius son lieutenant avoit battu les parthes dans son absence, & que le succès des officiers inférieurs étoit toujours attribué aux auspices du général, qui en recueilloit la récompense & la gloire. D'ailleurs les parthes étant les plus redoutables ennemis de la république, surtout depuis l'infortune récente de Crassus, les moindres avantages qu'on remportoit contr'eux étoient reçus à Rome avec acclamation, & n'en pouvoient procurer de médiocres au vainqueur.

Lorsqu'un proconsul revenoit de sa province avec quelque prétention au triomphe, ses faisceaux étoient entrelacés de laurier. Cicéron prit terre à Brindes le 26 novembre, avec cette marque de ses espérances, & Terentia, sa femme, arrivant dans le même moment au-devant de lui,

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. ÆMILIUS PAULLUS. C. CLAUDIUS MARCELLUS.

ils s'embrassèrent (*a*) au milieu de la place publique. De Brindes il prit à petites journées le chemin de Rome, s'arrêtant sur la route, pour conférer avec ses amis, qui venoient de tous côtés à sa rencontre, sans distinction de parti. Il pénétra bientôt les dispositions générales. C'étoient celles qu'il redoutoit le plus; un penchant pour la guerre déja déclaré dans tous les cœurs. Comme il en jugeoit avec moins d'intérêt, & par conséquent avec plus de modération, il s'attacha d'abord à la résolution d'employer tous ses soins & toute son autorité à ménager la paix. Il ne s'étoit encore déclaré pour aucun parti; non qu'il fût dans l'irrésolution, car il étoit déterminé dans le cœur à suivre Pompée; mais il prévoyoit de la difficulté à ménager sa conduite. Il vouloit éviter de prendre part aux décrets qui se préparoient contre César, & son dessein étoit de garder pendant quelque tems les apparences de la

(*a*) Brundusium venimus VII. kal. decemb.... Terentia vero, quæ quidem eo tempore ad portam Brundisinam venit, quo ego in portum, mihique obvia in foro fuit. *Ibid.* Nunc incido in discrimen ipsum. Dabunt operam ut eliciant sententiam meam. Tu autem de nostro statu cogitabis, primum quo artificio tueamur benevolentiam Cæsaris. *Ibid.* 1.

neutralité, pour faire l'office de médiateur avec plus de bienséance & de succès.

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. ÆMILIUS PAULLUS. C. CLAUDIUS METELLUS.

Dans cette disposition, il se procura le dix de décembre une conférence avec Pompée, dont il rendit aussi-tôt compte à Atticus. « Nous avons » passé, dit-il (*a*), environ deux heures ensemble. » Il m'a paru charmé de mon retour. Il m'a » exhorté à demander le triomphe, & m'a promis » de me soutenir de son crédit. Il m'a conseillé en » même-tems de ne me trouver au sénat qu'après » que je l'aurai obtenu; de peur qu'en opinant je n'a- » lienasse l'esprit de quelque tribun : en un mot, » il ne pouvoit traiter l'article de mes intérêts » d'une manière plus obligeante. Quant aux af- » faires de la république, il m'a témoigné qu'il ne » doutoit point que nous n'eussions la guerre; » qu'on ne devoit plus espérer d'accommodement; » que depuis quelque tems il voyoit bien que Cé- » sar ne vouloit plus le ménager, & qu'il en » avoit eu depuis peu une nouvelle preuve; » qu'Hirtius, l'ami particulier de César, étoit ve- » nu de sa part à Rome sans venir chez lui; qu'il » étoit arrivé le sixième de décembre au soir, & » que Balbus comptant parler le lendemain de » grand matin à Scipion de l'affaire qui l'avoit » amené, il étoit parti la nuit même. Pompée re-

(*a*) Ad Att. 7, 4.

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. ÆMILIUS PAULLUS. C. CLAUDIUS METELLUS.

» garde cette conduite comme une marque cer-» taine que César veut rompre avec lui. Enfin, » la seule espérance qui me reste, est qu'un » homme, à qui ses ennemis mêmes offrent un » second consulat, & que la fortune a élevé » si haut, ne sera pas assez insensé pour risquer » de perdre tant d'avantages : mais si cela ne » peut l'arrêter, combien vois-je de choses à » craindre que je n'ose vous écrire? au reste, je » compte être aux portes de Rome le troisième » de janvier ».

Cicéron étoit troublé par un scrupule, qui devenoit une peine importante dans sa situation. Il devoit une somme d'argent à César (*a*). Il ne pouvoit s'acquitter de cette dette sans se priver d'une partie de l'argent qu'il avoit réservé pour son triomphe, & sa délicatesse néanmoins lui faisoit regarder comme une chose odieuse & indécente, de prendre parti contre un homme dont il étoit le débiteur. Il eut recours à l'amitié d'Atticus, qui le délivra sans doute de cet embarras, car il ne s'en trouve plus aucune trace dans leurs

(*a*) Illud tamen non desinam, dum adisse te putabo, de Cæsaris nomine rogare ut confectum relinquas. *Ibid.* 5, 6. Mihi autem molestissimum est quod solvendi sunt nummi Cæsari, & instrumentum triumphi eo conferendum. *Ibid.* 7, 8.

lettres. On ne devine point dans quelles circonstances il avoit contracté cette obligation envers César ; à moins que ce n'eût été après son exil, lorsque la ruine de ses affaires lui avoit fait chercher de l'argent pour rétablir ses maisons.

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. Æmilius Paullus. C. Claudius Metellus.

Pompée lui trouvant tant d'inclination pour la paix, voulut se procurer avec lui une seconde conférence avant qu'il fût arrivé à Rome, dans l'espoir de le guérir de ses craintes, & de lui faire perdre un vain désir d'accommodement qui n'étoit propre qu'à refroidir le zèle de ses amis & du sénat. Il le joignit à Laverniuni, & l'ayant accompagné jusqu'à Formies, ils y eurent ensemble une conversation qui dura la moitié du jour. « Vous me demandez, écrivoit Cicéron à » Atticus, s'il y a quelqu'espérance d'accommo» dement ; autant que j'en puis juger par tout ce » que m'a dit Pompée, qui est entré avec moi » dans un grand détail, on n'en a pas même envie. » Il prétend que si César obtient le consulat, même » en remettant le commandement de ses troupes, » la république sera bientôt bouleversée. Il est » d'ailleurs persuadé que lorsque César saura qu'on » se prépare à prévenir ses desseins, il ne pensera » plus à demander le consulat cette année, & » qu'il aimera mieux garder son armée & son » gouvernement : qu'au reste s'il se portoit à quel» qu'extrémité, on devoit peu s'en alarmer ; qu'a-

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. ÆMILIUS PAULLUS. C. CLAUDIUS METELLUS.

» vec les troupes qu'il avoit à sa disposition & » celles de la république on sauroit bien l'arrêter : » Que voulez-vous que je vous dise ? quoique je » pense souvent combien les évènemens de la » guerre sont incertains, je me sentois néanmoins » rassuré, en entendant raisonner un homme de » cette valeur & de cette expérience sur le dan- » ger de s'en tenir à une fausse paix ».

Cicéron ne laissa point de conserver des espérances d'accommodement, & de s'en tenir au projet qu'il avoit formé d'y employer tous ses efforts. Il se confirma dans cette résolution à mesure qu'il observa les dispositions des deux partis. Les gens de bien, comme on les appeloit, étoient mal unis entr'eux (*a*). La plupart avoient quelques plaintes à faire de Pompée. D'ailleurs il entroit dans leurs sentimens trop

(*a*) De repub. quotidie magis timeo. Non enim boni, ut vocant, consentiunt. Quos ego equites romanos, quos senatores vidi, qui acerrime tum cætera, tum hoc iter Pompeii vituperarent. Pace opus est : ex victoria cum multa mala, tum certe tyrannus existat. *Ibid.* 7, 5. Ut si victus eris proscribare ; si viceris, tamen servias. *Ibid.* 7, 7. Ad pacem hortari non desino quæ, vel injusta, utilior est, quàm justissimum bellum. *Ibid.* 7, 14. Mallem tantas ei vires non dedisset, quàm nunc tam valenti resisteret. *Ibid.* 7, 3. Nisi forte hæc illi tum arma dedimus, ut nunc cum bene parato pugnaremus. *Ibid.* 7, 6.

d'emportement & de violence. Ils ne parloient que de perdre & d'anéantir leurs adversaires. Cicéron croyoit voir clairement, & ne faisoit pas difficulté d'annoncer à ses amis, que de quelque côté que la fortune se déclarât, il falloit s'attendre à la tyrannie. La seule différence qu'il prévoyoit dans les suites de la victoire, étoit qu'en supposant l'ennemi vainqueur, on étoit menacé d'une proscription, & que le succès du bon parti n'exposoit Rome qu'à l'esclavage. Ainsi quelqu'horreur qu'il eût pour la cause de César, il pensoit toujours qu'il valoit mieux consentir à toutes ses demandes, que de remettre la décision de cette querelle au sort des armes. Des conditions de paix injustes lui paroissoient préférables à la plus juste guerre; & lorsque depuis dix ans on n'avoit paru travailler qu'à fortifier César, il trouvoit ridicule qu'on pensât à se battre contre un homme auquel on s'étoit mis volontairement dans l'impuissance de résister.

An. de R. 703. Cicer. 57. Coss. L. ÆMILIUS PAULLUS. C. CLAUDIUS MARCELLUS.

Il étoit rempli de ces réflexions & de ses vues lorsqu'il fit son entrée à Rome le 4 de janvier. Il y trouva les deux nouveaux consuls dévoués entièrement aux intérêts de Pompée. En approchant de la ville, il eut le plaisir auquel il avoit été tant de fois sensible, de voir sortir une multitude de citoyens qui venoient le recevoir avec toutes sortes d'honneurs. Il avoit passé la

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

dernière nuit dans la maison Albanne de Pompée, parce que Tusculum, qui étoit écarté de la grande route, ne lui auroit pas été si commode pour une entrée publique. Mais la satisfaction qu'il ressentit de se voir mieux établi que jamais dans l'estime du peuple romain, fut mêlée d'un sentiment de tristesse auquel il ne s'étoit pas sitôt attendu. Le jour même de son arrivée (*a*) il tomba, dit-il, dans les flammes de la discorde civile, ou plutôt dans celles de la guerre, car il la trouva presqu'ouvertement déclarée. Le sénat venoit de porter un décret par lequel il étoit ordonné à César de congédier son armée dans un certain terme, sous peine d'être déclaré l'ennemi public : deux tribuns, Marc-Antoine & Q. Cassius ayant entrepris de s'y opposer, on étoit venu à cette résolution terrible, qui étoit comme la dernière ressource du sénat dans l'extrêmité du danger, & qui consistoit à ordonner que les consuls & tous les autres magistrats prissent soin que la république ne reçût aucun dommage. C'étoit les armer d'un pouvoir sans bornes contre ceux

(*a*) Ego ad urbem accessi prid. non. jan. obviam mihi sic est proditum, ut nihil possit fieri ornatius. Sed incidi in ipsam flammam civilis discordiæ, vel potius belli. *Ep. fam.* 16, 11. Ego in Tusculanum nihil hoc tempore. Devium est, &c.

à qui l'on attribuoit la qualité d'ennemis. Aussi les deux (*a*) tribuns & Curion se hâtèrent-ils de se rendre au camp de César, sous prétexte qu'ils ne croyoient plus leur vie en sûreté dans la ville, quoiqu'on ne pensât point encore à les offenser.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

Marc-Antoine, qui commençoit à se distinguer dans les affaires, étoit d'une très-noble & très-ancienne extraction. Son grand-père, aussi célèbre par son habileté que par son éloquence, avoit perdu la vie dans les proscriptions de Marius & de Scylla, & son père s'étant déshonoré au contraire par la conduite qu'il avoit tenue dans une des plus importantes commissions de la république, étoit mort avec le caractère d'un homme livré à toutes sortes de vices. C'étoit le dernier de ces deux exemples que le fils avoit choisi pour modèle. Dès sa première jeunesse il s'étoit jeté dans tous les excès de la débauche, & ses folles dépenses avoient consumé son patrimoine (*b*) avant qu'il eût pris la robe virile.

(*a*) Antonius quidem noster & Q. Cassius nulla vi expulsi ad Cæsarem cum Curione profecti erant, postea quàm senatus consulibus, prætoribus, tribunis plebis, & nobis qui proconsules sumus, negotium dederat ut curaremus ne quid respub. detrimenti caperet. *Ep. fam.* 16, 11.

(*b*) Tenes-ne memoriæ prætextatum te decoxisse? Nemo unquam puer emptus libidinis causa, tam fuit in domini potestate quàm tu in Curionis. Quoties te pater ejus è domo ejecit sua? Scisne me de rebus mihi notissimis dicere?

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

Les agrémeens de sa figure, la vivacité de son esprit, & ses manières insinuantes avoient inspiré pour lui au jeune Curion un attachement presqu'incroyable. Malgré les ordres d'un père vertueux & sévère, qui avoit refusé cent fois à Marc-Antoine l'entrée de sa maison, Curion s'étoit obstiné à le voir. Il lui avoit fourni de l'argent pour ses plaisirs, jusqu'à se charger lui-même de dettes. Le vieux Curion, vivement affligé de la conduite de son fils, ayant eu recours aux conseils & à l'autorité de Cicéron pour le ramener au devoir, ce jeune imprudent s'étoit jeté à ses pieds & l'avoit conjuré les larmes aux yeux, d'intercéder au contraire & pour Antoine & pour lui ; mais Cicéron, toujours ami du devoir, avoit conseillé au père, après l'avoir exhorté à payer les dettes de son fils, de mettre pour condition à cette faveur qu'il cesseroit absolument de voir Antoine. Un conseil si

---

Recordare tempus illud cum pater Curio mœrens jacebat in lecto ; filius se ad pedes meos prosternens, lacrymans te mihi commendabat, orabat ut te contra patrem suum, si H. S. sexagies peteret, defenderem, tantum enim se pro te intercessisse : ipse autem amore ardens confirmabat quod desiderium tui discidii scire non posset. Quo ego tempore tanta mala florentissimæ familiæ sedavi vel potius sustuli : patri persuasi ut æs alienum filii dissolveret, &c. *Phil.* 2, 18. M. Antonius perdundæ pecuniæ genitus, vacuusque curis nisi instantibus. *Sallust. Hist. fragm. l.* 111.

sage fût la source de cette haine qui rangea tout d'un coup Marc-Antoine dans le parti opposé à Cicéron, & qui ne fit que se fortifier dans la suite de sa vie par d'autres accidens. Le second mariage de sa mère lui ayant donné pour beau-père ce même Lentulus qui fut puni de mort dans la conspiration de Catilina, ce fut un nouveau sujet de ressentiment, qui servit d'un autre côté à lui faire contracter les principes les plus pernicieux à la liberté publique (*a*). Il forma une liaison fort étroite avec Clodius pendant son tribunat, & se rendit le ministre de toutes ses violences; ce qui n'empêcha point que dans la maison de Clodius même il ne suscitât des intrigues que l'histoire n'a point expliquées, mais qui n'alloient à rien moins qu'à déshonorer son protecteur. Après avoir formé à Rome l'habitude de tous les vices, il alla prendre les premières leçons de la guerre sous Gabinius, le plus débauché de tous les généraux romains. Il en obtint le commandement de la cavalerie, & n'ayant jamais manqué de courage & d'audace, il se distingua (*b*)

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

(*a*) Te domi P. Lentuli educatum. *Phil.* 2, 7. Intimus erat in tribunatu Clodio..... ejus omnium incendiorum fax, cujus etiam domi quiddam jam tunc molitus est, &c. *Ibid.* 19.

(*b*) Inde iter Alexandriam contra senatus auctoritatem,

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

par ses actions au rétablissement du roi Ptolemée. Ainsi le premier essai qu'il fit de la gloire militaire fut dans une expédition qui blessoit également la religion & les loix de sa patrie. Au lieu de faire tourner cet avantage au rétablissement de ses affaires & de sa réputation, il évita de reparoître à Rome, où la multitude de ses dettes lui faisoit redouter la vue de ses créanciers. Il se rendit (a) auprès de César, dans les Gaules, qui étoient déja le refuge de tous ceux qui s'étoient ruinés par le déréglement de leur conduite, & qui n'avoient plus de ressource que dans les emportemens du désespoir. Après avoir passé quelque tems dans cette province, il se vit en état par les libéralités de César, & par d'autres secours qu'il ne dut qu'à son adresse, de retourner à Rome pour solliciter la questure. César ne fit pas difficulté de le recommander instamment à Cicéron, mais en prenant le parti de confesser les fautes de sa jeunesse, & de faire mieux espérer à l'avenir de ses sentimens & de sa conduite. Cicéron fut (b)

contra rempublicam & religiones : sed habebat ducem Gabinium, &c. *Ibid.*

(a) Prius in ultimam Galliam ex Ægypto quam domum venisti, è Gallia ad quæsturam petendam. *Ibid.* Plutarq. *Vie d'Antoine.*

(b) Acceperam jam ante, Cæsaris literas, ut mihi satisfieri paterer à te. Postea custoditus sum à te, tu à me

assez généreux pour oublier d'anciens sujets de plainte. Antoine que le désordre de ses mœurs n'empêchoit point d'avoir les inclinations nobles & le cœur fort sensible, fut si touché des bienfaits qu'il en reçut, qu'il se déclara aussi-tôt contre Clodius ; & l'ayant attaqué au forum avec toute l'ardeur de son caractère, il l'auroit tué infailliblement si l'escalier de la tribune ne l'eût dérobé à sa furie. Il faisoit gloire ouvertement d'être redevable de tout à la générosité de Cicéron, en se reconnoissant obligé, pour réparer ses anciennes offenses, de le délivrer de tous ses ennemis. Il fut élu questeur ; mais oubliant bientôt tous ses projets de sagesse & de vertu, il se hâta de rejoindre (*a*) César, sans avoir attendu le décret du sénat, qui devoit lui désigner sa province. La même légéreté lui fit négliger l'occasion qu'il avoit de réparer sa fortune en mettant à profit

An. de R. 704.
Cicer. 58.
Coss.
C. CLAUDIUS MARCELLUS.
L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

---

observatus in petitione quæsturæ, quo quidem tempore P. Clodium in foro conatus es occidere. Ita prædicaras, te non existimare, nisi illum interfecisses, unquam mihi pro tuis in me injuriis satis esse facturum. *Ibid.* 20. Cum se ille fugiens in scalarum tenebras abdidisset, &c. *Pro Milon.* 15.

(*a*) Deinde sine senatus-consulto, sine sorte, sine lege ad Cæsarem occurristi. Id enim unum in terris egestatis, æris alieni, nequitiæ, perditis vitæ rationibus, perfugium esse ducebas. Advolasti egens ad tribunatum, ut in eo magistratu, si posses, viri tui similis esses ; ut Helena trojanis, sic iste huic reip. causa belli. *Phil.* 2, 21, 22.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

les sommes qu'il pouvoit recueillir de son emploi. Il ne cessa point d'être prodigue ; & lorsqu'il revint à Rome, pour y solliciter le tribunat, il étoit aussi pauvre qu'à son départ pour l'Egypte. Ses embarras de fortune n'ayant fait qu'augmenter par les folles dépenses qu'il fit dans cet office, il se vit forcé, à l'exemple de Curion, de se vendre sans réserve à César ; & pour me servir du langage de Cicéron, il fut la cause de la guerre civile, comme Hélene l'avoit été de celle de Troye.

On ne sauroit douter du moins que sa fuite n'en ait été (*a*) le prétexte, & Cicéron l'avoit prédit : « Quand César prendra les armes, avoit-» il écrit à Atticus, ce sera, ou simplement parce » qu'on aura rejeté ses demandes, ou parce que » les tribuns de sa faction qui auront voulu em-» pêcher le sénat d'agir, ou soulever le peuple, » auront été notés, interdits, déposés, ou chas-» sés, ou du moins, que sous prétexte d'avoir » appréhendé quelque violence, ils se seront ré-» fugiés auprès de lui . . . » Dans la même lettre il établit en peu de mots la justice du parti auquel il étoit résolu de s'attacher : « Vit-on jamais

(*a*) Aut addita causa, si forte tribunus plebis, senatum impediens, aut populum incitans, notatus, aut senatusconsulto circumscriptus, aut sublatus, aut expulsus sit, dicensve se expulsum ad se confugerit. *Ad Att.* 7, 9.

tant

» tant d'impudence? Vous avez gardé pendant » dix ans un gouvernement dont vous avez ob- » tenu la prolongation par des brigues & par des » entreprises violentes. Nous sommes à la fin de » ce terme que votre ambition seule a réglé. Mais » quand vous n'auriez pris que des voies permises, » on ordonne qu'on vous nommera un successeur, » & vous refusez de vous soumettre à ce décret. » Vous voulez qu'on vous conserve vos droits : » mais vous, ne violez-vous pas les droits les plus » sacrés, lorsque vous refusez d'obéir au sénat & » au peuple romain? Si vous ne faites ce que je » veux, il faut vous résoudre à la guerre. Eh bien, » répond Pompée, que hazardons-nous? de de- » meurer (a) victorieux ou de mourir libres ».

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

En effet, il étoit clair pour ceux qui cherchoient le plus à s'aveugler, que la force de César consistoit plus dans le nombre & la valeur (b) de ses troupes que dans la bonté de sa cause. Il en avoit rassemblé la plus grande partie sur les frontières de l'Italie, d'où elles étoient prêtes à marcher au premier signe. La fuite des tribuns

(a) Ibid. It. Ep. fam. 16, 11.

(b) Alterius ducis causa melior videbatur, alterius erat firmior. Hic omnia speciosa, illic valentia. Pompeium senatus auctoritas, Cæsarem militum armavit fiducia. *Vell. Pat.* 2, 49.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

lui offrit l'occasion qu'il cherchoit pour commencer, & parut donner une couleur de justice à son entreprise. « Mais son motif réel, suivant le jugement de Plutarque (*a*), étoit celui qui avoit » excité avant lui les Cyrus & les Alexandre à » troubler la paix du genre humain; c'est-à-dire, » la soif de l'empire & l'ambition de devenir le » plus grand homme du monde, gloire à laquelle » il ne pouvoit s'élever que par la ruine de Pompée ». Il saisit le point où la fortune l'attendoit. Ayant passé brusquement (*b*) le Rubicon, qui séparoit sa province de l'Italie, il ne marcha plus que les armes à la main, & dans sa route il se saisit sans résistance de plusieurs grandes villes qui ne pensoient point à se défendre.

Jusqu'alors les troubles dont la ville étoit agitée n'avoient point empêché (*c*) Cicéron & ses amis

---

(*a*) Plutarq. *Vie d'Antoine.*

(*b*) An ille id faciat quod paulo ante decretum est, ut exercitum citra Rubiconem, qui finis est Galliæ, educeret? *Phil.* 6, 3. Itaque cum Cæsar amentia quadam raperetur, & Ariminum, Pisaurum, Antenam, Arretium occupasset, urbem reliquimus. *Epist. fam.* 16, 12.

(*c*) Nobis tamen inter has turbas senatus frequens flagitavit triumphum: sed Lentulus consul, quo majus suum beneficium facerem, simul atque expedisset quæ essent necessaria de repub. dixit se relaturum. *Ep. fam.* 16, 11.

de solliciter le décret de son triomphe. L'assemblée du sénat y avoit consenti, & le consul Lentulus qui vouloit se faire un mérite particulier de cette faveur, avoit demandé seulement qu'elle fût différée de quelques jours, pour laisser le tems aux affaires publiques de prendre une meilleure forme, en donnant sa parole qu'il seroit le premier à rappeler les intérêts de Cicéron & le plus ardent à les soutenir. Mais la marche subite de César fit évanouir tout ce qui étoit moins pressant que la crainte de ses armes. Une terreur panique s'empara de tous les sénateurs; & plus tremblans que s'ils eussent déja vu l'ennemi aux portes de Rome, ils ne pensèrent qu'à sortir de la ville pour se retirer dans les parties méridionales de l'Italie. Les principaux furent chargés, dans l'étendue d'un certain district, de rassembler des troupes & tout ce qui étoit nécessaire pour la défense commune. Cicéron eut Capoue pour partage (*a*), avec l'inspection des côtes,

An. de R. 704.
Cicer. 58.
Coss.
C. Claudius Marcellus
L. Cornel. Lentulus Crus.

(*a*) Ego negotio præsum non turbulento: vult enim me Pompeius esse quem tota & campana & maritima ora habeat ἐπίσκοπον, ad quem delectus & summa negotii referatur. *Ad Att.* 7, 11. Ego adhuc oræ maritimæ præsum à Formiis. Nullum majus negotium suscipere volui, quo plus apud illum meæ literæ cohortationesque ad pacem valerent. *Ep. fam.* 16, 12.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

depuis Formies. L'espérance qu'il conservoit encore de se rendre utile à la paix, lui fit refuser une commission plus étendue, qui l'auroit trop éloigné de Rome ou qui auroit trop partagé ses soins. Ayant même observé que sa province n'étoit pas capable de résistance, & que la ville de Capoue ne pouvoit être défendue sans une forte garnison, il résigna son emploi, en prenant le parti (a) d'attendre les évènemens. En effet Capoue ayant été depuis long-tems comme l'école des gladiateurs, & le lieu où les grands de Rome en faisoient élever des troupes pour les jeux qu'ils donnoient au public, César y en avoit un grand nombre qu'il destinoit depuis long-tems aux fêtes de son triomphe. Ils étoient bien armés, & le moindre penchant à la sédition pouvoit les rendre redoutables dans un trouble si pressant. Pompée, qui en sentit le danger, prit le parti de les faire sortir du lieu de (b) leurs exercices com-

(a) Nam certe neque tum peccavi cum imparatam jam Capuam, non solum ignaviæ delectus, sed etiam perfidiæ suspicionem fugiens, accipere nolui. *Ad Att.* 8, 12. Quod tibi ostenderam, cum à me Capuam rejiciebam; quod feci, non vitandi oneris causâ; sed quod videbam teneri illam urbem sine exercitu non posse. *Epist. Cicer. ad Pomp. Ad Att.* 8, 11.

(b) Gladiatores Cæsaris, qui Capuæ sunt, sane commode Pompeius distribuit binos singulis patribus familia-

muns, & de les distribuer deux à deux dans les principales maisons de la ville. Il faut supposer que dans une profession qu'ils n'exerçoient pas tous volontairement, on les gardoit avec beaucoup de précautions.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

Tandis que les partisans de Pompée s'alarmoient de lui avoir vu quitter la ville à l'approche de César, ils reçurent quelque consolation (*a*) par l'arrivée de Labienus, un des principaux chefs de l'armée ennemie, qui s'étoit déterminé tout d'un coup à quitter un parti dans lequel il ne croyoit plus que son honneur pût s'accorder avec son devoir. Labienus s'étoit fait une réputa-

---

rum. Scutorum in ludo 100, eruptionem facturi fuisse dicebantur. Sane multum in eo reipublicæ consultum est. *Ad Att.* 7, 17.

(*a*) Maximam autem plagam accepit quod is qui summam auctoritatem in illius exercitu habebat, T. Labienus socius sceleris esse noluit: reliquit illum & nobiscum est, multique idem facturi dicuntur. *Ep. fam.* 16, 12. Aliquantum animi videtur attulisse nobis Labienus. *Ad Att.* 7, 13. Labienum secum habet Pompeius, non dubitantem de imbecillitate Cæsaris copiarum; cujus adventu Cnæus noster multi animi plus habet. *Ibid.* 7, 16. Nam in Labieno parum est dignitatis. *Ibid.* 8, 2.

.... Fortis in armis
Cæsareis Labienus erat, nunc transfuga vilis.

Lucan. 5, 345.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

tion extraordinaire dans la guerre des Gaules. Il n'y avoit pas acquis moins de richesses, & l'on se promit à Rome qu'un si grand exemple seroit bientôt suivi d'une partie des amis de César. Pompée ne se flatta pas moins de tirer beaucoup d'utilité de son secours, soit pour connoître les vues de son ennemi, soit pour débaucher son armée. Mais la suite des évènemens s'accorda mal avec l'idée que Labienus lui fit prendre de la situation de César. Il prétendit que ses troupes étoient foibles, mal disposées : que les deux Gaules n'avoient pas plus d'affection pour lui, & que leur penchant les portoit au contraire à la révolte. Soit que Labienus fît le rôle ordinaire des déserteurs, qui est de s'attacher moins à la vérité dans leurs récits, qu'à ce qu'ils croient capable de leur procurer un meilleur accueil, soit que les affaires de César eussent changé réellement dans son absence, le jugement qu'il en avoit porté fut bientôt démenti par l'expérience; & comme il n'avoit point engagé dans sa désertion les troupes qu'il commandoit, elle n'eut point d'autre effet que de ruiner sa fortune, sans avoir procuré le moindre avantage à Pompée.

Mais ce qui fit concevoir aux honnêtes gens des espérances beaucoup mieux fondées, fut un plan de conciliation que César envoya dans le même tems à Rome; car tandis qu'il poussoit la

guerre avec la dernière vigueur, il affectoit de parler sans cesse de paix & d'accommodement. Il s'efforçoit particulièrement de persuader à Cicéron qu'il n'avoit pas d'autre vue que de se mettre à couvert de (*a*) l'insulte de ses ennemis, & qu'il étoit disposé à céder à Pompée le premier rang de l'état. Ses conditions portoient que Pompée se rendroit dans son gouvernement d'Espagne, que ses nouvelles levées seroient congédiées (*b*), & les villes délivrées de leurs garnisons : de son côté il s'engageoit à résigner ses deux provinces, l'une à Domitius, l'autre à Considius, & à venir solliciter le consulat en personne, sans demander d'être dispensé des loix. Ces articles furent acceptés avidement, dans un grand conseil qui se tint à Capoue, & le jeune L. César qui les avoit

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

(*a*) Balbus major ad me scribit nihil malle Cæsarem, quàm principe Pompeio sine metu vivere. Tu puto hæc credis. *Ad Att.* 8, 9.

(*b*) Feruntur omnino conditiones ab illo, ut Pompeius eat in Hispaniam : delectus qui sunt habiti, & præsidia nostra dimittantur : se ulteriorem Galliam Domitio, citeriorem Considio Noniano traditurum. Ad consulatus petitionem se venturum, neque se jam velle, absente se, rationem sui haberi. *Ep. fam.* 16, 12. *Ad Att.* 7, 14. Accepimus conditiones, sed ita ut removeat præsidia ex iis locis quæ occupavit, ut sine metu de iis ipsis conditionibus Romæ senatus haberi possit. *Ibid.*

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

apportés, fut renvoyé avec une lettre de Pompée, qui n'y ajoutoit qu'un article préliminaire : il demandoit que César retirât ses troupes des villes dont il s'étoit saisi, afin que le sénat pût retourner sans crainte à Rome, & régler tout le reste avec plus d'honneur & de liberté. Cicéron qui assistoit à ce conseil, en écrivit les circonstances à Atticus : « J'arrivai hier, vingt-cinquième de janvier, à Capoue (*a*), où j'ai vu les consuls & » un grand nombre de sénateurs. Ils souhaitent » tous que César retire ses troupes des places de » l'Italie, & qu'il s'en tienne aux conditions qu'il » a proposées lui-même. Favonius seul prétend » qu'on ne doit point les recevoir de lui, mais » on ne l'a pas même écouté. Caton préfère la » servitude à une guerre civile. Il a déclaré néanmoins qu'il vouloit se trouver au sénat lorsqu'on » y traitera de ce qu'on doit accorder à César, » s'il se détermine à retirer ses troupes. Ainsi il » n'ira point en Sicile où sa présence seroit fort » nécessaire, au lieu que dans le sénat elle pourra » nuire. Là-dessus, Posthumus qu'on a nommé » pour aller prendre au plutôt en Sicile la place » de Tuffanus, a déclaré qu'il n'iroit point sans » Caton. Il est persuadé qu'un homme de son » importance est à présent fort nécessaire au sénat.

(*a*) Ad Att. 7, 15.

» On s'eſt trouvé obligé d'envoyer Fannius com-
» mander en Sicile.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

» Nous raiſonnons ici fort diverſement. La plu-
» part prétendent que Céſar ne s'en tiendra point
» aux conditions qu'il a propoſées, & qu'il ne
» cherche qu'à nous amuſer, pour empêcher que
» nous ne nous mettions en état de lui réſiſter.
» Pour moi, je ſuis perſuadé qu'il retirera ſes
» troupes. Pourvu qu'on le faſſe conſul, il aura ce
» qu'il prétendoit, ſans qu'il lui en coûte des
» crimes. Il faut abſolument que nous en paſſions
» par-là, étant ſi honteuſement pris au dépourvu.
» Nous n'avons point de troupes, nous manquons
» d'argent. En abandonnant Rome, nous avons
» livré à notre ennemi, non-ſeulement celui des
» particuliers, mais tout le tréſor public ».

Pendant que ce traité ſe négocioit, Cicéron ſe flatta que l'animoſité des deux partis commençoit à ſe rallentir, & que la querelle n'étoit pas éloignée de ſa fin. Si le ſénat devoit ouvrir les yeux ſur ſa foibleſſe, lorſqu'il ſe trouvoit ſurpris ſans préparation & preſque ſans défenſe, Céſar avoit pu faire des réflexions ſur ſa témérité. Cependant il trouvoit le ſujet d'une juſte défiance dans le choix que le ſénat (*a*) avoit fait d'un

(*a*) Spero in præſentia pacem nos habere. Nam & illum furoris, & hunc noſtrarum copiarum pœnitet. *Ibid.* Tamen

An. de R. 704. Cicer. 58. Cons. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

ministre d'aussi peu de poids que le jeune Lucius César, pour une si importante commission. Cette députation sembloit (*a*) porter un air de mépris, ou peut-être avoit-il voulu se ménager le pouvoir de la désavouer. D'ailleurs il étoit surprenant qu'après avoir fait volontairement des propositions, il ne suspendît pas du moins la marche de son armée (*b*) pour attendre la réponse du sénat. Un intervalle de quelques jours fit connoître qu'il n'y avoit eu que de la justice dans tous ces soupçons, & que ses propositions de paix n'étoient qu'une comédie méditée. Il ne fit aucune attention à la réponse de Pompée, & les raisons qu'il donna de ce mépris furent si frivoles, que c'étoit faire connoître encore mieux ses intentions que d'apporter si peu de soin à les déguiser. Il avoit eu néanmoins deux raisons pour envoyer ses

---

vereor ut his ipsis (Cæsar) contentus sit. Nam cum ista mandata dedisset L. Cæsari, debuit esse paullo quietior, dum responsa referentur. *Ibid*, 7, 17. Cæsarem quidem, L. Cæsare cum mandatis de pace misso, tamen aiunt acerrima loca occupare. *Ibid.* 18. L. Cæsarem vidi, ut id ipsum mihi ille videatur irridendi causa fecisse, qui tantis de rebus huic mandata dederit, nisi forte non dedit, & hic sermone aliquo arrepto pro mandatis abusus est. *Ibid.* 13.

(*a*) Accepi literas tuas, Philotimi, Furini, Curonis ad Furnium quibus irridet L. Cæsaris legationem. *Ibid.* 19.

(*b*) Cæs. Comment. de Bell. Civ. liv. 1.

articles au sénat : l'une étoit l'espérance que Pompée, par la seule aversion qu'on lui connoissoit pour son traité, ne manqueroit pas de les rejeter, & que ce refus feroit tomber sur lui toute la haine de la guerre civile : l'autre, que s'il les recevoit, le tems qu'il employeroit à ses délibérations, lui en feroit perdre beaucoup pour ses préparatifs, & lui feroit retarder son départ d'Italie ; tandis que la diligence incroyable avec laquelle (*a*) il faisoit marcher son armée, pouvoit le faire arriver assez tôt pour prévenir l'embarquement de son ennemi, & lui assurer peut-être le pouvoir de finir d'un seul coup une guerre dont il n'appréhendoit que les longueurs. « Je vois, » écrivoit Cicéron (*b*), quoique tard assurément, » parce que j'ai pris trop de confiance aux rapports » de Balbus, qu'il n'en veut, & que dans l'ori- » gine il n'en a jamais voulu qu'à la vie de » Pompée ».

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

Si l'on considère ce fameux passage du Rubicon sans aucun rapport avec le succès, on le trouvera si imprudent & si téméraire, qu'on ne

---

(*a*) O celeritatem incredibilem ! *Ad Att.* 7, 22.

(*b*) Intelligo serius equidem quàm vellem, propter epistolas sermonesque Balbi, sed video plane nihil aliud agi, nihil actum ab initio, quàm ut hunc occideret. *Ad Att.* 9, 5.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

sera pas surpris que Pompée ne s'y fût point attendu, & que dans l'opinion qu'il avoit de la prudence de César, il ne l'eût pas cru capable d'une entreprise si peu sensée. S'il n'avoit été question que de la conquête de l'Italie, il y auroit eu moins de folie dans ses espérances. Son armée étoit sans doute la meilleure qu'il y eût au monde. Accoutumée à vaincre, & dévouée à la gloire de son général, il n'y avoit point de puissance qu'elle dût redouter. Mais cette armée composoit toute sa force. Il n'avoit pas d'autre ressource. La perte d'une seule bataille entraînoit sa ruine. Et combien n'en devoit-il pas envisager avant que de parvenir à son but? Tout l'empire alloit s'armer contre lui: chaque province lui offroit de nouveaux ennemis à combattre. Ajoutons que ses ennemis étoient maîtres de la mer, de sorte qu'il ne pouvoit transporter ses forces hors de l'Italie sans s'exposer au hasard de rencontrer une flotte redoutable, ni tenir long-tems la campagne sans manquer bientôt de vivres & de munitions. Pompée avoit fait tant de fond sur cette seule circonstance qu'il l'avoit crue décisive en sa faveur (*a*). Aussi ne peut-on trop s'étonner qu'avec

(*a*) Existimat Pompeius, qui mare teneat, eum necesse rerum potiri..... itaque navalis apparatus ei semper antiquissima cura fuit. *Ibid.* 10, 8.

tant d'avantages un ſi grand général ait manqué de fortune ; & c'eſt bien moins la conduite que le bonheur de Céſar, qui le fit arriver à l'empire à travers tant d'obſtacles.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

Cicéron ne parle jamais de ſon entrepriſe ſans la traiter de folie (*a*); & dans le tems même qu'il le voyoit marcher avec tant d'ardeur, il conſervoit l'eſpérance d'apprendre tout d'un coup qu'il auroit changé ſa marche, & que cette impétuoſité ſe ſeroit refroidie. Pompée & le ſénat n'avoient pas d'autre fondement de confiance lorſqu'avec ſi peu de préparations, ils paroiſſoient fermes à l'attendre & diſpoſés à lui réſiſter. Céſar pouvoit s'imaginer de ſon côté que ces apparences de fermeté venoient de la fauſſe opinion qu'ils avoient de leurs forces, & ſe flatter qu'elle iroit juſqu'à lui faire prendre le parti de les meſurer avec les ſiennes ; & dans la ſuppoſition d'une bataille, le ſuccès ne pouvoit lui paroître incertain. Ainſi en prenant le change ſur les vues l'un de l'autre, les deux partis s'étoient peut-être engagés plus loin qu'ils ne ſe l'étoient propoſé. Céſar avoit pu ſe perſuader d'autant plus naturellement que le deſſein de ſes ennemis étoit de le combattre en Italie, que dans leur parti même on ne s'oc-

(*a*) Cum Cæſar amentia quadam raperetur. *Ep. fam.* 16, 12.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

cupoit que de cette chimere, & que Pompée s'efforçoit de lui donner de la vraisemblance. Ce n'est pas qu'il n'eût senti dès le premier moment la nécessité de s'éloigner, mais il gardoit ce secret pour lui-même, & dans le même tems il écrivoit à Cicéron qu'il comptoit de se voir incessamment à la tête d'une armée (*a*) avec laquelle il iroit au-devant de César jusques dans le Picenum. Il affectoit de publier son plan, qui étoit de se saisir des principaux passages, de partager ses forces pour donner de tous côtés de l'occupation & de l'inquiétude à l'ennemi, de lui couper les vivres & les fourages, enfin d'empêcher qu'il n'approchât de Rome, jusqu'à (*b*) l'arrivée d'Afranius, de Petreius & de Varron, qui devoient amener

(*a*) Pompeius ad me scribit, paucis diebus se firmum exercitum habiturum, spemque affert si in Picenum agrum ipse venerit, nos Romam redituros esse. *Ibid.* 7, 16.

(*b*) Suscepto autem bello aut tenenda sit urbs, aut ea relicta, ille commeatu & reliquis copiis intercludendus. *Ad Att.* 7, 9. Sin autem ille suis conditionibus stare noluerit, bellum paratum est : tantummodo ut eum intercludamus, ne ad urbem possit accedere ; quod sperabamus fieri posse : delectus enim magnos habebamus...... ex Hispaniaque sex legiones & magna auxilia, Afranio & Petreio ducibus, habet à tergo. Videtur, si insaniet, posse opprimi, non modo ut urbe salva. *Ep. fam.* 16, 12. Summa autem spes Afranium cum magnis copiis adventare. *Ad Att.* 8, 3.

d'Espagne une armée de vétérans capable de finir bientôt la guerre. Le sénat étoit si rempli de ces idées, que ne pouvant croire Pompée disposé à quitter l'Italie avec un si beau projet, il chargea Domitius de se jeter dans Corsinium, place forte au pied du mont Apennin; dans l'espérance qu'avec trois légions, dont il avoit la conduite, il seroit capable d'y arrêter quelque tems César. A la vérité cette démarche déplut à Pompée, qui écrivit aussi-tôt à Domitius de le venir joindre (*a*), en lui représentant qu'il alloit s'engager dans un lieu d'où il seroit aisé à César de lui couper toute retraite. Mais Domitius persuadé que l'Italie devoit être le siège de la guerre, & que Pompée ne l'abandonneroit pas avec un corps de troupes qui étoit composé de ses meilleurs amis, ne put consentir à quitter un poste aussi avantageux que Corsinium. Il compta d'y être secouru; & lorsqu'il s'y vit assiégé (*b*), il écrivit encore à Pompée

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

(*a*) Nos disjecta manu pares adversariis esse non possumus..... Quamobrem nolito commoveri, si audieris me regredi, si forte Cæsar ad me veniet, etiam atque etiam te hortor ut cum omni copia quamprimum ad me venias. *Vid. Ep. Pomp. ad Domit. Ad Att.* 8, 12.

(*b*) Domitius ad Pompeium mittit, qui petant atque orent ut sibi subveniat. Cæsarem duobus exercitibus & locorum angustiis intercludi posse, frumentoque prohiberi, &c. *Cæs. Com. de Bell. civil. lib.* 1.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

que rien ne lui paroiſſoit plus facile que d'enfermer Céſar entre deux armées.

Cicéron commençoit à ouvrir les yeux ſur mille circonſtances qui étoient échappées juſqu'alors à ſa pénétration. Il n'avoit pu s'imaginer qu'on ſe trouvât jamais dans la néceſſité de quitter l'Italie : mais la conduite de Pompée n'étant que trop propre à lui faire pénétrer ſes intentions, il ne fut plus le maître de déguiſer ſes inquiétudes. Il écrivit à Atticus pour lui demander ſes conſeils ſur ſa propre conduite, & ſa lettre eſt d'un cœur extrêmement agité. « Il eſt queſtion, lui diſoit-il, de décider ſi » je dois ſuivre Pompée, dans la ſuppoſition qu'il » abandonne l'Italie, car toutes les apparences me » portent à le croire. D'un côté, lorſque je trouve » dans ce grand homme & mon libérateur & mon » ami, lorſque je conſidère ſur-tout que ſa cauſe » eſt celle de la république, il me ſemble que je » ne puis prendre d'autre parti que le ſien, ni ſui- » vre d'autre fortune. De plus, ſi je demeure en » Italie, & que je me ſépare de tant de citoyens » diſtingués par leur rang & par leur vertu, il » faut que je reconnoiſſe un maître. Il eſt vrai » qu'il me traite avec beaucoup d'amitié, & que » j'ai eu ſoin, comme vous le ſavez, de le ména- » ger de longue main, dans la crainte de l'orage » qui eſt prêt à tomber ſur nous. Il faut néanmoins » examiner d'abord ſi je puis me fier entièrement

» à lui; & lorsque j'en serois tout-à-fait sûr, si » un homme de cœur & un bon citoyen peut » demeurer soumis à un pouvoir arbitraire, dans » une ville où il a rempli les premières dignités, où il a fait des actions éclatantes, & où il » est actuellement revêtu d'un emploi auguste & » sacré. D'ailleurs je risquerois beaucoup, & ce » ne seroit pas sans quelque honte, si Pompée » venoit à rétablir les affaires. Voilà les raisons » qu'on peut alléguer d'une part; mais voici celles qu'on peut leur opposer. Pompée jusqu'à présent n'a montré ni prudence ni résolution: j'ajoute » qu'il n'a eu aucun égard à tous mes avis. Je » pourrois rappeler le passé & faire voir que c'est » lui qui a donné à César des forces & des armes contre la république; qu'il lui a inspiré » l'audace d'employer les voies de fait, pour faire » passer des loix sans avoir égard aux auspices; » qu'il a fait joindre au gouvernement de César » celui de la Gaule Transalpine; qu'il a recherché son alliance; qu'il fit les fonctions d'augure, » lorsque Clodius fut adopté par un plébéien; » que s'il a contribué à mon rappel, il ne s'étoit » point opposé à mon exil; qu'il a fait continuer » à César son gouvernement, enfin qu'il l'a servi » dans toutes sortes d'occasions. Et pendant son » troisième consulat, lorsqu'il eut commencé à » soutenir les intérêts de la république, il voulut

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

» absolument que les dix tribuns proposassent le » décret qui permettoit à César de demander le » consulat sans venir à Rome, ce qu'il confirma » encore par une de ses loix. Ne s'est-il pas op- » posé depuis à M. Marcellus, lorsqu'il voulut » faire nommer un gouverneur pour les Gaules ?

» Mais sans m'arrêter à tout cela, vit-on jamais » rien de plus indigne & de plus mal concerté » que cette retraite, ou pour mieux dire cette fuite » honteuse ? Quelles conditions ne devoit-on pas » accepter plutôt que d'abandonner la patrie ? » Elles étoient fort mauvaises, je l'avoue, mais » est-il rien de pire que l'état où nous sommes ? » Pompée, dira-t-on, pourra se relever. Quand » & comment se relevera-t-il ? Quelles mesures » a-t-on prises ? n'avons-nous pas perdu le Pice- » num ? Le chemin de Rome n'est-il pas ouvert » à notre ennemi ? Ne lui avons-nous pas livré » tout le bien des particuliers & tout l'argent du » trésor public ? Enfin nous n'ayons point de parti » formé, nous manquons de troupes, nous n'oc- » cupons aucun poste où ceux qui sont bien in- » tentionnés puissent se rassembler. On s'est retiré » dans la Pouille, qui est la province de toute » l'Italie la plus foible & la plus reculée ; c'est » marquer qu'on a perdu toute espérance, & qu'on » n'a pensé qu'à se ménager une retraite en lais- » sant la mer derrière soi.

Dans une autre lettre.... « Il ne manque plus » à Pompée, pour se perdre entièrement de réputation, que de ne pas aller au secours de Domitius: aussi tout le monde croit qu'il ira, mais » je suis persuadé qu'il n'en fera rien. Quoi ? il » abandonnera un homme de cette considération » & tant d'autres personnes de marque, lui, qui » a trente cohortes ? Il les abandonnera, ou je serai » fort trompé. La peur l'a entièrement saisi, il ne » pense plus qu'à fuir. Je vois bien que vous » croyez que je le dois suivre. Pour moi je sais » bien avec qui je ne dois pas être, mais j'ignore » avec qui je dois aller. Lorsque je vous ai dit » que j'aimois mieux être vaincu avec Pompée » que de vaincre avec César, vous m'avez répondu que ce sentiment étoit noble, & qu'il me faisoit beaucoup d'honneur. Je n'en ai point changé; mais je parlois de Pompée tel qu'il étoit » alors, ou tel que je me le figurois, & non pas » d'un homme qui fuit sans savoir ni pourquoi ni » comment, qui a livré tous nos biens à notre » ennemi, qui a quitté Rome, & qui est près de » quitter l'Italie. Mais enfin quand j'y aurois été » résolu, c'est une chose faite, & nous sommes déjà » vaincus », &c.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

Il s'étoit répandu dans l'Italie un préjugé contre le caractère de César, qui en faisoit appréhender les plus terribles effets. On le représentoit vin-

An. de R. 704.
Cicer. 58.
Coss.
C. CLAUDIUS MARCELLUS.
L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

dicatif & cruel. Cicéron même étoit si prévenu de cette opinion (*a*), qu'il parle de lui dans ses lettres comme d'un second Phalaris. C'étoit la conclusion qu'il tiroit aussi naturellement de sa vie passée que de son entreprise présente, & plus encore du caractère de ses amis & de ses partisans, qui n'étoient presque tous que des gens décriés par leurs crimes ou par leurs vices. On assuroit aussi qu'il avoit déclaré ouvertement (*b*), qu'il venoit venger la mort de Cn. Carbon, de M. Brutus, & de tous les autres chefs de la faction de Marius, que Pompée, tandis qu'il reconnoissoit Sylla pour son chef, avoit fait périr diversement. Toutes ces craintes étoient sans fondement; car César s'étoit fait des maximes tout-à-fait opposées à la tyrannie. Les exemples historiques & ses lumières naturelles lui avoient fait comprendre (*c*) que la clémence dans un vainqueur

(*a*) Istum cujus Φαλαρισμὸν times, omnia teterrime facturum puto. *Ad Att.* 7., 12. Incertum est Phalarimne an Pisistratum sit imitaturus. *Ibid.* 20. Nam cædem video, si vicerit, & regnum non modo romano homini, sed ne persæ quidem tolerabile. *Ibid.* 10, 8. Qui hic potest se gerere non perdit? Vita, mores, ante facta, ratio suscepti negotii, socii. *Ibid.* 9, 2. *Id.* 9, 19.

(*b*) Atque eum loqui quidam narrabant Cn. Carbonis & M. Bruti se pœnas persequi, &c. *Ad Att.* 9, 14.

(*c*) Tentemus hoc modo, si possumus, omnium voluntates recuperare & diuturna victoria uti: quoniam reliqui

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

est le plus sûr moyen d'assurer les fruits de la victoire. Corsinium lui avoit déjà fourni l'occasion de faire éclater ses principes. Ayant forcé Domitius de se rendre à discrétion, il l'avoit renvoyé libre, lui & tous les sénateurs qui étoient tombés entre ses mains, au nombre desquels étoit Lentulus Spinther, ami intime (*a*) de Cicéron. Cette générosité produisit un changement admirable en sa faveur. Le public revenant de ses alarmes, commença bientôt à se persuader qu'il ne cherchoit effectivement, suivant ses premières protestations, que de la sûreté pour sa personne & pour sa dignité. Pompée, au contraire, se rendit plus méprisable de jour en jour, en fuyant à l'approche d'un ennemi qu'il avoit mis, disoit-on, dans la nécessité de prendre les armes par son orgueil & son obstination. « Dites-moi, écrivoit Cicéron; » n'est-ce pas une chose déplorable que César avec » la plus mauvaise cause du monde s'attire des ap» plaudissemens, pendant qu'avec la meilleure (*b*)

crudelitate odium effugere non potuerunt, neque victoriam diutius tenere, præter unum Syllam, quem imitaturus non sum. Hæc nova sit ratio vincendi, ut misericordia & liberalitate nos muniamus. *Ep. Cæs. ad Att.* 9, 7.

(*a*) Cæs. Comment. liv. 1. Plutarq. *Vie de César.*

(*b*) Sed, obsecro, quid hoc miserius quàm alterum plausus in fœdissima causa quærere, alterum offensiones in optima? alterum existimari conservatorem inimicorum, alterum desertorem amicorum? Et me hercule, quamvis

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

» Pompée se rend odieux ; que le premier pardonne à ses ennemis, pendant que l'autre abandonne ses amis ? J'ai pour Pompée toute l'amitié que je lui dois ; mais comment l'excuser d'avoir abandonné tant d'illustres citoyens ? Si c'est par crainte, quelle lâcheté ! & s'il a cru, comme bien des gens se l'imaginent, que leur mort rendroit sa cause meilleure, vit-on jamais une plus cruelle politique » ? Cicéron touché du service qu'il venoit de recevoir dans la personne de Lentulus, se crut obligé d'en remercier César, & de lui faire un compliment sur sa générosité. Il en reçut cette réponse.

César, Empereur, à Cicéron, Empereur (*a*).

Vous jugez fort bien de moi. Aussi me connoissez-vous depuis long-tems. Rien n'est plus éloigné de mon caractère que ce qui ressent la cruauté. C'est mon penchant naturel que j'ai suivi, & je m'en trouve bien récompensé, puisque vous approuvez ma conduite. Je ne me repens donc pas de ce

---

amemus Cnæum nostrum, ut & facimus & debemus, tamen hoc, quod talibus viris non subvenit, laudare non possum. Nam sive timuit, quid ignavius ? sive ut quidam putant, meliorem suam causam illorum cæde fore putavit, quid injustius ? *Ad Att.* 8, 9.

(*a*) Ibid. 9, 16.

que j'ai fait, quoique j'apprenne que ceux à qui j'ai donné la vie & la liberté sont allés rejoindre aussitôt mes ennemis. Comme je n'ai point envie de me démentir, je suis charmé aussi qu'ils ne se démentent point. Je me flatte qu'à ma prière vous voudrez bien vous rendre à Rome, afin que je puisse y recevoir vos avis & faire usage de ce qui dépend de vous. Personne ne m'est plus cher que Dolabella votre gendre. Je compte de lui avoir cette obligation. Il ne peut pas manquer de me servir auprès de vous, lui qui est si obligeant, si bon ami, & en particulier si plein d'affection pour moi. Adieu.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

La prise de Corsinium ayant obligé Pompée de se retirer à Brindes (*a*), & de déclarer enfin que sa résolution étoit de soutenir la guerre hors de l'Italie, il fit beaucoup d'instances à Cicéron pour l'engager à le suivre. Il lui écrivit consécutivement deux lettres à Formies, par lesquelles il lui proposoit de partir sur le champ. Mais toutes les réflexions dont on vient de lire une partie, avoient déjà fort altéré les sentimens de Cicéron. Des lettres aussi courtes que celles de (*b*) Pompée

(*a*) Qui amisso Corsinio denique me certiorem consilii sui fecit. *Ibid.* 9, 2.

(*b*) Epistolarum Pompeii duarum, quas ad me misit, negligentiam, meamque in scribendo diligentiam, volui tibi notam esse : earum exempla ad te misi. *Ibid.* 8, 11.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

dans une occasion si importante, achevèrent de l'irriter. La seconde, avec la réponse dont elle fut immédiatement suivie, fera connoître le fond de leurs intérêts présens & de leurs dispositions.

Cn. Pompée le Grand, Proconsul, à M. T. Cicéron, Empereur.

Si vous vous portez bien, je m'en réjouis. J'ai lu avec plaisir votre lettre, qui m'a fait voir que vous êtes toujours rempli du même zèle pour le salut de la patrie. Les consuls sont venus joindre les troupes que j'avois dans la Pouille. Je vous conjure par l'attachement inviolable que vous avez toujours eu pour la république, de nous venir trouver, pour délibérer de concert sur les remèdes qui conviennent aux maux présens. Je suis d'avis que vous veniez en diligence à Brindes par le grand chemin d'Appius.

M. Cicéron, Empereur, à Cn. Pompée le Grand, Proconsul.

Lorsque je vous écrivis la lettre que vous avez reçue à Canusium, je ne m'imaginois pas que nous fussions réduits à passer la mer. Je comptois que sans sortir de l'Italie, nous pourrions ou ménager une paix solide, ce qui me paroissoit le meilleur parti, ou même soutenir la guerre avec

avantage. Cependant, avant que vous euſſiez reçu ma lettre, je vis par les ordres que vous aviez donnés à D. Lœlius pour les conſuls, quelle étoit votre réſolution; & ſans attendre votre réponſe, je partis auſſitôt avec mon frère & nos enfans pour vous aller joindre dans la Pouille. Lorſque je fus arrivé à Theanum Sidicinum, C. Meſſius votre ami & pluſieurs autres perſonnes m'aſſurèrent que Céſar s'avançoit du côté de Capoue, & que le même jour il coucheroit à Eſernie. Cette nouvelle m'alarma beaucoup. Je voyois que ſi elle ſe trouvoit certaine, non-ſeulement, je n'aurois pas le pouvoir de vous joindre, mais que j'allois perdre même toute eſpérance de communication avec vous. Je me rendis à Calés, pour y attendre des nouvelles d'Eſernie.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

Pendant que j'y étois, on m'apporta une copie de votre lettre au conſul Lentulus, à qui vous marquiez que vous en aviez reçu une de L. Domitius, datée du dix-ſept de février, dont la copie étoit au bas de la vôtre; que le bien public vous obligeoit abſolument de raſſembler toutes vos troupes, & que vous le chargiez ſeulement de laiſſer à Capoue une garniſon telle qu'il la jugeroit néceſſaire. Là-deſſus je me perſuadai comme tout le monde, que vous marchiez à Corſinium avec toutes vos forces. Céſar étant campé à la vue de cette place, ç'eût été trop m'expoſer que

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

d'aller de ce côté-là. Tandis que nous attendions impatiemment le ſuccès de cette affaire, nous apprîmes ce qui s'étoit paſſé à Corſinium, & que vous marchiez vers Brindes. Nous réſolûmes auſſitôt, mon frère & moi, de vous ſuivre; mais différentes perſonnes qui venoient du Samnium & de la Pouille, nous avertirent que nous pouvions être coupés; que Céſar marchoit du même côté que nous, & qu'il faiſoit une ſi grande diligence que nous ne pouvions jamais arriver avant lui. Cette nouvelle nous fit changer de deſſein. Il nous parut, & ce fut auſſi l'avis de tous nos amis, que pour l'avantage de la république & pour le nôtre, il ne falloit pas nous livrer entre les mains de l'ennemi; perſuadés, ſur-tout, comme nous l'étions, qu'il étoit trop tard pour vous joindre quand le chemin auroit été plus libre. Cependant je reçus votre lettre de Canuſium dans laquelle vous me preſſiez de me rendre à Brindes; mais comme je ne la reçus que le vingt-ſept, nous ne doutâmes point que vous n'y fuſſiez déjà arrivé. Nous ſavions que ce chemin nous étoit entièrement fermé, & nous nous trouvâmes auſſi à plaindre que ceux qui ont été pris dans Corſinium; car c'eſt l'être véritablement que de ſe voir environné de troupes ennemies, ſans pouvoir s'échapper par aucune voie.

J'aurois évité ce malheur ſi je ne m'étois pas

éloigné de vous comme je le ſouhaitois, & comme j'eus ſoin de vous en repréſenter l'importance lorſque je me chargeai, avec ſi peu d'inclination, de commander à Capoue; non que je cherchaſſe à me diſpenſer des embarras de cette commiſſion, mais parce que je voyois la difficulté de garder une ſi grande ville ſans avoir un corps d'armée de ce côté-là. Je ne voulois pas m'expoſer à ce qui vient d'arriver à Corſinium. Mais ſi je n'ai pas été aſſez heureux pour me trouver avec vous, j'aurois du moins ſouhaité de ſavoir quels étoient vos deſſeins. Il m'étoit impoſſible de les deviner, & j'étois bien éloigné de croire que ſous un chef tel que vous, l'on ne pût ſauver la république qu'en abandonnant l'Italie. Ce n'eſt pas que je condamne le parti que vous prenez; mais je plains la république, & quoique je ne pénètre point les raiſons de votre conduite, je me perſuade qu'elles ont été juſtes.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

Vous pouvez vous ſouvenir que mon avis a toujours été d'acheter la paix à quelque prix que ce fût, & de ne point abandonner Rome. Je ne parle point de l'Italie. Vous ne m'aviez pas marqué que votre deſſein fût d'en ſortir. Mais je n'ai point la préſomption de croire que mon avis dût l'emporter. Je me ſuis fait un devoir de ſuivre le vôtre, non par rapport à la république, dont le ſalut me paroît déſeſpéré, ou qui n'en

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

a plus à eſpérer que par un remède auſſi funeſte que celui d'une guerre civile ; c'étoit vous uniquement qui me déterminiez, je ne voulois pas me ſéparer de vous, & je ne ſuis pas moins diſpoſé à vous aller joindre auſſitôt que j'en trouverai l'occaſion. Je ſais bien que ceux qui ne veulent point d'accommodement ſont peu ſatisfaits de moi. Je me déclarai d'abord pour la paix, quoique leurs craintes ne fuſſent pas plus fortes que les miennes ; mais je la trouvois moins redoutable qu'une guerre civile. Enſuite la guerre étant commencée, lorſque Céſar vous eut fait propoſer un accommodement, & que je vous vis répondre à ſes offres par des conditions ſi avantageuſes, non-ſeulement je crus devoir penſer à moi, mais les obligations que je vous ai me firent eſpérer que vous entreriez dans mes vues. Je me ſouvenois que pour avoir bien ſervi la république, je m'étois vu expoſé aux traitemens les plus indignes & les plus cruels. Je conſidérai que ſi je ne ménageois pas un homme à qui l'on offroit au milieu des armes un ſecond conſulat & le triomphe, j'aurois à ſoutenir les mêmes épreuves ; car il ſemble que ma deſtinée ſoit d'être en bute aux mauvais citoyens, & que bien des gens s'en faſſent un ſpectacle agréable. Ce ne ſont pas là de vains ſoupçons & de fauſſes alarmes. Je ne vous dis rien dont on ne m'ait hautement menacé ; &

quoique je me sentisse assez de courage pour soutenir ce que je ne pourrois éviter, j'ai cru qu'il étoit de la prudence de m'en garantir, pourvu que mon honneur n'y fût point intéressé.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

Voilà les raisons que j'ai eues de me ménager pendant qu'on a parlé de paix. Depuis, il n'a pas dépendu de moi de suivre mes inclinations. A ceux qui me condamnent, voici ce que j'ai à répondre : Je n'ai jamais été plus uni qu'eux avec César, & jamais ils n'ont été plus attachés que moi à la république. La seule différence qu'il y ait entre nous, c'est qu'avec la qualité de bons citoyens, dont nous pouvons également nous flatter, nous avons marché vers le même but par des voies différentes; eux par celle des armes, & moi par celle d'un accommodement, dont vous ne paroissiez pas vous même éloigné. Mais puisque leur sentiment a prévalu, vous pouvez compter que je ne manquerai point à ce que je dois à la république comme citoyen, ni à ce que je vous dois comme ami.

La conduite équivoque de Pompée, qu'il lui reproche adroitement dans cette lettre, fut la seule raison qui l'empêcha de le joindre. Il vouloit prendre plus de tems pour délibérer sur une démarche si délicate. C'est l'aveu qu'il fait à Atticus, après lui avoir raconté toutes les circons-

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

tances de sa (*a*) conduite : « Je n'ai rien fait, » lui dit-il, je n'ai rien omis sans raison : mais » au fond j'étois bien aise de pouvoir considérer » un peu plus long-tems de quel côté étoit la » justice, & ce qui convenoit aussi à mes intérêts ». Il ne regardoit point encore la paix comme impossible ; & dans cette supposition, l'amitié devant renaître entre Pompée & César, il ne vouloit pas que César eût sujet de se plaindre de lui lorsqu'il seroit réconcilié avec Pompée.

Tandis que les affaires étoient dans cette situation, César fit partir le jeune Balbus pour marcher sur les traces de Lentulus, & lui persuader de retourner à Rome. Cicéron, chez qui Balbus passa le soir, rendit (*b*) compte aussi-tôt de cette nouvelle à Atticus : « Il couroit, dit-il, avec » une diligence extrême, & par un chemin dé» tourné. Il porte à Lentulus une lettre de César, » & sa commission principale est de l'engager à » revenir à Rome. J'ai peine à croire qu'on en » puisse rien obtenir sans une entrevue. Balbus » m'a dit encore que César ne désire rien avec

(*a*) Nihil prætermissum est quod non habeat sapientem excusationem... & plane quid rectum, & quid faciendum mihi esset, diutius cogitare malui. *Ibid.* 8, 12.

(*b*) Ad Att. 8, 9.

» tant d'ardeur que de joindre Pompée; je me le » persuade sans peine : & de se réconcilier avec » lui; c'est ce que je ne croirai pas aisément : & » je tremble qu'il n'ait épargné jusqu'à présent le » sang de tant d'autres citoyens, que parce qu'il » en veut uniquement à celui de Pompée ». Cicéron paroît persuadé que dans une entrevue Lentulus pouvoit être engagé à changer de dessein. Il avoit mauvaise opinion de la fermeté de ces consuls; & dans une autre occasion, il dit de (*a*) l'un & de l'autre, « qu'une feuille ou une plume » n'avoit pas plus de facilité qu'eux à se laisser » tourner par le vent ». Il reçut bientôt une autre lettre du vieux Balbus, dont il se hâta d'envoyer une copie à Atticus, pour exciter sa pitié, lui dit-il, en lui faisant voir comment on se jouoit de lui.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel Lentulus Crus.

Balbus à Cicéron, Empereur.

Je vous conjure, mon cher Cicéron, de travailler à rapprocher César & Pompée, que la perfidie de certaines gens a éloignés l'un de l'autre. L'entreprise est digne de vous. Je vous réponds, que non-seulement vous ne trouverez point d'op-

(*a*) Nec me consules movent, qui ipsi pluma aut folio facilius moventur..... ut vicem meam doleres, cum me derideri videres. *Ibid.* 8, 15.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

poſition du côté de Céſar, mais qu'il vous ſera même fort obligé ſi vous vous chargez de ce ſoin. Je voudrois que Pompée fût dans les mêmes diſpoſitions; mais je l'eſpère beaucoup moins que je ne le ſouhaite. Quand il ſe fixera dans quelque lieu, & qu'il ſera revenu de ſa terreur, on pourra ſe promettre quelque choſe du pouvoir que vous avez ſur ſon eſprit. Céſar vous ſait bon gré d'avoir penſé que Lentulus ne devoit pas quitter l'Italie, & je vous en ai moi-même toute l'obligation poſſible, car je ne ſuis pas moins dévoué à ce conſul qu'à Céſar même. S'il avoit écouté mes conſeils, comme il faiſoit autrefois, & qu'il n'eût pas affecté de m'éviter, je n'aurois pas tant de chagrin. Je vous proteſte que j'en reſſens un mortel, de voir qu'un homme dont les intérêts me ſont plus chers que les miens, ſoutienne ſi mal ſa dignité, & n'ait que le nom de conſul. S'il vouloit vous écouter, & s'en rapporter à nous ſur les intentions de Céſar, il demeureroit à Rome pendant le reſte de ſon conſulat, & je ne déſeſpérerois point encore que par vos avis autant que par l'entremiſe du ſénat, il ne réuſsît peut-être à réconcilier Pompée avec Céſar. Si j'étois aſſez heureux pour voir ce grand évènement, je mourrois ſans regret.

Je ne doute point que vous n'approuviez tout ce que Céſar a fait à Corſinium. C'eſt beaucoup qu'une

qu'une affaire de cette nature se soit passée sans effusion de sang. Il m'est doux d'apprendre que la visite de mon neveu vous ait fait plaisir. Vous pouvez compter que ce qu'il vous a dit de la part de César, & ce que César vous a écrit lui-même est très-sincère, & de quelque manière que les choses tournent, il vous en donnera des preuves effectives.

An. de Ro 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

Entre mille soins, César étoit fort occupé de celui d'engager Cicéron dans une espèce de neutralité; car il n'osoit se promettre de le faire entrer dans ses intérêts (*a*). Il lui écrivit plusieurs fois, il sollicita ses meilleurs amis de lui écrire; & ceux qui tentèrent cette entreprise, se flattant d'avoir fait quelqu'impression sur lui, parce qu'il demeuroit éloigné de Pompée, renouvelèrent leurs efforts pour lui persuader de retourner à Rome, & de se trouver à l'assemblée du sénat que César s'étoit déja proposé de convoquer après avoir donné la chasse à Pompée. Il l'en pressa lui-même par cette lettre, dans l'embarras de sa marche:

César, Empereur, à Cicéron, Empereur.

Comme je marche en diligence pour joindre

(*a*) Quod quæris quid Cæsar ad me scripsit; quod sæpe; gratissimum sibi esse quod quierim; oratque ut in eo perseverem. Balbus minor hæc eadem mandata. *Ibid.* 8, 11.

An. de R. 704.
Cicer. 58.
Coss.
C. CLAUDIUS MARCELLUS.
L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

mon armée, à laquelle j'ai fait prendre les devants, je n'ai pu voir Furnius qu'à la hâte, & je n'ai pas eu le tems de l'entretenir. Mais tout pressé que je suis, j'ai pris quelques momens pour vous écrire, & j'envoie exprès Furnius pour vous faire mes remercîmens. Ce n'est pas la première fois que je vous en ai fait, & la manière dont vous en usez avec moi me fait espérer que ce ne sera pas la dernière. Le plus grand plaisir que vous puissiez me faire à présent, c'est de vous rendre à Rome où j'espère être bientôt. Vos conseils, votre crédit, votre rang & votre autorité m'y seront d'un grand secours. Ne vous offensez pas de trouver ma lettre si courte. Furnius y suppléera.

Cicéron, Empereur, à César, Empereur.

En lisant la lettre que vous m'avez envoyée par Furnius, pour m'engager à revenir à Rome, je n'ai pas été surpris d'y trouver que vous vouliez vous servir de mes conseils & de la considération que je puis avoir obtenue : mais je n'ai pas bien compris ce que vous ajoutez, que vous avez aussi besoin de mon crédit & de tout ce qui dépend de moi. Cependant comme je connois votre admirable prudence, je me suis porté naturellement à croire que vous vouliez rétablir la tranquillité publique, & il m'a paru que cela convenoit assez

à mon caractère & à la situation où je me trouve. S'il est donc vrai que vous pensiez à vous réconcilier avec Pompée & à le rendre à la république, vous ne trouverez assurément personne qui soit plus propre que moi à ménager cette entreprise; car je l'ai toujours porté à la paix, & dans toutes les occasions j'ai tenu le même langage au sénat. Depuis qu'on a pris les armes, j'ai gardé une exacte neutralité, dans la persuasion qu'on vous faisoit une injustice, & que c'étoit par animosité & par jalousie qu'on vouloit vous ôter un privilège, que le peuple romain vous avoit accordé. Mais comme je ne me suis pas contenté de favoriser vos intentions, & que j'ai mis encore plusieurs personnes dans vos intérêts, il est juste aussi que j'aye quelques égards pour un homme du rang de Pompée; car depuis quelques années je m'étois attaché à vous & à lui d'une manière spéciale, & j'étois lié, comme je crois l'être encore, avec l'un & l'autre d'une amitié fort étroite.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

Je vous prie donc, ou plutôt je vous conjure de prendre quelques momens sur vos grandes occupations, pour chercher comment vous pourrez me laisser les moyens & la liberté de remplir ce qu'un honnête homme doit à un ami dont il a reçu des services qu'il ne peut oublier sans crime. Quand il ne s'agiroit que de ma propre satisfaction, je me flatte que vous voudrez bien

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

avoir pour moi cette complaisance. Mais il me paroît que pour le bien même de la république, & pour faire connoître que vous souhaitez véritablement la paix, vous devez me laisser dans une situation où je puisse ménager un accommodement; ce qui convient à peu de personnes autant qu'à moi.

Je vous ai déja remercié d'avoir bien voulu conserver la vie à Lentulus mon libérateur. Mais depuis qu'il m'a marqué lui-même avec combien d'honnêteté & de douceur vous l'avez traité, j'y ai été aussi sensible que si j'avois reçu de vous le même bienfait. Si vous approuvez ce sentiment de reconnoissance, permettez-moi, je vous prie, de n'en avoir pas moins pour Pompée.

César n'ayant pas manqué de rendre cette lettre publique (*a*), on trouva quelque sujet de censure dans le compliment que Cicéron lui faisoit *sur*

(*a*) Epistolam meam quod pervulgatam scribis esse, non moleste fero. Quin etiam ipse multis dedi describendam. Ea enim & acciderunt jam & impendent, ut testatum esse velim de pace quid senserim. Cum autem eum hortarer, eum præsertim hominem, non videbar ullo modo facilius moturus quàm si id quod eum hortarer convenire ejus sapientiæ dicerem. Eam si admirabilem dixi, cum eum ad salutem patriæ hortarer, non sum veritus ne viderer assentiri cui tali in re lubenter me ad pedes abjecissem, &c. *Ibid.* 8, 9.

son admirable prudence, & dans ceux par lesquels il sembloit reconnoître que les adversaires de César lui avoient fait injustice dans la guerre présente : mais il répondit que loin d'être fâché de la publicité de sa lettre, il en avoit donné lui-même plusieurs copies, qu'il prenoit plaisir à faire connoître la passion qu'il avoit pour la paix ; qu'en pressant César de sauver sa patrie, il avoit cru devoir employer les expressions les plus propres à faire naître la confiance, & qu'il ne craignoit point qu'on lui fît un reproche d'avoir usé de quelque flatterie dans une occasion où il n'auroit pas fait difficulté de se jeter à ses pieds. Il reçut dans le même tems & sur le même sujet une lettre des deux principaux confidens de César, Balbus & Oppius, qui lui écrivoient en commun.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus. Crus.

Balbus & Oppius, à M. Cicéron.

La plûpart des hommes jugent moins des conseils qu'on leur donne par l'intention que par l'évènement, même lorsqu'ils leur viennent des personnes du plus haut rang ; à plus forte raison lorsqu'ils viennent de gens obscurs tels que nous. Cependant comme nous vous connoissons beaucoup d'équité, nous vous dirons naturellement notre avis sur l'affaire dont vous nous avez écrit. Nous pouvons nous tromper, mais nous n'aurons

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

pas du moins de reproche à nous faire du côté de la sincérité & de la droiture. Si César ne nous avoit pas assurés qu'aussi-tôt qu'il seroit à Rome, il chercheroit des voies d'accommodement avec Pompée, comme nous sommes persuadés qu'il ne peut s'en dispenser, nous ne vous exhorterions pas à vous y rendre : mais nous concevons qu'étant ami de l'un & de l'autre, vous êtes plus propre que personne à cette médiation. Au contraire, si nous pouvions nous imaginer que César ne pense point à la paix, nous ne vous conseillerions jamais de prendre les armes contre un homme qui vous a rendu de si importans services, & nous vous prierons seulement, comme nous l'avons toujours fait, de ne pas vous déclarer contre César. Mais ne pouvant répondre absolument de ce qu'il fera, nous nous réduisons à vous dire que les engagemens que vous n'avez pas moins avec lui, qu'avec Pompée, & votre caractère même qui est d'être fidelle à l'amitié, ne vous permettent point honnêtement de prendre parti ni contre l'un ni contre l'autre. César est trop raisonnable pour vous demander davantage. Si vous le souhaitez néanmoins, nous lui écrirons, pour savoir plus clairement quelles sont ses intentions par rapport à la paix; & sur sa réponse, nous vous marquerons notre sentiment. Vous pouvez compter que dans nos conseils nous aurons

moins d'égard aux intérêts de César qu'à votre dignité. Il est trop équitable ami pour s'en offenser.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

Cette lettre fut suivie immédiatement d'une autre, qui étoit seulement de Balbus.

Balbus, à M. Cicéron.

Depuis que nous vous avons écrit en commun, Oppius & moi, j'ai reçu une lettre de César dont je vous envoie la copie. Vous verrez combien il souhaite de faire la paix & de s'accommoder avec Pompée, & en général combien il a d'éloignement pour tout ce qui pourroit ressentir la cruauté. J'ai une joie infinie de le voir dans ces sentimens. Au reste, j'entre fort dans tout ce que vous me dites sur vos engagemens avec Pompée. Je conçois que ni le devoir ni l'honneur ne peuvent vous permettre de prendre les armes contre un homme à qui vous prétendez avoir de si grandes obligations. César est trop raisonnable & trop honnête pour l'exiger de vous, & je suis sûr qu'il sera très-satisfait si vous lui promettez de ne pas vous joindre à ses ennemis. Comment n'auroit-il pas cet égard pour un homme de votre rang & de votre mérite, puisque de lui-même il m'a dit qu'il n'exigeroit pas de moi que je servisse contre Pompée ni contre Lentulus, à qui j'ai les dernières obligations; qu'il se conten-

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

toit que je prisse soin à Rome des affaires dont il me chargeroit, & qu'il me laisseroit la liberté de rendre à Lentulus & à Pompée les mêmes services. Je fais ici les affaires de Lentulus, & je conserve à l'un & à l'autre la reconnoissance & la fidélité que je leur dois.

Mais après tout il me semble qu'on ne doit pas désespérer de la paix, puisque les dispositions de César sont telles qu'on les peut souhaiter. Ainsi je crois que vous ferez bien de lui écrire & de lui demander une garde comme vous en demandâtes une à Pompée dans l'affaire de Milon. Je connois mal César, s'il n'a plus d'égard à ce que l'honneur demande de vous, qu'à ses propres intérêts. Je ne sais si je m'avance trop ; mais je puis du moins vous assurer que je n'écoute ici que l'amitié & l'attachement que j'ai pour vous, & je vous jure par le salut de César, qu'il y a très-peu de personnes au monde qui me soient aussi chères que vous. Quand vous serez déterminé, je me flatte que vous me communiquerez votre résolution. Mes désirs sont que vous puissiez vous ménager également avec Pompée & César, & j'espère que vous y réussirez.

L'offre d'une garde, ou la proposition de la demander, n'étoit qu'un artifice. Si c'étoit en apparence une marque d'honneur & de respect pour

Cicéron, il voyoit clairement lui-même qu'on ne penſoit qu'à le rendre priſonnier de Céſar, & qu'à lui ôter la liberté de quitter l'Italie. Loin de conſentir à ſe rendre à Rome, il en ſeroit ſorti s'il s'y étoit trouvé, parce qu'il ne pouvoit aſſiſter au ſénat, lorſque Pompée & les conſuls n'y paroîtroient point ſans ſe déclarer ouvertement contr'eux. Mais ce qui lui cauſoit encore plus d'inquiétude étoit l'attente continuelle de la viſite de Céſar, qui en venant de Brindes, ne pouvoit manquer de paſſer par Formies. Il auroit ſouhaité de pouvoir éviter cette entrevue. La bienſéance lui faiſant une loi de l'attendre, il réſolut du-moins de le recevoir avec toute la fermeté qui convenoit à ſon rang & à ſon caractère.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

Il rend compte de cette viſite à Atticus: « J'ai » obſervé, lui dit-il, les deux choſes que vous » m'aviez recommandées. J'ai parlé à Céſar d'une » manière plus propre à m'en faire eſtimer qu'à » m'attirer des remercîmens, & je lui ai refuſé » conſtamment d'aller à Rome. Mais j'avois eu » grand tort de croire qu'il recevroit bien mes » excuſes; il ne pouvoit les recevoir plus mal. » M'abſenter, m'a-t-il dit, c'eſt le condamner » hautement, & donner lieu à pluſieurs autres » perſonnes de ſuivre mon exemple. Je lui ai ré» pondu qu'ils n'avoient pas les mêmes raiſons » que moi. Après bien des objections & des

An. de R. 704.
Cicer. 58.
Coss.
C. CLAUDIUS MARCELLUS.
L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

» répliques, il m'a proposé d'aller à Rome pour » travailler à un accommodement. Mais, lui ai-je » dit, pourrai-je parler avec liberté? Croyez-vous » donc, m'a-t-il répondu, que je prétende vous » dicter ce que vous aurez à dire? Eh bien, ai-je » repris, je tâcherai de persuader au sénat qu'il » ne faut pas porter la guerre en Espagne, ni » faire passer des troupes dans la Grèce, & j'ajou» terai d'autres réflexions sur le triste état où est » réduit Pompée. Je ne veux point, m'a-t-il » dit, qu'on tienne ce langage. Je m'en étois » défié, lui ai-je répondu, & c'est la raison qui » m'empêche d'aller à Rome; car je ne pourrois » pas me dispenser de parler naturellement, & » d'ajouter d'autres explications qui ne vous plai» roient pas davantage. Enfin, pour se tirer de » cet embarras, il s'est réduit à me prier d'y pen» ser encore. Je me suis engagé à lui donner » cette satisfaction, & nous nous sommes sépa» rés. Je suis persuadé qu'il est parti mécontent. » Mais en récompense je suis fort satisfait de » moi; ce qui ne m'étoit pas arrivé depuis long» tems.

» Au reste, quel cortège! l'étrange assemblage! » On y voit entr'autres héros, l'affranchi de Cé» ler. Que ne doit-on pas craindre de tant de » mauvais citoyens réunis? N'est-il pas indigne » qu'on voye dans ce nombre le fils de Servius

» & celui de Titinius ? Mais il y en avoit bien » d'autres au camp de Brindes ? On en comptoit » six légions. Figurez-vous d'ailleurs que rien n'é- » gale la vigilance & l'activité de César. Je n'ai » plus d'espérance. Il est tems que vous me dé- » terminiez. Nous n'attendions que le succès de » mon entrevue avec César ; mais voici ses der- » nières paroles, que j'ai pensé oublier, & qui » m'ont fait plus de peine que tout le reste : Si » vous ne voulez pas, m'a-t-il dit, que je me » serve de vos conseils, je serai obligé d'en pren- » dre d'autres, & d'en venir peut-être à de fâ- » cheuses extrêmités ».

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

Après cette conférence, Cicéron se rendit à Arpinum, où il fit prendre la robe virile à son fils, qui n'avoit encore que seize ans. Il vouloit qu'il parût avec lui au camp de Pompée ; & ne pouvant faire cette cérémonie à Rome, il se laissa engager par les habitans d'Arpinum à la célébrer dans le lieu de sa naissance.

Pendant que César marchoit vers Rome, le jeune Quintus, neveu de Cicéron, lui écrivit secrètement pour lui offrir ses services & quelques informations d'importance qui concernoient son oncle. Une si étrange promesse l'ayant fait appeler avec empressement, il assûra César que son oncle étoit mal disposé pour lui, & qu'il pensoit à quitter l'Italie pour suivre Pompée. Outre

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

quelques chagrins domestiques, ce jeune téméraire avoit pour motif l'espérance d'obtenir un présent considérable de César. Rien ne peut exprimer la douleur que Cicéron & son frère ressentirent de cette perfidie. Mais César en prit occasion de renouveler ses instances pour obtenir de Cicéron qu'il ne se déclarât point contre lui; & cherchant à le guérir de toutes les craintes qui pouvoient lui rester pour le passé, il lui protesta par ses lettres « qu'il n'avoit aucun ressentiment » du refus qu'il lui avoit fait de se rendre à Rome, » quoique Tullus & Servius se plaignissent de » n'avoir pas été traités avec la même indulgence : » Plaisans romains, dit Cicéron, qui font scru» pule de se trouver au sénat, après avoir permis » à leurs enfans d'assiéger Pompée dans Brindes ».

Cependant la conduite de Cicéron & le soin qu'il prenoit de ne pas s'éloigner des maisons de campagne qu'il avoit dans le voisinage de la mer, persuadèrent à tout le monde qu'il n'attendoit qu'un vent favorable pour s'embarquer avec Pompée. César lui écrivit encore, dans l'espérance de l'arrêter; & rien n'étoit si pressant que ses instances :

César, Empereur, à Cicéron, Empereur.

Quoique je vous connoisse trop de prudence pour prendre un mauvais parti, j'ai cru que notre

amitié ne me permettoit pas de négliger le bruit qui s'est répandu. Je vous conjure de ne pas suivre Pompée, aujourd'hui que ses affaires sont en si mauvais ordre, puisque vous n'avez pu vous y résoudre lorsqu'elles paroissoient encore bien établies. Les évènemens ayant tourné si heureusement pour moi, vous agiriez également contre les devoirs de l'amitié & contre vos propres intérêts, si vous ne cédiez pas à la fortune. Il paroîtroit d'ailleurs que ce ne seroit pas la bonne cause qui vous auroit déterminé. Elle n'étoit pas moins bonne lorsque vous avez refusé d'entrer dans le parti qui m'est opposé, & l'on ne manqueroit pas de croire que j'ai fait, depuis, quelqu'action que vous voulez désavouer publiquement. Rien ne seroit plus injurieux pour moi, & je vous conjure par notre amitié de ne me pas faire cet affront. Après tout, quel meilleur parti pour un bon citoyen, que de garder une exacte neutralité? bien des gens l'auroient pris s'ils l'avoient cru sûr. Vous qui connoissez mon caractère & mes sentimens, vous pouvez le prendre avec aussi peu de danger pour votre sûreté que pour votre honneur.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

Marc-Antoine, à qui César avoit confié la garde de l'Italie dans son absence, lui écrivit aussi, le même jour & dans les mêmes vues.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

Antoine, Tribun du peuple & Propréteur, à Cicéron, Empereur.

Si je ne m'intéressois pas à ce qui vous regarde, & beaucoup plus que vous ne vous l'imaginez, j'aurois négligé le bruit qu'on fait courir sur votre conduite, d'autant plus que je le crois sans fondement. Mais les sentimens particuliers que j'ai pour vous, m'obligent de vous dire que ce bruit me chagrine, quelque faux que je le suppose. Je ne saurois me persuader que vous ayez résolu de suivre Pompée. Vous avez trop d'affection pour votre gendre & votre fille, qui est en effet une femme pleine de mérite; & vous êtes trop aimé dans le parti de César. Permettez que je vous le dise, vos intérêts nous sont plus chers qu'à vous-même. Mais quoique ces bruits soient venus sans doute de quelques esprits mal intentionnés; j'ai cru que l'amitié ne me permettoit pas de les négliger, & que je devois même plus d'attention à vos intérêts, depuis nos anciens différens, qui étoient venus plutôt de quelque jalousie de ma part, que d'aucun mauvais procédé de la vôtre. Vous pouvez compter qu'après César, il n'y a personne qui me soit plus cher que vous, & je puis aussi vous répondre que César nous met au nombre de ses meilleurs amis. Ainsi je

vous conjure, mon cher Cicéron, de ne prendre aucun engagement. Vous ne devez pas vous livrer à un homme qui pour vous mettre dans sa dépendance, a commencé par vous nuire, & vous n'avez rien à craindre du côté de César. Quand il n'auroit pas pour vous une sincère amitié, ce qui n'est guère possible, il ne laisseroit pas de vous conserver tous les honneurs dont vous jouissez. Je vous dépêche exprès Calpurnius, mon intime ami, pour vous faire connoître combien j'ai à cœur que vous ne preniez pas un mauvais parti.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

Cœlius lui écrivit aussi sur le même sujet, & jugeant par sa réponse qu'il pensoit réellement à suivre Pompée, il le pressa par une seconde lettre, & dans des termes si touchans, qu'il se flatta du moins de lui causer les incertitudes de la crainte.

Cœlius à M. Cicéron.

Vous ne méditez que des choses terribles; c'est l'aveu que vous me faites dans votre lettre, sans m'expliquer nettement quels sont vos desseins. C'en est assez pour que je ne diffère pas un moment à vous écrire. Par votre fortune, mon cher Cicéron, par la tendresse que vous portez à vos enfans, je vous conjure de ne prendre aucun parti qui soit contraire à votre sûreté. J'atteste les

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

dieux, les hommes, & mon amitié, que les avis que je vous ai donnés ne venoient point de mes seules imaginations, & que je ne me suis déterminé à vous les donner qu'après avoir appris de la bouche même de César, la conduite qu'il étoit résolu de tenir après sa victoire. Si vous vous figurez qu'il conservera toujours les mêmes dispositions, & qu'il sera toujours prêt à traiter ses ennemis avec la même indulgence, vous courez risque de vous tromper. Il se lassera de faire des offres inutiles, & je vous avertis qu'ayant été choqué de l'opposition qu'il a trouvée de la part du sénat, son humeur est déja changée; il prend un ton sévère, & je ne sais s'il sera disposé long-tems à pardonner. Si vous avez donc quelqu'amour pour vous-même, pour votre maison, pour un fils unique, & pour tous les restes de vos espérances : si mes prières, si celles d'un gendre qui doit vous être cher, sont capables de faire sur vous quelqu'impression, ne ruinez pas notre fortune, ne nous mettez pas dans la nécessité de haïr & d'abandonner un parti dans lequel notre sûreté consiste, ou de former des vœux impies contre le vôtre. Enfin, considérez qu'en demeurant incertain si long-tems, vous avez déja donné de justes sujets de plaintes à Pompée; & que de vous déclarer aujourd'hui contre un vainqueur, que vous n'avez pas cru devoir offenser quand sa

cause

cause étoit douteuse, sur-tout pour accompagner un homme qui fuit, & que vous n'avez pas voulu suivre lorsqu'il étoit en état de résister, ce seroit assurément une extrême folie. Prenez garde qu'en voulant paroître trop bon citoyen, vous ne décidiez un peu trop légèrement en quoi consiste aujourd'hui cette qualité. Mais si je ne puis vous fléchir entièrement, attendez du moins de quelle manière les affaires tourneront en Espagne. Je suis persuadé que cette province est à nous aussi-tôt que César paroîtra ici. Quel espoir leur reste-t-il après avoir perdu l'Espagne ? Et quelles peuvent être vos vues en embrassant une cause désespérée ? En vérité je m'efforce en vain pour le comprendre. A l'égard de ce que vous me faites entendre par votre silence, César a reçu des informations, & dès que je me suis présenté devant lui, il m'a dit qu'on avoit parlé de vous. Je lui ai protesté que j'ignorois absolument ce qu'on lui avoit rapporté, & je l'ai prié de vous écrire dans les termes les plus propres à vous arrêter. Il m'engage à le suivre en Espagne ; sans quoi je n'aurois rien de plus pressant que de vous rejoindre dans quelque lieu que vous soyez, pour entrer là-dessus en dispute avec vous, & vous forcer malgré vous-même de ne pas quitter l'Italie. Considérez plus d'une fois, mon cher Cicéron, que vous allez perdre & vous & tout ce qui vous

An. de R. 704. Cicér 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

appartient. Ne vous précipitez pas volontairement dans un abîme, d'où vous ne trouverez peut-être aucun moyen de vous retirer. Si vous craignez les reproches de ceux à qui vous croyez devoir de la considération, ou si vous avez peine à supporter l'insolence de certaines gens, retirez-vous dans quelqu'endroit éloigné du bruit des armes, jusqu'à la fin de cette querelle, dont la décision ne peut être fort éloignée. Je crois que vous n'avez point de parti plus sage à choisir, & j'ose vous garantir que César ne s'en offensera point.

Les conseils de Cœlius étoient fondés sur une maxime qu'il avoit établie dans une de ses lettres à Cicéron; que dans toutes (*a*) les dissentions civiles le devoir d'un homme de bien étoit de s'attacher au parti le plus honnête, aussi longtems qu'on ne sortoit point des bornes de la modération; mais que si l'on en venoit une fois aux armes, la prudence ne connoissoit plus d'autre ressource que de s'attacher au plus fort. Ce principe ne s'accordoit guère avec ceux de Cicéron,

---

(*a*) Illud te non arbitror fugere, quid homines in dissensione domestica debeant; quamdiu civiliter sine armis certetur, honestiorem sequi partem; ubi ad bellum & castra ventum sit, firmiorem; & id melius statuere quod tutius sit. *Ep. fam.* 8, 14.

dont la règle, dans tous les cas & malgré tous les dangers, étoit de s'attacher conſtamment à l'honnêteté & à la juſtice.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

Curion lui rendit une viſite & paſſa chez lui deux jours, en allant en Sicile, dont Céſar lui avoit confié le gouvernement. Leur converſation étant tombée ſur le malheur des tems, & ſur la néceſſité inévitable de la guerre, Curion s'expliqua avec beaucoup d'ouverture : il exhorta Cicéron (*a*) à choiſir quelque lieu neutre, où il pouvoit s'aſſurer que Céſar le laiſſeroit vivre en paix; il lui offrit ſes ſervices & toutes ſortes de ſûretés s'il prenoit ſon chemin par la Sicile. Il lui dit que Céſar ſeroit bientôt maître de l'Eſpagne, qu'il marcheroit enſuite avec toutes ſes forces contre Pompée, & qu'étant réſolu de s'en défaire, la guerre finiroit infailliblement par ce grand coup : qu'il ne falloit pas s'attendre à voir ſubſiſter plus long-tems la république : que Céſar s'étoit fort emporté contre Metellus, & qu'il avoit penſé le faire tuer; que cette mort auroit ſans doute été ſuivie de celle de beaucoup d'autres : que bien des gens vouloient le porter à la cruauté, & qu'il n'avoit pas pris le parti de la douceur par inclination, mais par politique, & pour ſe conſerver l'affection du peuple; que

(*a*) Ad Att. 10, 4.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

si cette méthode ne lui réussissoit pas, il ne garderoit plus de ménagement : qu'il avoit été piqué de ce que la populace même s'étoit élevée contre lui lorsqu'il avoit forcé les portes du trésor ; & qu'il en avoit été si déconcerté, que la hardiesse lui avoit manqué pour haranguer le peuple avant son départ, comme tout le monde savoit qu'il se l'étoit proposé.

Cicéron ne (*a*) pardonnoit point à ses amis d'avoir laissé le trésor en proie à César ; mais dans les dissentions civiles, il arrive presque toujours au parti des honnêtes gens de se ruiner par des excès de modération. Le trésor public étoit gardé dans le temple de Saturne, & les consuls se contentoient d'en avoir la clé, dans la confiance qu'il étoit assez défendu (*b*) par la sainteté du lieu. Pompée ouvrit les yeux trop tard sur cette erreur. Il fit dire aux consuls de retourner à Rome & de se saisir de l'argent public : mais César étoit déja si proche qu'ils n'osèrent tenter cette entreprise, & le consul Lentulus répondit froidement à Pompée, que pour lui donner le pouvoir d'exécuter ses ordres, il falloit qu'il arrêtât l'armée ennemie dans le Picenum (*c*). César qui ne

(*a*) Ibid. 7, 12, 15. (*b*) Dio, pag. 161.

(*c*) C. Cassius attulit mandata ad consules, ut Romam venirent, pecuniam de sanctiore ærario auferrent....... consul rescripsit ut prius ipse in Picenum. *Ad Att.* 7, 21.

se laissoit pas troubler par de vains scrupules, ne fut pas plutôt arrivé à Rome, qu'il fit briser les portes du temple, & qu'il s'empara de toutes les richesses qui y étoient renfermées. Il s'en fallut peu que le tribun Metellus ne perdît la vie en voulant s'y opposer. Le butin fut immense, tant en argent monnoyé qu'en lingots, qui avoient été accumulés depuis la guerre punique, & qui étoient la dépouille d'une infinité de nations; car Pline assure que la république (*a*) étoit plus riche alors qu'elle ne l'avoit jamais été.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

L'impatience de partir commençoit à presser d'autant plus Cicéron, que ses lauriers, ses licteurs, & tout cet appareil d'un (*b*) empereur qui s'étoit cru destiné au triomphe, l'exposoient non-seulement aux regards satisfaits de ses envieux, mais même à des railleries qui lui étoient insuppor-

(*a*) Nec fuit aliis temporibus respublica locupletior. *Plin. Hist.* 33, 3.

(*b*) Accedit etiam molesta hæc pompa lictorum meorum, nomenque imperii quo appellor. Sed incurrit hæc nostra laurus non solum in oculos, sed jam etiam in voculas malevolorum. *Ep. fam.* 2, 16. Cum ego sæpissime scripsissem nihil me contra Cæsaris rationes cogitare, meminisse me generi mei; meminisse amicitiæ, potuisse si aliter sentirem esse cum Pompeio; me autem quia cum lictoribus invitus cursarem, abesse velle. *Ad Att.* 10, 10.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

tables. Il étoit enfin résolu de passer la mer avec Pompée : mais n'ignorant point que toutes ses démarches étoient observées, sur-tout par Marc-Antoine qui étoit alors dans son voisinage, & qui avoit les yeux ouverts sur toute sa conduite, il s'efforçoit encore de dissimuler ses intentions. Il écrivit à Antoine qu'il n'avoit aucun dessein qui pût offenser César; qu'il ne pouvoit oublier leur amitié ni ce qu'il devoit à Dolabella son gendre; que s'il eut pensé différemment, rien ne lui auroit été plus facile que de joindre Pompée, & que la principale raison qu'il avoit de vivre dans la retraite, étoit l'embarras de ses licteurs, avec lesquels il n'aimoit plus à paroître en public. Marc-Antoine lui fit une réponse fort sèche, qu'il appelle un ordre laconique, & dont il envoya la copie à Atticus, pour lui faire voir, dit-il, quel air de tyrannie l'on prenoit déja :

« Le moyen de croire que vous ne déguisiez » point ? Ceux qui veulent demeurer neutres se » tiennent chez eux, & dans les circonstances pré» sentes, on ne peut sortir de l'Italie sans se dé» clarer pour l'une des deux causes. Mais ce n'est » pas à moi qu'il appartient de juger si vous avez de » bonnes ou de mauvaises raisons. César m'a donné » un ordre général de ne laisser sortir qui que » ce soit. Ainsi, que j'approuve ou non votre des-

» sein, cela est fort indifférent, car je ne suis » pas le maître. Je vous conseille de vous adres- » ser directement à César, & je suis persuadé » qu'il ne vous refusera point, puisque vous pro- » mettez de ne rien faire qui blesse notre amitié ». Depuis cette lettre Antoine se dispensa des visites qu'il avoit coutume de rendre à Cicéron, & lui fit dire pour excuse, qu'il avoit lieu de le croire irrité contre lui : mais il lui fit entendre en même-tems par Trebatius (*a*) qu'il avoit ordre de l'observer.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

On n'a pas craint de s'étendre trop sur toutes ces lettres, parce qu'il n'y a point de preuve plus sensible de la haute estime & du crédit où Cicéron étoit alors à Rome. Que peut-on se figurer de plus extraordinaire & de plus surprenant, que de voir les chefs de deux puissans partis, dans une querelle où il étoit question de l'empire de l'univers, & dont la force devoit décider seule, s'efforcer à l'envi de gagner un homme qui avoit peu de talens pour la guerre, & dont toute l'utilité ne pouvoit consister que

(*a*) Nominatim de me sibi imperatum dicit Antonius; nec me tamen ipse adhuc viderat, sed hoc Trebatio narravit. *Ibid.* 10, 12. Antonius ad me misit, se pudore deterritum ad me non venisse, quod me sibi succensere putaret. *Ibid.* 10, 15.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

dans l'éclat de son mérite, & dans la grandeur de sa réputation, comme s'ils eussent été persuadés que de quelque côté que la fortune se déclarât, la meilleure cause aux yeux de l'univers seroit celle que Cicéron auroit embrassée. Ces lettres peuvent servir aussi à détruire la fausse opinion qu'on s'est formée communément de son irrésolution & de sa foiblesse dans les difficultés pressantes, puisqu'il paroît effectivement que personne ne marqua jamais plus de fermeté, soit contre les instances de ses amis, soit contre les sollicitations d'un homme redoutable, & qu'il préféra la meilleure cause quoiqu'il la connût clairement la plus foible.

Pendant le voyage que César fit en Espagne, Antoine, qui n'avoit personne (*a*) à ménager en Italie, lâcha la bride à ses inclinations naturelles, & s'abandonna sans honte à toutes sortes de vices. Cicéron décrit le cortège qui l'accompagnoit d'un canton à l'autre : « Antoine mène

(*a*) Hic tamen Cytheridem secum lectica aperta portat, altera uxorem. Septem præterea conjunctæ lecticæ sunt, amicarum, an amicorum? Vide quàm turpi leto pereamus. Et dubita, si potes, quin ille, seu victus, seu victor redierit, cædem facturus sit. Ego vero, vel lintriculo, si navis non erit, eripiam me ex istorum parricidio. Sed plura scribam cum illum convenero. *Ibid.* 10, 10.

» avec lui dans une litière découverte la comé- An. de R. 704.
» dienne Cytheride : sa femme est dans une autre. Cicer. 58.
» Il en a sept encore, qui sont remplies de cour- Coss.
» tisannes, & peut-être de quelque chose de pis. C. Claudius Marcellus.
» Voilà par quelles indignes mains il nous faut L. Cornel. Lentulus Crus.
» périr. Et doutez après cela que, soit victorieux,
» soit vaincu, César à son retour ne remplisse
» Rome de carnage. Pour moi, si j'avois le malheur
» de ne pas trouver un vaisseau, je prendrois plu-
» tôt une barque pour échapper à leurs mains
» parricides. Mais je vous en apprendrai davan-
» tage lorsque j'aurai vu Marc-Antoine ». Entre une infinité d'extravagances, Antoine paroissoit quelquefois en public (*a*), avec sa maîtresse Cytheride, sur un char traîné par des lions. Pline fait regarder cette folie comme une insulte qu'il faisoit volontairement au peuple romain, en lui marquant par l'emblême de ses lions, que les plus fiers citoyens seroient forcés de se soumettre à l'esclavage. Plutarque parle aussi de cette ex-

(*a*) Tu Antonii leones pertimescas cave ; nihil est illo homine jucundius. *Ibid.* 10, 13. Jugo subdidit eos, primusque Romæ ad currum junxit Antonius : & quidem civili bello cnm dimicatum esset in Pharsalicis campis, non sine ostento quodam temporum generosos spiritus jugum subire illo prodigio significante. Nam quod ita vectus est cum mixta Cytheride, supra monstra etiam illarum calamitatum fuit. *Plin. Hist.* 8, 16.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

travagance, mais il la place après la bataille de Pharsale; quoiqu'il soit certain par le témoignage de Cicéron, qu'elle avoit commencé plutôt.

Les amusemens de Cicéron, dans sa terre de Formies, étoient conformes à la situation des affaires publiques & à sa propre condition, c'est-à-dire, tristes, solitaires, & consistant sans cesse dans des réflexions morales ou politiques sur les évènemens. Il examinoit « si l'homme de bien » peut demeurer dans sa patrie lorsqu'elle est » tombée sous la puissance d'un tyran; si toutes » sortes de moyens peuvent être employés pour » la délivrer de la tyrannie, au risque de la ruiner entièrement; si l'on ne doit pas se défier » que celui qu'on oppose au tyran ne s'élève lui-même trop haut; si l'on ne doit pas attendre » quelque circonstance favorable pour servir sa » patrie, & tenter plutôt des voies d'accommodement que la voie des armes; s'il est permis » à un bon citoyen dans ces tems de trouble de » se retirer à l'écart; si pour recouvrer sa liberté, » on doit s'exposer aux plus grands périls; si » pour délivrer son pays d'un tyran, on doit y » allumer la guerre & venir même assiéger sa » patrie; si ceux qui sont d'un sentiment contraire, » doivent néanmoins s'engager avec ceux du bon » parti; si dans les dissentions publiques on doit » suivre la fortune de ses amis & de ses bienfaic-

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

» teurs, lorsqu'ils ont commis des fautes essentielles & décisives; si un homme, qui pour » avoir rendu à sa patrie de grands services, s'est » vu exposé à la haine, à l'envie & aux traitemens les plus indignes, doit s'exposer une seconde fois à des maux qu'il peut éviter; ou si après » avoir tant fait pour sa patrie, il ne peut pas » faire quelque chose pour lui-même & pour sa » famille, & laisser le soin des affaires à ceux qui » tiennent (*a*) le gouvernail. Voilà, dit-il, ce » qui m'occupe. Je m'exerce en grec & en latin » sur ces questions, & cet exercice m'aide à » dissiper mon chagrin ».

Depuis qu'il eut quitté la ville, à l'exemple de Pompée & du sénat, il ne passa point un seul jour sans écrire à Atticus, le seul de ses amis pour lequel il n'avoit rien de réservé. Il paroît par ces lettres que le sentiment (*b*) d'Atticus avoit toujours été, comme le sien, qu'il falloit se joindre à Pompée s'il demeuroit ferme en Italie, & que

(*a*) In his ego me consultationibus exercens, disserens in utramque partem, tum græce, tum latine, abduco parumper animum à molestiis. *Ad Att.* 9, 4.

(*b*) Hujus autem epistolæ non solum ea causa est, ut ne quis à me dies intermittetur quin dem ad te literas. *Ibid.* 8, 12. Alteram tibi eodem die hanc epistolam dictavi & pridie dederam mea manu longiorem. *Ibid.* 10, 3.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

s'il s'éloignoit, il falloit (*a*) demeurer derrière lui pour attendre les évènemens. C'étoit la conduite que Cicéron avoit tenue jusqu'alors ; & s'il paroissoit plus incertain pour l'avenir, le résultat de toutes ses délibérations n'étoit pas moins en faveur de Pompée. Son attachement particulier pour lui, la préférence qu'il donnoit à sa cause, les reproches qu'il commençoit à recevoir d'une infinité de gens qu'il estimoit, le souvenir des obligations (*b*) qu'il avoit à la plupart de ses partisans, lui firent prendre enfin la résolution de mépriser tous les périls pour marcher sur ses traces ; & quoiqu'il ne l'eût jamais connu bon politique, quoiqu'il s'apperçût déja qu'il n'étoit pas meilleur général, il ne put supporter la pensée de l'abandonner, ni se pardonner même d'avoir été si long-tems à le suivre. « Que voulez-vous, » écrivit-il à Atticus ? Comme en amour les fem-

(*a*) Ego quidem tibi non sim autor si Pompeius Italiam relinquit, te quoque profugere, summo enim periculo facies, nec reip. proderis ; cui quidem poteris prodesse, si manseris. *Ibid.* 9, 10.

(*b*) Ingrati animi crimen horreo. *Ibid.* 9, 2, 5, 7. Nec me hercule hoc facio reip. causa, quam funditus deletam puto, sed ne quis me putet ingratum in eum qui me levavit iis incommodis, quibus ipse affecerat. *Ibid.* 9, 19. Fortunæ sunt committenda omnia. Sine spe conamur ulla. Si melius quid acciderit, mirabimur. *Ibid.* 10, 2.

» mes (*a*) mal propres, sottes & de mauvaises » grace, nous inspirent du dégoût; ainsi la foi» blesse de Pompée & toutes ses négligences » avoient changé mon cœur à son égard, & je me » croyois dispensé de le suivre. Aujourd'hui l'a» mitié reprend le dessus, & je ne puis plus vivre » séparé de lui ».

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

Rien n'eut tant de force pour lui faire différer son départ, que les larmes de sa famille & les représentations de Tullia sa fille (*a*), qui le pressoit d'attendre du moins le succès de la guerre d'Espagne, & qui insistoit d'autant plus sur ce conseil, que c'étoit encore celui d'Atticus. Il aimoit passionément sa fille, & cette affection étoit juste, car il y avoit peu de dames à Rome qui réunissent tant de perfections dans l'esprit & dans le caractère. Cicéron parlant d'elle à Atticus (*c*) : « Que j'admire, dit-il, sa vertu! Avec

---

(*a*) Sicut εν τοις ερωτικοις alienant immundæ, insulsæ, indecoræ; sic me illius fugæ, negligentiæque deformitas avertit ab amore; nunc emergit amor, nunc desiderium ferre non possum. *Ibid.* 9, 10.

(*b*) Sed cum ad me mea Tullia scribat, orans ut quid in Hispania geratur expectem, & semper adscribat idem videri tibi. *Ibid.* 10, 8. Lacrymæ meorum me interdum molliunt, precantium ut de Hispaniis expectemus. *Ibid.* 10, 9.

(*c*) Cujus quidem mirifica virtus. Quomodo illa fert

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

» quelle force d'esprit elle soutient & ses malheurs » publics & ses petits chagrins de famille : mais » sur-tout avec quel courage elle me voit par- » tir ! Quoiqu'elle ait pour moi une amitié si vive » & si tendre, elle ne considère que la loi de » mon devoir & de mon honneur ». A l'égard de la guerre d'Espagne, il répondoit que si César étoit battu, il auroit mauvaise grace alors d'aller joindre Pompée. « Quel gré m'en saura-t-il, » puisque Curion, dans ce cas (*a*), en pourroit bien » faire autant ? Si la guerre traîne en longueur, » qu'attendre & jusqu'à quand ? Reste donc, si » César se rend maître de l'Espagne, que je de- » meure en Italie. Mais je raisonne tout autre- » ment : je crois devoir bien plutôt le quitter lors- » qu'il sera victorieux, ou que ses affaires seront » en bon état, que si elles devenoient mauvaises » & qu'il fût battu. Mes yeux se feroient-ils jamais » aux suites que j'appréhende de sa victoire » ?

---

publicam cladem ? Quomodo domesticas tricas ? Quantus autem animus in discessu nostro ? Nos recte facere & bene audire vult. *Ibid.* 10, 8.

(*a*) Si pelletur, quàm gratus & quàm honestus tum erit noster ad Pompeium adventus, cum ipsum Curionem ad ipsum transiturum putem ? Si trahitur bellum, quid expectatur aut quamdiu ? Relinquitur ut si vincimur in Hispania, quiescamus. Id ego contra puto : istum enim victorem relinquendum magis puto quàm victum. *Ibid.*

Avant son départ, Servius Sulpicius lui écrivit de Rome qu'il désiroit passionnément d'avoir une conférence avec lui, pour convenir ensemble de mille arrangemens qu'ils avoient à prendre en commun. Cicéron y consentit, dans l'espérance de lui trouver les mêmes sentimens que les siens, & de partir avec lui pour se rendre au camp de Pompée (*a*). Il lui déclara même dans sa réponse: « Qu'il étoit résolu de quitter l'Italie, & » que si ce n'étoit pas le même motif qui l'ame- » noit, il pouvoit s'épargner la fatigue du voyage, » à moins qu'il n'eût des affaires bien importantes » à lui communiquer ». Ils se virent: mais Cicéron le trouva si foible & si timide, si troublé par ses scrupules sur chaque proposition qu'il lui fit, qu'au lieu de le presser d'entrer dans ses vues, il se crut obligé par la prudence de lui en cacher le fond. « De tous les hommes que j'ai vus, dit-

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

(*a*) Sin autem tibi homini prudentissimo videtur utile esse nos colloqui, quamquam longius etiam cogitabam ab urbe discedere, cujus jam etiam nomen invitus audio; tamen propius accedam. *Ep. fam.* 4, 1. Restat ut discedendum putem; in quo reliqua videtur esse deliberatio, quod consilium in discessu, quæ loca sequamur.... Si habes jam statutum quid tibi agendum putes, in quo non sit conjunctum consilium tuum cum meo, supersedeas hoc labore itineris. *Ibid.* 4, 2.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

» il, c'eſt le ſeul à qui j'aye trouvé plus (*a*) de » lâcheté qu'à Marcellus, qui ſe plaint d'être con» ſul, & qui preſſe Antoine d'empêcher mon » départ afin qu'il puiſſe demeurer avec plus de » bienſéance ».

Caton, que Pompée avoit envoyé pour garder la Sicile, prit le parti d'abandonner ſon poſte à l'arrivée de Curion, qui venoit ſe ſaiſir de cette île au nom de Céſar, avec des forces ſupérieures. Cette conduite fut d'autant plus blâmée, que la flotte de Pompée n'étant pas éloignée, Curion confeſſa lui-même qu'il n'auroit pas entrepris de le forcer, s'il eut témoigné plus de réſolution, & qu'à la moindre envie qu'il eut marquée de ſe défendre, tous les honnêtes gens n'auroient pas manqué (*b*) de ſe raſſembler autour de lui.

(*a*) Servii conſilio nihil expeditur. Omnes captiones in omni ſententia occurrunt. Unum C. Marcello cognovi timidiorem, quem conſulem fuiſſe pœnitet..... qui etiam Antonium confirmaſſe dicitur, ut me impediret, quo ipſe, credo honeſtius. *Ad Att.* 10, 15.

(*b*) Curio mecum vixit..... Siciliæ diffidens, ſi Pompeius navigare cœpiſſet. *Ibid.* 10, 7. Curio Pompeii claſſem timebat; quæ ſi eſſet, ſe de Sicilia abiturum. *Ibid.* 10, 4. Cato qui Siciliam tenere nullo negotio potuit, & ſi tenuiſſet omnes boni ad eum ſe contuliſſent, Syracuſis profectus eſt ad 8. kal. maii. Utinam, quod aiunt, Cotta Sardiniam teneat. Eſt enim rumor. O! ſi id fuerit, turpem Catonem! *Ibid.* 10, 16.

« Je

« Je voudrois, disoit Cicéron, que Cotta pût » se soutenir en Sardaigne, comme on l'espère » encore. Que la retraite de Caton paroîtroit » honteuse » !

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

Dans ces circonstances, & lorsque ses préparatifs étoient tellement avancés qu'il n'attendoit plus qu'un vent favorable, il se retira dans sa maison de (a) Pompeium au-delà de Naples, parce qu'étant moins commode pour son embarquement, elle pouvoit servir encore à diminuer le soupçon de sa retraite. Il y reçut un messager des chefs de trois cohortes, qui étoient en garnison dans la ville voisine, pour lui faire agréer que le jour suivant ils allassent remettre à sa disposition & leurs troupes & la (b) ville. Mais au lieu d'accepter cette offre, il se déroba le lendemain avant le jour pour éviter de les

(a) Ego ut minuerem suspicionem profectionis, profectus sum in Pompeianum ad IV. id. ut ibi essem dum quæ ad navigandum opus essent pararentur. *Ibid.*

(b) Cum ad villam venissem, ventum est ad me, centuriones trium cohortium quæ Pompeiis sunt, me velle postridie. Hæc mecum Ninnius noster, velle eos mihi se & oppidum tradere. At ego tibi postridie à villa ante lucem, ut me omnino illi non viderent. Quid enim erat in tribus cohortibus? Quid si plures? quo apparatu? & simul fieri poterat ut tentaremur. Omnem igitur suspicionem sustuli. *Ibid.*

An. de R. 704. Cicer. 58.
Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

voir; non seulement parce qu'un si petit corps de troupes, ni même un corps plus considérable, ne pouvoient être d'aucune utilité de ce côté-là, mais encore plus, parce qu'il se défioit de quelque piége.

(*a*) Enfin, s'étant confirmé dans son dessein par de nouvelles réflexions, il mit à la voile l'onzième jour de juin, « se précipitant, dit-il, les (*b*) » yeux ouverts & volontairement dans sa ruine; » ou du moins, suivant, contre toutes les règles » de son intérêt, le gros des honnêtes gens, comme » dans un troupeau dispersé chaque bête se joint » à celles de son espèce ». Loin de gêner Quintus son frère dans ses inclinations, il lui représenta que les obligations qu'il avoit à César, & le lien particulier qui les unissoit, lui faisoient

(*a*) Dominatio quæsita ab utroque est. *Ibid.* 8, 11. Regnandi contentio est; in qua pulsus est modestior rex & probior & integrior; & is qui nisi vincit, nomen populi romani deleatur necesse est; sin autem vincit, Syllano more exemploque vincet. *Ibid.* 10, 7.

(*b*) Ego prudens ac sciens ad pestem ante oculos positam sum profectus. *Ep. fam.* 6, 6. Prudens & sciens tanquam ad interitum ruerem voluntarium. *Pro Marcel.* 5. Quid ergo acturus est? idem quod pecudes, quæ dispulsæ, sui generis sequuntur greges. Ut bos armenta, sic ego bonos viros, aut eos quicumque dicentur boni, sequar, etiam si ruent. *Ad Att.* 7, 7.

peut-être un devoir de ne pas quitter l'Italie. Mais (*a*) Quintus rejeta cette proposition, & lui déclara qu'il ne reconnoissoit pour le bon parti que celui auquel son frère étoit attaché.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

Si la guerre civile faisoit horreur à Cicéron sous toutes ses faces, il la détestoit encore plus depuis que Pompée dans toutes sortes d'occasions affectoit d'imiter Sylla, & qu'on lui avoit entendu (*b*) souvent répéter d'un air supérieur : Sylla l'a fait, pourquoi ne le ferois-je point ? comme s'il eût déja pris la victoire de Sylla pour modèle. Il se voyoit effectivement dans les mêmes circonstances où Sylla s'étoit trouvé, soutenant la cause du sénat par les armes, & traité d'ennemi public par ceux qui possédoient l'Italie. Comme il se promettoit la même fortune, il méditoit aussi la même vengeance ; & la ruine, la proscription, étoient déja les châtimens dont il menaçoit ses ennemis. Cicéron ne pouvoit penser sans frayeur

(*a*) Fratrem socium hujus fortunæ esse non erat æquum : cui magis etiam Cæsar irasceretur. Sed impetrare non possum ut maneat. *Ibid.* 9. *l.* Frater, quicquid placeret mihi, id rectum se putare aiebat. *Ibid.* 9, 6.

(*b*) Quam crebro illud : *Sylla potuit, ego non potero ?* Ita syllaturit animus ejus & præscripturit diu. *Ad Att.* 9, 10. Cnæus noster Syllani regni similitudinem concupivit. *Ibid.* 7. Ut non nominatim, sed generatim, proscriptio esset, informat. *Ibid.* 11, 6.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

aux cruautés qu'il croyoit inévitables après la victoire, dans la ſuppoſition même qu'elle ſe déclarât pour ſes amis.

Nous n'avons aucunes lumières ſur les circonſtances de ſon voyage, ni ſur la route qu'il ſuivit juſqu'à Dyrrachium. Toutes ſes correſpondances furent coupées après ſon départ. Depuis le mois de juin qu'il mit à la voile, la ſuite de ſes lettres ſe trouve interrompue pendant neuf mois, & pendant tout le reſte de la guerre, nous n'en avons que quatre à Atticus. Il arriva heureuſement au camp de Pompée, avec ſon fils, ſon frère & ſon neveu; abandonnant ainſi ſa fortune & celle de toute ſa famille au ſuccès de la même cauſe. Et pour faire quelque réparation de ſa lenteur, ou pour s'attirer plus de conſidération dans ſon parti, il fournit (*a*) à Pompée une ſomme conſidérable, qu'il avoit recueillie de ſes propres revenus.

Mais s'il avoit embraſſé le parti de la guerre avec répugnance, il n'y trouva rien qui ne fût propre à

(*a*) Et ſi egeo rebus omnibus, quod is quoque in anguſtiis eſt, quicum ſumus, cui magnam dedimus pecuniam mutuam, opinantes nobis, conſtitutis rebus, eam rem etiam honori fore. *Ibid.* 11, 3. Si quas habuimus facultates, eas Pompeio tum, cum id videbamur ſapienter facere, detulimus. *Ibid.* 13.

augmenter ſon dégoût ; « les projets qu'on avoit » déja conçus, ceux qu'on avoit mis en exécution, » lui déplurent (*a*) également. Il ne fut ſatisfait que » de la cauſe ». Dès les premiers jours il s'apperçut que les plus fidelles amis de Pompée ſe perdoient, eux & lui, par leurs conſeils. La confiance qu'ils avoient au mérite & à la réputation de leur chef, & celle qu'ils prenoient aux ſecours qui leur étoient venus des princes de l'Orient, les rendoit déjà ſûrs de la victoire. Ils ne parloient que de combattre, ils oublioient à quel ennemi ils avoient à répondre, & la différence de leurs troupes à celles de Céſar. Cicéron entreprit de modérer cette préſomption, en leur repréſentant les haſards de la guerre, les forces & l'habileté de leur ennemi, & l'apparence même qu'il y avoit d'en être battus ſi l'on prenoit légèrement le parti d'en venir aux mains : mais ſes remontrances furent mépriſées, juſqu'à le faire accuſer de lâcheté & de foibleſſe. Il commença bientôt à craindre de s'être engagé (*b*) imprudemment dans un

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

(*a*) Quippe mihi nec quæ accidunt, nec quæ aguntur, ullo modo probantur. *Ibid.* 11, 4. Nihil boni præter cauſam. *Ep. fam.* 7, 3. Itaque ego, quem tum fortes illi viri, Domitii & Lentuli, timidum eſſe dicebant, &c. *Ibid.* 6, 21. Quo quidem in bello, nihil adverſi accidit, non prædicente me. *Ibid.* 6.

(*b*) Cujus me mei facti pœnituit, non tam propter

An. de R. 704
Cicer. 58.
Coss.
C. CLAUDIUS MARCELLUS.
L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

parti si téméraire. Caton même le condamna d'avoir quitté l'Italie, où sa présence pouvoit faciliter un accommodement, & le reproche d'un homme de ce caractère fut pour lui une nouvelle source de chagrin.

Dans une situation si désagréable il évita d'accepter des emplois, & voyant qu'on faisoit peu d'attention à ses conseils, il prit le parti de faire sentir par des railleries les fautes qu'il ne pouvoit empêcher par son autorité. Antoine en prit droit dans un discours public, de censurer la légèreté de sa conduite au milieu des calamités d'une guerre civile, & de lui faire également un crime de sa gaieté & de ses craintes. Cicéron répondit qu'il étoit forcé de rire après avoir reconnu combien il étoit inutile de s'expliquer plus sérieusement, & que le mélange de tristesse & de gaieté qu'on lui (*a*) reprochoit, étoit du moins un témoignage de sa modération.

---

periculum meum, quàm propter vitia multa, quæ ibi offendi, quo veneram. *Ibid.* 7, 3. Plutarq. *Vie de Cicéron.*

(*a*) Ipse fugi adhuc omne munus, eo magis quod nihil poterat agi, ut mihi & meis rebus aptum esset. *Ad Att.* 11, 4. Quod autem idem mœstitiam meam reprehendit, idem jocum, magno argumento est, me in utroque fuisse moderatum. *Phil.* 2, 16. On nous a conservé plusieurs de ces railleries ou de ces bons mots de Cicéron. Pompée l'ayant fait souvenir qu'il étoit venu bien tard : Je suis venu trop

Pompée avoit aussi dans son camp le jeune M. Brutus, qui s'y (*a*) distinguoit par l'ardeur de son zèle. Cicéron l'admiroit d'autant plus qu'il lui connoissoit une haine mortelle contre Pompée, qu'il regardoit comme le meurtrier de son père. Mais ce jeune citoyen avoit moins d'égard au chef qu'à la cause, & ne considérant dans Pompée que le général de la république & le défenseur de la liberté commune, il sacrifioit tous ses ressentimens au service de la patrie.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

Pendant tout le cours de cette guerre, Cicéron parle toujours de la conduite de Pompée

---

tôt, répondit-il, puisque je n'ai rien trouvé de prêt. Une autre fois Pompée lui demandant avec un air d'ironie, où étoit Dolabella son gendre? Il est, lui dit-il, avec votre beau-père. A quelqu'un qui étant arrivé nouvellement d'Italie, disoit que le bruit couroit à Rome que Pompée étoit bloqué par César. Vous êtes venu sans doute, dit Cicéron, pour voir la chose de vos propres yeux. Après la défaite même de son parti, Nonnius les exhortant à prendre courage, parce qu'il restoit encore sept aigles dans le camp de Pompée: Cela seroit excellent, lui dit Cicéron, si nous devions combattre à coups de broche. Ces plaisanteries irritèrent si vivement Pompée, qu'il lui dit un jour: Je voudrois que vous fussiez dans le parti opposé, afin que vous puissiez commencer à nous craindre. *Macrob. Saturn.* 2, 3. Plutarq. *Vie de Cicéron.*

(*a*) Brutus amicus in causa versatur acriter. *Ad Att.* 11, 4. Plutarq. *Vies de Brutus & de Pompée.*

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

comme d'une suite continuelle d'imprudences. Le premier pas (*a*) qu'il avoit fait en quittant l'Italie, avoit été condamné de tout le monde & particulièrement d'Atticus. Cependant à la distance où nous sommes de ces grands évènemens, il semble que non-seulement cette démarche avoit été prudente, mais qu'elle étoit nécessaire. On étoit choqué qu'il eût trahi par sa fuite la foiblesse de son parti, & qu'après avoir affecté si long-tems de la sécurité & de la confiance, il ne se fût pas trouvé capable de tenir ferme un moment à l'approche de César. « Avez-vous » jamais vu, écrivoit Cœlius à Cicéron, un » homme (*b*) plus misérable que votre Pom» pée ? Etoit-ce la peine de faire tant de bruit » pour se conduire si mal ? Voyez notre César, » & dites-moi si jamais l'on a montré plus de » vigueur dans l'action & plus de modestie dans » le succès ».

(*a*) Quorum dux quàm ἀστρατήγητος, tu quoque animadvertis, cui ne Picena quidem nota sunt : quàm autem sine consilio, res testis. *Ad Att.* 7, 13. Si iste Italiam relinquet, faciet omnino male. *Ibid.* 9, 10.

(*b*) Ecquando tu hominem ineptiorem quàm tuum Pompeium vidisti ? qui tantas turbas, qui tam nugax esset, commorit ? Ecquem autem Cæsare nostro in rebus agendis, eodem in victoria temperatiorem aut legisti, aut audisti ? *Ep. fam.* 8, 15.

Pompée ayant quitté l'Italie un an presqu'entier avant que César eût jugé à propos de le poursuivre, eut le tems d'assembler de tous les partis maritimes de l'empire, une flotte immense, dont il n'avoit aucun usage à faire contre un ennemi qui n'avoit aucune force sur mer. Il avoit souffert neanmoins que la Sicile fût tombée entre les mains de César, avec l'importante ville de Marseille. Mais la plus grande de ses fautes avoit été d'abandonner l'Espagne, ou de ne pas se montrer du moins à la tête de ses meilleures troupes, dans un pays qui lui étoit dévoué, & qui étoit commode pour toutes les opérations (*a*) de son armée navale. Lorsque César eut appris sa résolution, il la traita de monstrueuse; & dans le fond, se reposer sur ses lieutenans du succès de la guerre d'Espagne, contre le génie & l'ascendant supérieur de César, c'étoit ruiner volontairement la meilleure de ses armées & toutes ses espérances.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. Claudius Marcellus. L. Cornel. Lentulus Crus.

Quelques historiens se sont étonnés que César au lieu de suivre Pompée, après l'avoir chassé

(*a*) Omnis hæc classis Alexandria, Coletris, Tyro, Sidono, Cypro, Pamphilo, Lycia, Rhodo, &c. ad intercludendos Italiæ commeatus comparatur. *Ad Att.* 9, 9. Nunciat Ægyptum cogitare, Hispaniam abjecisse; monstra narrant. *Ad Att.* 9, 11.

An. de R. 704. Cicer. 58. Coss. C. CLAUDIUS MARCELLUS. L. CORNEL. LENTULUS CRUS.

d'Italie, lui eût laissé le tems d'assembler, pendant l'espace d'une année, des armées & des flottes, & de se fortifier de tous les secours de l'Orient. Mais il ne prit pas ce parti sans raison. La connoissance qu'il avoit de ses propres troupes, le rendoit bien sûr que toutes celles que son ennemi pouvoit tirer de ce côté-là, ne seroient jamais qu'un parti fort inégal pour les siennes. En le poursuivant dans la Grèce, il l'auroit forcé infailliblement de se retirer en Espagne; & de toutes les provinces de l'empire, c'étoit celle où il souhaitoit le moins de le rencontrer, parce qu'il n'y en avoit point où Pompée eût plus de ressources, ni où les troupes romaines, qui n'y étoient composées que de vétérans, fussent en meilleur ordre. Il n'auroit pas compté sur le succès de la guerre, s'il n'eut commencé par détruire une armée si redoutable, & l'éloignement de Pompée lui facilitoit cette entreprise. « Il alloit (*a*) combattre, » dit-il en partant pour l'Espagne, une armée » sans général, pour revenir ensuite contre un » général sans armée ». L'évènement justifia sa conduite, car dans l'espace de quarante jours (*b*), il se rendit maître de cette belle province.

(*a*) Ire se ad exercitum sine duce, & inde reversurum ad ducem sine exercitu. *Suet. Jul. Cæs.* 34.

(*b*) Cæs. Comment. liv. 2.

Après la réduction de l'Espagne, il fut créé dictateur par M. Lepidus, qui étoit alors préteur de Rome, & faisant usage aussi-tôt de l'autorité de cet emploi, il se nomma consul avec P. Servilius Isauricus. Mais à peine fut-il revêtu de ces titres, qu'il alla s'embarquer à Brindes, pour chercher enfin Pompée. Les marques de la dignité suprême qu'il portoit autour de sa personne, ne donnèrent pas peu de poids à sa cause, en mettant toutes les villes & tous les états de l'empire dans la nécessité de le respecter, ou du moins en leur servant de prétexre pour ouvrir leurs portes (*a*) au consul de Rome. Dans cet intervalle, Cicéron désespérant du succès de la guerre, avoit fait tous ses efforts pour disposer son parti à la paix. Mais Pompée défendit qu'on en parlât davantage au conseil, après « avoir déclaré qu'il » ne (*b*) vouloit ni de la vie ni de la liberté s'il

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. JULIUS CÆSAR II. P. SERV. VAT. ISAURICUS.

(*a*) Illi se daturos negare, neque portas consuli præclusuros. *Cæs. Comment. liv.* 3, 590.

(*b*) Desperans victoriam, primum suadere cœpi pacem, cujus fueram semper auctor: deinde cum ab ea sententia Pompeius valde abhorreret. *Ep. fam.* 7, 3. Vibullius.... de Cæsaris mandatis agere instituit, cum ingressum in sermonem Pompeius interpellavit & loqui plura prohibuit. Quid mihi, inquit, aut vita aut civitate opus est, quam beneficio Cæsaris habere videbor? *Cæs. Comment.* 3, 596.

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. Julius Cæsar II. P. Serv. Vat. Isauricus.

» falloit en avoir l'obligation à César ; ce que » tout le monde penseroit nécessairement si l'on » recevoit des conditions de lui dans les circons- » tances ». Il commençoit à reconnoître que sa conduite avoit mal répondu jusqu'alors à la grandeur de son nom ; & pensant à rétablir sa gloire, il avoit pris la résolution de périr ou de vaincre.

Cependant César le tenoit bloqué dans Dyrrachium, & le bruit s'étoit déja répandu qu'il seroit bientôt forcé d'embarquer ses troupes, & de transporter le siége de la guerre dans quelque lieu plus éloigné. Dolabella, qui étoit au camp de César, exhorta encore Cicéron par ses lettres à prendre l'occasion du départ de Pompée, pour se retirer à Athènes ou dans quelqu'autre ville éloignée de la guerre. Il lui représentoit qu'il étoit tems de penser à sa sûreté ; qu'il avoit rempli ce qu'il devoit à l'amitié & au parti qu'il avoit embrassé, qu'il falloit s'attacher à la république (*a*) où elle étoit réellement, & ne

(*a*) Illud autem à te peto, ut si jam ille evitaverit hoc periculum & se abdiderit in classem, tu tuis rebus consulas. Satisfactum est jam à te vel officio, vel familiaritati : satisfactum etiam partibus, & ei reip. quam tu probabas. Reliquum est, ubi nunc est resp. ibi simus potius quàm, dum veterem illam sequamur, simus in nulla. *Ep. fam.* 9, 9.

pas ſuivre une ombre, un nom qui ne ſignifioit plus rien; enfin que Céſar approuveroit ſa conduite. Mais la guerre changea tout d'un coup de face. Au lieu de forcer Pompée à quitter Dyrrachium, Céſar ſe vit contraint par un revers imprévu de ſe retirer le premier, & de céder à Pompée l'avantage de le pourſuivre dans une eſpèce de fuite juſqu'en Macédoine.

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. JULIUS CÆSAR II. P. SERV. VAT. ISAURICUS.

Pendant que la guerre commençoit à s'échauffer, Cœlius, qui étoit préteur de Rome, prenant trop de confiance à ſon pouvoir & au ſuccès de ſon parti, publia diverſes loix également odieuſes & violentes, ſur-tout celle (*a*) qui aboliſſoit ſans exception toutes les dettes. La ville s'étant ſoulevée contre cette entrepriſe, il fut dépoſé de ſa magiſtrature par l'autorité réunie du conſul Servilius & du ſénat. Mais le reſſentiment de cet outrage lui fit rappeler Milon de ſon exil de Marſeille, quoique Céſar eût refuſé de le rétablir; & de concert avec lui, il entreprit d'exciter une ſédition en faveur de Pompée. Il communiqua ſon deſſein à Cicéron, par une lettre (*b*) qui fut la dernière de ſa vie: « Vous

(*a*) Comment. Cæſar. 3; 600.

(*b*) Vos dormitis, nec hæc adhuc mihi videmini intelligere, quàm nos pateamus, & quàm ſimus imbecilli. Quid iſtic facitis? prælium expectatis, quod firmiſſimum eſt?

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. JULIUS CÆSAR II. P. SERV. VAT. ISAURICUS.

Pharſale. Cicéron nous apprend que Pompée ſe laiſſa entraîner par un autre motif. Sa ſuperſtition étoit extrême pour les préſages & pour les avis des devins. Ayant fait conſulter de tous (*a*) côtés les auſpices, il reçut des prédictions ſi favorables, qu'il crut déſormais ſa fortune au-deſſus de tous les revers.

Après tout, il faut reconnoître en ſa faveur qu'il avoit à ſoutenir un rôle extrêmement difficile, & qu'il n'avoit pas, comme dans toutes ſes autres guerres, la liberté de ſe conduire par ſes propres inclinations. Il étoit environné dans ſon camp de la plus grande partie des magiſtrats & des ſénateurs de Rome, gens qui ne lui étoient point inférieurs en dignité, qui avoient commandé comme lui des armées, qui avoient obtenu l'honneur du triomphe, & qui demandoient non-ſeulement d'avoir part à tous les conſeils, mais que dans un péril commun, il ne ſe fît rien ſans leur participation. Et n'ayant point avec lui d'autre engagement que celui de leur inclination, ils exigeoient d'autant plus de complaiſance qu'au moindre dégoût ils étoient libres de l'abandonner.

(*a*) Hoc civili bello, dii immortales! quæ nobis in Græciam reſponſa haruſpicum miſſa ſunt! quæ dicta Pompeio! Etenim ille admodum extis & oſtentis movebatur. *De Divin.* 2, 24.

ner. Ces mêmes citoyens s'ennuyoient de leur situation, & souhaitoient impatiemment de se retrouver à Rome, pour y jouir de leurs richesses & de leurs honneurs. Le nombre de leurs troupes, & l'opinion qu'ils avoient de Pompée les faisant trop compter sur la victoire, ils brûloient de voir une bataille décisive, & soupçonnant leur chef de chercher des prolongations pour conserver plus long-tems son autorité *(a)*, ils l'accusoient de prendre plaisir, comme Agamemnon, à voir sous ses ordres un si grand nombre de généraux & de rois. Enfin l'impatience d'être exposé plus long-tems à leurs plaintes & à leurs reproches le détermina, contre ses propres lumières, à faire l'essai de sa fortune dans une action décisive.

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. Julius Cæsar II. P. Servilius Isauricus.

César connoissoit également le caractère & la situation de Pompée. Il étoit persuadé qu'il ne soutiendroit pas l'idée humiliante que ses lenteurs pussent être attribuées à la crainte; & le désir qu'il avoit de l'engager au combat, se nourrissant de cette pensée, il s'exposoit souvent avec une témérité qui blessoit sa prudence. Sans cette explication, le siége qu'il avoit mis devant Dyrrachium, pendant que son ennemi étoit maître

(*a*) Milites otium, socii moram, principes ambitum ducis increpabant. *Flor. liv.* 4, 2. *Dio. p.* 185. Plutarque *Vie de Pompée.*

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. JULIUS CÆSAR II. P. SERV. VAT. ISAURICUS.

de la mer, d'où il pouvoit recevoir toutes sortes de secours, & l'entreprise de bloquer une place si étendue, avec une armée moins nombreuse que celle qui étoit dans la ville, méritoient le nom d'extravagance. Aussi ne s'apperçut-il pas plutôt qu'il s'efforçoit inutilement d'attirer (*a*) son ennemi hors des murs, qu'il abandonna un projet qui l'auroit ruiné infailliblement s'il s'étoit obstiné à le poursuivre.

Il faut observer encore qu'aussi long-tems que Pompée mit entre César & lui des murs ou des retranchemens, ni la valeur de ces vieilles légions qui s'étoient endurcies dans la guerre des Gaules, ni la vigueur de leur chef, ne purent obtenir le moindre avantage. Au siége de Brindes, César avança peu sur la ville jusqu'au moment où Pompée embarqua ses troupes. A Dyrrachium, la seule action dans laquelle il put engager l'ennemi, ne tourna point en sa faveur. Ainsi Pompée s'étoit conduit du moins en grand capitaine, lorsqu'il s'étoit garanti d'une puissance à laquelle il

(*a*) Cæsar pro natura ferox & conficiendæ rei cupidus, ostentare aciem, provocare, lacessere nunc obsidione castrorum quæ sedecim millium vallo obduxerat; sed quid his obesset obsidio, qui patente mari omnibus copiis abundarent, nunc expugnatione Dyrrachii irrita, &c. *Flor. liv.* 4, *c.* 2.

n'auroit pu résister en pleine campagne ; car c'est en quoi consiste particulièrement l'habileté d'un général. Avec le secours de ses retranchemens, il avoit rendu ses nouvelles levées capables de résister aux vétérans de César ; mais lorsqu'il prit le parti de combattre à découvert, l'avantage fut contre lui, « parce qu'il avoit abandonné, dit » Cicéron, ses propres armes, qui étoient la pru» dence & l'autorité, & qu'il avoit confié son » destin aux épées & aux forces du corps (*a*), » genre de combat dans lequel ses adversaires » étoient fort supérieurs à lui ».

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. JULIUS CÆSAR II. P. SERV. VAT. ISAURICUS.

Cicéron ne se trouva point à la journée de Pharsale. Il étoit demeuré à Dyrrachium, aussi mal du corps que de l'esprit. Le chagrin de voir prendre un si mauvais cours aux affaires de son parti, & d'être si rarement écouté dans les conseils, lui causoit une foiblesse (*b*) habituelle qui lui

(*a*) Non iis rebus pugnabamus quibus valere poteramus, consilio, auctoritate, causa, quæ erant in nobis superiora, sed lacertis & viribus, quibus pares non fuimus. *Ep. fam.* 4, 7. Dolebamque pilis & gladiis, non consiliis neque auctoritatibus nostris, de jure publico disceptari. *Ep. fam.* 6, 1.

(*b*) Ipse fugi adhuc omne munus, eo magis quod nihil ita poterat agi ut mihi & meis rebus aptum esset.... Me conficit sollicitudo, ex qua etiam summa infirmitas corporis ; qua levata, ero cum eo qui negotium gerit, estque in magna spe. *Ad Att.* 11, 4.

An. de R. 705.
Cicer. 59.
Coss.
C. JULIUS CÆSAR II.
P. SERV. VAT. ISAURICUS.

avoit fait rejeter conſtamment toutes ſortes d'emplois publics. Mais il avoit promis à Pompée de le ſuivre auſſi-tôt que ſa ſanté lui en laiſſeroit le pouvoir ; & pour gage de ſa ſincérité, il lui avoit abandonné ſon fils, qui dans un âge fort tendre ſe diſtingua beaucoup à la tête d'un corps de cavalerie, dont Pompée lui avoit (*a*) confié la conduite. Caton étoit demeuré auſſi au camp de Dyrrachium avec quinze cohortes qu'il commandoit, lorſque Labienus y apporta la nouvelle de la défaite de Pompée. Dans le premier trouble d'un évènement ſi funeſte, Caton offrit le commandement à Cicéron, comme une déférence qu'il devoit à la ſupériorité de ſon rang. Cicéron le refuſa, & ſi l'on s'en rapporte au récit de Plutarque, le jeune Pompée fut ſi indigné de ſon refus, qu'ayant tiré ſon épée, il l'auroit tué ſur le champ ſi Caton n'eut arrêté ſon bras. On ne trouve aucune trace de ce fait dans les écrits de (*b*) Cicéron, à moins qu'on n'y veuille rappor-

(*a*) Quo tamen in bello cum te Pompeius alæ alteri præfeciſſet, magnam laudem & à ſummo viro & ab exercitu conſequebare, equitando, jaculando, omni militari labore tolerando ; atque ea quidem tua laus pariter cum rep. cecidit. *De Offic.* 2, 13.

(*b*) Multa de pace dixi, & in ipſo bello ; eadémque ipſa cum capitis mei periculo ſenſi. *Pro Marcel.* 5.

ter un endroit de l'oraiſon pour Marcellus, où il dit que dans le feu même de la guerre il s'étoit toujours déclaré pour la paix, ſans être refroidi par les dangers qu'il avoit courus pour ſa vie.

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. JULIUS CÆSAR II. P. SERV. VAT. ISAURICUS.

La déroute de Pharſale jeta leur parti dans une ſi étrange conſternation, qu'ils ne pensèrent tous qu'à monter ſur les premiers vaiſſeaux qui ſe préſentèrent, pour ſe diſperſer ſuivant leurs eſpérances ou leurs (*a*) inclinations, dans les différentes provinces de l'empire. Le plus grand nombre, qui étoit compoſé de ceux qui vouloient renouveler la guerre, prit directement la route d'Afrique, où étoit le rendez-vous général de tous les reſtes de l'armée, tandis que les autres ſe retirèrent dans l'Achaie pour y recevoir la loi des évènemens. Cicéron réſolut qu'une infortune à laquelle il ne prévoyoit aucun remède, feroit pour lui la fin de la guerre. Il exhorta ſes amis à ſuivre ſon exemple, en leur repréſentant que ceux qui n'avoient pu vaincre Céſar (*b*) avec toutes leurs forces, ne devoient pas ſe promettre plus

(*a*) Paucis ſane poſt diebus ex pharſalica fuga veniſſe.

(*b*) Hunc ego belli mihi finem feci; nec putavi, cum integri pares non fuiſſemus, fractos ſuperiores fore. *Ep. fam.* 7, 3.

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. JULIUS CÆSAR II. P. SERV. VAT. ISAURICUS.

de fortune après les avoir perdues. Ainsi perdant l'espérance, & rebuté d'une misérable campagne, dont il n'avoit recueilli d'autres fruits que des chagrins continuels & la ruine de sa santé, il se livra sans hésiter à la discrétion du vainqueur.



LIVRE HUITIÈME.

CICÉRON s'étant embarqué pour retourner en Italie, vint descendre à Brindes vers la fin du mois d'octobre. Mais en touchant au rivage, il fit des réflexions qui ne servirent pas à lui rendre l'esprit plus tranquille. Il avoit quitté la guerre avant qu'elle fût terminée; il n'avoit (*a*) pas attendu l'invitation de César. Ne s'étoit-il pas trop hâté? & s'il pouvoit se fier de sa sûreté à la clémence du vainqueur, l'intérêt du moins de sa dignité avoit-il été assez ménagé? D'ailleurs, dans un tems de trouble & de licence, il douta s'il pouvoit espérer des partisans de César, en Italie, le même accueil qu'il avoit reçu de leur chef, & sur-tout s'il n'avoit pas quelqu'insulte à

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. JULIUS CÆSAR II. P. SERV. VAT. ISAURICUS.

(*a*) Ego vero incaute ut scribis, & celerius quàm oportuit feci. *Ad Att.* 11, 9. Quare voluntatis me meæ numquam pœnitebit, consilii pœnitet. In oppido aliquo mallem resedisse, quoad arcesserer. Minus sermonis subiissem; minus accepissem doloris: ipsum hoc non me angeret. Brundusii jacere in omnes partes est molestum. Propius accedere, ut suades, quomodo sine lictoribus quos populus dedit, possum, qui mihi incolumi adimi non possunt. *Ad Att.* 11, 6.

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. JULIUS CÆSAR II. P. SERV. VAT. ISAURICUS.

craindre des ſoldats, en paroiſſant avec ſes faiſceaux & ſes lauriers. Se retrancher néanmoins ces marques de ſon rang, c'étoit diminuer l'honneur qu'il avoit reçu du peuple romain, & reconnoître un pouvoir ſupérieur aux loix. Mais ces inquiétudes augmentèrent encore après la lecture d'une lettre qu'il reçut d'Antoine, qui gouvernoit tout dans l'abſence de Céſar, & qui ne paroiſſant pas mieux diſpoſé pour Cicéron que les derniers jours qui avoient précédé ſon départ, lui laiſſa douter ſi ſon deſſein n'étoit pas de lui fermer l'entrée de l'Italie. Il lui envoya la copie d'une lettre de Céſar, qui ayant appris que Caton & Metellus étoient à Rome où ils paroiſſoient ouvertement (a), lui écrivoit de ne recevoir perſonne en Italie ſans un ordre exprès de ſa main. Là-deſſus Antoine le prioit d'excuſer la néceſſité où il étoit d'obéir à Céſar. Mais Cicéron lui dépêcha auſſitôt L. Lamia, pour l'aſſurer que Céſar lui avoit fait écrire par Dolabella, qu'il étoit le maître de ſe rendre en Italie, & qu'il n'étoit venu que

(a) Sed quid ego de lictoribus, qui pœne ex Italia decedere ſim juſſus? Nam ad me miſit Antonius exemplum Cæſaris ad ſe literarum, in quibus erat ſe audiſſe Catonem & L. Metellum in Italiam veniſſe, Romæ ut eſſent palam, &c. Tum ille edixit ita ut me exciperet & Lælium nominatim. Quod ſane nollem. Poterat enim ſine nomine re ipſa excipi. O multas graves offenſiones! *Ibid.* 7.

sur la garantie de cette lettre. Antoine n'en publia pas moins un édit qui excluoit de l'Italie tous les partisans de Pompée ; mais il excepta Cicéron de cet ordre, en affectant de le nommer dans l'édit, ce qui fut pour lui une nouvelle mortification, parce qu'il demandoit seulement qu'on fermât les yeux sur son arrivée, & qu'on lui permît de mener une vie tranquille, sans le distinguer du reste de son parti.

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. JULIUS CÆSAR II. P. SERV. VAT. ISAURICUS.

Mais il eut du côté de sa famille d'autres sujets de chagrin, qui achevèrent de ruiner son repos. Quintus, son frère, & son neveu, après s'être sauvés du champ de Pharsale, avoient pris le parti de suivre César en Asie, pour obtenir leur grace par leurs propres sollicitations. Quintus, qui avoit été son lieutenant dans les Gaules, & qui n'avoit jamais reçu de lui que des témoignages d'amitié, devoit craindre son ressentiment. Aussi se crut-il obligé, pour faire plus aisément sa paix, de rejeter tout le blâme de sa conduite sur son frère. Il y joignit la raillerie dans ses discours & dans ses lettres à César ; & si le récit de son procédé n'est point une exagération, il eut quelque chose d'inhumain. Cicéron en fut averti de toutes parts. On lui écrivoit même que le jeune Quintus (*a*), à qui son père avoit fait

(*a*) Quintus misit filium, non solum sui deprecatorem, sed etiam accusatorem mei ; neque vero desistet, ubicum-

An. de R. 705.
Cicer. 59.
Coss.
C. JULIUS CÆSAR II.
P. SERV. VAT. ISAURICUS.

prendre les devants, étoit parti avec un discours qu'il avoit composé contre son oncle, & qu'il devoit prononcer à César. Jamais Cicéron n'avoit essuyé de chagrin plus amer. Quoiqu'il se défiât des inclinations de César, & qu'il se crût mal défendu dans son esprit contre les mauvais offices de ses ennemis déclarés, la plus vive de ses craintes fut pour son frère & pour son neveu, à qui leurs propres emportemens pouvoient nuire beaucoup plus qu'à lui-même; car tout irrité qu'il étoit de leur conduite, il en tenoit une fort opposée. Ayant appris que dans quelques conversations César avoit accusé Quintus d'avoir entraîné toute sa famille (*a*) dans le parti de Pompée, il lui écrivit aussi-tôt dans ces termes :

« Je ne m'intéresse pas moins pour mon frère » que pour moi-même; mais dans la conjoncture

---

que est, omnia in me maledicta conferre. Nihil mihi unquam tam incredibile accidit, nihil in his malis tam acerbum. *Ibid.* 8. Epistolas mihi legerunt plenas omnium in me probrorum...... Ipsi enim illi putavi perniciosum fore, si ejus hoc tantum scelus percrebuisset. *Ibid.* 9. Quintum filium volumen sibi ostendisse orationis quam apud Cæsarem contra me esset habiturus; multa postea patris, consimili scelere patrem esse locutum. *Ibid.* 20.

(*a*) Cum mihi literæ à Balbo minore missæ essent, Cæsarem existimare Quintum fratrem lituum meæ profectionis fuisse; sic enim scripsit. *Ad Att.* 11, 12.

» présente je n'ose pas vous le recommander. Tout » ce qui m'est permis, c'est de vous prier, comme » je fais, d'être bien persuadé qu'il n'a pas tenu » à lui que je ne vous donnasse des marques ef- » fectives de mon attachement & de mon amitié, » & qu'il s'est toujours efforcé de m'entretenir » dans ces dispositions : enfin qu'il ne m'a point » porté à quitter l'Italie, & qu'il n'a fait réel- » lement que me suivre. J'espère que votre bonté » naturelle, & la liaison qui a duré long-tems » entre vous, parleront assez pour lui dans cette » occasion. Mais que je ne lui fasse du moins au- » cun tort dans votre esprit : c'est ce que je vous » demande instamment ».

An. de R. 705. Cicer. 59. Coss. C. JULIUS CÆSAR II. P. SERVI- VAT. ISAU- RICUS.

Cicéron se trouvoit, à son retour, dans un autre embarras dont il ne seroit pas sorti faci- lement sans le secours d'Atticus. Il manquoit d'ar- gent, & le trouble des affaires publiques lui permettoit aussi peu d'emprunter que de vendre. Les sommes qu'il avoit fournies à Pompée, & la mau- vaise économie de sa femme, qui abandonnoit le soin de leurs revenus à des domestiques qui la trompoient, le mirent dans une situation si étroite qu'il ne se trouvoit pas de quoi fournir aux dé- penses les plus indispensables de sa maison. Il eut recours à la générosité (*a*) de son ami, qui

(*a*) Velim consideret ut sit unde nobis suppeditentur sumtus necessarii. Si quas habuimus facultates, eas Pom-

An. de R. 706.
Cicer. 60.
Coss.
C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II.
M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

regarda cette nouvelle occaſion de le ſervir comme un bienfait.

Mais ſes peines devoient augmenter de jour en jour. Dolabella, ſon gendre, lui en ouvrit une nouvelle ſource par la témérité naturelle de ſon caractère. Il s'étoit propoſé, à la faveur de je ne ſais quelle adoption dans une famille plébéienne, d'obtenir cette année le tribunat; & ſes intrigues, ſoutenues du crédit qu'il avoit auprès de Céſar, lui firent ſurmonter une infinité d'obſtacles. L'uſage qu'il fit de ſon pouvoir fut pour exciter de nouveaux troubles par le renouvellement d'une loi qui éteignoit toutes les dettes. Cette entrepriſe avoit été tentée pluſieurs fois par divers magiſtrats ambitieux ou déſeſpérés, mais elle avoit toujours révolté les honnêtes gens, & particulièrement Cicéron, qui la traitoit de pernicieuſe (*a*) au repos & à la proſpérité de l'état. Il n'eſt pas ſurprenant qu'avec ce principe il en fît des plaintes ſi amères à Atticus, & qu'il regardât la conduite de ſon gendre comme un ſurcroît d'infortune. Dolabella n'avoit

---

peio, tum, cum id videbamur ſapienter facere, detulimus. *Ibid.* 13, 2, 22, &c.

(*a*) Nec enim ulla res vehementiùs rempublicam continet quàm fides: quæ eſſe nulla poteſt, niſi erit neceſſaria ſolutio rerum creditarum, &c. *De Offic.* 2, 24.

pas tant ſuivi ſon penchant que la néceſſité de ſa ſituation. Il avoit mis ſes affaires dans un tel déſordre, que n'ayant pu fournir dans ſes courſes aux beſoins de ſa femme, elle avoit été forcée de recourir pour ſa ſubſiſtance à la maiſon de ſon père. Cicéron de ſon côté n'avoit pas achevé de payer la dot de ſa fille. L'uſage étoit de faire ces payemens en trois termes qui étoient fixés par la loi. Il avoit ſatisfait aux deux premiers, mais ſes propres beſoins lui faiſoient reculer le troiſième. Il y avoit d'ailleurs ſi peu de reſſemblance entre le caractère de Dolabella & le ſien (*a*), que ce démêlé d'intérêt achevant de les diviſer, ils finirent bientôt par une rupture ouverte, quoique les témoignages qu'on trouve (*b*) là-deſſus ſoient ſi obſcurs qu'il n'eſt pas aiſé de pénétrer de quel côté vint le divorce.

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

Dans ces circonſtances Tullia rendit une viſite

(*a*) Quod me audis fractiorem eſſe animo, quid putas, cum videas acceſſiſſe ad ſuperiores ægritudines præclaras generi actiones. *Ad. Att.* 11, 12. Et ſi omnium conſpectum horreo, præſertim hoc genere. *Ibid.* 14, 15, &c.

(*b*) De dote quod ſcribis, per omnes te deos obteſtor, ut totam rem ſuſcipias, & illam miſeram, mea culpa, tueare meis opibus, ſi quæ ſunt; tuis, & quibus tibi non moleſtum erit, facultatibus. *Ibid.* 11, 2. De penſione altera, oro te, omni cura conſidera quid faciendum ſit. *Ibid.* 11, 4.

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II, M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

à son père, qui étoit encore à Brindes. Mais la tendresse extraordinaire qu'il avoit pour elle, lui fit trouver de nouveaux sujets de douleur, dans une entrevue (*a*) qui renouvela le sentiment de leurs disgraces communes. « Loin de tirer quelque plaisir, écrivoit-il à Atticus, de la vertu, de la douceur & de l'affection d'une si excellente fille, mon cœur fut rempli d'amertume en la voyant dans une situation qu'elle étoit en droit de me reprocher, puisque tous ses malheurs étoient mon ouvrage. Je ne pensai donc point à la retenir dans un lieu où je n'étois capable que de m'affliger avec elle, & je la pressai au contraire de retourner promptement près de sa mère ».

Il reçut à Brindes la première nouvelle de la mort de Pompée. Elle le surprit peu, du moins si l'on en juge par une courte réflexion (*b*) qui

(*a*) Tullia mea ad me venit prid. id. jun. Ego autem ex ipsius virtute, humanitate, pietate, non modo eam voluptatem non cepi quam capere ex singulari filia debui; sed etiam incredibili sum dolore affectus, tale ingenium in tali miseria versari. *Ibid.* 11, 17. *Ep. fam.* 14, 11.

(*b*) De Pompeii exitu mihi dubium nunquam fuit: tanta enim desperatio rerum ejus omnium regum & populorum animos occuparat, ut quocumque venisset, hoc putarem futurum. Non possum ejus casum non dolere: hominem enim integrum & castum & gravem cognovi. *Ad Att.* 11, 6.

nous reste dans une de ses lettres, sur ce funeste évènement : « Je n'ai jamais douté, dit-il, que » la fin de sa vie ne fût tragique ? L'état désespéré de sa fortune avoit fait tant d'impression » sur toutes les puissances étrangères, que dans » quelque lieu qu'il pût se retirer, j'avois conçu » qu'il devoit s'attendre au même sort. Je le regrette néanmoins, car j'ai toujours reconnu de » la droiture, de l'honneur & de la solidité dans » son caractère ». Ce portrait n'étant ni enflé par les exagérations de l'éloquence, ni altéré par les déguisemens de la haine, il doit passer pour ressemblant, sur-tout de la main de l'homme du monde qui connoissoit le mieux celui qu'il vouloit peindre. Pompée avoit acquis le surnom de grand, par cette espèce de mérite à laquelle un gouvernement tel que celui de Rome devoit nécessairement attacher l'idée de grandeur, par une réputation dans les armes, & par des victoires qui surpassoient tout ce que la république avoit vu de plus éclatant dans ses plus fameux guerriers. Il avoit obtenu trois fois l'honneur du triomphe, pour avoir conquis ou vaincu trois parties du monde, l'Asie, l'Europe & l'Afrique, qui étoient alors les seules connues; & son habileté ou sa fortune avoit augmenté du double l'étendue & les richesses de l'empire romain. L'Asie mineure, qui faisoit les bornes de l'empire avant la guerre

An. de R. 706.
Cicer. 60.
Coss.
C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II.
M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

contre Mithridate, en étoit devenue le centre après sa dernière victoire; & tandis que César, plongé dans les plaisirs, accablé de dettes, suspect à tous les honnêtes gens, osoit à peine lever les yeux, Pompée florissoit au comble de l'autorité & de la gloire, & se voyoit placé, du consentement de tous les partis, à la tête de la république. C'étoit le poste où son ambition avoit toujours aspiré. Il vouloit être le premier citoyen de Rome; le chef, & non le tyran de sa patrie. Si sa vertu, ou le caractère de modération qui lui étoit naturel, ne l'eut pas retenu dans ces bornes, il auroit pu s'emparer plus d'une fois de l'autorité souveraine: & l'habitude où l'on étoit de le respecter, auroit peut-être accoutumé les romains à cette usurpation. Mais, pour juger du fond de ses désirs par les apparences, il attendoit de l'inclination libre du peuple, ce qu'il ne vouloit pas devoir à la force, & son but sans doute en fomentant les désordres de la ville, étoit de mettre les citoyens dans la nécessité de le créer dictateur. C'est l'observation de tous les historiens, que César ne mettoit pas de différence entre le pouvoir usurpé & celui qu'on auroit pu lui accorder volontairement; la crainte ou l'amour le flattoient sans distinction: au lieu que Pompée n'estimoit que les faveurs, qui lui étoient offertes, & n'auroit pas trouvé de plaisir à gouverner ceux

qui

qui ne l'auroient pas reconnu volontiers pour leur maître. Le loisir qui lui restoit après les occupations de la guerre, étoit employé à l'étude des belles-lettres, mais particulièrement à celle de l'éloquence, dans laquelle il se seroit fait une réputation distinguée, s'il eut donné plus d'exercice à ses talens naturels. Il plaida plusieurs causes avec applaudissement, & quelques-unes de concert avec Cicéron. Son langage avoit de l'abondance & de la noblesse. Ses réflexions étoient justes, sa voix douce, son action pleine de dignité. Mais la nature l'avoit rendu plus propre à la profession des armes qu'à celle du barreau. S'il observoit dans l'une & l'autre la même modestie, la même gravité & la même tempérance, sa discipline étoit encore plus exacte dans la licence d'un camp, & l'exemple en faisoit par conséquent beaucoup plus d'impression. Sa figure étoit gracieuse, avec un mélange de majesté qui forçoit au respect. Cependant il s'y trouvoit quelque chose de fier & de réservé, qui convenoit moins à la qualité de citoyen qu'à celle de général. Son mérite étoit plutôt imposant que véritablement élevé, plutôt spécieux que pénétrant; & ses vues de politique étoient fort étroites, car son principe favori de gouvernement étoit la dissimulation; encore manquoit-il quelquefois d'art pour déguiser ses véritables sentimens. Comme il en-

An. de R. 706.
Cicer. 60.
Coss.
C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II.
M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

An. de R. 706.
Cicer. 60.
Coss.
C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II.
M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

tendoit mieux la guerre que les négociations, il perdoit à Rome tous les avantages qu'il avoit gagnés dans son camp; & souvent, après s'être fait adorer au-dehors, il ne retournoit à la ville que pour y recevoir des humiliations & des outrages. Ce fut le chagrin qu'il en ressentit, qui lui fit usurper avec Crassus & César, un empire qui lui devint aussi funeste qu'à la république. Il les avoit pris moins pour ses associés que pour les ministres de son pouvoir; & dans l'origine il ne devoit pas craindre qu'ils devinssent ses rivaux, puisqu'ils étoient fort éloignés l'un & l'autre de ce crédit & de ce caractère qui leur auroient été nécessaires pour s'élever au-dessus des loix; c'est-à-dire, qu'ils manquoient tous deux d'expérience & de réputation dans les armes : sans compter qu'ils n'avoient point sur les troupes cette espèce d'empire qu'il avoit acquis par l'habitude de commander. Mais en caressant César, & en lui abandonnant sans précaution la conduite & la disposition des armes, il le rendit à la fin plus fort que lui, & son malheur fut de n'avoir commencé à le craindre que lorsqu'il étoit trop tard pour l'arrêter.

Cicéron s'étoit également efforcé d'empêcher leur réunion, & de prévenir leur rupture. Il n'avoit pas employé moins d'efforts pour faire sentir le danger d'une bataille. Si l'un de ces con-

seils eût été suivi, Pompée auroit conservé sa vie & son honneur, & Rome sa liberté. Mais l'esprit de superstition qui le gouvernoit, sa crédulité pour de vains augures, l'exemple de Marius & de Sylla, qui s'étoient servis utilement du masque de la religion, avec cette différence, qu'ils n'en avoient pas les principes, hâtèrent ses résolutions, & l'entraînèrent dans sa ruine. S'il ouvroit enfin les yeux sur son erreur, il étoit trop tard, & l'aveu qu'il fit, dans sa fuite, « de s'être trop fié » à ses espérances, & d'avoir eu la vue moins » juste que Cicéron, ne pouvoit pas réparer les » malheurs de Pharsale ». Sa catastrophe l'attendoit en Egypte. Il avoit comblé de bienfaits le père du monarque qui occupoit alors ce trône, il l'avoit soutenu à Rome par sa protection, il avoit contribué à le rétablir dans ses états, & Ptolemée, fils & successeur de ce prince, avoit envoyé une puissante flotte à son secours. Mais à quelle fidélité pouvoit-il s'attendre dans une cour gouvernée par des eunuques & des grecs mercenaires, qui s'occupoient bien moins de l'honneur de leur maître que de la conservation de leur pouvoir & de leur fortune? Le chef (*a*) de l'empire romain, celui

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

(*a*) Hujus viri fastigium tantis auctibus fortuna extulit, ut primum ex Africa, iterum ex Europa, tertio ex Asia triumpharet: & quot partes terrarum orbis sunt, totidem

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

qui donnoit la loi, deux jours auparavant, aux rois, aux consuls, & à toute la noblesse de Rome, fut condamné à la mort dans un conseil d'esclaves, reçut le coup mortel de la main d'un lâche déserteur, & demeura étendu sur le sable d'Egypte, nud, la tête séparée du corps, atten-

---

faceret monumenta victoriæ. *Vell. Pat.* 2, 40. Ut ipse in concione dixit..... Asiam ultimam provinciarum accepisse, mediam patriæ reddidisse. *Plin. Hist.* 7, 26. *Flor.* 3, 5. Potentiæ quæ honoris causa ad eum deferretur, non ut ab eo occuparetur, cupidissimus. *Vell. Pat.* 2, 29. *Dio. p.* 178. Meus autem æqualis Cn. Pompeius, vir ad omnia summa natus, majorem dicendi gloriam habuisset, nisi eum majoris gloriæ cupiditas ad bellicas laudes abstraxisset. Erat oratione satis amplus : rem prudenter videbat ; actio vero ejus habebat & in voce magnum splendorem & in motu summam dignitatem. *Brut.* 354. *Vid. It. pro Balb.* 12. Forma excellens, non ea qua flos commendatur ætatis, sed ex dignitate constanti. *Vell. Pat.* 2, 29. Illud os probum, ipsumque honorem eximiæ frontis. *Plin. Hist.* 7, 12. Solet enim aliud sentire & loqui, neque tantum valere ingenio ut non appareat quid cupiat. *Ep. fam.* 8, 1. Ille aluit, auxit, armavit...... Ille Galliæ ulterioris adjunctor..... Ille provinciæ propagator ; ille absentis in omnibus adjutor. *Ad Att.* 8, 3. Aluerat Cæsarem ; eundem repente timere cœperat. *Ibid.* 8. Ego nihil prætermisi, quantum facere nitique potui, quin Pompeium à Cæsaris conjunctione avocarem..... Idem ego, cum jam omnes opes suas & populi romani Pompeius ad Cæsarem detulisset, seroque ea sentire cœpisset quæ ego ante multo

dant le charitable office d'un affranchi, qui ramassa quelques mauvaises planches d'une barque de pêcheur pour le brûler sur le rivage. Ses cendres furent portées à Rome, & déposées par Cornelia sa femme, dans un caveau de sa maison d'Albe. Cependant les égyptiens lui élevèrent un

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

---

provideram..... pacis, concordiæ, compositionis auctor esse non destiti: meaque illá vox est nota multis; utinam, Pompei, cum Cæsare societatem aut numquam coisses aut nunquam diremisses! Hæc mea, Antoni, & de Pompeio & de repub. consilia fuerunt; quæ si valuissent, resp. staret. *Phil.* 2, 10. Multi testes, me & initio ne conjungeret se cum Cæsare monuisse Pompeium, & postea ne sejungeret, &c. *Ep. fam.* 6, 6. Quid vero singularis ille vir ac pœne divinus de me senserit, sciunt qui eum pharsalica fuga Paphum prosecuti sunt; nunquam ab eo mentio de me nisi honorifica, cum me vidisse plus fateretur, se speravisse meliora. *Ibid.* 15. Qui si mortem tum obisset, in amplissimis fortunis occidisset. Is, propagatione vitæ, quot, quantas, quam incredibiles hausit calamitates! *Tuscul. disp.* 1, 35. In Pelusiaco littore, imperio vilissimi regis, consiliis spadonum, & ne quid malis desit, Septimii desertoris sui gladio trucidatur. *Flor.* 4, 2, 52. Ægyptum petere proposuit, memor beneficiorum quæ in patrem ejus Ptolemæi qui tum regnabat, contulerat..... Princeps romani nominis, imperio arbitrioque ægyptii mancipii jugulatus est..... in tantum in illo viro à se discordante fortuna, ut cui modo ad victoriam terra defuerat, deesset ad sepulturam. *Vell. Paterc.* 2, 54. *Dio.* p. 186. *Appian.* 2, 481.

An. de R. 706.
Cicer. 60.
COSS.
C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II.
M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

monument dans le lieu même où ſon cadavre avoit été brûlé, & l'ornèrent de pluſieurs figures de bronze, qui ayant été défigurées par le tems, & ſe trouvant preſqu'enſévelies ſous le ſable, furent rétablies avec beaucoup de ſoin par l'empereur Adrien.

Auſſitôt qu'on eut appris la mort de Pompée, Céſar fut élu dictateur pour la ſeconde fois dans ſon abſence, & Marc-Antoine, général de la cavalerie. Cicéron continua de demeurer à Brindes, mais dans une ſituation ſi déſagréable (*a*), qu'elle lui paroiſſoit, dit-il, pire que tous les ſupplices. Le mauvais air de cette ville augmentoit non-ſeulement ſes infirmités corporelles, mais l'inquiétude même de ſon eſprit. La prudence ne lui permettoit pas de s'approcher de Rome ſans la permiſſion de ſes nouveaux maîtres, & loin d'y être excité par Antoine, qui gouvernoit abſolument l'Italie, il voyoit que cet orgueilleux favori prenoit plaiſir à le mortifier. Toute ſon eſpérance étoit dans le retour de Céſar; ce qui l'obligeoit encore plus de ne pas s'éloigner, pour ſe faire un mérite de le recevoir à ſon débar-

(*a*) Quodvis enim ſupplicium levius eſt hac permanſione. *Ad Att.* 11, 18. Jam enim corpore vix ſuſtineo gravitatem hujus cœli, quæ mihi laborem affert in dolore. *Ibid.* 22.

quement. Il n'étoit pas même assez sûr de ses dispositions pour y prendre une parfaite confiance. Quoique ses amis lui eussent fait espérer tout de la clémence du vainqueur, il n'en avoit reçu directement aucune marque d'attention. César avoit tant d'occupations en Egypte, que depuis le mois de décembre jusqu'au mois de juin, il n'avoit pas eu le tems d'écrire une fois en Italie. De sorte que Cicéron s'étoit jeté comme volontairement dans un embarras si fâcheux, qu'il avoit honte d'en parler dans ses (*a*) lettres, & qu'il demandoit en grace à ses amis de ne pas l'humilier par leurs reproches.

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

Dans cet intervalle les restes du parti de Pompée avoient repris des forces en Afrique. P. Varus qui s'étoit saisi de cette province au nom de la république, se voyoit soutenu de toute la puissance du roi Juba. Les efforts de Curion, qui avoit porté ses armes en Afrique après avoir chassé Caton de la Sicile, n'avoient abouti qu'à la ruine de son armée, dans une action où il s'étoit fait tailler en pièces par les troupes de Juba. Il y avoit péri lui-même; & l'amitié que Cicéron lui portoit, depuis qu'à la prière de son père

(*a*) Ille enim ita videtur Alexandriam tenere, ut eum scribere etiam pudent de illis rebus. *Ibid.* 11, 15. Nec post idus decemb. ab illo datas ullas literas. *Ibid.* 17.

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

il s'étoit chargé de la conduite de sa jeunesse, le rendit fort sensible à cette perte. Rome avoit peu de jeunes citoyens dont elle eût (*a*) conçu de si grandes espérances. Curion, depuis qu'il s'étoit attaché à César, avoit réparé les désordres (*b*) de sa première jeunesse, par une conduite où la prudence n'avoit pas eu moins de part que la valeur. On a dit de lui comme de Catilina, qu'il avoit mérité de périr pour une meilleure cause. Après avoir perdu la bataille & ses meilleures troupes, ses amis le pressèrent d'assurer sa vie par la fuite : mais il leur répliqua qu'ayant si mal répondu aux espérances de Cé-

(*a*) Haud alium tanta civem tulit indole Roma.

Lucan. 4, 814.

Una familia Curionum, in qua tres continua serie oratores extiterunt. *Plin. Hist.* 7, 41. Naturam habuit admirabilem ad dicendum. *Brut.* 406.

(*b*) Nemo unquam puer, emptus libidinis causa, tam fuit in domini potestate, quàm tu in Curionis. *Phil.* 2, 18. Vir nobilis, eloquens, audax, suæ alienæque & fortunæ & pudicitiæ prodigus, cujus animo, voluptatibus vel libidinibus, neque opes ullæ neque cupiditates sufficere possent. *Vell. Pat.* 248. Nisi meis puer olim fidelissimis atque amantissimis consiliis paruisses. *Ep. fam.* 2, 1. Bello autem civili, non alius majorem quàm C. Curio subjecit facem. *Vell. Pat.* 2, 48.

far, il ne se sentoit plus la force de paroître (*a*) devant ses yeux; & continuant de se battre avec une valeur obstinée, il fut tué d'une multitude de coups entre ses derniers soldats.

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

Cet évènement étoit arrivé avant la journée de Pharsale, tandis que César étoit encore en Espagne. Ainsi l'Afrique étant tombée toute entière entre les mains des partisans de Pompée, Scipion, Caton & Labienus y recueillirent les restes dispersés de ce parti, auxquels Afranius & Petreius vinrent se joindre avec les débris de l'armée d'Espagne. Toutes ces forces réunies se trouvèrent si supérieures à celles de César, que les (*b*) chefs parloient déja de passer en Italie avant qu'il fût revenu d'Egypte. Le bruit s'en étoit répandu, & dans cette supposition, Cicéron devoit s'attendre d'être traité en déserteur; car tandis que César comptoit parmi ses amis tous ceux qui ne

(*a*) At Curio nunquam, amisso exercitu quem à Cæsare fidei suæ commissum acceperat, se in ejus conspectum reversurum confirmat: atque ita prælians interficitur. *Cæs. Comm. de Bell. civ.* 2.

Ante jaces quam dira duces Pharsalia confert,
Spectandumque tibi bellum civile negatum est.
Lucan. ibid.

(*b*) Si autem ex Africa jam affuturi videntur. *Ad Att.* 11, 15.

An. de R. 706.
Cicer. 60.
Coss.
C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II.
M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

s'étoient pas déclarés contre sa cause, & pardonnoit généreusement à ses ennemis, qui lui marquoient de la soumission (*a*), les autres avoient fait publier qu'ils reconnoissoient pour ennemis tous ceux qui ne se rendroient pas dans leur camp. Il ne restoit à souhaiter pour Cicéron, que la paix ou le succès des armes de (*b*) César ; & le premier de ces deux désirs étant désormais sans vraisemblance, il déploroit sa triste situation, qui le réduisoit à ne plus trouver ses avantages que dans un parti qu'il avoit toujours détesté.

Il apprit d'un autre côté que sa réputation étoit déchirée à Rome, & que les honnêtes gens ne lui pardonnoient pas de s'être soumis si promptement à la discrétion du vainqueur. Les uns le condamnoient de n'avoir pas suivi Pompée ; d'autres lui faisoient encore un plus grand crime, de n'être pas passé en Afrique : enfin d'autres

---

(*a*) Te enim dicere audiebamus, nos omnes adversarios putare, nisi qui nobiscum essent ; te omnes qui contra te non essent, tuos. *Pro Ligar.* 11. *Ad Att.* 11, 6.

(*b*) Est autem unum quod mihi sit optandum, si quid agi de pace possit : quod multa equidem habeo in spe : sed quia tu leviter interdum significas, cogis me sperare quod optandum vix est. *Ad Att.* 11, 19, 12. Mihi cum omnia sunt intolerabilia ad dolorem, tum maxime quod in eam causam venisse me video, ut ea sola utilia mihi esse videantur quæ semper nolui. *Ad Att.* 11, 13.

vouloient qu'il se fût retiré dans l'Achaie, à l'exemple d'un grand nombre de vertueux citoyens, qui y attendoient une décision plus déclarée de la fortune. Comme rien ne le touchoit si sensiblement que l'estime des gens de bien, il conjura son cher Atticus de prendre sa défense, en lui suggérant ce qui pouvoit servir à le justifier. « On » me reproche, lui écrivoit-il, de n'avoir pas suivi » Pompée; mais croyez-vous que l'imprudence & » le funeste succès de sa dernière résolution ne » puissent me tenir lieu d'excuse? On auroit voulu » du moins que je fusse passé en Afrique : mais » j'ai pensé que la république seroit trop mal dé- » fendue par une nation trompeuse & barbare. » Que ne suis-je donc allé dans l'Achaie? J'avoue » que ceux qui ont pris ce parti s'en trouvent » mieux que moi. Ils ont l'avantage de se trouver » dans la compagnie de plusieurs honnêtes gens, » & lorsqu'ils reviendront en Italie, ils auront » la liberté de rejoindre aussitôt leur famille. Ne » manquez pas, mon cher Atticus, de fortifier » ces raisons par les vôtres (*a*), & de les répan- » dre le plus qu'il vous sera possible ».

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

(*a*) Dicebat debuisse cum Pompeio proficisci. Exitus illius minuit ejus officii prætermissi reprehensionem. Sed ex omnibus nihil magis desideratur quàm quod in Africam non ierim. Judicio hoc sum usus, non esse barbaris auxi-

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

Tandis qu'il s'affligeoit mortellement de toutes ces difficultés, quelques-uns de ses amis de Rome concertèrent ensemble de lui envoyer une lettre au nom de César, datée d'Alexandrie, le 9 de février, par laquelle il l'exhortoit à dissiper toutes ses craintes, & à n'attendre de lui que des caresses & de l'amitié. Mais les termes en étoient si vagues, qu'elle lui fit soupçonner tout d'un coup ce qu'il découvrit clairement dans la suite, c'est-à-dire, qu'elle venoit d'Oppius & de Balbus, qui avoient voulu relever son courage & lui procurer (*a*) quelque consolation. Cependant on confirmoit de tous côtés que César se faisoit admirer par sa clémence & sa modération. Il faisoit grace à tous ceux qui la demandoient, & n'oubliant pas Cicéron dans l'éloignement, il lui fit remettre par Balbus, les lettres injurieuses de son frère, comme un témoignage de son affection,

---

liis fallacissimæ gentis rempub. defendendam. Extremum est eorum qui in Achaia sunt. Si tamen ipsi se hoc melius habent quàm nos, quod & multi sunt uno in loco, & cum in Italiam venerint, domum statim venerint. Hæc tu perge, ut facis, mitigare & probare quamplurimis. *Ad Att.* 11, 7.

(*a*) Ut me ista epistola nihil consoletur; nam & exigue scripta est & magnas suspiciones habet non esse ab illo. *Ad Att.* 11, 16. Ex quo intelligis illud de literis ad V. id. feb. datis, quod inane esset, etiamsi verum esset, non verum esse. *Ibid.* 7.

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

& de l'horreur qu'il avoit eue pour la perfidie de Quintus. Il est étrange qu'au lieu d'expliquer avantageusement cette conduite, Cicéron se défiât de la facilité de César à pardonner, & qu'il prît cet excès de clémence pour la politique d'un vainqueur qui remettoit sa vengeance à des tems plus favorables. A l'égard des lettres de son frère, il se persuada aussi que César ne les avoit point envoyées à Balbus, parce qu'il les condamnoit; mais (*a*) pour augmenter sa misère en le rendant méprisable aux yeux du public.

Ces idées noires, qui venoient de son inquiétude & de sa tristesse, furent enfin dissipées par une lettre de César, qui lui confirmoit dans les termes les plus tendres & les plus obligeans, la possession de son rang & de sa dignité (*b*), & qui

(*a*) Omnino dicitur nemini negare: quod ipsum est suspectum, notionem ejus differri. *Ibid.* 20. Diligenter mihi fasciculum reddidit Balbi tabellarius, quod ne Cæsar quidem ad istos videtur misisse, quasi quo illius improbitate offenderetur; sed credo uti notiora nostra mala essent. *Ibid.* 22.

(*b*) Redditæ mihi tandem sunt à Cæsare literæ satis liberales. *Ep. fam.* 14, 23. Qui ad me ex Ægypto literas misit, ut essem idem qui fuissem: qui cum ipse imperator in toto imperio populi romani unus esset, esse me alterum passus est: à quo concessos fasces laureatos tenui, quoad tenendos putavi. *Pro Ligar.* 3.

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. Julius Cæsar. Dictateur II. M. Antonius, Général de la Cavalerie.

lui accordoit la même liberté de reprendre ses faisceaux & ses licteurs. César avoit effectivement trop de grandeur d'ame pour s'être arrêté aux discours de Quintus & de son fils. Loin d'approuver leur procédé, il paroît au contraire qu'il ne leur accorda leur propre grace qu'à la considération de Cicéron. Aussi Quintus changea-t-il bientôt de langage, & voyant de quel côté l'inclination de César se déclaroit, il écrivit (a) à son frère, pour le féliciter du rétablissement de sa fortune.

Cicéron pensoit à faire partir son fils, pour aller au-devant du vainqueur; mais dans l'incertitude du chemin qu'il avoit choisi, il changea de résolution (b), & l'attendant avec une impatience qui étoit commune à toute l'Italie, il apprit enfin qu'il étoit arrivé à Tarente. Cette nouvelle fut comme le signal de sa liberté. Il quitta Brindes aussitôt, pour se présenter à César dans sa route. On s'imagineroit aisément, quand il n'en feroit pas l'aveu dans ses lettres, qu'il dût ressentir quelque trouble à l'approche d'un vain-

---

(a) Sed mihi valde Quintus gratulatur. *Ad Att.* 11, 23.

(b) Ego cum Sallustio Ciceronem ad Cæsarem mittere cogitabam. *Ibid.* 17. De illius Alexandria discessu nihil adhuc rumoris, contraque opinio : itaque nec mitto, ut constitueram, Ciceronem. *Ibid.* 18.

queur contre lequel il avoit pris les armes ; & quoiqu'il pût se flatter d'en être reçu favorablement, il ne savoit, dit-il, « s'il valoit la peine (*a*) » de demander une vie, sur laquelle on ne pou- » voit plus compter un moment, lorsqu'on l'a- » voit une fois reçue d'un maître ». Mais dans leur entrevue, il ne se vit forcé à rien qui fût au-dessous de sa dignité. A peine César l'eut-il apperçu, qu'il courut vers lui pour (*b*) l'embrasser ; & continuant de marcher avec lui, il lui parla long-tems avec beaucoup de familiarité.

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

Cicéron délivré de toutes ses craintes, ne pensa plus qu'à se rendre à Rome ; mais voulant prendre quelques jours de repos dans sa maison de Tusculum, il écrivit à sa femme de se préparer à l'y recevoir, avec une compagnie nombreuse de ses meilleurs amis, qui lui avoient promis (*c*) d'y passer quelque tems avec lui. Il prit ensuite le chemin de Rome, dans la résolution de s'y employer à l'étude, & d'attendre dans cette tranquille occupation que la république reprît une

(*a*) Sed non adducor quemquam bonorum ullam salutem mihi tanti fuisse putare, ut eam peterem ab illo. *Ad Att.* 11, 16. Sed ab hoc ipso quæ dantur, ut à domino, rursus in ejusdem sunt potestate. *Ibid.* 20.

(*b*) Plutarq. *Vie de Cicéron.*

(*c*) Ep. fam. 14, 20.

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

forme supportable. « Heureusement, écrivoit-il à » Varron, j'ai fait la paix (*a*) avec mes livres, » qui n'ont pas été fort satisfaits de me voir long- » tems oublier tous leurs préceptes ».

César, en arrivant à Rome, nomma consuls, pour les trois derniers mois qui restoient de l'année, P. Vatinius & Q. Fusius Calenus. Un usage si arbitraire de sa nouvelle autorité, fit juger tout d'un coup par quelles maximes il se proposoit de gouverner, & jeta beaucoup de tristesse dans la ville. En effet, il suivit la même méthode pendant tout le cours de son règne, créant les premiers magistrats sans aucun égard à l'ancienne forme des élections, & par le seul mouvement de sa volonté. Vers la fin de l'année il s'embarqua pour l'Afrique, résolu de hâter par la vigueur de ses expéditions la fin d'une guerre que le délai rendoit de jour en jour plus incertaine & plus dangereuse. On ne parloit que de la contenance ferme & des préparatifs redoutables de Scipion. Dans les sacrifices que César fit offrir aux dieux pour le succès de son voyage,

(*a*) Scito enim me postea quàm in urbem venerim, rediisse cum veteribus amicis, id est, cum libris nostris in gratiam...... Ignoscunt mihi, revocant in consuetudinem pristinam, teque, quod in ea permanseris, sapientiorem quàm me dicunt fuisse, &c. *Ep. fam.* 9, 1.

une

une victime ayant rompu ses liens & s'étant échappée de l'autel, il n'y eut personne qui ne prît cet évènement pour un augure funeste, & les haruspices lui conseillèrent de ne pas commencer (*a*) son voyage avant le solstice d'hiver ; mais paroissant supérieur à ces vains avis, il affecta au contraire de précipiter son départ ; & Cicéron remarque qu'il tira beaucoup d'avantage de cette diligence, pour surprendre ses ennemis avant qu'ils eussent rassemblé toutes leurs forces. Avant que de quitter Rome, il s'étoit nommé consul pour l'année suivante avec M. Lepidus ; & n'exerçant pas moins souverainement son pou-

An. de R. 706. Cicer. 60. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur II. M. ANTONIUS, Général de la Cavalerie.

(*a*) Quid ? ipse Cæsar, cum à summò haruspice moneretur, ne in Africam ante brumam transmitteret, nonne transmisit ? Quod ni fecisset, uno in loco omnes adversariorum copiæ convenissent. *De Divin.* 2, 24. Cum immolanti aufugisset hostia, profectionem adversus Scipionem & Jubam non distulit. *Suet. J. Cæs.* 59. Hirtius, dans sa relation de cette guerre, dit que César s'embarqua à Lilybée pour l'Afrique le six des calendes de janvier, c'est-à-dire le 27 de décembre, au lieu que Cicéron dans ce passage le fait partir avant le solstice d'hiver. Mais cette contradiction vient uniquement de la confusion qui avoit commencé à naître dans le calendrier romain. On trouve toutes ces difficultés fort bien expliquées dans la dissertation d'un savant homme de Cambridge. *Vid. Biblioth. Litter.* N°. *VIII*, *Lond.* 1724.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

voir dans la distribution des gouvernemens, il avoit donné (*a*) les Gaules à Brutus, & la Grèce à Servius Sulpicius, quoique le premier eût porté les armes contre lui au combat de Pharsale, & que l'autre sans s'être engagé dans la guerre, eût toujours passé pour un des plus zélés partisans de Pompée.

La guerre d'Afrique tenoit tout l'univers en suspens; & si la fortune de César sembloit décider d'avance en sa faveur, le nom de Scipion qui avoit toujours paru invincible dans cette contrée, partageoit l'attente publique. Cicéron n'espérant rien d'heureux de l'un ni de l'autre parti, demeura ferme dans la résolution de mener une vie solitaire au milieu de ses livres. Jusqu'alors l'étude n'avoit été que son amusement (*b*), mais elle devenoit l'unique consolation de sa vie. Il se lia plus étroitement que jamais avec M. Terentius Varron, qui avoit depuis long-tems les mêmes inclinations, & leur amitié s'immortalisa par l'honneur qu'ils se firent mutuellement de se dédier leurs ouvrages. Varron étoit un sénateur de la plus haute naissance & du premier mérite. Il pas-

(*a*) Brutum Galliæ præfecit, Sulpicium Græciæ. *Ep. fam.* 6, 6.

(*b*) A quibus antea delectationem modo petebamus, nunc vero etiam salutem. *Ep. fam.* 9, 2.

ſoit pour le plus ſavant homme de la république ; & quoiqu'âgé de quatre-vingts ans, ſon ardeur pour l'étude ſe ſoutint (*a*) juſqu'à ſa quatre-vingt-huitième année, qui fut la dernière de ſa vie. Il avoit été lieutenant de Pompée dans l'armée d'Eſpagne ; mais après la défaite d'Afranius & de Petreius, il avoit renoncé au métier des armes, pour ſe conſacrer entièrement à l'étude. Ainſi la ſituation de Cicéron reſſemblant beaucoup à la ſienne, non-ſeulement ils jouiſſoient enſemble de la ſeule douceur qui leur reſtoit, dans le goût qu'ils avoient pour les ſciences, mais ils déploroient avec la même amertume la ruine de la république ; & par leurs livres ils s'efforçoient de ſoutenir (*b*) l'ancienne morale, dont il ne reſtoit plus que l'ombre dans les uſages de Rome & dans la forme du gouvernement.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

Ce fut dans cette retraite que Cicéron compoſa ſon traité des *Partitions*, ou l'art de mettre

(*a*) Niſi M. Varronem ſcirem octogeſimo octavo vitæ anno prodidiſſe, &c. *Plin. Hiſt.* 29, 4.

(*b*) Non deeſſe, ſi quis adhibere volet, non modo ut architectos, verum etiam ut fabros ad ædificandam remp. & potius libenter accurrere ; ſi nemo utetur opera, tamen & ſcribere & legere πολιτειας ; & ſi minus in curia atque in foro, at in literis & libris, ut doctiſſimi veteres fecerunt, navare remp. & de moribus & legibus quærere. Mihi hæc videntur. *Ep. fam.* 9, 2.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

dans une harangue cette justesse & cet ordre qui en rapportent toutes les parties au même but, & qui ont plus de force que toutes les autres règles, pour émouvoir le cœur & pour convaincre la raison. Il avoit entrepris cet ouvrage pour l'instruction de son fils, qui étoit alors âgé d'environ dix-huit ans; mais il paroît que ce n'étoit que l'essai d'un plus grand dessein, ou qu'il ne lui avoit pas donné toute la perfection qu'il se proposoit, car il ne le nomme point dans ses lettres au rang des pièces qu'il destinoit au public.

Un autre fruit de son loisir, fut son *dialogue sur les fameux orateurs*, qu'il publia sous le titre de *Brutus*, & dans lequel il donna le caractère de tous les orateurs qui s'étoient acquis quelque réputation à Rome ou dans la Grèce. Comme il y touche les principales circonstances de leur vie, un lecteur capable d'attention & de discernement y trouve un abrégé de l'histoire romaine. La scène du dialogue est dans le jardin de Cicéron à Rome (*a*), sous la statue de Platon, que l'auteur imitoit volontiers dans cette forme de style; & pour interlocuteurs, il avoit choisi Brutus & Atticus. Cet ouvrage devoit servir de supplément aux trois livres de l'*Orateur*,

(*a*) Cum idem placuisset illis, tum in pratulo propter Platonis statuam consedimus. *Brut.* 28.

qu'il avoit déja publiés. Mais quoiqu'il eût été fini avant la mort de Caton, comme on peut le conclure de divers passages, il paroît par la préface qu'il ne fut donné au public que l'année suivante, après la mort de Tullia.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

On a fait remarquer qu'au commencement de la guerre, Cicéron se trouvoit redevable à César de quelques sommes d'argent. Mais après s'être acquitté de cette dette, il devint à son tour le créancier de César. Autant qu'on peut en juger par ses lettres, il tiroit ses prétentions de divers droits qu'il s'attribuoit sur une terre de quelque partisan de Pompée, dont les biens avoient été confisqués; mais de quelque nature qu'elles fussent, il étoit embarrassé pour retirer son argent. Il ne voyoit que trois moyens, écrivoit-il à Atticus, en lui demandant ses conseils; l'un d'acheter cette terre, à la vente que César en faisoit faire publiquement; l'autre d'obtenir une délégation sur l'acheteur; le troisième de composer avec les agens de change, pour se faire avancer la somme sous l'un ou l'autre de ces deux titres. La première de ces trois voies lui paroissoit basse, & la seconde sujette à de grands risques : il avoit plus de penchant (*a*) pour la dernière; mais il demandoit là-dessus le sentiment d'Atticus.

(*a*) Nomen illud, quod à Cæsare, tres habet conditiones, aut emptionem ab hasta : perdere malo; aut deles

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

L'attention que son loisir lui faisoit donner à ses affaires domestiques, le conduisit enfin à se séparer de Terentia, sa femme, par la voie du divorce. Tout le monde n'approuva pas cette conduite à l'égard d'une épouse qui avoit vécu plus de trente ans avec lui, & qui lui avoit donné deux enfans qu'il aimoit avec la plus vive tendresse. Mais elle étoit d'un caractère brusque & impérieux. Elle aimoit la dépense; & loin de réparer ses profusions par son économie, elle négligeoit absolument ses affaires domestiques. Intrigante d'ailleurs, curieuse, toujours empressée de se mêler des affaires d'autrui, il paroît que dans les tems où Cicéron avoit eu le plus d'autorité, c'étoit elle uniquement qui disposoit du pouvoir & qui distribuoit les graces de son mari. Il avoit supporté patiemment tous les caprices de son humeur, dans la force de sa santé & dans l'état florissant de sa fortune; mais l'âge, qui commençoit à l'appesantir, les malheurs qu'il avoit essuyés, & le besoin qu'il avoit de mener dans sa maison une vie commode & tranquille, le firent penser à se délivrer d'un fardeau trop pesant pour ses forces. Cependant le divorce ne pouvoit pas re-

---

gationem à mancipe, annua die; quis erit, cui credam? Aut vecteri conditionem semisse; σχέψαι igitur. *Ad Att.* 12, 3.

médier à tous les maux où la mauvaiſe conduite de Terentia l'avoit plongé, car elle lui avoit apporté de gros biens qu'il fallut lui reſtituer en la quittant. Cette difficulté le força de s'engager dans un nouveau mariage, pour réparer le fâcheux état de ſa fortune. Ses amis lui proposèrent pluſieurs partis, entre leſquels il nomme (*a*) lui-même une fille du grand Pompée, pour laquelle il n'étoit pas ſans inclination; mais les conjonctures ne lui permettoient guère d'entrer dans une famille qui ne paroiſſoit pas prête à ſe relever de ſa ruine. Il ſe détermina enfin pour une jeune & belle citoyenne, nommée Publilia, dont il avoit été le tuteur. Elle étoit riche & bien alliée, deux qualités qui convenoient aſſez à l'état de ſes affaires pour arrêter les railleries que la diſproportion de l'âge auroit pu lui attirer. Il s'en félicite lui-même dans une réponſe à la lettre d'un ami qui lui en avoit marqué ſa joie : « Je » ſuis ſûr, lui dit-il, que vos complimens ſont » ſincères, & je dois m'applaudir moi-même de » mon choix. Dans un tems ſi miſérable, je n'au» rois jamais penſé à changer ma ſituation, ſi je » n'avois trouvé à mon retour mes affaires auſſi

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

(*a*) De Pompeii magni filia tibi reſcripſi, nihil me hoc tempore cogitare. Alteram vero illam quam tu ſcribis, puto noſti. Nihil vidi fœdius. *Ibid.* 12, 11.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III, M. ÆMILIUS LEPIDUS.

» dérangées que celles de la république. Le mau» vais caractère de ceux que leur seule recon» noissance pour la tendresse infinie que j'avois » pour eux, auroit dû remplir d'ardeur pour mes » intérêts & pour mon repos, m'ayant fait tout » appréhender de leurs intrigues & de leur per» fidie dans ma propre maison, je me suis vu » forcé de chercher par de nouvelles alliances à » me défendre (*a*) contre la trahison des an» ciennes ».

César retourna victorieux d'Afrique vers la fin

(*a*) Ep. fam. 4, 14.

Dans les cas de divorce, c'étoit l'usage lorsqu'il y avoit des enfans, que chacune des deux parties leur assurât par forme de testament quelque bien proportionné au fond de sa fortune. C'est ce qu'entend Cicéron lorsqu'il presse si souvent Atticus de faire souvenir Terentia d'achever son testament, & de le déposer dans des mains fidelles. *Ad Att.* 11, 21, 22, 24; 12, 18. On rapporte que Terentia vécut cent trois ans. *Val. Max.* 8, 13. *Plin. Hist.* 7, 48. Elle prit, suivant saint Jerôme, pour second mari, Sallufte l'ennemi de Cicéron, & Messala pour le troisième. Dion Cassius lui en donne un quatrième, Vibius Rufus, qui fut consul sous le règne de Tibère, & qui se vantoit de posséder deux choses qui avoient appartenu aux deux plus grands hommes du siècle qui l'avoit précédé, la femme de Cicéron, & la chaise sur laquelle César avoit été tué. *Dio. p.* 612. *Hieron. Op. tom.* 4, *part.* 2, *p.* 100.

du mois de juillet, & prit sa route par la Sardaigne, où il s'arrêta pendant quelques jours; sur quoi Cicéron écrivoit agréablement à Varron, « que le vainqueur (a) n'avoit point encore vu cette » ferme, & que si c'étoit la plus mauvaise partie » de son bien, il y avoit apparence néanmoins » qu'il ne la méprisoit pas ». L'incertitude du succès de la guerre avoit fait garder jusqu'alors quelques ménagemens au sénat; mais il commença bientôt à pousser la flatterie jusqu'à l'indécence, & les honneurs qui furent décernés à César surpassèrent tout ce qu'on avoit jamais fait en faveur des plus glorieux conquérans. Cicéron prenoit (b) souvent plaisir à tourner ces

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

(a) Illud enim adhuc prædium suum non inspexit, nec ullum habet deterius, sed tamen non contemnit. *Ep. fam.* 9, 7.

(b) On nous a conservé quelques-uns de ses bons mots sur la nouvelle administration. César avoit fait recevoir dans l'ordre équestre un célèbre comédien nommé Laberius : mais lorsqu'il voulut passer du théâtre au banc des chevaliers, il n'y en eut pas un seul qui consentît à l'y recevoir. Comme il se retiroit fort humilié, Cicéron, près de qui il passoit, lui dit : *Je vous ferois place volontiers sur notre banc; mais nous sommes déjà trop pressés.* Il faisoit allusion à l'état du sénat, que César avoit rempli de ses plus viles créatures, & même d'étrangers & de barbares. Une autre fois, quelqu'un de ses amis le priant de lui faire

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

ſpectacles en raillerie, & ſe ſentant peu diſpoſé à groſſir le nombre de ces lâches adulateurs, il cherchoit à ſe procurer une maiſon à Naples, qui pût lui ſervir de prétexte pour ſe retirer plus ſouvent & plus loin de Rome. Mais ſes amis qui ſavoient avec quelle impatience il portoit le joug, & qui le voyoient ſi peu réſervé dans ſes diſcours, commencèrent à craindre que cette liberté de langage ne lui fît perdre les bonnes graces de Céſar & de ſes favoris. Ils le preſsèrent de ſe ſoumettre à la néceſſité du tems, de ſe modérer dans ſes diſcours, & de faire une réſidence plus conſtante à Rome, ſur-tout lorſqu'il y voyoit Céſar, qui pouvoit expliquer ſa retraite & ſon éloignement comme une marque d'averſion pour lui. Mais la réponſe qu'il fit ſur ce ſujet à Papirius Pœtus, fera connoître l'état réel de ſa conduite & de ſes ſentimens.

---

obtenir pour ſon fils une place de ſénateur dans une des villes aſſociées : *Si vous la voulez à Rome*, lui dit-il, *il l'aura quand vous le ſouhaiterez ; mais cela n'eſt pas aiſé à Pompeium*. Un de ſes amis de Laodicée, étant venu lui rendre ſes devoirs à Rome, il lui demanda ce qui l'avoit amené en Italie : Je ſuis venu en ambaſſade, lui dit l'étranger, pour ſolliciter la liberté de mon pays. *Fort bien*, répondit Cicéron, *ſi vous réuſſiſſez*, *nous vous ferons auſſi notre ambaſſadeur*. Macrob. Saturn. 2, 3. Suet. Jul. Cæſ. 76.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

« Vous paroissez persuadé qu'on ne me permettra pas, comme je l'espérois, de renoncer aux » affaires de la ville. Vous me parlez de Catulus, » & de son tems. Mais quelle ressemblance y » trouvez-vous avec le tems où nous sommes ? » Moi-même alors j'aurois été fâché d'abandonner » la garde de l'état. J'étois assis au gouvernail & » j'en avois la conduite. Aujourd'hui l'on ne me » croit pas digne de travailler à la pompe. Croyez- » vous que le sénat en portât moins de décrets, si j'é- » tois à Naples. Je suis à Rome, je parois au forum; » mais tous les décrets se fabriquent à la maison de » notre ami, qui ne fait pas difficulté, quand » cette envie le prend, d'y mettre mon nom com- » me si j'y avois été présent. J'apprends de Syrie » & d'Arménie qu'il s'y est publié des décrets » portés à ma sollicitation, dont je vous jure » que je n'ai point entendu parler à Rome. Ne » vous figurez pas que je badine. J'ai reçu des » lettres de plusieurs rois fort éloignés de l'Italie, » qui me remercient de leur avoir accordé le titre » de roi, tandis que j'ignore non-seulement qu'ils » ayent obtenu ce titre, mais qu'ils soient eux- » mêmes au monde. Quel parti dois-je donc » prendre ? Le voici : aussi long-tems que notre » intendant (*a*) des mœurs fera son séjour à

(*a*) Entre les nouveaux honneurs que le sénat avoit

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

» Rome, je suivrai votre avis. Mais aussitôt que je » l'aurai vu partir, je me rends aux délices de » la campagne.... Dans une autre lettre : Puisque vous entrez si vivement dans mes intérês, » mon cher Pœtus, soyez sûr que toute l'adresse » dont on peut faire usage, (car il faut que l'adresse se joigne quelquefois à la prudence) je » l'ai employée pour m'insinuer dans leur affection; » & je ne crois pas l'avoir fait sans succès, car » je suis si caressé de tous ceux qui ont quelque » degré de faveur auprès de César, que je commence à me persuader qu'ils m'aiment de bonne » foi ; & quoiqu'il ne soit pas aisé de distinguer » la fausse & la sincère amitié, excepté du moins » dans les périls pressans, qui en font l'épreuve, » comme le feu est celle de l'or, j'ai néanmoins » une forte raison de me persuader qu'ils m'aiment sincèrement; c'est que leur condition & » la mienne sont telles que rien ne les oblige à » la dissimulation. A l'égard de celui qui est en » possession du pouvoir, je ne connois point d'autre » motif qui doive me le faire craindre, que cette » règle générale de prudence : Quand une fois la » justice & la droiture sont violées, tout devient » incertain. En effet, quel fond peut-on faire sur

---

accordés à César, il l'avoit nommé *Præfectus Morum*. Ep. fam. 9, 15.

» ce qui dépend de la volonté, ou pour mieux » dire, de la passion d'autrui? Cependant j'ai tou- » jours évité de l'offenser, & je me suis conduit » avec la plus parfaite modération. Si j'ai cru » pouvoir autrefois parler librement dans une ville » qui me devoit sa liberté, j'ai senti, depuis qu'elle » l'a perdue, que j'étois obligé de ménager César » & ses principaux amis. Mais demander aussi que » j'étouffe une raillerie dans ma bouche lorsqu'elle » se présente sur ma langue, c'est vouloir que je » renonce à toute réputation d'esprit ; ce que » je ne refuserois pas même si cela m'étoit pos- » sible. D'ailleurs César a le jugement admirable, » c'est une justice qu'il faut lui rendre. De même » que votre frère Servius, que j'ai regardé comme » un excellent critique, auroit dit tout d'un coup, » *ce vers est de Plaute, celui-ci n'en est pas*, » parce qu'ayant l'oreille excellente, il savoit dis- » tinguer le style & la manière de chaque poëte ; » ainsi César, qui a déja recueilli quelques volumes » d'apophtegmes, s'est tellement familiarisé avec » les miens, que si on lui donne comme de moi » quelque chose qui n'en est point, il le rejette » aussitôt. Ce discernement lui est d'autant plus » facile, que ses meilleurs amis vivant très-fa- » milièrement avec moi, ils ne manquent point » de lui rapporter tout ce qui m'échappe d'ingé- » nieux ou de plaisant dans la variété de nos

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

» difcours. Je fais qu'ils ont de lui cette com» miffion, comme celle de lui apprendre toutes » les nouvelles de la ville; de forte que s'il lui » vient quelque chofe par d'autres voies, il y » fait peu d'attention. L'exemple d'Œnomaus, » quoique fort heureufement cité d'Accius, eft » donc inutile par rapport à ma conduite. Qu'eft» ce que l'envie dont vous parlez? Ou que voyez» vous à préfent dans ma fituation qui puiffe exci» ter l'envie? Mais fuppofé qu'elle pût naître par » mille raifons, le fentiment des philofophes, » de ces hommes qui ont eu feuls à mon gré » les véritables notions de la vertu, n'a-t-il pas » toujours été, que l'unique devoir du fage eft » de ne mériter aucun reproche? C'eft un hon» neur que j'ofe m'attribuer à deux titres: pre» mièrement, parce que j'ai toujours pris les me» fures qui m'ont paru les plus juftes: & lorfque » je me fuis apperçu que mes forces ne fuffifoient » pas pour les fuivre, je n'ai pas cru devoir lut» ter contre ceux qui l'emportoient vifiblement » fur moi. Il eft donc certain que je ne mérite » aucun blâme fur tout ce qui appartient aux de» voirs d'un bon citoyen. Mon fentiment eft auffi » que dans fes difcours, comme dans fes actions, » le fage ne doit laiffer rien échapper qui bleffe » mal à propos ceux qui font en poffeffion de » l'autorité. A l'égard du refte, je ne puis ré-

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. Julius Cæsar III. M. Æmilius Lepidus.

» pondre ni de ce qu'on me fait dire, ni de la » manière dont on le prend, ni de la sincérité » de ceux qui vivent familièrement avec moi, & » qui me composent à présent une espèce de » cour. Le fondement de ma tranquillité & de » ma constance est donc ma modération présente, » autant que le souvenir de ma conduite passée; » & j'applique moins votre comparaison d'Accius » à l'envie, qu'à la fortune, qui est toujours foible » & légère, & qu'un esprit capable de quelqu'é- » lévation & de quelque fermeté doit repousser » avec autant de force que les vagues de la mer » le sont par un roc. L'histoire grecque nous » fournit l'exemple d'une infinité de sages qui ont » vécu sous la tyrannie, dans Athènes & dans » Syracuse. L'esclavage de leur patrie ne les em- » pêchoit point de conserver un esprit libre. Pour- » quoi ne pourrois-je pas réussir à prendre un » juste tempérament, qui me soutiendra dans » ma patrie sans causer d'offense à personne, & » sans exposer ma dignité aux atteintes d'au- » trui (*a*) »?

Pœtus ayant appris que les terres de son voisinage devoient être distribuées entre les soldats de César, s'alarma pour les siennes, & pria Cicéron de lui marquer quelles devoient être les

(*a*) Ep. famil. 9, 16.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

bornes de cette distribution. Il lui fit cette réponse : « N'est-il pas plaisant que vous me demandiez (*a*) ce que deviendront vos terres, lorsque Balbus ne fait que vous quitter ? Comme si je pouvois savoir quelque chose que Balbus ignore, ou que s'il m'arrive quelquefois de savoir en effet quelque chose, ce ne fût pas de lui que je l'apprens. C'est de vous, si vous m'aimez, que je devrois plutôt apprendre à quel sort je suis destiné, car vous l'avez pu savoir de lui, soit dans ses intervalles de raison, soit dans son ivresse. Comptez, mon cher Pœtus, que j'ai renoncé à toutes ces informations ; premièrement, parce que la vie qu'on nous laisse depuis près de quatre ans est une pure faveur, du moins si l'on peut donner le nom de vie au malheur que nous avons de survivre à la république ; en second lieu, parce que je crois prévoir ce qui doit arriver, c'est-à-dire, que la volonté du plus fort ne pouvant manquer d'être toujours la règle des évènemens, ni les armes d'en faire la décision, notre rôle doit être de nous contenter de ce qu'on voudra bien nous accorder comme une grace. Celui qui ne peut se soumettre à cette nécessité a dû choisir la mort. On s'occupe actuellement à mesurer les champs de

(*a*) Ep. fam. 9, 17.

» Veies

» Veies & de Capoue. Tusculum n'en est pas » éloigné; mais je suis sans alarme. Je jouirai de » cette terre aussi long-tems que je le pourrai, » & je souhaite de le pouvoir toujours. Quand les » évènemens ne répondroient point à mes désirs, » puisqu'avec tout mon courage & toute ma phi» losophie, j'ai cru que le meilleur parti étoit de » vivre, il faut bien que j'aime celui de qui je » tiens cette vie que j'ai préférée à la mort. S'il » pense à rétablir la république, comme on peut » se l'imaginer sans contradiction, & comme nous » devons tous le désirer, peut-être s'est-il fait in» sensiblement des obstacles qu'il n'a plus le pou» voir de surmonter. Mais je vais trop loin avec » un homme qui voit peut-être plus clair que » moi. Cependant je puis vous assurer que non» seulement je n'ai aucune part à leurs conseils, » mais que le chef même ignore ce que l'avenir » nous prépare. Si nous sommes ses esclaves, il est » l'esclave du tems; & si nous ne pouvons péné» trer ses intentions, il ne prévoit peut-être pas » mieux à quoi il sera forcé par les circonstances ».

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. Julius César III. M. Æmilius Lepidus.

Les chefs du parti victorieux, qui marquèrent alors tant d'amitié à Cicéron, étoient Balbus, Oppius, Marius, Pansa, Hirtius & Dolabella. Quoiqu'ils fussent dans la plus intime confidence de César, ils cultivoient avec toutes sortes de soins un homme qui avoit été son ennemi. Ils

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

étoient régulièrement à son lever, ils l'engageoient presque tous les jours à souper avec eux, & les deux derniers s'exerçoient constamment sous ses yeux à la déclamation, pour s'instruire par ses conseils & ses exemples. Il rend compte de ce détail à Pœtus, avec la familiarité (*a*) qu'il aimoit dans le commerce de ses amis : « Hirtius » & Dolabella sont mes disciples dans l'art de » parler, & mes maîtres à table; car on vous » aura dit sans doute qu'ils déclament avec moi » & que je soupe avec eux ». Dans une autre lettre il lui dit qu'à l'exemple de Denis, qui s'étoit fait maître d'école à Corinthe, après avoir été chassé de Syracuse, il venoit d'ouvrir une école, pour se consoler d'avoir perdu l'empire du barreau. Il y invite agréablement Pœtus, en lui offrant près de lui une chaise avec un coussin, & la qualité de son huissier. Mais prenant un ton plus sérieux avec Varron (*b*) : « Je vous ai marqué, lui dit-il,

(*a*) Hirtium ego & Dolabellam dicendi discipulos habeo, cœnandi magistros : puto enim te audisse illos apud me declamitare, me apud eos cœnitare. *Ibid.* 16. Ut Dionysius tyrannus cum Syracusis pulsus esset, Corinthi dicitur ludum aperuisse, sic ego amisso regno forensi ludum quasi habere cœperim... Sella tibi erit in ludo, tanquam hypodidascalo, proxima. Eam pulvinus sequetur. *Ibid.* 18.

(*b*) Ostentavi tibi me istis esse familiarem & consiliis eorum interesse. Quod ego cur nolim, nihil video. Non

» que je suis lié avec eux & que j'assiste à tous » leurs conseils. Pourquoi m'en défendrois-je? » Souffrir ce qui ne devroit pas être supporté; » & approuver ce qui ne mérite pas notre appro- » bation, ce n'est pas assurément la même chose. » Je ne refuse pas, dit-il, dans une autre lettre, » de souper avec ceux qui nous gouvernent. Que » voulez-vous? il faut céder au tems ».

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. Julius Cæsar III. M. Æmilius Lepidus.

Le seul usage qu'il fit de toutes ces faveurs, fut pour se garantir de quelques embarras particuliers dans un tems de calamité publique, & pour rendre service à quantité d'honnêtes gens qui avoient été chassés de leur patrie & de leur famille, sans autre crime que leur attachement à la même cause qu'il avoit embrassée. César souhaitoit réellement de le faire entrer dans ses mesures, & de l'engager insensiblement dans ses intérêts. Mais l'administration n'étant établie que sur les ruines de la république, Cicéron refusa constamment d'y prendre part. Il évitoit même de se mêler de leurs affaires, & de marquer de la curiosité pour s'en instruire. S'il entra dans leurs conseils, comme il le marquoit à Varron, ce

enim est idem ferre, si quid non ferendum est: & probare, si quid probandum non est. *Ibid.* 6. Non desino apud istos qui nunc dominantur, cœnitare. Quid faciam? tempori serviendum est. *Ibid.* 7.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

fut ſeulement lorſqu'un ami exilé le prioit de ſolliciter Céſar en ſa faveur. Il ne ménageoit alors ni ſes inſtances ni ſes peines. Il faiſoit ſa cour aſſidûment à Céſar. S'il ſe plaignoit quelquefois dans ſes lettres de la difficulté des audiences, & de l'indigne perſonnage qu'il étoit obligé de faire dans une antichambre, il confeſſoit auſſi que dans la multitude d'occupations (*a*) dont Céſar étoit comme accablé, il lui étoit impoſſible de diſpoſer de lui-même. Ainſi dans une lettre à Ampius, dont il avoit obtenu le pardon: « J'ai ſollicité votre cauſe, dit-il, avec plus » d'empreſſement qu'il ne convient peut-être à » ma ſituation, car l'amitié qui m'attache à vous, » & la paſſion que j'ai de vous revoir, m'ont » fait oublier la foibleſſe de mon crédit. Tout » ce qui regarde votre retour & votre ſûreté eſt » promis, confirmé, ratifié. J'ai tout vu, tout » entendu. Il ne s'eſt rien fait qu'en ma préſence: » pour votre bonheur & le mien, tous les amis » de Céſar me ſont attachés par d'anciennes liai» ſons, & je ſuis après lui le citoyen de Rome » à qui ils marquent le plus de conſidération. » Panſa, Hirtius, Balbus, Oppius, Marius,

(*a*) Quod ſi tardiùs ſit quàm volumus, magnis occupationibus ejus à quo omnia petuntur, aditus ad eum difficiliores fuerunt. *Ep. fam.* 6, 13.

» Posthumius saisissent à l'envi toutes les occa-
» sions de m'obliger. Si j'avois cherché à m'atti-
» rer d'eux ces témoignages de zèle, je devrois
» me louer du succès de mes peines : mais je n'ai
» jamais rien fait par le motif servile des circons-
» tances. C'est une amitié fort ancienne qui me
» lie avec eux. Je les ai sollicités sans relâche en
» votre faveur. Cependant c'est Pansa que je dois
» vous faire (*a*) connoître pour le plus ardent de
» ceux qui ont travaillé à vous servir », &c.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. Julius Cæsar III. M. Æmilius Lepidus.

Tandis que les amis de César le traitoient avec cette distinction, on doit s'imaginer qu'il n'étoit pas moins considéré des partisans de la république. Ils l'avoient toujours regardé comme le protecteur de leur liberté. Ils savoient qu'elle se seroit soutenue par ses conseils, s'ils eussent été suivis; & s'il leur restoit quelqu'espoir qu'elle pût se rétablir, ils ne le fondoient que sur son zèle & sur son autorité. Ainsi (*b*) sa maison étoit aussi fréquentée que jamais. « On cherche, disoit-il, » à voir un bon citoyen comme une espèce de » prodige ». Voici la peinture qu'il fait de sa vie :

(*a*) Ibid. 6, 12.

(*b*) Cum salutationi nos dedimus amicorum, quæ fit hoc etiam frequentius quàm solebat, quod quasi avem albam videntur bene sentientem civem videre, abdo me in bibliothecam. *Ibid.* 7, 28.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. Julius Cæsar III. M. Æmilius Lepidus.

« (a) Le matin je reçois la visite d'un grand nombre » d'honnêtes gens, mais tristes & mélancoliques, » & celle de ces joyeux vainqueurs, qui ne se » relâchent pas effectivement dans leur amitié & » dans leurs soins. Je me retire ensuite dans ma » bibliothèque, pour m'occuper de la composi- » tion ou de la lecture. Il y entre quelques gens » de lettres, que l'opinion qu'ils ont de mon » savoir amène pour m'entendre. Je donne le » reste du tems au soin de ma santé; car j'ai pleuré » ma patrie avec plus d'amertume & plus long-tems » qu'une mère ne pleure son fils unique ».

Il est certain qu'il n'y avoit personne à Rome qui par la force des principes & par celle même de l'intérêt, fût plus engagé que lui à marquer du zèle pour la liberté, ni qui eût tant à perdre dans la ruine de la république. Tandis que l'état étoit gouverné par la méthode civile, & qu'il avoit pour fondement les loix & les anciens usages,

---

(a) Hæc igitur est nunc vita nostra. Mane salutamus domi & bonos viros multos, sed tristes, & hos lætos victores, qui me quidem perofficiose & peramanter observant. Ubi salutatio defluxit, literis me involvo, aut scribo aut lego. Veniunt etiam qui me audiunt, quasi doctum hominem, quia paulo sum, quàm ipsi, doctior. Inde corpori omne tempus datur. Patriam eluxi jam gravius & diutius quàm ulla mater unicum filium. *Ep. fam.* 9, 20.

Cicéron étoit sans contredit le premier citoyen de Rome; son influence étoit la plus forte au sénat, son autorité la mieux établie sur le peuple; & comme toutes ses espérances dépendoient de la tranquillité de sa patrie, il étoit naturel qu'il y rapportât tout son travail & tous ses soins. On ne doit donc pas trouver étrange que dans la situation actuelle des affaires, lorsqu'il voyoit la ville opprimée par la terreur des armes, & le pouvoir tyrannique exercé sans ménagement, il parût si sensible à la misère publique, & si touché de la perte de sa dignité. A qui la servitude devoit-elle être plus insupportable qu'à celui qui étoit dans l'habitude de gouverner?

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

César qui connoissoit ses principes, ne pouvoit pas douter de l'horreur qu'il avoit pour son usurpation; mais l'amitié qu'il lui portoit, & le respect dont il étoit difficile de se défendre pour un si grand caractère, lui avoient fait prendre le parti non-seulement de le traiter avec assez de considération pour adoucir ses chagrins, mais de contribuer de tout son pouvoir à lui rendre la vie douce & agréable. Cependant tout ce qu'il fit dans cette vue n'eut pas d'autre effet que de porter Cicéron à parler avantageusement de sa clémence, & de lui faire conserver quelqu'espoir de rétablissement pour la liberté. Sous tout autre aspect, il ne traite jamais son gou-

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

vernement que de tyrannie, & sa personne que d'ennemi & d'oppresseur de la république.

Il donna dans le même temps une preuve éclatante qu'il ne s'asservissoit point aux conjonctures, par la hardiesse qu'il eut de composer l'éloge de Caton, & de le publier quelques mois après sa mort. Il semble qu'il avoit été chargé de la tutelle du jeune Caton, comme (*a*) il l'étoit de celle du jeune Lucullus, neveu de ce grand homme, & cette marque d'estime & de confiance l'autorisoit peut-être à rendre plus librement justice à sa mémoire. Cependant ses amis l'exhortèrent à considérer long-tems de quelle manière il devoit traiter un sujet si délicat. Ils lui conseilloient de se borner à des louanges générales, & d'éviter un détail qui ne pouvoit manquer dans plusieurs circonstances d'être fort offensant pour César. Dans une lettre à Atticus, il appelle lui-même (*b*) cette difficulté un problême digne

(*a*) Ad Att. 13, 6. *De Finib.* 3, 2.

(*b*) Sed de Catone problema Ἀρχιμήδειον est. Non assequar ut scribam quod tui convivæ non modo libenter, sed etiam æquo animo legere possint. Quin etiam si à sententiis ejus dictis, si ab omni voluntate consiliisque quæ de repub. habuit, recedam, ψιλῶς-que velim gravitatem constantiamque ejus laudare, hoc ipsum tamen iis odiosum ἄκουσμα sit. Sed vere laudari ille vir non potest, nisi hæc ornata sint, quod ille ea quæ nunc sunt, & futura viderit,

d'Archimède. « Mais je ne vois presque rien, dit-» il, que vos amis puissent lire avec plaisir, ou » même avec patience. D'ailleurs, quand je sup-» primerois les sentimens de Caton & ses discours » au sénat, avec toute sa conduite politique, & » que je ne m'attacherois qu'à louer sa constance » & sa gravité, n'est-ce pas beaucoup plus qu'il » ne faut pour leur plaire ? Enfin, puis-je faire » véritablement l'éloge de Caton, sans expliquer » avec quelle sagesse il a prévu tout ce qui nous » est arrivé, avec quel courage il a pris les armes » pour l'empêcher, avec quelle fermeté il a choisi » la mort pour n'en être pas témoin » ? Tels furent les principaux points d'un ouvrage, auquel il résolut d'employer toute la force de son esprit ; & suivant l'idée qu'on en peut prendre dans quelques anciens (*a*) écrivains, « il y éleva » jusqu'au ciel la vertu & le caractère de Caton ».

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

Ce livre fut reçu du public avec des applaudissemens incroyables. César même, loin d'en marquer aucun ressentiment, affecta d'en paroître satisfait ; mais il déclara que son dessein étoit d'y répondre ; & par son ordre sans doute Hirtius

& ne fierent contenderit, & facta ne videret, vitam reliquerit. *Ad Att.* 12, 4.

(*a*) M. Ciceronis libro, quo Catonem cœlo æquavit, &c. *Tacit. Ann.* 4, 34.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

composa aussitôt un petit écrit en forme de lettre, qui contenoit diverses objections contre le caractère de Caton, mais dans lequel Cicéron étoit traité avec beaucoup de politesse & de respect (*a*), & qu'il appelle néanmoins un essai de ce qu'on devoit attendre de la plume de César. Brutus & Fabius Gallus composèrent aussi quelque chose sur le même sujet (*b*), mais leurs ouvrages n'eurent rien de comparable à celui de Cicéron. Brutus tomba dans quelques erreurs sur les affaires où Caton avoit été mêlé, particulièrement sur celle de Catilina, dont il lui attribuoit toute la gloire (*c*) au préjudice même de Cicéron.

La réponse de César ne fut publiée qu'à son retour d'Espagne, c'est-à-dire l'année suivante, après la défaite du fils de Pompée. C'étoit une invective où l'on n'avoit point épargné le travail. On y répondoit à chaque article de l'éloge, &

(*a*) Qualis futura sit Cæsaris vituperatio contra laudationem meam ex eo libro quem Hirtius ad me misit; in quo colligit vitia Catonis, sed cum maximis laudibus meis. Itaque misi librum ad Struscam, ut tuis librariis daret. Volo eum divulgari, &c. *Ad Att.* 12, 40, 41.

(*b*) Catonem tuum mihi mitte; cupio enim legere. *Ep. fam.* 7, 24.

(*c*) Catonem primum sententiam putat de animadversione dixisse quam omnes ante dixerant præter Cæsarem, &c. *Ad Att.*, 21.

Caton y étoit accusé dans (*a*) les formes de la justice, avec tout l'art & toute la force de la rhétorique. Cependant César y ménageoit beaucoup Cicéron, jusqu'à le comparer, pour l'habileté (*b*) & la vertu, aux Periclès & aux Theramenes; & dans une lettre à Balbus, il dit qu'à force de lire l'ouvrage de Cicéron, son style en étoit devenu plus abondant, & qu'en lisant celui de Brutus, il croyoit être devenu plus (*c*) éloquent. Ce combat littéraire occupa long-tems la ville. Les pièces des deux rivaux furent admirées de tout le monde; mais elles eurent chacune leurs partisans, suivant la différence des intérêts & des inclinations. On peut les regarder comme la principale cause de cette vénération extraordinaire qui s'est transmise à la postérité pour la mémoire de Caton. Mais si l'on veut considérer son caractère, indépendamment du préjugé des partis, il paroîtra grand, noble, ami de la vertu, de la justice & de la liberté, sans autre

An. de R. 707.
Cicer. 61.
Coss.
C. JULIUS CÆSAR III.
M. ÆMILIUS LEPIDUS.

(*a*) Ciceronis libro, quid aliud dictator Cæsar quàm rescripta oratione, velut apud judices respondit? *Tacit. Ann.* 4, 34. *Quintil.* 3, 7.

(*b*) Plutarq. *Vie de Cicéron.*

(*c*) Legi epistolam: multa de meo Catone, quo, sæpissime legendo, se dicit copiosiorem factum; Bruti Catone lecto, se sibi visum eloquentem. *Ad Att.* 13, 46.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

défaut peut-être qu'un excès d'attachement pour ſes principes ſtoïques, qui lui faiſoit meſurer tous les devoirs par cette rigoureuſe règle, & qui le trompa néanmoins en lui faiſant trop eſpérer d'une ſi mauvaiſe ſource pour le bonheur de ſa vie publique & privée. Dans ſa conduite familière & domeſtique, il étoit ſévère, ſombre, inexorable, ſe défendant ſans ceſſe des tendres affections de la nature comme des plus dangereuſes ennemies de la juſtice, craignant toujours que la faveur, la clémence, ou la compaſſion n'altéraſſent les motifs par leſquels il vouloit faire le bien. Sa conduite étoit encore plus dure dans les affaires publiques. Il ne connoiſſoit qu'une règle politique : c'étoit la juſtice, ſans aucun égard aux tems, aux circonſtances, ni même à la force, qui pouvoit l'arrêter & le contraindre. Au lieu de ménager le pouvoir des grands, pour adoucir le mal, ou pour en tirer quelque bien, il l'irritoit par de continuelles oppoſitions qui l'excitoient tôt ou tard à la violence ; de ſorte qu'avec les meilleures intentions du monde il fit ſouvent beaucoup de tort à la république. Telle étoit ſa conduite en général, car dans quelques occaſions qu'on a pu remarquer, il paroît que ſa fermeté ne fut pas toujours invincible, & que l'ambition, l'orgueil, la chaleur de parti trouvèrent quelquefois de l'accès dans ſon ame. En

ménageant ces passions avec art, on endormit plus d'une fois sa philosophie, jusqu'à le faire entrer dans des mesures fort opposées à ses maximes. La dernière action de sa vie fut celle qui répondit le mieux à son caractère : lorsqu'il eut perdu l'espérance d'être plus long-tems, ce (*a*) qu'il avoit été, ou lorsque la balance du mal l'eut emporté absolument sur celle du bien, ce que la doctrine stoïque lui faisoit regarder comme une juste raison pour mourir, il termina sa vie avec un courage & une résolution qui feroient croire volontiers qu'il n'attendoit pour se jeter dans les bras de la mort, qu'une occasion (*b*) convenable à ses principes. Enfin tous les incidens de sa vie sont plus propres à lui attirer de l'ad-

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

(*a*) In quo enim plura sunt quæ secundùm naturam sunt, hujus officium est in vita manere : in quo autem aut sunt plura contraria, aut fore videntur, hujus officium est è vita excedere. *De Finib.* 3, 18. Vetus est enim, ubi non sis qui fueris, non esse cur velis vivere. *Ep. fam.* 7, 3.

(*b*) Cato sic abiit è vita ut causam moriendi nactum se esse gauderet..... cum vero causam justam deus ipse dederit ; ut tunc Socrati, nunc Catoni, &c. *Tusc. quæst.* 1, 30. Catoni moriendum potius quàm tyranni vultus aspiciendus fuit. *De Off.* 1, 31. Non immaturus decessit : vixit enim quantum debuit vivere. *Senec. Consul. ad Marc.* 20.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

miration qu'à faire trouver son caractère aimable; & s'il mérite des éloges, il n'a presque rien qui puisse être proposé pour modèle.

Après avoir travaillé pour la gloire de ce fameux romain, Cicéron entreprit à la prière de Brutus, un ouvrage qu'il nomma *l'Orateur*, dans lequel il voulut donner, suivant ses propres notions, l'idée la plus parfaite de l'éloquence ou de l'art de parler. Il l'appelle le cinquième livre qu'il avoit écrit (*a*) sur cette matière, en comptant les trois parties de son *Traité de l'Orateur* pour les trois premiers, & son *Brutus* pour le quatrième. Les applaudissemens qu'il reçut s'accordèrent avec l'opinion qu'il avoit lui-même de son travail. Dans une lettre à Lepta, qui l'avoit félicité du succès de cet ouvrage, il déclare qu'il y a renfermé tout ce qu'il avoit acquis de lumières dans son art, & qu'il y attache volontiers toute sa réputation.

Ce fut dans le même tems qu'il prononça cette fameuse action de graces à César, pour le pardon de Marcus Marcellus, que le sénat avoit

(*a*) Ita tres erunt de oratore; quartus, Brutus; quintus, Orator. *De Divin.* 2, 1. Oratorem meum tantoperè à te probari vehementer gaudeo; mihi quidem sic persuadeo me quicquid habuerim judicii in dicendo, in illum librum contulisse. *Ep. fam.* 6, 18.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

obtenu par son intercession. Cicéron étoit ami de toute la famille de Marcellus, mais il étoit lié beaucoup plus étroitement avec ce Marcus, qui s'étoit retiré, depuis la journée de Pharsale, à Mitylène, dans l'île de Lesbos, où il menoit une vie si tranquille & si heureuse, que Cicéron eut besoin (*a*) d'employer toute son adresse & toute son autorité pour le faire consentir à profiter de la grace de César. On trouve tout le progrès de cette affaire dans une lettre de Cicéron à Servius Sulpicius, qui étoit alors proconsul de Grèce (*b*) : « Votre condition, lui dit-il, est » plus heureuse que la nôtre. Vous avez la li» berté d'ouvrir votre cœur, & de communiquer » vos peines; c'est une satisfaction qui nous est » refusée, non par le vainqueur, qui est d'une » bonté & d'une modération admirable, mais » par la victoire même qui est toujours inso» lente dans les guerres civiles. Cependant nous » avons sur vous d'autres avantages, tels par » exemple que celui d'avoir appris un peu plu» tôt que vous, le pardon de Marcellus, votre » collègue, ou pour parler plus juste, d'a» voir été témoin de toute la conduite de cette » affaire. Depuis le commencement de nos mi-

(*a*) Ep. fam. 4, 7, 8, 9.
(*b*) Ibid. 4, 4.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

» sères, ou, si vous l'aimez mieux, depuis que
» les armes ont fait la décision du droit public,
» je ne connois que cette occasion où l'on ait vu
» quelques traces de l'ancienne dignité. César
» après s'être plaint de l'humeur sombre de Mar-
» cellus, car c'est la cause qu'il donne à sa re-
» traite, & s'être loué dans les termes les plus
» obligeans, de la prudence & de l'équité de
» votre conduite, a déclaré, contre nos espéran-
» ces, que malgré toutes les offenses qu'il avoit
» reçues de lui, il ne pouvoit rien refuser à l'in-
» tercession du sénat. Voici comment la chose
» s'étoit passée. Sur quelques mots concertés,
» dans lesquels Pison avoit mêlé le nom de Mar-
» cellus, son frère Caius s'étoit jeté aux pieds
» de César. Alors tous les sénateurs s'étoient le-
» vés, & s'approchant du maître, ils lui avoient
» adressé leurs supplications. En un mot, tout ce
» qui s'est fait ce jour-là m'a paru si décent, que
» j'ai cru revoir l'image de notre ancienne répu-
» blique. Lorsque ceux à qui l'on avoit demandé
» leur opinion avant moi eurent fait leurs remer-
» cîmens à César, excepté Volcatius, qui déclara
» qu'à la place même de Marcellus, il n'auroit
» pas consenti à cette humiliation, mon tour de
» parler étant venu, j'abandonnai tout d'un coup
» la résolution que j'avois formée en moi-même,
» moins par paresse que par le regret d'avoir perdu
» ma

» ma dignité, d'observer un silence éternel ; la » grandeur d'ame du vainqueur, & le zèle louable du sénat firent ce changement dans mon cœur. » Je remerciai César par un long discours, & » je crains bien que cette occasion ne me fasse » perdre l'honnête repos qui a fait toute ma con- » solation dans ce malheureux tems. Mais puis- » que j'ai évité jusqu'à présent de l'offenser, & » que si je m'étois obstiné à me taire, mon si- » lence lui auroit fait juger que je crois la répu- » blique absolument ruinée, je parlerai à l'avenir, » aussi rarement néanmoins que je le pourrai, » pour ménager tout à la fois sa faveur & le » tems dont j'ai besoin pour mes études ».

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. Julius Cæsar III. M. Æmilius Lepidus.

Quoique l'intercession du sénat en faveur de Marcellus eût été presqu'unanime, César avoit pris la peine de demander son opinion en particulier à chaque sénateur ; ce qui ne s'observoit que dans les discussions où les sentimens paroissoient divisés. Il vouloit s'attirer quelque flatterie sur cette action ; ou peut-être s'étoit-il proposé de mettre Cicéron à l'épreuve, & de l'engager malgré lui dans la nécessité de s'expliquer publiquement. Son attente fut agréablement remplie. L'air de générosité & de grandeur avec lequel il venoit de pardonner à Marcellus, avoit touché si vivement le cœur de Cicéron, que dans la chaleur d'une reconnoissance qu'il partageoit avec son

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

ami, il lui adressa un discours, qui pour l'élégance du style, la vivacité du sentiment & la politesse des complimens, est supérieur à tout ce qui nous reste de l'antiquité dans le même genre. Les louanges de César y sont poussées si loin, qu'elles ont fait douter de la sincérité de l'orateur. Mais on doit se souvenir que ne parlant pas moins pour l'assemblée que pour lui-même, son sujet demandoit tous les ornemens de l'éloquence, & que ses flatteries sont fondées sur la supposition que César pensoit (*a*) au rétablissement de la république; espérance que Cicéron avoit alors & qu'il communiqua même dans ses lettres aux principaux amis de César. Aussi lui recommande-t-il ce dessein dans son oraison, avec toute la force d'un ancien romain, & l'on ne doit pas s'étonner qu'une exhortation si libre eût besoin d'être tempérée par quelques traits de flatterie. Mais la lecture de l'oraison (*b*) pour Marcellus, fera mieux connoître la vérité de cette réflexion.

Si César n'en parut pas plus disposé à rétablir la république, il entreprit dans le cours de cet été un ouvrage, dont l'utilité regardoit tout le

(*a*) Sperare tamen videor Cæsari, collegæ nostro, fore curæ & esse ut habeamus aliquam rempublicam. *Ep. fam.* 13, 68.

(*b*) Pro M. Marcello, 8, 9, 10.

genre humain. Il réforma le calendrier, en réglant exactement l'année sur le cours du soleil, parce qu'il s'y étoit glissé des erreurs qui jetoient la plus étrange confusion dans les calculs des tems.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

L'année romaine, suivant la première institution de Numa, étoit lunaire. Elle avoit été prise des grecs, qui la composoient de trois cens cinquante-quatre jours. Numa y en ajouta un, pour rendre le nombre impair, parce que ce nombre passoit pour le plus fortuné; & voulant suppléer à ce qui manquoit à son année pour être égale à celle du soleil, il y inséra tous les deux ans, à la manière des grecs, un mois extraordinaire (*a*) de vingt-deux jours, & tous les quatre ans un autre de vingt-trois jours, entre le 23 & le 24 de février. Le soin de cette intercalation fut abandonné au collège des prêtres qui, soit par négligence ou par superstition, ou par un usage trop arbitraire de leur pouvoir, allongèrent l'année ou l'accourcirent sans aucune régle d'uniformité. Souvent même ils ne consultoient pour cela que leur commodité (*b*) ou celle de leurs

(*a*) Plutarque appelle ce mois intercalaire, *Mercedonien*, quoiqu'on ne trouve ce nom dans aucun écrivain de Rome, excepté dans Festus, qui parle de quelques jours nommés *Mercedoniæ*, parce qu'on payoit alors leurs gages aux domestiques.

(*b*) Quod institutum peritè à Numa, posteriorum pon-

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

amis. C'étoit ainsi que Cicéron, las d'une multitude de plaidoyers qui avoient épuisé ses forces, avoit demandé qu'il n'y eût point cette année-là (*a*) d'intercalation, pour abréger ses fatigues; & tandis qu'il étoit proconsul de Cilicie, il avoit pressé Atticus d'obtenir pour lui la même grace, afin que son retour à Rome ne fût pas retardé trop long-tems. Au contraire, Curion n'ayant pu persuader aux pontifes de prolonger l'année de son tribunat par une intercalation (*b*), se fit un prétexte de ce refus pour abandonner le sénat & pour se joindre au parti de César.

Le désordre que cette licence avoit jeté dans le calendrier, étoit allé si loin, que les mois avoient changé de saison, ceux de l'hiver ayant été reculés à l'automne, & ceux de l'automne à l'été. César n'y trouva point d'autre remède que d'abolir les intercalations, & d'établir l'année so-

tificum negligentia dissolutum est. *De Leg.* 2, 12. *Vid. Censorin. de die nat. c.* 20. *Macrob. Saturn.* 1, 14.

(*a*) Nos hic in multitudine & celebritate judiciorum ita distinemur, ut quotidie vota faciamus ne intercaletur. *Ep. fam.* 7, 2. Per fortunas primum illud præfulci atque præmunis quæso, ut simus annui; ne intercaletur quidem. *Ad Att.* 5, 13. *It.* 9.

(*b*) Levissime enim, quia de intercalando non obtinuerat, transfugit ad populum & pro Cæsare loqui cœpit. *Ep. fam.* 8, 6. *Dio. p.* 148.

laire, suivant l'exacte mesure de la révolution du soleil dans le zodiaque. Comme les astronomes de ce siècle la supposoient de trois cens soixante-cinq jours & six heures, César divisa les jours en douze mois; & pour suppléer aux six heures, qui n'entroient pas dans cette division, il ordonna que tous les quatre ans (*a*) on feroit l'intercalation d'un jour entre le 23 & le 24 de février.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

Mais pour donner toute la régularité possible au commencement & au cours de cette nouvelle année, il fut obligé d'insérer dans l'année courante deux mois extraordinaires entre ceux de novembre & de décembre (*b*); l'un de trente-trois jours, l'autre de trente-quatre, outre le mois intercalaire en usage, qui tomboit dans cette année-là. Ce supplément se trouva nécessaire pour remplir le nombre des jours que les omissions passées avoient fait perdre, & pour rétablir les mois dans leur saison. César chargea de tous

(*a*) Ce jour fut appellé *Bissextus*, parce que c'étoit une réduplication du six des calendes de mars, & delà nous est venu le mot de bissextile.

(*b*) Quo autem magis in posterum ex kalendis januariis nobis temporum ratio congrueret, inter novembrem & decembrem mensem adjecit duos alios, fuitque is annus xv mensium cum intercalario, qui ex consuetudine in eum annum inciderat. *Sueton. J. Cæs.* 40.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

ces soins, Soligènes, célèbre (*a*) astronome d'Alexandrie, qu'il avoit amené à Rome dans cette vue : & sur les mêmes principes, Flavius eut ordre de composer un nouveau (*b*) calendrier, dans lequel il fit entrer toutes les fêtes romaines, en suivant toujours l'ancienne manière de compter par les kalendes, les nones & les ides. L'année où nous sommes fut donc la plus longue que Rome eût jamais connue, ayant été composée de quinze mois, ou de quatre cens quarante-cinq jours. On l'appelle la dernière année de la confusion, parce qu'elle fut suivie immédiatement de l'année julienne ou solaire, qui commença au mois de janvier, & qui a toujours été en usage jusqu'aujourd'hui dans les pays chrétiens (*c*), sans autre variation que celle de l'ancien & du nouveau style.

(*a*) Plin. Hist. nat. 18, 25.

(*b*) Adnitente sibi M. Flavio scriba, qui scripto dies singulos ita ad dictatorem detulit, ut & ordo eorum inveniri facillime posset, & invento certus status perseveraret... eaque re factum est ut annus confusionis ultimus in quadringentos quadraginta tres dies tenderetur. *Macrob. Saturn.* 1, 14. *Dio.* 227. Macrobe devoit dire 445, au lieu de 443, puisque suivant toutes les relations de ce fait, on ajouta 90 jours aux 355 de l'ancienne année.

(*c*) Le nouveau style, dont l'explication se trouve en mille endroits, a commencé l'an 1582.

Après l'affaire de Marcellus, Cicéron se vit engagé à faire un second essai de son éloquence & de son crédit en faveur de Ligarius, qui étoit actuellement en exil pour avoir porté les armes contre César dans la guerre d'Afrique, où il avoit été chargé d'un commandement considérable. Ses deux frères avoient toujours suivi le parti de César, & se trouvant soutenus par les bons offices de Pansa & de Cicéron, ils avoient déja presqu'obtenu sa grace. Cicéron rend compte à Ligarius même du succès de leurs soins:

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

Cicéron à Ligarius.

Ne doutez pas (*a*) que je n'aye employé toute l'attention & tous les efforts de mon zèle, pour obtenir votre rétablissement. Outre la vive affection que j'ai toujours eue pour vous, je puis compter encore entre mes motifs celle de vos frères, qui ne m'auroient pas laissé négliger les moindres occasions de vous rendre service. Mais je souhaiterois que vous apprissiez d'eux plutôt que de moi-même, ce que je fais actuellement, & ce que j'ai déjà fait pour vous. Je ne me suis chargé de vous écrire que ce que je crois déjà certain dans le progrès de vos affaires. S'il y a quelqu'un de circonspect dans les grands évènemens, & qui

(*a*) Ep. fam. 6, 14.

An. de R. 707.
Cicer. 61.
Coss.
C. JULIUS CÆSAR III.
M. ÆMILIUS LEPIDUS.

foit toujours porté à craindre plutôt qu'à fe flatter, je vous affure que c'eft moi, & je me reconnois volontiers coupable de ce défaut, fi c'en eft un. Cependant, le 27 de novembre, m'étant rendu de grand matin chez Céfar, à la follicitation de vos frères, & mon empreffement m'ayant fait furmonter la difficulté d'obtenir une audience & l'indignité de l'attendre, je puis vous dire qu'après que vos frères & tout le refte de votre famille fe furent jetés à fes pieds, & que de mon côté j'eus expofé tout ce que l'amitié m'infpiroit pour votre défenfe, je me retirai avec de fortes raifons de croire que votre grace étoit certaine. Ma perfuafion ne vient pas feulement du difcours de Céfar, qui fut plein de générofité & de douceur, mais encore plus de fa contenance, de fes regards & de plufieurs autres fignes que j'obfervai mieux que je ne puis les décrire. Il eft donc queftion de vous conduire à préfent avec une égalité d'ame, qui faffe honneur à votre courage, & de foutenir le retour de votre fortune avec cet air tranquille, que votre prudence vous a fait conferver dans vos difgraces. Je continuerai de m'employer pour vos affaires auffi ardemment que s'il y reftoit les plus grandes difficultés, & je ne m'adrefferai pas feulement à Céfar, mais à tous fes amis, qui m'ont toujours paru fort fincèrement les miens.

Pendant que cette affaire sembloit tourner si heureusement, Q. Tubero, ancien ennemi de Ligarius, sachant que César étoit particulièrement irrité contre ceux qui avoient renouvelé la guerre en Afrique, l'accusa dans les formes ordinaires, d'emportement & d'obstination à la poursuite de cette guerre. César encouragea secrètement cette accusation, & voulut que la cause fût plaidée au forum, où il fut présent lui-même, rempli des nouvelles préventions qu'on lui avoit inspirées contre le coupable, & résolu de prendre droit des moindres prétextes pour le condamner. Mais l'éloquence de Cicéron fut victorieuse : elle triompha du vainqueur, & lui arracha le pardon malgré lui. La beauté de ce plaidoyer est trop connue pour demander ici des éloges. Loin d'y accuser Cicéron de flatterie, on admire sans doute la force & la liberté qui respirent dans toute la pièce. Cette heureuse hardiesse (*a*) à prononcer des vérités fort dures, sans offenser celui qu'elles regardoient particulièrement, donne une aussi haute idée de l'art de l'orateur, que de la clémence & de la générosité du juge.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

La harangue de Cicéron fut publiée aussitôt, & reçue du public avec une extrême avidité.

(*a*) Pro Ligar. 3, 4, 6.

An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

Atticus qui la lut avec des transports de joie & d'admiration, n'épargna rien pour en faire prendre la même idée à tout le monde, & pour la distribuer dans tous les lieux de sa connoissance; de sorte (*a*) que Cicéron le remerciant de ce zèle, lui écrivit agréablement : « Vous avez fort » bien vendu mon discours pour Ligarius. Comp» tez que je vous ferai désormais le distributeur » de tous mes ouvrages ». Et dans une autre lettre : « Je m'apperçois que votre suffrage & votre au» torité ont donné un cours extraordinaire à ma » petite oraison, car Balbus & Oppius m'ont écrit » qu'ils en sont charmés, & qu'ils en ont envoyé » un exemplaire à César ». Ce succès causa tant de honte à Tubero, que dans le chagrin d'avoir été l'auteur de l'accusation, il employa l'entremise de sa femme, qui étoit parente de Cicéron, pour l'engager à mettre dans sa pièce quelques adoucissemens en sa faveur. Mais Cicéron s'en défendit, & donna pour excuse que l'ouvrage

(*a*) Ligarianam præclare vendidisti. Posthac quidquid scripsero, tibi præconium deferam. *Ad Att.* 13, 12. Ligarianam, ut video, præclare auctoritas tua commendavit. Scripsit enim ad me Balbus & Oppius, mirifice se probare, ob eamque causam ad Cæsarem eam se oratiunculam misisse. *Ibid.* 19.

&
en-
la
ce;
ce
ort
ap-
eur
e:
au-
ma
rit
yé
ant
oit
re-
on,
ues
en
age

quid
iga-
vit.
pro-
un-



Parlez Brutus, si vous avez a me proposer quelque action digne de vous, je me porte bien.

C. P. Marillier dir.

C. S. Gaucher inc.

étoit déja trop répandu ; sans compter, écrivit-il (*a*) à Atticus, qu'il ne vouloit point se charger de l'apologie de Tubero. An. de R. 707. Cicer. 61. Coss. C. JULIUS CÆSAR III. M. ÆMILIUS LEPIDUS.

Le zèle de Ligarius s'étoit distingué pour la liberté de sa patrie, & c'étoit précisément ce qui inspiroit autant d'ardeur à Cicéron pour sa défense, que d'éloignement à César pour son rétablissement. Après son retour il se lia si étroitement avec Brutus, qu'il devint un de ses principaux (*b*) confidens dans la conspiration contre César. « Ayant été saisi de quelqu'infirmité vers le tems » de l'exécution, Brutus, dans une visite qu'il lui » rendit, se plaignit d'un si fâcheux contre-tems. » Mais il se releva aussitôt sur son coude, & » prenant son ami par la main ; parlez, Brutus, » lui dit-il : si vous avez à me proposer quelqu'ac- » tion digne de vous, je me porte bien ». Il répondit à l'opinion que Brutus avoit eue de lui, car on trouve son nom entre ceux des conjurés.

A la fin de cette année César partit avec la dernière précipitation pour l'Espagne. Les fils de Pompée, soutenus par le glorieux nom de leur

---

(*a*) Ad Ligarianam de uxore Tuberonis & privigna, neque possum jam addere ; est enim res pervulgata, neque Tuberonem volo defendere. Mirifice est enim φιλαίτιος. *Ibid.* 20.

(*b*) Plutarq. *Vie de Brutus.*

père, s'étoient rendus maîtres de cette province. Ils avoient rassemblé sous Labienus & Varrus, les restes de l'armée d'Afrique, & l'on pressoit César de ne pas laisser plus de tems, pour augmenter leurs forces, à des ennemis qui étoient déja capables de tenter encore une fois la fortune dans une nouvelle bataille. Les dangers qu'il essuya dans cette expédition, & la résistance qu'il trouva dans un parti désespéré, marquent assez quel auroit été son embarras si Pompée, à la tête d'une armée de vétérans, eut d'abord choisi l'Espagne pour théâtre de la guerre.

An. de R. 708. Cicer. 62. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

Si l'estime & les caresses du parti victorieux avoient eu la force d'adoucir dans le cœur & dans l'esprit de Cicéron, la douleur qu'il ressentoit de l'esclavage de sa patrie, il n'avoit pas trouvé dans son nouveau mariage les mêmes consolations contre ses chagrins domestiques. Il y a beaucoup d'apparence que les sujets de plainte venoient de ses enfans, qui ne voyoient pas volontiers une belle-mère dans leur maison, pendant la vie de Terentia leur mère. Son fils demandoit avec de vives instances, un revenu séparé pour son entretien, & la permission d'aller servir en Espagne sous César. Quintus son cousin étoit déja parti dans la même vue. Mais Cicéron n'approuva point ce projet, & s'efforça par toutes sortes de moyens de lui en faire perdre la pensée. Il lui représenta

que c'étoit (*a*) assez d'avoir quitté leur premier parti, sans s'exposer au reproche d'avoir combattu contre les enfans de Pompée, & qu'il ne lui seroit pas fort agréable de voir son cousin plus considéré que lui dans l'armée de César. S'étant engagé d'ailleurs à lui assigner sur ses biens le revenu qu'il demandoit, il le fit renoncer par toutes ces raisons au voyage d'Espagne; mais il ne put lui ôter l'envie de quitter sa maison, & d'en prendre une dans la ville. Cependant le chagrin qu'il ressentoit d'une séparation éclatante; lui ayant fait chercher d'autres voies pour la prévenir, il lui vint à l'esprit de l'envoyer à Athènes, sous prétexte d'y employer quelques années à l'étude; & pour lui faire goûter cette nouvelle ouverture; il lui offrit (*b*) une pension qui le mettroit en état de vivre avec autant de splendeur que Bibulus, Acidinus, Messala, & toute la noblesse romaine qui étoit aux mêmes écoles. Cette offre fut acceptée. Le jeune Cicéron partit

An. de R. 708. Cicer. 62. Coss. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

(*a*) De Hispania duo attuli: primum idem quod tibi: me vereri vituperationem; non satis esse si hæc arma reliquissemus? etiam contraria? Deinde fore ut angeret cum à fratre familiaritate & omni gratia vinceretur. Velim magis liberalitate uti mea quàm sua libertate. *Ad Att.* 12, 7.

(*b*) Præstabo nec Bibulum, nec Acidinum, nec Messalam quos Athenis futuros audio, majores sumptus facturos, quàm quod ex eis mercedibus accipietur. *Ibid.* 32.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

immédiatement pour Athènes, avec deux des affranchis de son père, L. Tullius Montanus, & Tullius Marcianus (*a*), qui devoient être comme ses gouverneurs ou ses conseillers. La direction de ses études fut confiée aux philosophes grecs, particulièrement à Cratippus, chef des péripatéticiens.

A peine Cicéron étoit-il délivré de cet embarras, qu'il retomba dans une affliction beaucoup plus cruelle par la perte de Tullia, sa chère fille. Elle s'étoit séparée de Dolabella, dont l'humeur & les manières lui avoient fait trouver beaucoup d'amertume dans ce mariage. Cicéron, qui partageoit toutes ses peines, avoit délibéré long-tems avec ses amis si Tullia ne devoit pas envoyer la déclaration (*b*) du divorce; mais il paroît que par de justes considérations pour le crédit de Do-

(*a*) L. Tullium Montanum nosti, qui cum Cicerone profectus est. *Ibid.* 52, 53. Quanquam te, Marce fili, annum jam audientem Cratippum, &c. *De Off.* 1, 1.

(*b*) Te oro ut de hac misera cogites..... melius quidem in pessimis nihil fuit dissidio..... Nunc quidem ipse videtur denunciare..... placet mihi igitur, & idem tibi, nuntium remitti, &c. *Ad Att.* 11, 23. *Ibid.* 3. Quod scripsi de nuncio remittendo, quæ sit istius vis hoc tempore, & quæ concitatio multitudinis, ignoro. Si metuendus iratus est, quid tamen ab illo nascetur. *Ep. fam.* 14, 13.

labella, il avoit toujours suspendu cette résolution. Les mêmes raisons avoient retenu Dolabella, qui souhaitoit ardemment d'être séparé de sa femme. La reconnoissance qu'il devoit à Cicéron & l'utilité (*a*) qu'il pouvoit encore tirer de son amitié, l'obligeoient à garder des mesures avec sa fille. Si cet évènement n'est pas clairement expliqué dans l'histoire, l'apparence est du moins que de part & d'autre on en vint à la séparation sans violence. L'amitié de Cicéron & de Dolabella n'en fut point alterée, & l'on voit dans la suite qu'ils continuèrent de se marquer la même considération par leurs services.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

(*b*) Tullia mourut en mettant un fils au monde, dans la maison même de son mari; ce qui semble confirmer que leur divorce s'étoit fait d'un consentement mutuel. Mais quand cette circonstance paroîtroit douteuse sur le témoignage (*c*) de Plutarque, il est sûr du moins par celui de Cicéron même qu'elle mourut à Rome, « où il

---

(*a*) Cujus ego salutem duobus capitis judiciis summa contentione defendi. *Ep. fam.* 3, 10.

(*b*) Plutarq. *Vie de Cicéron.*

(*c*) Me Romæ tenuit omnino Tulliæ meæ partus; sed cum ea quemadmodum spero, satis firma sit, teneor tamen, dum à Dolabellæ procuratoribus exigam primam pensionem. *Ep. fam.* 6, 18.

An. de R. 708.
Cicer. 62.
C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III.
M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

» attendoit qu'elle fût délivrée de sa grossesse, & » que Dolabella, qui étoit alors en Espagne, » lui eût fait rendre sa dot ». Sa couche, après avoir paru d'abord fort heureuse, tourna tout d'un coup si malheureusement, qu'elle perdit la vie lorsqu'on s'y attendoit le moins. On n'a point d'autres lumières sur cet accident, & la plupart des historiens ont même confondu la naissance de ce fils avec celle d'un autre qu'elle avoit eu trois ans auparavant. Mais soit que ce fût le premier ou le second, il est certain qu'elle eut de Dolabella un fils qui lui survécut, & dont Cicéron (*a*) parle quelquefois dans ses lettres sous le nom de Lentulus. Il prie Atticus de le voir souvent, d'en prendre soin, & de lui donner le nombre de domestiques (*b*) qu'il croira nécessaire à son éducation.

(*a*) Les noms de son père étoient Publius Cornelius Lentulus Dolabella, dont les deux derniers lui étoient peut-être venus par adoption, & faisoient une branche différente de la famille des Cornelius.

(*b*) Velim aliquando, cum erit tuum commodum, Lentulum puerum visas, eique de mancipiis, quæ tibi videbitur, attribuas. *Ad Att.* 12, 28. Quod Lentulum invisis, valde gratum. *Ibid.* 30. *It.* 18.

Bayle est surpris de trouver Asconius si mal informé de l'histoire de Tullia, qu'après la mort de Pison il lui fait épouser P. Lentulus, de qui elle eut, dit-il, un enfant dont

Tullia

Tullia n'avoit pas plus de trente-deux ans à sa mort; & par quelques traits qui nous sont restés de son caractère, il paroît qu'elle étoit d'un mérite extraordinaire. Elle avoit pour son père un fond incroyable de tendresse & de respect. Aux graces qui sont le partage de son sexe, elle joignoit la connoissance des lettres humaines; & dans l'opinion du public, elle passoit pour la plus savante & la plus polie de toutes les dames romaines. Sur cette simple image, il ne paroîtra point étrange qu'une perte de cette nature, dans l'âge où les pères commencent à sentir le besoin d'une consolation si douce, & dans la fleur de celui de Tullia, ait causé à Cicéron toute la douleur que les plus grandes infortunes peuvent causer aux caractères les plus foibles & les plus tendres.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

Plutarque nous assure que les philosophes se rassemblèrent de toutes parts pour contribuer à sa consolation. Mais la vérité manque à ce récit, du moins si Plutarque entendoit ceux qui

---

la naissance lui coûta la vie. Il y a, suivant Bayle, trois ou quatre mensonges dans ces trois lignes. Mais Plutarque confirme la même chose, & l'erreur se trouve, non du côté d'Asconius, mais de celui de Bayle même, qui n'a pas fait réflexion que P. Lentulus étoit un des noms de Dolabella. *Diction. de Bayle art.* Tullia, *note k.*

An. de R. 708.
Cicer. 62.
C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III.
M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

ne faisoient pas leur séjour à Rome, ou qui ne vivoient pas dans la maison même de Cicéron, car son premier soin fut de se retirer dans celle d'Atticus, & de se dérober à toutes sortes de compagnies. Il se renferma dans une bibliothèque, où son occupation fut de feuilleter tous les livres qui pouvoient lui offrir quelques secours (*a*) contre la tristesse. Et ne trouvant point encore cette retraite assez impénétrable, il se rendit dans une de ses terres, qu'il nomme *Astura*, proche de celle d'Antium, & l'endroit du monde le plus propre à nourrir sa mélancolie. Il y passoit une rivière du même nom, au milieu de laquelle étoit une petite île couverte de bois, remplie de grottes, & partagée par un grand nombre d'allées obscures. « Là, dit-il, je vis sans » commerce avec les hommes. Dès la pointe du » jour je m'enfonce dans l'épaisseur des bois, » & je n'en sors que le soir. Après vous, rien » ne m'est si cher que ma solitude. Je n'ai pas » d'autre entretien qu'avec mes livres. S'il est in» terrompu ce n'est que par mes larmes, dont » j'arrête le cours autant qu'il m'est (*b*) possible; » mais je n'en ai pas toujours la force ».

(*a*) Me mihi non defuisse tu testis es, nihil enim de mœrore minuendo ab illo scriptum est, quod ego non domi tuæ legerim. *Ad Att.* 12, 14.

(*b*) In hac solitudine careo omnium colloquio, cumque

Atticus le pressa de quitter ce triste lieu, & de chercher à se guérir par la dissipation des affaires, ou par celle des compagnies. Il lui représenta même que cet excès d'abattement pouvoit nuire à son caractère & le faire railler de sa foiblesse. Cicéron lui fit cette réponse.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

« Vous appréhendez (*a*) que l'excès de mon » affliction ne diminue l'estime & la considération » que je me suis acquise. Mais de quoi se plaint-on? » Que veut-on? Que je sois moins affligé? C'est » demander l'impossible. Que je ne sois pas si » abattu? Jamais personne ne le fut moins. Dans » les premiers tems de ma douleur, lorsque j'allai » chez vous chercher quelque soulagement; » ceux qui m'ont voulu voir, ne m'ont-ils pas vû; » & n'ont-ils pas été contens de la manière dont » je les ai reçus? J'allai ensuite à Asture. Ces gens » qui me reprochent ma tristesse ne pourroient » peut-être pas avec toute leur belle humeur, lire » autant que j'ai écrit : bien ou mal, ce n'est pas » de quoi il s'agit. J'ai du moins traité des ma-

---

mane in silvam me abstruxi densam & asperam, non exeo inde ante vesperum. Secundùm te, nihil mihi amicius solitudine. In ea mihi omnis sermo est cum literis. Eum tamen interpellat fletus. Cui repugno quoad possum, sed adhuc pares non sumus. *Ibid.* 15.

(*a*) Ad Att. 12, 40.

An. de R. 708.
Cicer. 62.
C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III.
M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

» tières qui demandent l'esprit tout entier. J'ai » été un mois près de Rome. Pendant ce tems-là » n'ai-je pas vu & entretenu tout le monde à » mon ordinaire ? A présent, quoique je lise & que » je compose tout le jour, ceux qui sont avec moi, » sont plus embarrassés de leur loisir, que je ne suis » fatigué de mon travail. Si quelqu'un demande » pourquoi je ne suis point à Rome, c'est que » nous sommes dans un tems de vacations. Mais » pourquoi ne suis-je pas dans quelqu'une de mes » maisons de campagne, qui sont plus de cette » saison ? C'est qu'il y faudroit voir trop de monde. » N'avons-nous pas vu un sénateur, qui avoit » une si belle maison à Bayes, passer ici tous les » ans le tems où nous sommes ? Quand je serai » à Rome, on ne remarquera ni sur mon visage, » ni dans mes discours, rien qu'on puisse me re- » procher. Pour cette gaîté, qui dans ces tems » malheureux adoucissoit l'amertume de nos maux, » je l'ai perdue pour toujours ; mais l'on trouvera » dans ma conduite & dans mes discours la même » fermeté d'esprit ».

Tous ses autres amis n'eurent pas moins d'empressement à le consoler. César même (*a*), au milieu de ses occupations militaires, lui écrivit une

(*a*) A Cæsare literas accepi consolatorias, datas prid. kal. maii Hispali. *Ad Att.* 13, 20.

lettre de consolation, datée d'Hispalis, le dernier jour d'avril. Brutus lui écrivit aussi (*a*), & dans des termes si touchans, qu'il l'attendrit beaucoup. Il reçut deux lettres de Lucceius, un des meilleurs écrivains de son siècle, la première pour le consoler, l'autre pour lui reprocher son obstination (*b*) dans une tristesse qui ruinoit sa santé. Mais la lettre suivante, qui est de Servius Sulpicius, a toujours passé pour un modèle dans ce genre.

An. de R. 708. Cicer. 61. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

Serv. Sulpicius, à M. T. Cicéron.

J'ai ressenti (*c*) toute la douleur dont je ne pouvois me défendre, en apprenant la mort de votre chère Tullia, & j'ai regardé cette perte comme un malheur qui m'étoit commun avec vous. Si je n'avois pas été éloigné, je me serois fait un devoir de vous prouver la part sensible que j'ai prise à votre affliction. Je connois néanmoins qu'il y a peu de ressource dans ces consolations de nos amis ou de nos parens, qui partagent eux-mêmes notre tristesse, qui ne peuvent entrer dans nos peines, sans répandre des larmes, & qui ont besoin de ce même soulagement,

(*a*) Bruti literæ scriptæ prudenter & amice, multas tamen mihi lacrymas attulerunt. *Ibid.* 12, 13.

(*b*) Ep. fam. 5, 13. (*c*) Ibid. 4, 5.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

qu'ils s'efforcent d'apporter à la douleur d'autrui. J'ai pris la résolution de vous écrire en peu de mots tout ce qui s'est présenté à mon esprit, non que je n'aye bien pensé que les mêmes réflexions pourroient se présenter au vôtre, mais parce que je me suis figuré que la violence de votre douleur est capable de troubler votre attention. Pourquoi donc vous livrer à la tristesse avec si peu de modération ? Considérez comment la fortune nous a déja traités. Elle nous a privés de tout ce qui nous est aussi cher que nos enfans; de notre patrie, de notre crédit, de notre dignité & de nos honneurs. Après tant de pertes, quel mal pouvons-nous recevoir d'une disgrace de plus; ou comment peut-il nous rester quelque sensibilité, pour ce qui ne peut jamais égaler les malheurs que nous avons déjà ressentis? Est-ce le sort de votre fille que vous pleurez? Eh! comment ne faites-vous pas réflexion qu'on ne peut donner le nom de malheureux à ceux qui dans le tems où nous sommes, ont payé le dernier tribut de la nature, sans avoir eu beaucoup à souffrir dans la vie? Connoissez-vous quelque chose dans les conjonctures présentes, qui ait pu faire aimer la vie à votre fille? Quels désirs, quelles espérances, quels projets de bonheur avoit-elle à former? Etoit-ce de passer sa vie dans l'état du mariage, avec quelque jeune homme d'un rang dis-

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

fingué ? car votre situation vous donnoit comme le choix de tout ce qu'il y a de plus brillant dans la jeunesse romaine. Etoit-ce d'avoir des enfans, pour ressentir le plaisir de les voir élevés dans la suite à la fortune de leurs plus proches parens, & de les voir jouir des honneurs de la république, goûter les douceurs de la liberté, recueillir enfin tous les avantages de leur naissance, dans la société de leurs amis, & dans le pouvoir de rendre service à leurs cliens ? Nommez-moi un seul de tous ces biens qu'elle n'eût pas perdu avant que de pouvoir le communiquer à ses enfans ? Mais c'est un malheur, direz-vous, de perdre une fille qu'on aime. J'en conviens ; mais n'en est-ce pas un plus grand de souffrir tous les maux qui nous accablent aujourd'hui ? Je ne puis oublier une réflexion qui m'a beaucoup soulagé, & qui aura peut-être la même force pour diminuer votre affliction. A mon retour d'Asie, je faisois voile d'Ægine vers Mégare, j'ai fixé les yeux sur les pays qui étoient autour de moi. Ægine étoit derrière, Mégare devant, Pyrée sur la droite, & Corinthe à ma gauche ; toutes villes autrefois célèbres & florissantes, qui sont aujourd'hui renversées & presqu'ensévelies sous leurs ruines. A cette vue, je n'ai pu m'empêcher de tourner mes pensées sur moi-même. Hélas ! disois-je, comment nous agitons-nous,

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

pauvres mortels ! comment nous livrons-nous si amèrement à la douleur pour la mort de nos amis dont la vie doit être si courte, tandis que les cadavres de tant de villes fameuses sont étendus devant nos yeux sans vie & sans forme ? Ne te rendras-tu pas à la raison, Sulpicius ? Ne te souviendras-tu pas que tu n'es qu'un homme ? Croyez-moi, cette méditation ne m'a pas peu fortifié. Faites-en l'essai sur vous-même, & représentez-vous le même spectacle. Mais pour revenir à ce qui nous touche de plus près, si vous considérez combien nous avons perdu de grands hommes dans ces derniers tems, quelle destruction nous avons vue dans l'empire, quel ravage dans toutes les provinces, serez-vous si frappé de la perte d'une femme, dont le sort étoit de mourir dans quelques années si elle n'étoit pas morte à présent, puisqu'elle étoit née à cette condition ? Rappelez de-là votre esprit à la considération de vous-même. Songez si vous ne devez rien à votre caractère & à votre dignité. Votre fille n'a-t-elle pas vécu aussi long-tems que la vie pouvoit mériter quelqu'estime ? aussi long-tems que la république a vécu ? N'a-t-elle pas vu son père préteur, consul, augure ? N'a-t-elle pas goûté les douceurs du mariage avec les plus nobles de nos jeunes romains ? Enfin de quel bien n'a-t-elle pas fait l'essai ? Elle a quitté la vie lorsque la

république eſt tombée. Quel reproche a-t-elle donc à faire à la fortune ? & vous-même, de quoi pouvez-vous vous plaindre ? En un mot, ſouvenez-vous que vous êtes Cicéron ; que c'eſt de vous que le reſte des hommes attend des conſeils ; & n'imitez pas ces mauvais médecins qui ne peuvent ſe délivrer de leurs propres maux pendant qu'ils entreprennent de guérir ceux d'autrui. Prenez pour vous-même les leçons que vous donneriez dans le même cas. Il n'y a point de ſi vive douleur que le tems n'en amène la fin. Songez qu'il ne vous ſeroit pas glorieux d'attendre du tems un remède que vous pouvez trouver dans votre ſageſſe. D'ailleurs, s'il reſte quelque ſentiment après la mort, la tendreſſe que votre fille avoit pour vous doit vous faire juger qu'elle s'afflige de vous voir dans cet excès d'abattement. Faites-vous donc un effort en faveur d'elle-même, en faveur de vos amis, en faveur de votre patrie, qui peut avoir beſoin de vos conſeils & de vos ſervices, & que vous ne devez pas priver de ce ſecours. Ajoutez que dans un tems où la fortune nous impoſe la néceſſité abſolue de nous ſoumettre à notre ſituation, vous donneriez lieu de croire que vous pleurez moins la perte de votre fille que le malheur des circonſtances & la victoire d'autrui. J'ai honte de vous en écrire davantage. Ce ſeroit me défier de votre prudence. Je n'ajoute

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

An. de R. 708.
Cicer. 62.
C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III.
M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

qu'une réflexion. Nous vous avons vu soutenir la prospérité avec noblesse, & votre modération vous a fait honneur. Faites-nous connoître que vous êtes capable de supporter l'adversité avec la même constance, sans la regarder comme un fardeau qui surpasse vos forces; de peur que cette qualité ne paroisse manquer à toutes vos vertus. Quand j'apprendrai que votre esprit sera devenu plus tranquille, je vous informerai de nos affaires & de l'état de notre province. Adieu.

La réponse de Cicéron à Sulpicius fut la même qu'il avoit faite (*a*) à ses autres amis: « Que » son malheur ne ressembloit point à tous les » exemples qu'on lui proposoit pour modèles; » que ceux qui avoient supporté avec tant de » constance la perte de leurs enfans, vivoient dans » un tems où leur rang & leur dignité étoient une » compensation pour leur infortune. Pour moi, » répondoit-il, après avoir perdu tous ces avantages » dont vous faites l'énumération, & que j'avois » acquis avec tant de peine, je pers la seule ressource » qui me restoit pour ma consolation. Dans la ruine » de la république, je ne pensois plus à servir ni l'état » ni mes amis. Mon inclination ne me portoit » plus au barreau. Je ne pouvois plus supporter » la vue du sénat. Ma fortune & tous les fruits

(*a*) Ep. fam. 4, 6. Il. Ad Att. 12, 28.

» de mon travail me paroissoient perdus. Cepen- » dant avec un peu de réflexion sur le sort d'au- » trui, je trouvois que ma disgrace m'étoit com- » mune avec une infinité d'honnêtes gens, & cette » pensée me la faisoit soutenir avec plus de pa- » tience. J'avois Tullia. C'étoit un soutien tou- » jours présent, auquel je pouvois avoir recours. » Le charme de son entretien me faisoit oublier » toutes mes peines. Mais l'affreuse blessure que » j'ai reçue en perdant cette chère fille, a rou- » vert dans mon cœur toutes celles que j'y croyois » fermées. Alors, la douceur que je trouvois dans » le sein de ma famille, me consoloit des peines » que je ressentois du côté de la république. Au- » jourd'hui, je ne puis espérer hors de chez moi » le remède dont j'ai besoin pour mes douleurs » domestiques. Ainsi je suis chassé de ma mai- » son & du forum, & de l'un ni de l'autre côté, » je n'apperçois rien qui puisse servir à ma con- » solation ».

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

Tous les conseils de ses amis faisant si peu d'impression sur son cœur, il ne trouvoit point d'autre soulagement que dans la lecture & la composition. Il en faisoit son occupation (*a*) con-

(*a*) Feci quod ante me nemo, ut ipse me per literas consolarer...... affirmo tibi nullam consolationem esse talem. *Ad Att.* 12, 14, 28. Quid ego de consolatione

An. de R. 708. Cicer. 61. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

tinuelle ; & ce que personne n'avoit fait avant lui, il composa pour son propre usage un traité de consolation, dont il confessa lui-même qu'il reçut un puissant secours : « Je l'ai composé, dit-» il, dans un tems où suivant l'opinion des phi-» losophes, je n'avois pas autant de sagesse que » j'étois obligé d'en avoir. Mais je faisois violence » à la nature, pour forcer la douleur de faire place » au remède. C'étoit blesser néanmoins le senti-» ment de Chrysippe, qui ne vouloit pas que le » remède fût appliqué dans les premiers momens » de la douleur ». Il prit pour modèle, dans cet ouvrage, Crantor l'académicien, qui avoit fait un célèbre traité (*a*) sur le même sujet ; mais il y fit entrer les idées d'un grand nombre d'autres écrivains, en y joignant les exemples des

---

dicam ? quæ mihi quidem ipsi sane aliquantum medetur, cæteris item multum illam profuturam puto. *De Divin.* 2, 1. In consolationis libro, quem in medio (non enim sapientes eramus) mœrore & dolore conscripsimus : quodque vetat Chrysippus, ad recentes quasi tumores animi remedium afferre, id nos fecimus, naturæque vim attulimus, ut magnitudini medicinæ doloris magnitudo concederet. *Tuscul. disp.* 4, 29.

(*a*) Crantorem sequor. *Plin. Præf. Hist. nat.* Neque tamen progredior longius quàm mihi doctissimi homines concedunt, quorum scripta omnia, quæcumque sunt, in eam sententiam non legi solum, sed in mea etiam scripta transtuli. *Ad Att.* 12, 21, 22.

plus fameux romains de l'un & de l'autre sexe, qui avoient soutenu la même disgrace avec une constance extraordinaire. Ce livre étoit fort connu des premiers pères de l'église chrétienne, particulièrement de Lactance à qui nous en devons quelques fragmens qu'il a fait passer jusqu'à nous; car les critiques ont reconnu depuis long-tems que le traité qu'on nous a donné pour l'ouvrage de Cicéron est une pièce supposée.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

Le dessein de cet ouvrage n'étoit pas seulement de soulager son cœur, mais encore de consacrer à la postérité la mémoire & les vertus de sa fille. Sa tendre douleur ne s'arrêtant pas même à ces bornes, elle lui inspira le projet d'une consécration plus réelle, en bâtissant un temple à Tullia, pour l'ériger en divinité. C'étoit l'opinion des anciens philosophes, & Cicéron, dans les circonstances de sa perte, sembloit l'embrasser (*a*)

(*a*) Non enim omnibus illi sapientes arbitrati sunt eumdem cursum in cœlum patere. Nam vitiis & sceleribus contaminatos deprimi in tenebras, atque in cœno jacere docuerunt; castos autem animos, puros, integros, incorruptos, bonis etiam studiis atque artibus expolitos, leni quodam & facili lapsu ad deos, id est, ad naturam sui similem pervolare. *Fragm. Consol. ex Lactant.* Cum vero & mares & fœminas complures ex hominibus in deorum numero esse videamus, & eorum in urbibus atque agris augustissima templa veneremur, assentiamur eorum

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

plus volontiers, que toutes les ames humaines tiroient leur origine du ciel, & que celles qui s'étoient conservées pures retournoient à la source de leur être, pour y subsister éternellement dans la participation de la nature divine; tandis que les ames impures & corrompues demeuroient appesanties dans l'épaisseur & l'obscurité des régions inférieures. Cicéron ne fit donc pas difficulté de déclarer « qu'à l'exemple des anciens, qui avoient » consacré & déifié quantité de personnes excel-» lentes de l'un & de l'autre sexe, telles que la » race de Cadmus, d'Amphytrion & de Tyndare, » il vouloit élever au même honneur Tullia, qui » lui paroissoit plus digne de cette distinction que » toutes les créatures qui l'avoient obtenu. Oui, » ajoutoit-il dans le transport de sa tendresse, je » veux te consacrer, toi qui fus la meilleure & la » plus éclairée de toutes les femmes. Les dieux

sapientiæ, quorum ingeniis & inventis omnem vitam legibus & institutis excultam constitutamque habemus. Quod si ullum unquam animal consecrandum fuit, illud profecto fuit, si Cadmi aut Amphitrionis progenies aut Tyndari in cœlum tollenda fama fuit, huic idem honos certe dicandus est. Quod quidem faciam; teque omnium optimam doctissimamque fœminam, approbantibus diis ipsis, in eorum cœtu locatam, ad opinionem omnium mortalium consecrabo. *Ibid. Vid. Tusc. disp. liv.* 1, *c.* 11, 12, 30, 31.

» l'approuveront. Je veux te placer dans leur assemblée, pour y être adorée de tous les mortels ».

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

On trouve dans ses lettres à Atticus les témoignages les plus sérieux de cette résolution & de l'impatience qu'il avoit de l'exécuter. « Je veux » lui bâtir (*a*) un temple, écrivoit-il à son ami; » rien n'est capable de me faire perdre cette pensée. » S'il n'est pas achevé avant l'hiver, je ne me » croirai pas exempt de crime. J'y suis engagé » plus religieusement qu'on ne l'a jamais été par » aucun vœu ». Il paroît même qu'il se proposoit d'élever un édifice fort magnifique. Le plan en étoit formé (*b*) avec son architecte. Il étoit en marché pour des colonnes de marbre de Chios & pour se procurer un sculpteur du même lieu. Cette île avoit la réputation de produire le plus beau marbre & les meilleurs ouvriers de la Grèce. Une des raisons qui le déterminèrent plutôt

(*a*) Fanum fieri volo, neque mihi erui potest. *Ad Att.* 12, 36. Redeo ad fanum. Nisi hac æstate absolutum erit, scelere me liberatum non putabo. *Ibid.* 41. Ego me majore religione, quàm quisquam fuit ullius voti, obstrictum puto. *Ibid.* 45.

(*b*) De fano illo dico.... neque de genere dubito; placet enim mihi Cluatii. *Ibid.* 18. Tu tamen cum Apella Chio confice de columnis. *Ibid.* 19. *Plin. Hist. nat.* 36, 5, 6.

An. de R. 708.
Cicer. 62.
C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III.
M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

à bâtir un temple qu'un tombeau, fut que pour le premier de ces ouvrages, rien ne limitoit sa dépense, au lieu que les loix bornoient tellement celle des sépulcres, que ceux qui excédoient la règle étoient obligés de payer au public la même somme qu'ils avoient employée. Cependant il nous assure que ce ne fut pas le plus puissant de ses motifs, & qu'il n'en eut guère (a) d'autre que de faire l'apothéose de sa fille. La seule difficulté étoit à trouver un lieu tel qu'il le désiroit. Il avoit

(a) Numquam mihi venit in mentem quo plus insumptum in monumentum esset, quàm nescio quid quod lege conceditur, tantumdem populo dandum esse, quod non magnopere moveret nisi, nescio quomodo, αλογως fortasse, nollem illud ullo nomine nisi fani appellari. *Ad Att.* 12, 35. Sepulchri similitudinem effugere non tam propter pœnam legis studeo quàm ut maximè assequar apotheosim. *Ibid.* 39. On ne peut s'imaginer qu'un homme aussi éclairé que Cicéron, crût sérieusement qu'une cérémonie de son invention, pût transformer sa fille en divinité, & sa seule idée étoit sans doute de lui attirer des honneurs de la part du peuple, & de perpétuer sa mémoire. On trouve plus d'une fois dans ses ouvrages, qu'il lui paroissoit absurde de rendre les honneurs divins à des mortels, &, suivant lui-même, cette question avoit été décidée : « Les terres des dieux » immortels ayant été exceptées du tribut par les censeurs, » on régla que ceux qui avoient été hommes ne pouvoient » prétendre à cette qualité, & sur ce principe, les terres » dédiées à Amphiaraus & à Trophonius, furent soumises » au tribut ». *De Nat. Deor.* 3, 19.

avoit eu d'abord la pensée d'acheter un jardin qui étoit au-delà du Tibre, mais proche de la ville, & si bien exposé à la vue des passans, que sa seule situation y pouvoit attirer un grand nombre d'adorateurs. Il presse Atticus « de faire ce » marché pour lui, à quelque prix que ce fût, & » sans égard pour l'état présent de sa fortune, » l'assurant qu'il vendroit ou qu'il engageroit vo- » lontiers son bien, & qu'il se réduiroit au simple » nécessaire, pour se procurer une satisfaction » si douce. Les bois, dit-il, & les lieux écartés » conviennent aux divinités dont le nom & le » culte sont déja bien établis. Mais pour la déi- » fication des mortels, il faut choisir des lieux » ouverts & fréquentés, qui puissent frapper les » yeux & faire naître la curiosité du peuple ». Cependant il trouva tant d'obstacles à l'acquisition de ce terrein, que pour lui épargner de l'inquiétude & de la dépense, Atticus lui conseilla de bâtir le temple dans une de ses propres terres. Il penchoit assez à suivre cet avis, dans la crainte de voir arriver la fin de l'été, sans avoir commencé son entreprise; mais il tomba dans une autre irrésolution, sur la terre qu'il devoit choisir. Il se découragea même en faisant réflexion (*a*) qu'une

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

(*a*) Sed ineunda nobis ratio est, quemadmodum in omni mutatione dominorum, qui innumerabiles fieri possunt

An. de R. 708.
Cicer. 62.
C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III.
M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

terre change de maîtres, & que les siennes n'étant point à couvert de ce sort, il pouvoit craindre qu'un étranger ne lui fît perdre le fruit de son zèle, en laissant tomber son temple en ruine, ou en le convertissant à d'autres usages.

Malgré tant d'ardeur & d'inquiétudes, il ne paroît point que le temple ait été bâti, ou du moins l'on n'en trouve aucune trace dans les anciens écrivains, qui n'auroient pas manqué de célébrer un édifice de cette nature, s'il avoit (*a*)

---

in infinita posteritate, illud quasi consecratum remanere possit. Equidem jam nihil egeo vectigalibus, & parvo contentus esse possum. Cogito interdum trans Tiberim hortos aliquos parare, & quidem ob hanc causam maxime, nihil enim video quod tam celebre esse posset. *Ad Att.* 12, 19. De hortis etiam atque etiam rogo. *Ibid.* 22. Ut sæpe locuti sumus, commutationes dominorum reformido. *Ibid.* 36. Celebritatem requiro. *Ibid.* 37.

(*a*) Cœlius Rhodiginus nous apprend que du tems de Sixte IV, on trouva sur la voie Appia, vis-à-vis la tombe de Cicéron, un corps de femme, dont les cheveux étoient tressés d'or, & qu'on reconnut à l'inscription pour la fille de Cicéron. Il avoit été si bien embaumé, qu'il s'étoit conservé tout entier; mais trois jours après il se réduisit en poussière. Il y a beaucoup d'apparence que ce récit n'est que la conjecture de quelque savant, car on ne rapporte pas l'inscription. D'ailleurs il ne paroît par aucun écrivain que Cicéron eût un tombeau sur la voie d'Appius. *Cæl. Rhod. lect. antiq. liv.* 3, *c.* 24.

réellement existé. Apparemment que sa douleur ayant diminué par degrés, il considéra son projet d'un œil plus philosophique, & qu'il sentit la vanité de ces monumens dont la durée ne peut guère s'étendre au-delà de quelques siècles. Il est certain qu'il n'entreprit rien dans le cours de cet été; & la mort de César étant arrivée avant l'été suivant, cet incident devint un nouvel obstacle, par la multitude d'affaires dans lesquelles il se trouva nécessairement engagé. Le désir lui en resta toujours, & l'on voit par ses lettres qu'il continua de mettre en réserve dans cette vue toutes les épargnes qu'il pouvoit faire sur la dépense (*a*) de sa maison : mais le reste de sa vie fut troublé par tant d'autres agitations, que le tems lui manqua pour satisfaire le penchant de son cœur.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

La solitude lui étoit devenue si chère, qu'il se trouvoit importuné par toutes sortes de compagnies. Philippus, son ami, & beau-père d'Octave, étant venu passer quelque tems dans son voisinage, il craignit aussitôt (*b*) d'être troublé souvent par

(*a*) Quod ex ipsis fructuosis rebus receptum est, id ego ad illud fanum sepositum putabam. *Ad Att.* 15, 15.

(*b*) Mihi adhuc nihil prius fuit hac solitudine, quam vereor ne Philippus tollat: heri enim vesperi venerat. *Ibid.* 12, 16. Quod eram veritus, non obturbavit Philip-

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

ses visites; & lorsqu'il fut délivré de cette crainte par son départ, il écrivit à Atticus pour se féliciter lui-même du bonheur qu'il avoit eu de ne le voir qu'une fois. Publilia, son épouse, lui demanda avec beaucoup d'instances la permission d'aller passer (*a*) quelque tems près de lui, & de se faire accompagner de sa mère & de son frère; sa réponse fut qu'il étoit moins disposé que jamais à recevoir des visites & des compagnies; & ne se bornant point à lui déclarer ses volontés par ce refus, il conjura le fidelle Atticus de l'avertir de sa marche, si elle s'obstinoit à partir, afin qu'il prît des mesures pour l'éviter. Ce trait, qui est tiré de ses lettres, semble confirmer qu'il vivoit mal avec Publilia, comme le rapporte Plutarque, & que la cause de ce refroidissement étoit « quelque dureté qu'elle avoit eue pour sa belle-» fille, & quelques marques de joie qu'elle avoit » données à sa mort ». Cicéron lui en fit un crime

pus: nam ut heri me salutavit, statim Romam profectus est. *Ibid.* 18.

(*a*) Publilia ad me scripsit, matrem suam cum Publilio ad me venturam, & se una, si ego paterer; orat multis & supplicibus verbis ut liceat, & ut sibi rescribam.... Rescripsi, me etiam gravius esse affectum, quàm tum cum illi dixissem me solum esse velle: quare nolle me hoc tempore eam ad me venire: te hoc nunc rogo, ut explores. *Ibid.* 32.

si odieux, qu'il n'eut plus la force de supporter sa présence; & quoique la situation de sa fortune ne lui permît guère de restituer sa dot, il prit enfin (*a*) le parti du divorce. Son exemple fut suivi par Brutus, qui répudia dans le même tems Claudia, sa femme, pour épouser Porcia, veuve de Bibulus, & fille de Caton. Mais cette action fut condamnée dans Brutus, parce qu'il n'avoit point de reproche à faire à Claudia, ni du côté du caractère, ni de celui de la naissance. Elle étoit sœur d'Appius Clodius, & proche parente de Pompée; de sorte que Servilia, mère de Brutus, & sœur de Caton, se crut obligée de prendre parti pour elle contre sa propre nièce. Cicéron, consulté par Brutus, lui répondit que s'il étoit (*b*) absolument résolu au divorce, il devoit l'exécuter promptement, pour arrêter les discours du public; d'autant plus qu'on ne pouvoit le soupçonner de flatterie, ni d'intérêt en prenant

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

(*a*) Il parle souvent de ce divorce dans ses lettres, mais d'une manière obscure. On y trouve aussi qu'Atticus fut employé dans la suite à régler avec Publilius la restitution de la dot. *Ad Att.* 13, 34, 47; 16, 2.

(*b*) A te expecto si quid de Bruto, quanquam Nicias confectum putabat, sed divortium probari. *Ad Att.* 13, 9. Brutus si quid.... curabis ut sciam. Cui quidem quamprimum agendum puto, præsertim si statuit; sermunculum enim omnem aut restinxerit, aut sedarit. *Ibid.* 10.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

la fille de Caton. Brutus fit sa règle de ce conseil.

L'été commença par un évènement qui causa beaucoup d'agitation dans toute la ville. Marcellus, à qui César avoit accordé sa grace, étoit enfin parti de Mitylène pour revenir à Rome. S'étant arrêté dans sa route, à Pirée, pour y passer un seul jour avec Servius Sulpicius, son collègue & son ancien ami, il fut assassiné par Magius, l'homme du monde qui lui paroissoit le plus attaché; & du même poignard, Magius se perça aussi-tôt le cœur. Servius Sulpicius rendit compte à Cicéron de ce tragique accident:

Servius Sulpicius, à Cicéron.

Le récit (*a*) que j'ai à vous faire n'aura rien d'agréable; mais puisque notre vie est soumise à la nature & aux évènemens du hasard, je vous marquerai le fait de quelque manière que vous croyez devoir l'expliquer. Le 22 de mai, j'arrivai, par la voie de la mer, d'Epidaure à Pirée, pour y joindre Marcellus mon collègue; & la joie que je ressentis de le voir, m'y fit passer un jour avec lui. Lui ayant fait le lendemain mes adieux, dans le dessein d'aller finir ma commission en Béotie, il me dit que le sien étoit de s'embar-

(*a*) Ep. fam. 4, 12.

quer immédiatement pour l'Italie. Le jour suivant, sur les quatre heures du matin, comme je me préparois à sortir d'Athènes, P. Posthumius vint m'apprendre que Marcellus avoit été assassiné après le souper par P. Magius Cilo, son ami, & qu'il avoit reçu deux coups, l'un dans l'estomac, l'autre à la tête, fort près de l'oreille, mais que sa vie n'étoit pas encore désespérée; que Magius s'étoit tué aussitôt lui-même; & qu'il venoit de la part de Marcellus pour m'informer de son malheur & me demander des médecins. Je me hâtai d'en assembler quelques-uns, & je partis avec eux dès la pointe du jour. Mais en approchant de Pirée, je rencontrai un domestique d'Acidinus, qui venoit au-devant de moi, avec un billet de son maître, pour m'apprendre que Marcellus étoit mort à la fin de la nuit. Ainsi, un homme de mérite a perdu la vie par la main d'un infame; & celui que sa dignité & sa vertu avoit fait respecter de ses ennemis mêmes, périt par la trahison d'un ami. Je ne laissai pas de me rendre à sa tente, où je trouvai deux de ses affranchis, avec un petit nombre d'esclaves. Le reste de ses gens avoit pris la fuite dans le premier mouvement de leur consternation. Je fis prendre le corps par mes propres domestiques, & l'ayant porté à la ville dans la même litière où j'étois venu, je fis célébrer ses funérailles avec autant

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

de pompe, que la ſituation d'Athènes me le permettoit. Il me fut impoſſible d'obtenir des athéniens une place dans leur ville pour ſa ſépulture. Leur religion ne leur permettoit pas de m'accorder cette faveur, & j'appris qu'effectivement ils ne s'étoient jamais relâchés là-deſſus. Mais ils me laiſsèrent volontiers la liberté de prendre une de leurs écoles publiques. J'ai choiſi celle de l'académie, qui eſt regardée comme le plus noble endroit de l'univers. J'y ai fait brûler le corps, & j'ai laiſſé des ordres pour y faire élever un monument en marbre; ainſi, je crois m'être acquitté, après ſa mort, comme pendant ſa vie, de tous les devoirs que l'amitié & la reſſemblance de nos emplois m'impoſoient. Adieu.

M. Marcellus étoit le chef d'une famille qui avoit fait depuis pluſieurs ſiècles une figure diſtinguée dans la république; & la nature lui avoit donné toutes les qualités qui répondoient à ſa naiſſance. Il s'étoit formé un caractère particulier d'éloquence, qui lui avoit fait beaucoup de réputation au barreau; & de tous les orateurs de ſon tems, il étoit celui qui approchoit le plus de la perfection où Cicéron (*a*) s'étoit élevé.

(*a*) Mihi, inquit, Marcellus ſatis eſt notus. Quid igitur de illo judicas? Quod habiturus es ſimilem tui, ita eſt & mihi vehementer placet. Nam & didicit, & omiſſis cæteris

« Son ſtyle avoit de l'élégance, de la force & de » l'abondance. Sa voix étoit douce, ſon action » noble & gracieuſe ». Il étoit l'admirateur conſtant de Cicéron, qu'il avoit toujours pris pour modèle. Ses principes avoient été les mêmes dans les tems de paix; & pendant la guerre il avoit ſuivi le même parti. Auſſi ſa perte fut-elle fort ſenſible à Cicéron, qui regretta également & les douceurs de ſon amitié, & l'utilité qu'il tiroit

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

ſtudiis id egit unum ſeſeque quotidianis commentationibus acerrime exercuit. Itaque & lectis utitur verbis & frequentibus; & ſplendore vocis, dignitate motus, fit ſpecioſum & illuſtre quod dicitur: omniaque ſic ſuppetunt, ut ei nullam deeſſe virtutem oratoris putem. *Brut.* 367. Dolebam, patres conſcripti, illo æmulo atque imitatore ſtudiorum meorum, quaſi quodam ſocio à me & comite diſtracto..... quis enim eſt illo, aut nobilitate, aut probitate, aut optimarum artium ſtudio, aut innocentia, aut ullo genere laudis præſtantior? *Pro Marcel.* 1. Noſtri enim ſenſus, ut in pace ſemper, ſic tum etiam in bello congruebant. *Ibid.* 6. Qui hoc tempore ipſo...... in hoc communi noſtro & quaſi fatali malo, conſoletur ſe cum conſcientia optimæ mentis, tum etiam uſurpatione ac renovatione doctrinæ. Vidi enim Mitylenis nuper virum, atque ut dixi, vidi plane virum. Itaque cum eum antea tui ſimilem, in dicendo viderim, tum vero nunc doctiſſimo viro tibique, ut intellexi, amiciſſimo Cratippo, inſtructum omni copia, multo videbam ſimiliorem. *Brut. ibid. Senec. Conſul. ad Helvid. p.* 72.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

de ses lumières pour ses affaires & pour ses études. Marcellus fut le plus ferme de tous les magistrats romains à s'opposer aux entreprises de César. L'élévation naturelle de son esprit, & l'ancienne splendeur de sa famille lui faisoient souffrir impatiemment l'idée d'un maître; & lorsqu'après la journée de Pharsale il eut cherché une retraite à Mitylène, sa résolution étoit d'y passer le reste de sa vie dans la tranquillité de l'étude, sans demander son pardon au vainqueur, & sans l'accepter. Il y reçut la visite de Brutus, qui le trouva, suivant le témoignage de Cicéron, « aussi heureux, » dans un tems misérable, par l'innocence & » la modération de ses désirs, qu'on puisse espérer de l'être dans la condition humaine; environné de savans & de philosophes grecs, » ardent à multiplier ses lumières, & si content » de sa situation, que Brutus en retournant vers » l'Italie, crut aller en exil plutôt qu'il n'y laissoit Marcellus ».

Son meurtrier sortoit d'une famille qui avoit possédé quelques emplois publics (*a*), & lui-même avoit été questeur. S'étant attaché à la fortune de Marcellus, il revenoit à Rome avec lui, après l'avoir suivi à la guerre & dans son exil. Sulpicius n'explique pas la cause de son

(*a*) *Vid.* Pigh. Annal. A. U. 691.

crime, & sa mort fut si prompte qu'il sembloit avoir eu dessein d'en étouffer la connoissance dans son propre sang. Cependant Cicéron jugea que ses dettes lui ayant fait appréhender quelqu'embarras en arrivant à Rome (*a*), il avoit pressé Marcellus de les payer ou de lui servir de caution, & que n'ayant pu l'y faire consentir, il l'avoit tué dans un transport de rage. D'autres ont cru que c'étoit la jalousie & l'impatience de se voir supplanté dans l'estime & la faveur de Marcellus, par quelques autres romains qui s'étoient attachés (*b*) à lui plus nouvellement.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

Le bruit de cette horrible aventure ne causa pas moins de frayeur que d'étonnement aux citoyens de Rome; & dans un tems où tous les esprits étoient tournés naturellement à la défiance, il ne s'en trouva qu'un trop grand nombre qui jetèrent leurs soupçons sur César. Cette pensée fit tout d'un coup tant de progrès, que chacun jugeant de ses dangers par le sort d'un homme

(*a*) Quanquam nihil habes quod dubitem, nisi ipsi Magio quæ fuerit causa amentiæ: pro quo quidem etiam sponsor Sunii factus est. Nimirum id fuit. Solvendo enim non erat. Credo eum à Marcello petiisse aliquid, & illum, ut erat, constantius respondisse. *Ad Att.* 13, 10.

(*b*) Indignatus aliquem amicorum ab eo sibi præferri. *Val. Max.* 9, 11.

An. de R. 708.
Cicer. 62.
C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III.
M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

si estimé, commença plus sérieusement que jamais à trembler pour soi-même. Cicéron ne se défendit pas mieux de la frayeur commune. Il regarda cet évènement comme le prélude de quelque mal encore plus redoutable ; & ses amis augmentèrent sa crainte, en lui faisant observer, que de tous les sénateurs (*a*) consulaires il étoit le plus exposé à l'envie. Atticus même l'exhorta vivement à prendre soin de sa personne, & le pressa de s'assurer, par toutes sortes d'épreuves, de la fidélité des gens qui le servoient. Mais les amis de César dissipèrent bientôt ces noires alarmes ; & lorsque les circonstances du crime furent mieux connues, on se persuada encore plus facilement qu'il ne devoit être attribué qu'à la fureur de Magius.

Il se répandit dans le même tems un autre bruit, dont les suites auroient été dangereuses, si l'on n'eut pris soin de l'arrêter dans sa naissance. Un imposteur, se faisant passer pour le petit-fils de Caius Marius, en prit hautement le nom, & cherchoit à se faire des partisans en Italie. Il eut la hardiesse d'écrire à Cicéron, une lettre vive &

(*a*) Minime miror te & graviter ferre de Marcello, & plura vereri periculi genera. Quis enim hoc timeret, quod neque acciderat antea, nec videbatur natura ferre ut accidere posset ? Omnia igitur metuenda, &c. *Ad Att.* 13, 10.

touchante, qu'il lui fit porter par quelques jeunes gens (*a*) qu'il s'étoit associés, dans laquelle il s'efforçoit de lui prouver son origine & d'obtenir sa protection contre les ennemis du nom de Marius. « Il le conjuroit par l'alliance de leurs » familles, par le poëme que Cicéron avoit autrefois composé à l'honneur de son compatriote, » par l'éloquence de Lucius Crassus son grand-» père maternel, dont Cicéron avoit célébré aussi » le mérite, de s'intéresser à sa fortune & de » prendre la défense de sa cause ». Cicéron lui répondit qu'étant parent de César, dont tout le monde connoissoit les inclinations généreuses, & qui avoit une puissance absolue dans l'état, il ne devoit pas chercher un autre patron; mais qu'il ne refusoit pas néanmoins de lui rendre service. L'imposture dura peu. César découvrit à son retour que ce prétendu Marius (*b*) n'étoit qu'un maré-

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

(*a*) Heri quidam urbani, ut videbantur, ad me mandata & literas attulerunt à C. Mario, C. F. C. N. multis verbis agere mecum per cognationem, quæ mihi secum esset, per eum Marium quem scripsissem, per eloquentiam L. Crassi avi sui, ut se defenderem.... Rescripsi nihil ei patrono opus esse, quoniam Cæsaris, propinqui ejus, omnis potestas esset, viri optimi & hominis liberalissimi: me tamen ei fauturum. *Ad Att.* 12, 49.

(*b*) Herophilus, equarius medicus, C. Marium septies consulem, avum sibi vindicando, ita se extulit ut colo-

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Ca...

chal, dont le véritable nom étoit Herophilus. Il se contenta de le bannir de l'Italie.

Dans le cours de cette année, Ariarathes, fils & présomptif héritier d'Ariobarzanes, roi de Cappadoce, vint à Rome; & Cicéron, qui avoit toujours entretenu quelques liaisons avec sa famille, sur-tout depuis qu'il avoit conféré le titre de roi à son père, pendant son consulat, se crut obligé d'envoyer un de ses gens au-devant de lui, pour lui offrir un logement dans sa maison. Mais ce prince (*a*) étoit déjà engagé par Sestius, dont l'office étoit de recevoir aux dépens du public les princes étrangers & les ambassadeurs. Cicéron s'en affligea d'autant moins que ses affaires domestiques ne lui permettoient pas de faire une dépense extraordinaire. Il écrivit à Atticus : « Ariarathes est venu sans doute pour acheter de Cé-

niæ Veteranorum complures & municipia splendida, collegiaque fere omnia patronum adoptarent...... Cæterum decreto Cæsaris extra Italiam relegatus, &c. *Val. Max.* 9, 15.

(*a*) Ariarathes, Ariobarzani filius, Romam venit. Vult, opinor, regnum aliquod emere à Cæsare; nam quo modo nunc est, pedem ubi ponat in suo, non habet omnino unum. Sestius noster parochus publicus occupavit: quod quidem facile patior. Verumtamen, quod mihi summo beneficio meo, magna cum fratribus illius necessitudo est, invito eum per literas ut ad me diverteretur. *Ad Att.* 13, 2.

» ſar quelque royaume, car il n'a pas un pied » de terre dont il puiſſe ſe dire le maître ».

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

Le goût de Cicéron n'étant pas diminué pour la ſolitude, l'emploi qu'il y faiſoit de ſon tems étoit de lire & de compoſer. C'étoit ſon unique occupation (*a*), la nuit & le jour. « On ne ſe per» ſuaderoit jamais, dit-il, combien j'écris; car je » ne connois pas le ſommeil, & ſi je n'avois » cette reſſource dans mes chagrins, j'ignore en » vérité ce que je deviendrois ». L'objet de ſon travail étoit ces mêmes études de philoſophie qu'il avoit aimées dans ſa jeuneſſe, & pour leſquelles il recommençoit à ſentir la même paſſion. Il avoit entrepris de tranſmettre dans ſa langue naturelle, tout ce que les grecs avoient écrit ſur les différentes parties de la philoſophie. « Dans » la néceſſité, dit-il, où je ſuis de renoncer aux » affaires publiques, je n'ai pas d'autre moyen » de me rendre utile, qu'en inſtruiſant les eſprits » & en travaillant à la réformation des mœurs. » Les malheurs de l'état m'en ont fait même une » loi néceſſaire; car pendant la confuſion des » armes, il m'étoit impoſſible de rendre ſervice » à ma patrie ſuivant mon ancienne méthode; &

(*a*) Credibile non eſt quantum ſcribam die, quin etiam noctibus; nihil enim ſomni. *Ibid.* 26. Niſi mihi hoc veniſſet in mentem, ſcribere ea neſcio quæ, quo verterem me non haberem. *Ibid.* 10.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

» ne pouvant être oisif, je n'ai rien connu de plus » avantageux dont je puisse faire mon occupation. » Je me flatte donc que non-seulement on me » pardonnera, mais qu'on aura peut-être quelques » graces à me rendre, de ce qu'après avoir vu » tomber le gouvernement au pouvoir d'un seul » citoyen, je ne me suis ni dérobé absolument au » public, ni livré sans réserve à ceux qui s'étoient saisis de l'autorité, & que j'ai su garder un juste tempérament entre la soumission aveugle pour la fortune d'autrui, & l'abattement excessif dans la » mienne. J'ai appris de Platon & de la philosophie » que ces révolutions d'état sont naturelles, & que » les gouvernemens passent quelquefois d'un petit » nombre à plusieurs, & de plusieurs à un seul. » Tel a été le sort de notre république. Quand » je me suis vu chassé de mon rang & dépouillé » de ma dignité, j'ai fait mon partage de ces » études, pour y trouver tout à la fois & le » remède de mes peines, & le moyen de me » rendre aussi utile à ma patrie que je pouvois » l'être encore. Mes livres ont pris la place de » mes délibérations au sénat, & de mes discours » au peuple, & j'ai substitué les méditations de » la philosophie (*a*) aux raisonnemens politiques, » & aux soins de l'état ».

(*a*) De Divinat. 2, 2. De Fin. 1, 3.

Le

Le premier fruit de son travail, fut un dialogue qu'il nomma *Hortensius*, pour faire honneur (*a*) à la mémoire de cet illustre ami. Il y entreprenoit la défense de la philosophie contre toutes les objections qu'elle avoit essuyées jusqu'alors. Cet ouvrage est perdu depuis long-tems, mais c'est à sa lecture que saint Augustin fut redevable du premier penchant qu'il conçut pour l'étude (*b*) de la philosophie chrétienne. Quelque tems après, Cicéron publia un traité en quatre livres, pour expliquer & pour défendre les principes des académiciens. C'étoit la secte dont il faisoit profession, non-seulement (*c*) parce qu'il la trouvoit

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

(*a*) Cohortati sumus, ut maxime potuimus, ad philosophiæ studium eo libro qui est inscriptus, Hortensius. *De Divin.* 2, 1. Nos autem universæ philosophiæ vituperatoribus respondimus in Hortensio. *Tusc. disp.* 2, 2.

(*b*) Il est certain que tous les pères de l'église latine ont fait beaucoup d'usage des écrits de Cicéron, particulièrement saint Jérôme, qui n'en eut pas autant de reconnoissance que saint Augustin; car en ayant conçu quelque scrupule, il dégoûta tous ses disciples de cette lecture, en leur déclarant que depuis plus de quinze ans il n'avoit touché ni Cicéron ni Virgile, ni aucun autre auteur payen. Ruffin le railla beaucoup de cette déclaration. *Vid. Hieron. Oper. t.* 4, *part.* 2, *pag.* 414. *It. part.* 1, *pag.* 288. *Ed. Bened.*

(*c*) Quod genus philosophandi minimè arrogans, ma-

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

la plus sensée, mais parce qu'il avoit plus de goût pour l'élégance & la modestie qui faisoit comme son partage, que pour la méthode dure & arrogante des autres philosophes. Il avoit déjà donné deux ouvrages sur le même sujet, l'un sous le titre de *Catulus*, & l'autre sous celui de *Lucullus*; mais faisant réflexion que le fond de la matière ne convenoit point au caractère de ces deux grands hommes, qui ne s'étoient pas distingués par cette sorte d'étude, il les mit sous les noms de *Caton* & de *Brutus*. Varron s'étant servi d'Atticus pour lui marquer le désir qu'il avoit de voir aussi son nom à la tête de quelqu'un de ses ouvrages, il réforma son plan, & l'ayant distribué en quatre livres qu'il adressa à Varron, il prit pour lui-même le rôle de Philon, qui étoit le défenseur des principes de l'académie, & Varron eut celui d'Antiochus, qui s'efforçoit de les renverser. Atticus étoit introduit, pour modérateur de la dispute. L'ouvrage fut travaillé avec tant de soin, qu'il devint un présent digne de Varron. Cicéron le reconnut lui-même : « Si l'amour » propre (*a*), dit-il, ne me fait pas illusion,

---

ximeque & constans & elegans arbitraremur, quatuor academicis libris ostendimus. *De Div.* 2, 1.

(*a*) Ergo illam Ακαδημικην, in qua homines, nobiles illi quidem, sed nullo modo philologi, nimis acute loquuntur,

» les grecs n'ont rien de mieux dans ce genre ». Il ne reste de ces quatre livres qu'une partie du premier ; tandis que le second livre de la première édition, qu'il avoit pris tant de peine à supprimer, s'est conservé tout entier, sous son ancien titre de *Lucullus*.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

Il publia dans le cours de la même année un de ses meilleurs ouvrages, & sur une des plus importantes parties de la philosophie. Ce fut le traité *de Finibus*, ou du souverain bien & du souverain mal (*a*), composé suivant la méthode d'Aristote. Il y expliqua avec autant d'élégance que de clarté l'opinion de toutes les anciennes sectes sur cette grande question. « C'est (*b*) à ce

---

ad Varronem transferamus... Catulo & Lucullo alibi reponemus. *Ad Att.* 13, 12. Quod ad me de Varrone scripseras, totam academiam ab hominibus nobilissimis abstuli; transtuli ad nostrum sodalem, & ex duobus libris contuli in quatuor..... Libri quidem ita exierunt, (nisi me forte communis φιλαυτια decipit) ut in tali genere, ne apud græcos quidem quicquam simile. *Ibid.* 13, 16, 19.

(*a*) Quæ autem his temporibus scripsi Αριστοτελειον morem habent. Ita confeci quinque libros περι τελων. *Ibid.* 19.

(*b*) Tum id, quod his libris quæritur, quid sit finis, quid extremum, quid ultimum, quo sint omnia bene vivendi recteque faciendi consilia referenda : quid sequatur natura ut summum ex rebus expetendis; quid fugiat ut extremum malorum. *De Finib.* 1, 4.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

» point, dit-il, que toutes les vues & tous les » mouvemens de la vie doivent se rapporter pour » la rendre tranquille & heureuse. C'est à quoi » la nature nous porte comme à sa dernière fin ». Le traité est divisé en cinq livres. Dans les deux premiers il expose & réfute la doctrine d'Epicure, qui est défendue par Torquatus, dans une conférence, dont la scène est à sa maison de Cumes, en présence de Triarius qui étoit venu lui rendre visite avec Torquatus. Dans les deux livres suivans, il attaque les principes des stoïciens, dont Caton se fait le défenseur, dans une rencontre qu'on suppose arrivée à la bibliothèque de Lucullus. Le cinquième livre contient les opinions de l'ancienne académie, ou des péripatéticiens, expliquées par Pison, dans un troisième dialogue, qui se fait à Athènes, en présence de Cicéron, de Quintus son frère, de Lucius son cousin, & d'Atticus. Les critiques ont observé quelques défauts d'exactitude dans ce dernier dialogue. Pison, par exemple (*a*), rappelle un endroit des précédens, quoiqu'il n'y ait eu aucune part, & qu'on n'explique point de quelle manière il en a eu la connoissance. Mais des fautes si légères doivent être attribuées à la multitude d'affaires dont Cicéron étoit alors accablé, & qui lui laissant à peine

(*a*) *Vid.* Præfat. Davis in Lib. de Fin.

le tems d'écrire, lui ôtoient à plus forte raison celui de revoir ses ouvrages. Il adressa celui-ci à Brutus (*a*), en échange d'un *Traité de la Vertu*, que Brutus lui avoit dédié.

An. de R. 708.
Cicer. 62.
C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III.
M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

Les Questions Tusculanes suivirent immédiatement, & ne servirent pas moins à soutenir sa réputation. Elles sont divisées aussi en cinq livres, sur les plus importantes questions de la philosophie. Le premier nous apprend à mépriser les terreurs de la mort, & à la regarder moins comme un mal que comme un véritable bien ; le second, à supporter l'infortune avec courage ; le troisième, à modérer nos inquiétudes & nos plaintes dans les plus grands malheurs de la vie ; le quatrième, à nous rendre maîtres de nos passions ; & dans le cinquième, on prouve que la vertu suffit pour nous rendre heureux. Cicéron n'alloit guère à sa maison de campagne sans être accompagné de quelques-uns de ses meilleurs amis ; & loin de s'y réjouir par des fêtes & par les autres amusemens de l'oisiveté, ils n'y cherchoient ensemble qu'à se fortifier le cœur ou à s'éclairer l'esprit par leurs lectures & leurs entretiens. Ayant ainsi passé cinq jours à sa maison de Tusculum, occupé avec ses amis à discuter tous ces points, il réduisit leurs entretiens dans une forme plus

(*a*) De Fin. 1, 3.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

exacte, & leur donna pour titre le nom même de sa maison. Il rapporte la manière dont se tenoient ces conférences (*a*). Après avoir employé le matin à la déclamation & aux autres exercices de la rhétorique, on s'assembloit l'après-midi dans une galerie qui portoit le nom d'académie, & qui étoit destinée uniquement à cet usage. Cette manière de s'assembler s'appeloit, d'après les grecs, *tenir école*. Le président invitoit la compagnie à proposer une question sur laquelle on pût s'exercer. Il se trouvoit toujours quelqu'un qui s'étoit préparé à faire cette ouverture, & ce qui étoit proposé, devenoit le sujet de la dispute.

Cicéron composa vers le même tems un éloge funèbre de Porcia, sœur de Caton, & femme de Domitius Ænobarbus, mortel ennemi de César; ce qui confirme encore combien il étoit éloigné de faire servilement sa cour aux

(*a*) In Tusculano, cum essent complures mecum familiares, ponere jubebam de quo quis audire vellet; ad id, aut sedens, aut ambulans disputabam. Ita dierum quinque scholas, ut græci appellant, in totidem libros contuli. *Tusc. disp.* 1, 4. Itaque cum ante meridiem dictioni operam dedissemus, post meridiem in academiam descendimus: in qua disputationem habitam non quasi narrantes, sed iisdem fere verbis ut actum disputatumque est. *Ibid.* 2, 3, 3, 3.

vainqueurs. Varron & Lollius entreprirent de traiter le même ſujet, & Cicéron écrivit à Atticus pour ſe procurer leurs pièces; mais le tems nous les a ravies toutes trois. Celle de Cicéron ſemble mériter d'autant plus nos regrets (*a*) qu'il l'avoit revue avec beaucoup de ſoin, pour en communiquer des copies exactes à Domitius & à Brutus.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

Céſar avoit pourſuivi dans cet intervalle les fils de Pompée avec la dernière vigueur, & s'occupoit alors à rétablir en Eſpagne la paix & la ſoumiſſion. Il fit la politeſſe à Cicéron de lui écrire de ſa propre main ſes deſſeins & ſes ſuccès. Hirtius lui marqua auſſi la défaite & la fuite des deux frères, & cette nouvelle ne le chagrina point; car malgré l'indifférence qu'il avoit pour l'évènement d'une guerre dont il n'attendoit aucun avantage pour l'état, de quelque côté que la fortune pût ſe déclarer, l'opinion qu'il avoit conçue de la fierté & de la violence du jeune Sextus Pompée, faiſoit pencher ſes vœux pour

---

(*a*) Laudationem Porciæ tibi miſi correctam; ac eo properavi, ut ſi forte aut Domitio filio, aut Bruto mitteretur, hæc mitteretur. Id ſi tibi erit commodum, magnopere cures velim; & velim M. Varronis Lolliique mittas laudationem. *Ad Att.* 13, 48. *Ibid.* 37.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

César. « Hirtius (*a*), dit-il, dans une de ses » lettres, m'a écrit que Sextus Pompée s'étoit re» tiré de Cordoue, dans la haute Espagne, & » que Cnæus son frère, s'est sauvé aussi, dans » quelque lieu que j'ignore & que je ne me sou» cie point de savoir ». Ce sentiment paroît avoir été commun à tous les partisans de la république; car on le trouve exprimé encore plus clairement dans une lettre (*b*) de Cassius à Cicéron : « Que je meure, dit-il, si je n'ai quel» qu'inquiétude sur le succès de cette guerre d'Es» pagne, & si je n'aimerois pas mieux m'en te» nir à notre ancien maître, dont nous connois» sons du moins la clémence, que d'essayer d'un » nouveau dont je redoute le caractère. Vous sa» vez quel fou c'est que ce Cnæus, comment il » prend la cruauté pour une vertu; & comment

(*a*) Hirtius ad me scripsit Sext. Pompeium Corduba exisse & fugisse in Hispaniam citeriorem ; Cnæum fugisse nescio quo, neque enim curo. *Ad Att.* 13, 37.

(*b*) Peream nisi sollicitus sum ; ac malo veterem & clementem dominum habere, quàm novum & crudelem experiri. Scis Cnæus quàm sit fatuus; scis quomodo crudelitatem virtutem putet; scis, quàm se semper à nobis derisum putet..... Vereor ne nos rustice gladio velit, &c. *Ep. fam.* 15, 19.

» il s'est toujours imaginé que nous prétendions » le railler. J'appréhende qu'il ne pense déjà trop » sérieusement à nous faire payer nos railleries » d'une manière un peu rustique, c'est-à-dire avec » l'épée ».

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

Le jeune Quintus Cicéron, qui avoit suivi César en Espagne, recommençant à se persuader que le plus sûr moyen pour plaire & pour avancer sa fortune, étoit de parler au désavantage de son oncle, se livra plus que jamais au penchant (*a*) qu'il avoit à médire de lui. Cicéron écrivant à Atticus : « Il n'y a rien de » nouveau, lui dit-il, si ce n'est qu'Hirtius a » pris querelle pour ma défense, avec mon ne» veu, qui ne cesse point de parler mal de moi, » particulièrement quand il est à table. Il ne mé» nage pas plus son père. Mais ce qu'il dit de » plus croyable, est que nous sommes irréconci» liables avec César ; que César doit bien se gar» der de prendre confiance en nous, & qu'il doit

---

(*a*) Novi sane nihil, nisi Hirtium cum Quinto acerrime pro me litigasse ; omnibus eum locis facere maximeque in conviviis ; cum multa de me, tum redire ad patrem ; nihil autem ab eo tamen credibile dici, quàm alienissimos nos esse à Cæsare, fidem nobis habendam non esse, me vero cavendum. Φοβερὸν, nisi viderem scire regem me animi nihil habere. *Ad Att.* 13, 37.

An. de R. 708.
Cicer. 62.
C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III.
M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

» sur-tout se défier de moi. Rien ne seroit plus » terrible, si je ne savois que notre roi ne me » croit plus le moindre courage ».

Atticus apportoit tous ses soins à modérer l'impatience de Cicéron, sous un gouvernement qui s'éloignoit de plus en plus de l'ancienne forme, & l'exhortoit sans cesse à marquer plus d'estime pour l'amitié de César. Elle lui étoit offerte avec tant d'empressement, que sur les plaintes continuelles qu'il faisoit de son esclavage & de l'indignité de sa condition présente, Atticus prit plaisir à lui faire observer que si les soins assidus & le zèle dans les services étoient une marque (*a*) de servitude, il étoit moins l'esclave des vainqueurs, qu'ils n'étoient les siens. Il le pressoit dans la même vue de composer quelqu'ouvrage qui pût être adressé à César. Mais Cicéron n'y étoit pas porté par son penchant. Il sentoit toute la difficulté d'une entreprise qui auroit toujours un air de flatterie, & qui ne manqueroit pas d'avilir son caractère. Cependant tous ses autres amis lui faisant les mêmes instances, il composa une lettre pour César, sur laquelle on lui conseilla de prendre le sentiment d'Hirtius & de Balbus. C'étoit une exhortation à

(*a*) Et si me hercule, ut tu intelligis, magis mihi isti serviunt, si observare servire est. *Ad Att.* 13, 49.

rétablir la paix & la liberté de la république, avec quelques avis sur la guerre contre les parthes, qu'il lui conseilloit de remettre après qu'il auroit affermi l'ordre & la tranquillité dans les affaires domestiques. Cette pièce, dit-il, ne contenoit rien qui ne fût digne d'un romain. Mais il y régnoit un esprit de liberté qu'Hirtius & Balbus trouvèrent excessif *(a)*, quoiqu'Atticus en parût satisfait. Cicéron plus refroidi que jamais par cette objection, prit le parti de supprimer sa lettre ; & lorsqu'Atticus recommença ses avis, pour lui inspirer plus de complaisance, il lui fit une réponse pleine de noblesse & de fermeté :

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

(b) « J'avois raison de penser qu'avant que d'en» voyer ma lettre à César, il falloit la faire voir » à ses amis. C'est un égard que je devois avoir » pour eux, & une précaution que je devois pren-

---

(a) Epistolam ad Cæsarem mitti video tibi placere. Mihi quidem hoc idem maxime placuit, & eo magis, quod nihil est in ea nisi optimi civis; sed ita optimi, ut tempora quibus parere omnes politici præcipiunt : sed scis ita nobis esse visum ut isti ante legerent. Tu igitur id curabis. Sed nisi plane intelliges iis placere, mittenda non est. *Ad Att.* 12, 51. De epistola ad Cæsarem, κέκρικα. Atque id ipsum, quod isti aiunt illum scribere, se nisi constitutis rebus non iturum in parthos, idem ego suadebam in illa epistola. *Ibid.* 13, 31.

(b) Ad Att. 13, 27.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

» dre pour moi. La franchise avec laquelle ils » m'ont dit ce qu'ils en pensoient, me fait beau» coup de plaisir; & ce qui m'en fait encore » plus, c'est que pour les contenter, il faudroit » refondre toute la lettre, ce que je ne ferai » point assurément. Mais après tout, pour par» ler à César de la guerre des parthes, ne me » suffisoit-il pas de savoir que cela lui feroit plai» sir? Et me suis-je proposé autre chose dans » toute ma lettre que de lui plaire? S'il avoit » été question de lui donner de bons conseils, » aurois-je eu le moindre embarras? Il vaut mieux » laisser là cette lettre; car lorsqu'il n'y a pas » beaucoup à gagner en réussissant, & qu'on peut » perdre quelque chose si l'on ne réussit pas, pour» quoi risquer? Sur-tout puisque j'ai lieu de craindre » après avoir attendu si long-tems à l'écrire, que » César ne se persuade que je ne l'aurois pas écrite » si la guerre n'avoit pas été entièrement finie. » J'appréhende aussi qu'il ne s'imagine que c'est » comme une compensation & un dédommage» ment que je veux lui donner pour l'éloge que » j'ai fait de Caton. Que vous dirai-je? Je me » repentois fort de m'être engagé, & c'est un » bonheur pour moi qu'on ne soit pas content » de ma lettre. J'aurois été exposé à la malignité » & à la censure de ses courtisans, sans excepter

An. de R. 708.
Cicer. 62.
C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III.
M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

» votre neveu » ... (a) Dans une autre occasion: « Pour cette lettre, dit-il, que vous voudriez » que j'écrivisse à César, je vous jure que je ne » puis faire cet effort sur moi-même. Ce n'est » pas la honte qui me retient, quoiqu'elle dût » avoir plus de force que tout autre motif. En » effet, quelle honte n'est-ce pas pour moi de » m'abaisser jusqu'à la flatterie, puisque je devrois » même être honteux de vivre? Mais après la dé» marche que j'ai faite, ce n'est plus ce qui m'em» barrasse. Je voudrois bien pouvoir me servir » de cette excuse; elle seroit digne de moi. La » véritable raison, c'est que je ne vois pas com» ment il faudroit m'y prendre. Vous savez sur » quoi roulent tous les discours que des gens » habiles & éloquens ont adressés à Alexandre. » Ce sont des conseils qu'ils donnoient à un jeune » prince qui aspiroit à la véritable gloire, & qui » souhaitoit qu'on lui montrât le chemin qui » conduit à l'immortalité. On pouvoit traiter ce » sujet avec dignité. Puis-je en faire autant de » celui que j'ai à traiter? Cependant j'en avois » tiré parti le mieux que j'avois pu : mais parce » que dans ma lettre il y a des maximes un peu » plus saines que celles de leur parti, ils n'en » sont pas contens. Je m'en console, & je vous

(a) Ibid. 13, 28.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

» assure que je serois très-fâché que cette lettre » eût été envoyée. Faites réflexion que ce prince » instruit par Aristote, & qui fit paroître d'abord, avec un esprit si élevé, une si grande » modestie, ne fut pas plutôt déclaré roi qu'il » devint superbe, cruel & emporté. Comment » donc un homme dont l'image est portée à côté » de celles des dieux, & placée dans le temple de Romulus, se contenteroit-il d'une lettre » où la flatterie ne seroit pas outrée? j'aime mieux » qu'il soit fâché que je ne lui écrive point, que » s'il l'étoit de ce que je lui aurois écrit. Enfin, » qu'il en pense ce qu'il voudra; je suis délivré » de cet embarras où j'ai été si long-tems, & » dont je vous priois de me tirer. Je souhaite » plus à présent que je ne craignois alors, » d'être exposé à tout son ressentiment. Je suis » préparé à tout »... Enfin, dans une autre occasion : « Ne me parlez plus de cette lettre que » j'écrivois à César. Ce que ses amis disent qu'il » leur mande, qu'il ne portera la guerre chez les » parthes qu'après avoir fait prendre une bonne » forme aux affaires de la république, je le lui con» seillois dans cette lettre. J'ajoutois néanmoins que » s'il avoit un autre dessein, je lui permettois de » le suivre. En effet, César attend pour se déter» miner que je lui dise mon avis, & il ne fera » rien que par mes conseils. Laissons tout cela,

» mon cher Atticus, & soyons du moins à moi-
» tié libres. Nous ne le serons qu'en nous taisant
» & en nous cachant (*a*) ».

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

Cet incident, tout léger qu'il est en apparence, fait naître une réflexion fort naturelle sur l'effet que le pouvoir arbitraire a toujours eu pour la ruine du génie & pour l'extinction de la vérité & du bon sens. A peine la liberté expiroit à Rome, que nous voyons un des plus beaux esprits qui soit jamais sorti du sein de la république, si embarrassé dans sa manière d'écrire & dans le choix de son sujet, que la crainte d'offenser lui fait prendre le parti de supprimer entièrement son ouvrage. C'est la même cause qui a fait tomber par degrés le langage & le génie romain, de cette parfaite élégance qu'on admire dans Cicéron, jusqu'à cette grossièreté & cette barbarie qu'on trouve dans les productions du bas empire.

César ne pensoit à rien moins qu'à se défaire de son pouvoir; & de-là venoient également les témoignages de considération & d'amitié qu'il donnoit à Cicéron, & la conduite froide & réservée que Cicéron tenoit avec lui. Il auroit voulu trouver quelques moyens de rendre son autorité douce & supportable à un citoyen, dont il connoissoit l'invincible aversion pour la

(*a*) Obsecro, abjiciamus ista & semiliberi saltem simus: quod assequemur & tacendo & latendo. *Ibid.* 31.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

tyrannie. Il semble même qu'il le redoutoit; non qu'il le crût capable d'attenter à sa vie, mais il appréhendoit que ses insinuations, ses railleries & son autorité ne fissent naître à d'autres le dessein de quelque violence. D'ailleurs il auroit souhaité de pouvoir tirer quelque témoignage public de son approbation, & de se procurer dans ses écrits une espèce de recommandation à la postérité.

Cicéron voyant au contraire que César ne faisoit rien pour le rétablissement de la république, & que les premières espérances dont il s'étoit flatté s'évanouissoient de jour en jour, devint plus indifférent que jamais pour tout ce qui n'avoit point de rapport à ce but. La liberté étoit la seule condition qui pût lui faire accepter sincèrement l'amitié du vainqueur, & penser ou parler de lui respectueusement. Il ne connoissoit rien, hors de là, qu'il pût regarder comme une faveur, puisque la recevoir d'un maître, c'étoit faire outrage à sa propre dignité, & déguiser sous de fausses apparences une misère réelle. L'étude continuoit donc d'être son unique ressource. Il étoit tranquille, il se croyoit libre, tandis qu'il s'entretenoit avec ses livres (*a*). Ainsi, parlant du malheur des con-

(*a*) Ubi igitur, inquies, philosophia? Tua quidem, in culina: mea molesta est. Pudet enim servire. Itaque facio me alias res agere, ne convicium Platonis audiam. *Ep. fam.* 15, 18.

jonctures

jonctures dans une lettre à Caſſius : « Vous me » demandez, lui dit-il, ce qu'eſt devenue ma phi- » loſophie ? La vôtre, je le ſais, eſt dans votre » cuiſine ; mais la mienne m'eſt à charge. J'ai » honte de me voir eſclave, & je m'efforce de » m'occuper d'autre choſe, pour ne pas entendre » les reproches de Platon ».

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

Avant que Céſar fût revenu d'Eſpagne, Antoine quitta bruſquement l'Italie, pour lui aller faire ſon compliment dans le lieu même de ſes triomphes, ou du moins pour le joindre ſur la route. Mais dès le premier jour de ſa marche, il reçut des dépêches qui l'obligèrent de retourner ſur ſes pas avec la même précipitation. Ce changement excita de nouvelles alarmes dans la ville, ſur-tout entre les partiſans de Pompée, qui commencèrent à craindre ſérieuſement qu'après avoir ſurmonté toutes ſortes d'obſtacles, Céſar ne revînt avec la réſolution d'exercer de ſang-froid une cruelle vengeance ſur tous ſes ennemis, & qu'il n'eût renvoyé Marc-Antoine pour faire l'ouverture de cette ſcène ſanglante. Cicéron même ne fut pas ſans inquiétude. Mais Balbus & Oppius ſe hâtèrent de l'en délivrer (*a*), en lui écrivant

(*a*) Heri cum ex aliorum literis cognoviſſem de Antonii adventu, admiratus ſum nihil eſſe in tuis. *Ad Att.* 12, 18. De Antonio Balbus quoque ad me cum Oppio conſ-

An. de R. 708.
Cicer. 62.
C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III.
M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

les raiſons du retour d'Antoine, qui n'étoient fâcheuſes que pour lui-même. Il avoit acheté les maiſons de Pompée & tous ſes meubles, dans la vente que Céſar en avoit fait faire à ſon retour d'Eſpagne ; & ſe fiant à ſon crédit, il s'étoit perſuadé qu'on le diſpenſeroit de payer. Mais Céſar fatigué de ſes extravagances & de ſes débauches, étoit ſi éloigné de lui accorder cette grace, que prenant le ton d'un maître abſolu, il envoya ordre à L. Plancus (*a*), préteur de Rome, de lui faire payer tout ce qu'il devoit, ou de s'adreſſer à ſes cautions, ſuivant les engagemens qu'il avoit pris par ſon contrat. C'étoit ſur cette nouvelle qu'il étoit retourné ſi promptement à Rome, pour ſe garantir de l'affront qui le menaçoit, & trouver quelque moyen de ſatisfaire Céſar. Mais il en conſerva un reſſentiment ſi vif, qu'on prétend qu'il s'engagea dans une conſpiration contre ſa vie. Céſar du moins en (*b*) fit

cripſit, idque tibi placuiſſe, ne pertubarer. Illis egi gratias. *Ibid.* 19.

(*a*) Appellatus es de pecunia quam pro domo, pro hortis, pro ſectione debebas; & ad te, ad prædes tuos milites miſit. *Phil.* 2, 29. Idcirco urbem terrore nocturno, Italiam multorum dierum metu perturbaſti, ne L. Plancus prædes tuos venderet. *Ibid.* 31.

(*b*) Quin his ipſis temporibus domum Cæſaris percuſſor ab iſto miſſus. Deprehenſus dicebatur eſſe cum ſica. De

ouvertement ses plaintes dans l'assemblée du sénat.

An. de R. 708. Cicer. 62. C. JULIUS CÆSAR, Dictateur III. M. ÆMILIUS LEPIDUS, Général de la Cavalerie.

La guerre d'Espagne ayant fini par la mort de Cnæus Pompée, & par la fuite de Sextus, César acheva la réponse qu'il méditoit depuis long-tems à l'éloge de Caton, & l'envoya aussi-tôt à Rome, où elle fut publiée. Cicéron en prit occasion de lui écrire, pour le remercier de la politesse avec laquelle il étoit traité dans cet ouvrage, & (*a*) pour lui faire son compliment sur l'élégance du style. Cette lettre fut communiquée encore à Balbus & à Oppius, qui l'envoyèrent aussitôt à César. Dans le compte qu'il en rend à Atticus, « si je ne vous ai pas envoyé, lui dit-il, » une copie de ma lettre à César avant qu'elle

---

quo Cæsar, in senatu, aperte in te invehens, questus est. *Ibid.* 29.

(*a*) Conscripsi de his libris epistolam Cæsari, quæ deferretur ad Dolabellam, sed ejus exemplum misi ad Balbum & Oppium, scripsique ad eos ut tum deferri ad Dolabellam juberent meas literas, si ipsi exemplum probassent; ita mihi rescripserunt se nihil unquam legisse melius. *Ad Att.* 13, 50. Ad Cæsarem quam misi epistolam, ejus exemplum fugit me tum tibi mittere. Nec id fuit quod suspicaris, ut me puderet tui. Nec me hercule scripsi aliter quàm si πρὸς σὸν ὅμοιον-que scriberem. Bene enim existimo de istis libris, ut tibi coram. Itaque scripsi & ἀκολακεύτως, & tamen sic ut nihil eum existimem lecturum libentius. *Ibid.* 51.

» fût partie, c'est que je n'y ai pas pensé, & ce » n'est pas, comme vous vous l'imaginez, que » j'aie eu honte de vous laisser voir une flatterie » ridicule. Vous pouvez compter que je lui ai » écrit, comme on s'écrit d'égal à égal. J'estime » fort ses deux livres contre Caton, comme je » vous l'ai dit lorsque nous étions ensemble. Il » n'y a donc point de flatterie dans ce que je » lui ai écrit : cependant je l'ai tourné de ma- » nière que je suis persuadé qu'il ne le lira point » sans plaisir ».

An. de R. 708. Cicer. 62. Coss. Q. FABIUS MAXIMUS. C. TREBONIUS.

César revint à Rome vers la fin du mois (*a*) de septembre, & se dépouillant aussitôt de la qualité de consul, il en revêtit pour le reste de l'année Q. Fabius Maximus & C. Trebonius. Son triomphe dont il s'occupa uniquement à son arrivée, fut le plus magnifique spectacle qu'on eût jamais donné au peuple romain. Mais au lieu d'applaudissemens & d'admiration, il n'obtint des citoyens qu'un morne silence, signe de leur douleur à la vue d'une fête qui leur faisoit sentir la perte de leur liberté & la ruine des plus illustres familles de Rome. Ils avoient déja donné les mêmes marques de tristesse aux jeux du cirque, où la statue de César avoit été portée en

(*a*) Utroque anno binos consules substituit sibi in ternos novissimos menses. *Suet. Jul. Cæs.* 76.

procession par l'ordre du sénat, avec celles des divinités de Rome. On n'avoit point entendu les acclamations ordinaires, au passage des dieux les plus respectés, parce que personne ne vouloit qu'on pût les attribuer à César. Atticus écrivit ces circonstances à Cicéron (*a*), qui lui répondit : « Que votre lettre m'a causé de joie, quoiqu'il » n'y ait rien de plus triste que le spectacle dont » vous me faites le récit ! ... Je suis charmé que » le peuple n'ait pas même applaudi à la statue » de la victoire, à cause d'un si mauvais voisinage. » Brutus a passé ici ; il voudroit fort que j'écrivisse » quelque chose à César, & je m'y étois engagé : » mais Brutus n'a qu'à voir cette belle proces- » sion » ... Cependant César, sans se rebuter de la froideur du peuple, prit une autre voie pour le mettre de meilleure humeur. Il donna à toute la ville deux somptueux festins, où les plus excellens vins de (*b*) Falerne & de Chios furent prodigués.

An. de R. 708. Cicer. 61. Coss. Q. FABIUS MAXIMUS. C. TREBONIUS.

(*a*) Suaves tuas literas, etsi acerba pompa! populum vero præclarum, quod propter tam malum vicinum ne victoriæ quidem plauserit. *Ad Att.* 13, 44.

(*b*) Quid non & Cæsar dictator triumphi sui cœna, vini Falerni amphoras, Chii cados in convivia distribuit ? Idem in hispaniensi triumpho Chium & Falernum dedit. *Plin. Hist.* 14, 15. Adjecit post hispaniensem victoriam duo prandia. *Suet.* 38.

Ann. de R. 708. Cicer. 62. Coss. Q. Fabius Maximus. C. Trebonius.

Peu de tems après son triomphe, le même honneur fut accordé au consul Fabius, un de ses lieutenans dans la guerre d'Espagne, pour avoir réduit à la soumission quelques parties de cette province. Mais la magnificence & l'éclat du triomphe de César, firent trouver celui de Fabius fort méprisable. Dans l'un, les figures des villes conquises, qui faisoient toujours un des ornemens de ces fêtes, étoient d'argent & d'ivoire; & dans l'autre elles n'étoient que de bois : ce qui fit dire (*a*) agréablement à Chrysippus, que les figures de Fabius étoient l'étui de celles de César.

Jusqu'alors Cicéron avoit fait constamment son séjour à la campagne, & s'étoit (*b*) absolument dispensé de paroître au sénat. Mais à l'approche de César, Lepidus (*c*) le pressa par une lettre

---

(*a*) Ut Chrysippus, cum in triumpho Cæsaris eborea oppida essent translata, & post dies paucos Fabii Maximi lignea, thecas esse oppidorum Cæsaris dixit. *Quintil.* 6, 3. *Dio.* 234.

(*b*) Cum his temporibus non sane in senatum ventitarem. *Ep. fam.* 13, 77.

(*c*) Ecce tibi, orat Lepidus ut veniam. Opinor augures nil habere ad templum effandum. *Ad Att.* 12, 42. Lepidus ad me heri literas misit. Rogat magnopere ut sim kalend. in senatu; me sibi & Cæsari vehementer gratum esse facturum. *Ibid.* 47.

de se rendre à Rome pour les seconder, en lui donnant les plus fortes assurances que César seroit extrêmement sensible à cette démarche. Cicéron ne pouvant deviner quel service on attendoit de lui, s'imagina qu'il s'agissoit de la consécration de quelque temple, pour laquelle on avoit besoin nécessairement de trois augures. Mais sans vouloir pénétrer plus loin, il céda enfin aux conseils de ses amis, qui l'avoient toujours sollicité d'abandonner sa solitude. S'étant rendu à Rome, il y trouva l'occasion, peu de jours après l'arrivée de César, d'exercer son autorité & son éloquence en faveur de son ami, le roi Dejotarus.

An. de R. 708. Cicer. 62. Coss. Q. Fabius Maximus. C. Trebonius.

Ce prince qui avoit été déjà puni de son attachement pour Pompée, par la perte d'une partie de ses états, étoit en danger de se voir dépouillé du reste. Son petit-fils l'accusoit d'avoir formé, quatre ans auparavant, des desseins contre la vie de César, dans son palais même, où il l'avoit reçu à son retour d'Egypte. Cette accusation étoit ridicule & sans fondement, mais dans sa disgrace tout étoit capable de lui nuire; & la facilité que César avoit eue à prêter l'oreille à ses accusateurs, marquoit non-seulement qu'il étoit mal disposé pour lui, mais qu'il ne cherchoit peut-être qu'un prétexte pour lui enlever le reste de ses possessions. Brutus s'intéressa vivement à cette cause.

V iv

An. de R. 708.
Cicer. 62.
Coss.
Q. Fabius Maximus.
C. Trebonius.

Lorsqu'il étoit allé au-devant de César à son retour d'Espagne, il lui avoit fait à Nice l'apologie de Dejotarus (*a*), avec une liberté qui avoit frappé le vainqueur, & qui lui avoit fait découvrir mieux que jamais le caractère violent de Brutus. Le plaidoyer de Cicéron fut prononcé dans la maison de César. Il y peignit avec des couleurs si fortes la malignité de l'accusateur, & l'innocence de l'accusé, que César partagé entre la résolution de ne pas l'absoudre & la honte de le condamner, eut recours à l'expédient de remettre sa sentence au premier voyage qu'il feroit dans l'Orient, sous prétexte de quelques informations plus exactes qu'il vouloit prendre sur les lieux (*b*). Cicéron se plaint « de ce » que jamais le roi Dejotarus n'avoit pu obtenir » ni justice ni faveur de César, & que toutes les » fois qu'il avoit plaidé pour lui, ce qu'il étoit » prêt à faire dans toutes les occasions, il n'avoit

(*a*) Les pères Catrou & Rouillé ont pris cette ville pour Nicée, capitale de Bithinie; mais il est clair que c'est Nice.

(*b*) Quis cuiquam inimicior quàm Dejotaro Cæsar?... A quo nec præsens nec absens rex Dejotarus quidquam æqui boni impetravit..... Ille numquam, semper enim absenti affui Dejotaro, quicquam sibi, quod nos pro illo postularemus, æquum dixit videri. *Phil.* 2, 37.

» jamais réussi à faire entendre raison à son juge ». Il envoya une copie de sa harangue à ce prince ; & Dolabella lui ayant demandé la même grace, il lui fit des excuses, en la lui accordant, sur la foiblesse de cet ouvrage, qu'il ne croyoit pas digne d'être (*a*) transcrit. « C'est un présent fort » médiocre, lui disoit-il, que j'ai voulu faire à » mon vieil hôte, un présent grossier, tel que le » sont ordinairement les siens ».

An. de R. 708. Cicer. 62. Coss. Q. FABIUS MAXIMUS. C. TREBONIUS.

César pour faire éclater la confiance qu'il avoit en Cicéron, s'invita lui-même à venir passer un jour avec lui dans sa maison de campagne, & choisit pour cette partie le troisième jour des fêtes saturnales (*b*), qui étoient un tems consacré à la joie. On lit le détail de sa visite (*c*) dans une lettre à Atticus. « Quel hôte, dit-il, & que je » le trouvois redoutable ! Cependant je n'ai pas » sujet de m'en plaindre, & je le crois satisfait

---

(*a*) Oratiunculam pro Dejotaro, quam requirebas, tibi misi. Quam velim sic legas, ut causam tenuem & inopem, nec scriptione magnopere dignam. Sed ego hospiti veteri & amico munusculum mittere volui levidense, crasso filo, cujusmodi ipsius solent esse munera. *Ep. fam.* 9, 12.

(*b*) Depuis la réformation du calendrier, cette fête commençoit le 17 de décembre & duroit trois jours. *Macrob. Saturn.* 1, 10.

(*c*) Ad Att. 13, 42.

An. de R. 708. Cicer. 62. Coss. Q. FABIUS MAXIMUS. C. TREBONIUS.

» aussi de l'accueil qu'il a reçu de moi. Lorsqu'il » étoit arrivé la veille chez Philippus, mon voi- » sin, la maison étoit si remplie de soldats, qu'il » restoit à peine une salle libre pour son souper. » Le nombre étoit d'environ deux mille. Je ne » m'attendois pas d'être plus à l'aise le jour sui- » vant; mais Barba Cassius me délivra de cette » peine, en me donnant une garde, & faisant » camper le reste de la troupe dans la campagne » voisine; de sorte que ma maison étoit fort libre. » César demeura chez Philippus, jusqu'à une » heure après midi. Il n'y vit personne, & s'oc- » cupa, si je ne me trompe, à régler des comptes » avec Balbus. Etant venu chez moi, il s'y mit » dans le bain à deux heures, il s'y fit lire (*a*) les » vers de Mamurra, qu'il écouta sans changer » de contenance. Après s'être fait frotter & par- » fumer, il se mit à table : un vomitif qu'il avoit » pris auparavant (*b*), le fit manger avec beau-

---

(*a*) Mamurra étoit un chevalier romain, général de l'artillerie de César dans les Gaules, où il avoit acquis des biens immenses. Il fut le premier de Rome qui incrusta toute sa maison de marbre, &c. *Plin. Hist.* 36, 6. Il avoit été fort maltraité, aussi-bien que César, dans quelques vers de Catulle qui subsistent encore, & c'étoient vraisemblablement ces vers-là qu'il lisoit à César. *Catull.* 27, 55.

(*b*) La coutume de prendre un vomitif avant le repas,

An. de R. 708.
Cicer. 62.
Coss.
Q. Fabius Maximus.
C. Trebonius.

» coup d'appétit. Il but de même, & fut d'une » humeur charmante : le souper fut bon & bien » servi ; mais (*a*) *pour le goût & l'assaisonne-* » *ment, nos discours ne le cédoient point à nos* » *mets*. Outre la table de César, j'en avois trois » autres pour ses amis, qui ne furent pas servies » avec moins de propreté & d'abondance. Ses » affranchis, & ses esclaves ne manquèrent de » rien non plus. Enfin je m'en suis acquitté avec » honneur. Mais en vérité ce n'est point un hôte

---

qui étoit assez familière à César, (*Pro Dejot.* 7.) étoit commune aussi parmi les autres romains. Ils ne la croyoient pas moins favorable à leur santé qu'à leur gourmandise. Ils vomissoient, dit Seneque, pour manger, & ils mangeoient pour vomir. (*Consol. ad Heliod.* 9.) Ainsi Vitellius, qui étoit un fameux gourmand, conserva longtems sa santé, dit-on, par l'usage constant des vomitifs, tandis qu'il ruinoit celle de ses compagnons de débauche, qui n'usoient pas du même préservatif. *Suet.* 12. *Dio.* 65, 734. Cette pratique passoit pour être si excellente, que les athlètes l'observoient constamment pour entretenir leurs forces. César faisoit donc une politesse à Cicéron, en marquant par-là qu'il pensoit à bien manger & à se réjouir parfaitement.

(*a*) C'est une citation de Lucilius, qui n'est pas distinguée du texte dans les éditions de Cicéron.

.... Sed bene cocto &
Condito sermone bono, & si quæris libenter.

An. de R. 708. Cicer. 62. Coss. Q. FABIUS MAXIMUS. C. TREBONIUS.

» à qui l'on puisse dire, faites-moi le plaisir de » repasser chez moi à votre retour; une fois suffit. Nous n'avons pas dit un seul mot qui eût » rapport aux affaires. Beaucoup d'enjouement & » de littérature. Le passe-tems lui a plu, & » le jour s'est passé fort agréablement. Il parloit » de s'arrêter un jour à Pouzzoles, & un autre » jour à Bayes. Voilà de quelle manière je l'ai » reçu. J'en ai souffert un peu d'embarras, mais » sans incommodité & sans désordre...... En passant près de la maison de Dolabella, son escorte » le suivoit à droite & à gauche, ce qu'on n'a » remarqué dans aucun autre lieu. C'est de Nicius » que je tiens cette circonstance ».

Le dernier jour de décembre, le consul Q. Fabius mourut subitement pendant l'absence de son collègue; & sa mort ayant été déclarée le matin, César lui donna pour successeur à une heure après midi, C. Caninius Rebilus, dont l'office ne devoit durer que le reste du même jour. Cette profanation de la première dignité de l'empire excita l'indignation de tous les citoyens, & la raillerie tomba de tous côtés sur un consulat si ridicule. On nous a conservé (*a*) une partie des bons mots qu'il fit naître, & Cicéron qui y eut

(*a*) Macrob. Saturn. 2, 3, Dio. pag. 236.

plus de part qu'un autre, en rapporte lui-même quelques-uns dans une lettre à Curius.

An. de R. 708. Cicer. 62. Coss. Q. FABIUS MAXIMUS. C. TREBONIUS.

Cicéron à Curius.

Loin de vous conseiller (*a*) comme j'ai fait jusqu'à présent, & de vous presser de nous rejoindre, je pense plutôt à me retirer moi-même dans quelque lieu où je n'entende plus ni les noms ni les actions de ces enfans de Pélops. Vous ne sauriez croire combien je suis dégradé à mes propres yeux depuis que j'ai été présent à tout ce qui s'est passé. Vous en aviez sans doute quelque pressentiment, lorsque vous avez pris le parti de nous quitter, & c'est peut-être ce qui vous a fait presser votre départ; car s'il est fâcheux d'entendre le récit de ces ridicules incidens, il est bien plus insupportable d'en être témoin. C'est donc un bonheur pour vous de ne vous être pas trouvé au champ de mars, lorsqu'à sept heures du matin, & dans le tems qu'on alloit faire l'élection des questeurs, la chaire de Q. Maximus (*b*), à qui l'on donnoit le nom de con-

(*a*) Epist. fam. 7, 30.

(*b*) Cicéron refuse le nom de consul à un homme qui l'étoit de cette façon; & Suetone rapporte que les officiers de Fabius ayant crié suivant l'usage, lorsqu'il entroit au théâtre, *faites place au consul*, le peuple répondit tout d'une voix qu'il n'étoit pas consul. *Suet. Jul. Cæs.* 80.

An. de R. 708. Cicer. 62. Coss. Q. FABIUS MAXIMUS. C. TREBONIUS.

ſul, fut poſée à ſa place. Mais ſa mort ayant été immédiatement déclarée, on vit diſparoître auſſitôt la chaire. Céſar, qui avoit pris les auſpices pour une aſſemblée des tribus, ne laiſſa pas de la changer en une aſſemblée de centuries ; & vers une heure après midi, il nomma un nouveau conſul, pour gouverner l'état juſqu'à une heure après minuit. Il faut donc que je vous apprenne que pendant le conſulat de Caninius, perſonne n'a dîné ; & qu'il ne s'eſt pas commis le moindre crime ſous ſon adminiſtration, car il a été ſi vigilant, qu'il ne s'eſt pas abandonné un ſeul moment au ſommeil. Ces récits vous paroiſſent ridicules, à vous qui êtes abſent, mais ſi vous étiez avec nous, le ſpectacle vous arracheroit des larmes. Que vous dirai-je du reſte ? Car il y a mille faits de la même nature, que je n'aurois pas en vérité la force de ſupporter, ſi je ne m'étois pas réfugié dans le port de la philoſophie, avec notre ami Atticus, le fidelle compagnon de toutes mes études. Adieu.

Céſar avoit tant d'amis & de créatures, qui attendoient de lui le conſulat pour récompenſe de leurs ſervices, qu'il lui étoit impoſſible de les élever tous régulièrement à cet honneur. Il prenoit ainſi l'occaſion d'en favoriſer les uns pour quelques mois, d'autres pour quelques ſemaines, quelques-uns pour un jour, & comme ce n'étoit plus qu'un vain nom qui n'étoit accompagné d'aucun pouvoir,

il lui importoit peu pour quel tems il l'accordoit; d'autant plus que l'espace le plus court donnoit les mêmes droits que le plus long, & que celui qui étoit une fois nommé consul, jouissoit (*a*) ensuite du caractère & du rang de senateur consulaire.

A l'ouverture de la nouvelle année, César se revêtit pour la cinquième fois de la dignité consulaire, & choisit Marc-Antoine pour son collègue. Il avoit promis à Dolabella la place qu'il prit pour lui-même, & ce changement fut l'effet des artifices d'Antoine, qui ne pouvant voir la faveur de Dolabella sans jalousie, s'étoit efforcé d'inspirer des défiances à César. Elles avoient donné lieu sans doute aux précautions offensantes que César avoit gardées en passant dans le voisinage de sa maison. Dolabella fut si vivement touché de ces outrages, que son indignation le conduisit au sénat, où n'ayant point la hardiesse de s'emporter contre César, il fit un discours fort injurieux contre Antoine. Cette querelle produisit entr'eux des excès si violens, que pour les terminer, César promit de résigner sa place à Dolabella, (*b*) lorf-

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

(*a*) Dio. 240.

(*b*) Cum Cæsar ostendisset, se, priusquam proficisceretur, Dolabellam consulem esse jussurum, hic bonus augur eo se sacerdotio præditum esse dixit, ut comitia auspiciis vel impedire, vel vitiare posset; idque se facturum asseveravit. *Phil.* 2, 32.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

qu'il partiroit pour aller faire la guerre aux parthes. Mais Antoine protesta qu'en qualité d'augure il s'opposeroit à cette résignation ; & ne gardant plus de mesures, il déclara ouvertement que le sujet de sa querelle avec Dolabella, étoit de l'avoir surpris dans les efforts (*a*) qu'il avoit faits pour débaucher sa sœur & sa femme. C'étoit vraisemblablement une calomnie, par laquelle il vouloit excuser son divorce & le nouveau mariage qu'il venoit de faire avec Fulvia, veuve de Clodius.

Il ne manquoit rien à la gloire & à l'autorité de César. C'étoit (*b*), suivant l'expression de Florus, une victime toute parée pour le sacrifice. Il avoit reçu du sénat les honneurs les plus extravagans que la flatterie puisse inventer, un temple, des autels, & des prêtres. Son image avoit été portée dans les processions publiques avec celles des dieux. Sa statue étoit placée entre celles des rois. On avoit donné son nom au septième mois de l'année, & la dictature (*a*) lui

(*a*) Frequentissimo senatu hanc tibi esse cum Dolabella causam odii dicere ausus es, quod ab eo sorori & uxori tuæ stuprum oblatum esse comperisses. *Ibid.* 2, 38.

(*b*) Quæ omnia, velut infulæ, in destinatam morti victimam congerebantur. *Flor.* 4, 2, 92.

(*c*) Flor. ibid. Suet. Jul. Cæs. 76.

étoit

étoit abandonnée perpétuellement. Cicéron s'efforça de ramener tous ces excès (*a*) aux bornes de la raison. Mais ses efforts furent inutiles. César avoit autant d'avidité pour recevoir, qu'on marquoit d'ardeur à lui faire sans cesse de nouvelles offres. Il sembloit qu'il voulût essayer jusqu'où l'adulation pouvoit être portée par des hommes tels que les romains. Après avoir obtenu tout ce qu'il pouvoit désirer, & lorsque rien ne manquoit effectivement à son pouvoir, son ambition lui suggéra qu'elle avoit besoin d'un titre, sans lui laisser assez de prudence pour considérer qu'il n'en pouvoit recueillir que de la haine & de l'envie. Enfin, il souhaita d'être nommé *roi*. Plutarque admire la folie du peuple romain, qui ne put entendre ce nom sans horreur, lorsqu'il souffroit avec tant de patience tous les effets du gouvernement absolu. Mais s'il y avoit quelqu'un de réellement insensé, c'étoit César. Il est naturel à la multitude de se laisser gouverner par des noms : au lieu qu'on ne sauroit excuser un homme tel que César, d'avoir attaché tant de prix à un vain titre, qui, loin d'ajouter quelque chose à sa puissance ou à sa gloire, sembloit bien plus propre à diminuer cette supériorité de

An. de R. 709.
Cicer. 63.
Coss.
C. JULIUS CÆSAR V.
MARC. ANTONIUS.

(*a*) Plutarq. *Vie de César.*

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

grandeur & de dignité dont il étoit réellement en possession.

Entre les flatteries qu'on inventoit chaque jour pour lui plaire, on institua à son honneur une nouvelle société de Lupercièns, qui porta son nom, & dont Marc-Antoine fut le chef. Le jeune Quintus Cicéron s'y fit admettre (*a*), du consentement de son père, mais contre l'inclination de son oncle, qui traita non-seulement de flatterie, mais d'indécence dans un jeune homme de son rang, de s'allier à des gens si immodestes, qu'ils couroient nuds dans les rues de Rome, avec des mouvemens qui approchoient de la fureur. L'ouverture de cette fête se fit au mois de février. César, vêtu de sa robe triomphale (*b*), s'assit dans une chaire d'or, sur la tri-

(*a*) Quintus pater quartum, vel potius millesimum nihil sapit, qui lætetur Luperco filio & Statio, ut cernat duplici dedecore cumulatam domum. *Ad Att.* 12, 5.

(*b*) Sedebat in rostris collega tuus, amictus toga purpurea, in sella aurea, coronatus : ascendis, accedis ad sellam, diadema ostendis : gemitus toto foro...... Tu diadema imponebas cum plangore populi, ille cum plausu rejiciebat. At etiam adscribi jussit in fastis : ad Lupercalia C. Cæsari, dictatori perpetuo, M. Antonium consulem populi jussu regnum detulisse, Cæsarem uti noluisse. *Phil.* 2, 34. Quod ab eo ita repulsum erat ut non offensus videretur. *Vell. Pat.* 2, 56.

tribune aux harangues, pour jouir du spectacle des courses, tandis que le consul Antoine s'avançant à la tête d'une troupe de ses associés, vint lui faire l'offre du diadême royal, & tenta de le lui mettre sur la tête. Mais cette entreprise ne fut reçue de l'assemblée qu'avec un profond gémissement. César qui s'en apperçut rejeta aussitôt les offres d'Antoine, & son refus lui attira des acclamations universelles. Cependant Antoine eut la hardiesse de faire mettre dans les actes publics, que par le commandement du peuple, il avoit offert à César le titre & le pouvoir de roi, & que César n'avoit pas voulu l'accepter.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

Deux tribuns, Marcellus & Cesetius, ne se bornèrent point comme le peuple, à marquer leur mécontentement par leur silence. Ils arrachèrent le diadême qui avoit été mis secrètement sur la statue de César, ils firent arrêter ceux qu'ils soupçonnoient de cette action, & déclarant que César (a) même avoit en horreur le titre de roi, ils imposèrent un châtiment public à quelques citoyens qui l'avoient salué de ce nom dans les rues. Une opposition si formelle irrita César jusqu'à le faire sortir des bornes de sa modération ordinaire. Il accusa les deux tribuns d'avoir

(a) Suet. J. Cæs. 79. Dio. 245. App. liv. 2, 496. Vell. Pat. 2, 68.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

voulu soulever le peuple contre lui, en persuadant à la ville qu'il aspiroit au titre de roi. Mais lorsque le sénat lui parut disposé à les faire punir rigoureusement, il se contenta de les dépouiller de leur magistrature & de leur ôter la qualité de sénateurs ; nouvelle preuve pour le peuple, qu'il désiroit ardemment un nom qu'il feignoit de mépriser.

Il avoit achevé tous ses préparatifs pour l'expédition contre les parthes. Ses légions étoient déjà parties pour la Macédoine. Il avoit réglé pour deux ans la succession des magistrats (*a*). Dolabella étoit nommé consul à sa place pour le reste de l'année ; A. Hirtius & C. Pansa pour l'année suivante ; D. Brutus & Cn. Plancus pour celle d'après. Mais avant son départ il étoit résolu de se faire accorder le titre de roi par l'assemblée du sénat, & la soumission qu'il y avoit trouvée jusqu'alors pour tous ses désirs, sembloit lui répondre du succès de cette entreprise. Cependant pour la faire goûter insensiblement au peuple, il fit répandre adroitement dans la ville, que suivant d'anciennes prophéties du livre des sibylles (*b*),

(*a*) Etiamne consules & tribunos plebis in biennium quos ille voluit ? *Ad Att.* 14, 6.

(*b*) Proximo autem senatu L. Cottam Quindecimvirum sententiam dicturum, ut quoniam libris fatalibus

les parthes ne pouvoient être vaincus que par un roi; & sur ce fondement, Cotta qui étoit chargé de la garde de ces livres sacrés, devoit proposer au sénat de lui offrir la dignité royale. Cicéron parlant de ce dessein dans la suite, dit qu'on s'étoit assez attendu qu'il paroîtroit quelque témoignage forgé, pour soutenir les prétentions de César: « mais accordons-nous, dit-il, avec les » pontifes, & convenons avec eux qu'ils tireront » de leurs livres toute autre chose qu'un roi, car » ni les hommes ni les dieux n'en souffriront plus » à Rome (*a*) ».

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

On auroit pu s'attendre qu'après avoir essuyé tant de fatigues & de dangers, après avoir employé tant d'efforts & tant d'années à s'ouvrir le chemin de l'empire, César, qui approchoit de la vieillesse, prendroit le parti de passer le reste de ses jours dans la possession tranquille des honneurs & des plaisis que le pouvoir absolu & le

---

continêretur, parthos non nisi à rege posse vinci, Cæsar rex appellaretur. *Suet. c.* 79. *Dio.* 247.

(*a*) Quorum interpres nuper falsa quædam hominum fama dicturus in senatu putabatur, eum quem revera regem habebamus, appellandum quoque esse regem, si salvi esse vellemus...... Cum antistibus agamus ut quidvis potius ex illis libris quàm regem proferant, quem Romæ posthac nec dii nec homines esse patientur. *De Divin.* 2, 34.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

gouvernement du monde sembloit lui offrir. Mais au milieu de toute sa gloire, il ne connoissoit point encore le repos. Il voyoit le peuple mal disposé pour lui, & révolté au fond contre son autorité. Si la magnificence des fêtes & des spectacles amusoit un moment la ville, elle retomboit bientôt dans le regret d'avoir payé ces plaisirs trop cher. Il paroît donc que l'expédition contre les parthes ne fut qu'un prétexte politique pour s'éloigner pendant quelque tems de Rome, & laisser à ses ministres l'exercice d'un pouvoir odieux, tandis que s'occupant à cueillir de nouveaux lauriers, & réparant les pertes de l'empire par la défaite de ses plus redoutables ennemis, il tâcheroit de faire goûter aux romains un règne aussi glorieux au dehors que doux & clément dans leurs murs.

Mais une ardeur trop impatiente de se voir revêtu du titre de roi, renversa tous ses projets & précipita sa malheureuse catastrophe. Les nobles qui en vouloient depuis long-tems à sa vie, se virent forcés de hâter l'exécution de leur complot (*a*), pour éviter la honte de concourir

(*a*) Quæ causa conjuratis fuit maturandi destinata negotia, ne assentiri necesse esset. *Suet. Jul. Cæs.* 80. *Dio*, p. 247.

eux-mêmes à lui assurer un nom qu'ils détestoient; & les deux Brutus, qui devoient tout l'honneur de leur sang à l'ancienne expulsion des rois, n'en purent regarder le rétablissement que comme une infamie personnelle, qui souilleroit éternellement leur nom. Suétone assure qu'il y eut plus de (*a*) soixante personnes engagées dans la conspiration, la plupart sénateurs & consulaires; mais les deux principaux chefs furent M. Brutus & C. Cassius.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. Julius Cæsar V. Marc. Antonius.

M. Junius Brutus étoit âgé d'environ quarante ans. Il descendoit en ligne directe (*b*) de L.

(*a*) Conspiratum est in eum à sexaginta amplius, C. Cassio, Marcoque & Decimo Bruto principibus conspirationis. *Suet.* 18.

(*b*) Quelques anciens écrivains ont révoqué en doute l'extraction de Brutus, particulièrement Denis d'Halicarnasse, critique fort judicieux. Cependant Brutus n'essuya là-dessus aucune contradiction pendant sa vie. Cicéron en parle comme d'une chose qui n'étoit pas douteuse. Il cite souvent l'image du vieux Brutus, que Marcus avoit chez lui comme celles de tous ses ancêtres, & Atticus qui étoit fort versé dans les généalogies, avoit dressé celle de Brutus, qu'il faisoit descendre de père en fils du premier consul de Rome. *Corn. Nep. Vit. Att.* 18. *Tuscul. disp.* 41.

Brutus étoit né sous le troisième consulat de L. Cornelius Cinna, & celui de Cn. Papirius Carbo, l'an de Rome 688, ce qui réfute assez l'opinion vulgaire qu'il étoit fils de César, puisqu'il n'avoit que quinze ans moins que lui, & qu'on ne peut supposer que la familiarité de Servilia sa mère avec

X iv

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

Brutus, premier consul de Rome, qui avoit chassé Tarquin & rendu les romains un peuple libre. Ayant perdu son père dans sa première jeunesse, il avoit trouvé dans M. Caton, son oncle, un tuteur sage & éclairé, qui en le faisant élever dans l'étude des belles-lettres, & sur-tout dans celle de l'éloquence & de la philosophie, s'étoit chargé lui-même de lui inspirer l'amour de la liberté & de la vertu. Les qualités naturelles de Brutus lui acquirent autant de distinction que son industrie & son travail. Il s'étoit fait un nom au barreau dans l'âge où l'on commence à peine à connoître les affaires. Sa manière de parler étoit correcte, élégante, judicieuse, mais elle manquoit de cette force & de cette abondance qui est nécessaire à la perfection de l'orateur. Son étude favorite étoit la philosophie. Quoiqu'il fît profession de la secte la plus modérée, qui étoit celle des académiciens, sa gravité naturelle, & l'exemple de Caton son oncle lui faisoit affecter la sévérité des stoïciens; mais cette affectation lui réussissoit mal, car il étoit

---

César, eût commencé avant la mort de Cornelia, que César avoit épousée dans l'âge le plus tendre, qu'il avoit aimée passionnément, & dont il fit l'oraison funèbre pendant sa questure, c'est-à-dire, à l'âge de trente ans. *Vid. J. Cæs. c.* 1, 6, 50. *Brut. Suet. p.* 343, 447, *& Corsadi Notas.*

d'un caractère doux, porté à la clémence, & souvent même la tendresse de son naturel lui fit démentir publiquement la rigueur de ses principes. Quoique sa mère fût liée fort étroitement avec César, il avoit toujours été si attaché au parti de la liberté, que sa haine contre Pompée ne l'avoit point empêché de se déclarer pour lui. Au combat de Pharsale, César qui l'aimoit particulièrement, avoit donné ordre qu'il fût épargné; & lorsque les restes du parti vaincu passèrent en Afrique, la générosité du vainqueur eut autant de force que les larmes de Servilia, pour lui faire abandonner les armes & le faire retourner en Italie. On lui offrit tous les honneurs qui pouvoient le consoler du malheur de sa patrie: mais l'indignité de recevoir d'un maître ce qu'il n'auroit voulu devoir qu'au choix libre de ses concitoyens, lui causa toujours plus de chagrin que ces distinctions ne lui auroient apporté de plaisir; sans compter que la destruction de ses meilleurs amis lui inspiroit pour la cause de tant d'infortunés, une horreur que les faveurs & les caresses ne purent jamais surmonter. Il se conduisit donc avec beaucoup de réserve pendant le règne de César, vivant éloigné de la cour, sans prétendre aucune part aux conseils; & lorsqu'il s'étoit cru obligé de prendre la défense du roi Déjotarus, il avoit convaincu César qu'il n'y avoit pas de

An. de R. 709.
Cicer. 63.
Coss.
C. JULIUS CÆSAR V.
MARC. ANTONIUS.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

bienfaits qui pussent lui faire oublier qu'il n'étoit pas libre. Dans cet intervalle il avoit cultivé l'amitié de Cicéron, dont il savoit que les principes ne s'accordoient pas plus que les siens avec les mesures du vainqueur, & dans le sein duquel il versoit volontiers ses plaintes sur le misérable état de la république. Ce fut peut-être par ces conférences, autant que par le mécontentement général des honnêtes gens, qu'il fut animé dans le dessein de rendre la liberté à sa patrie. Il avoit défendu publiquement Milon, après le meurtre de Clodius, par cette maxime qu'il soutenoit sans exception, que ceux qui violent habituellement les loix, & qui ne peuvent être réprimés par la justice, doivent être punis sans aucune forme de procès. C'étoit le cas de César, beaucoup plus que celui de Clodius, car son pouvoir le rendoit si supérieur aux loix, que l'assassinat étoit l'unique moyen de le punir. Aussi Brutus n'eut-il pas d'autre motif; & Marc-Antoine fut assez juste pour dire de lui, qu'il étoit le seul des conjurés qui fût entré dans la conspiration par principes, tandis que les autres n'avoient suivi que des mouvemens particuliers de haine & de malignité (*a*). Ils s'étoient ligués

(*a*) Natura admirabilis & exquisita doctrina, & singularis industria. Cum enim in maximis causis versatus esses,

contre César ; mais Brutus n'en vouloit qu'au tyran.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

Caius Cassius descendoit aussi d'une famille ancienne, & distinguée par son zèle pour la liberté publique. On rapporte de Sp. Cassius, un de ses ancêtres, qu'après avoir obtenu l'honneur du triomphe, & s'être vu trois fois revêtu de la dignité de consul, il fut tué par son propre père, pour avoir aspiré au pouvoir absolu. Caius avoit marqué dès son enfance ce qu'on devoit attendre un jour de l'élévation de son esprit & de son amour pour la liberté. Etant aux écoles avec Faustus, fils de Sylla, il fut si indigné de lui entendre vanter le pouvoir & la grandeur de son père, qu'il lui donna un soufflet ; & lorsque Pompée les eut fait venir devant lui tous deux, pour prendre connoissance de cette querelle, il

---

&c. *Brut.* 26. Quo magis tuum, Brute, judicium probo, qui eorum, id est ex vetere academia, philosophorum sectam secutus es, quorum in doctrina & præceptis disserendi ratio conjungitur cum suavitate dicendi & copia. *Brut.* 19. Nam cum inambularem in Xisto, ad me Brutus, uti consueverat, cum T. Pomponio venerat. *Brut.* 13. Tum Brutus, itaque doleo & illius consilio & tua voce populum romanum carere tandiu. Quod cum per se dolendum est, tum multo magis consideranti ad quos ista non translata sint, sed nescio quo pacto devenerint. *Brut.* 269. Plutarq. *Vie de Brutus.* *Appian.* p. 498.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. AN- T....

déclara en sa présence, que si Faustus avoit la hardiesse de tenir encore le même discours, il ne le ménageroit pas davantage. Il avoit signalé son courage dans la guerre contre les parthes, sous le commandement de Crassus, dont il étoit questeur; & cet infortuné général auroit sauvé sa vie & son armée s'il eût suivi ses conseils. Après la défaite des troupes romaines, il avoit fait une retraite honorable en Syrie avec le reste de ses légions. Ensuite se voyant poursuivi par les parthes, qui le bloquèrent dans Antioche, il profita si habilement de leurs fautes, que non-seulement il sauva cette ville & toute la province, mais qu'il remporta sur eux une victoire considérable, dans laquelle ils perdirent leur général. Dans la guerre civile il rassembla quelques débris de la malheureuse journée de Pharsale, qu'il embarqua sur dix-sept vaisseaux, avec lesquels il gagna les côtes de l'Asie, pour y renouveler ses efforts contre César. Mais les historiens nous racontent qu'ayant rencontré ce terrible vainqueur sur l'Hellespont, dans une barque de passage où il pouvoit facilement lui ôter la vie, il fut au contraire si effrayé de cette rencontre, qu'il lui livra lâchement sa flotte. Ce récit, quoique bien attesté, paroît incroyable d'un homme tel que Cassius, sur-tout lorsqu'on le trouve tout-à-fait différent dans Cicéron. En

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

effet, on lit dans la ſeconde philippique, que Caſſius étant averti de l'approche de Céſar, l'attendit dans une baie de Cilicie, à l'embouchure du Cydnus, avec la ferme eſpérance de le ſurprendre & de l'accabler; mais que l'heureux Céſar débarqua ſur une rive oppoſée; & que Caſſius ayant manqué ſon deſſein, & voyant l'ennemi dans un lieu qui s'étoit déclaré pour lui, ſe crut alors forcé de faire auſſi ſa paix en le joignant avec ſa flotte. Il épouſa Tertia, ſœur de Brutus, ce qui ſervit ſans doute à le lier plus étroitement avec lui qu'on n'auroit pu l'attendre de la différence de leurs caractères & de leurs principes philoſophiques. Ils ſe conduiſirent toujours dans les mêmes vues & par les mêmes conſeils. Caſſius avoit du courage, de l'eſprit, & du ſavoir (*a*); mais il avoit l'humeur violente & cruelle.

(*a*) C. Caſſius in ea familia natus quæ non modo dominatum, ſed ne potentiam quidem cujuſquam ferre potuit. *Phil.* 2, 11. Quem ubi primum magiſtratu abiit damnatumque conſtat, ſunt qui patrem auctorem ejus ſupplicii ferant. Eum cognita domi cauſa verberaſſe ac necaſſe, peculiumque filii Cereri conſecraſſe. *Liv.* 2, 41. Cujus filium Fauſtum C. Caſſius condiſcipulum ſuum, in ſchola, proſcriptionem paternam laudantem colapho percuſſit. *Val. Max.* 3, 1. Plutarq. *Vie de Brutus.* Reliquas legionum C. Caſſius quæſtor conſervavit, Syriamque adeo in populi romani poteſtate retinuit, ut tranſgreſſos in eum parthos

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

Brutus faisoit rechercher son amitié, parce qu'il étoit aimable; & Cassius faisoit désirer la sienne, parce qu'il étoit dangereux d'avoir un si redoutable ennemi. Il abandonna la secte des stoïciens dans ses dernières années, pour s'attacher à celle d'Epicure, dont la doctrine lui parut plus naturelle & plus raisonnable : mais ce fut en soutenant que le plaisir recommandé par son nouveau maître ne devoit être cherché que dans la pratique de la justice & des autres vertus. Ainsi lorsqu'il se donna pour épicurien, il ne cessa point de vivre en stoïque. Ses plaisirs furent toujours modérés, sa tempérance extrême dans l'usage des

---

felici rerum eventu fugaret ac funderet. *Vell. Pat.* 2, 46. *Phil.* 11, 14. *App.* 2, 483. *Dio.* 42, 188. *Suet. Jul. Cæs.* 63. C. Cassius sine his clarissimis viris hanc rem in Cilicia ad ostium fluminis Cydni confecisset, si ille ad eam ripam quam constituerat, non ad contrariam naves appulisset. *Phil.* 2, 11. E quibus Brutum amicum habere malles, inimicum timeres magis Cassium. *Vell. Pat.* 2, 72. *Ep. fam.* 15, 19. Cassius tota vita aquam bibit. *Senec.* 347. Quamquam quicum loquor? Cum uno fortissimo viro: qui postea quàm forum attigisti, nihil fecisti nisi plenissimum amplissimæ dignitatis. In ista ipsa αἱρέσει, metuo ne plus nervorum sit quàm ego putarim, si modo eam tu probas. *Ep. fam.* 13, 16. Differendo consulatum, Cassium offenderat. *Vell. Pat.* 2, 36. Plutarq. *Vie de Brutus. App.* 408.

alimens, & pendant toute sa vie il ne but que de l'eau pure. Son respect & son attachement pour Cicéron, avoient commencé dès sa jeunesse, à l'exemple de tous les jeunes gens que leurs inclinations portoient à la vertu. Leur liaison avoit augmenté pendant la guerre civile & sous le règne de César, par la conformité sans doute de leurs sentimens, qu'ils se communiquèrent dans leurs lettres avec toute la confiance d'une parfaite amitié. Cicéron le raille quelquefois dans les siennes d'avoir abandonné ses anciens principes pour embrasser l'épicurianisme; mais il loue la droiture avec laquelle il s'étoit porté à ce changement, & « cette secte, dit-il, commençoit à lui paroître » plus nerveuse depuis que Cassius en étoit de» venu le partisan ».

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

Les anciens écrivains ont cru trouver dans quelques dégoûts que Cassius avoit reçus de César, les motifs qui l'armèrent contre sa vie. César lui avoit pris quelques lions, qu'il tenoit en réserve pour une fête publique. Il lui avoit refusé le consulat. Il avoit donné la préférence à Brutus dans le choix de la plus honorable préture. Mais il n'est pas besoin de chercher d'autre cause que son humeur & ses principes. C'étoit de-là que César se croyoit menacé; & lorsqu'on l'avertissoit de se défier d'Antoine & de Dolabella, il répondoit que s'il redoutoit quelqu'un, ce

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC ANTONIUS.

n'étoit pas ceux qui avoient l'humeur libre & les cheveux bien frisés, mais les gens maigres, pâles & mélancoliques.

Après Brutus & Cassius, les chefs de la conspiration étoient Decimus Brutus & C. Trebonius. Ils avoient été tous deux constamment dévoués à César, & dans toutes ses guerres ils avoient obtenu de lui toutes sortes de distinctions & de faveurs. Decimus étoit de la même famille que M. Brutus. César, comme effrayé d'un nom qui devoit être en aversion à tous les rois, n'avoit rien épargné pour l'attacher à ses intérêts, & croyoit s'être assuré son amitié en le nommant gouverneur de la Gaule Cisalpine, consul pour l'année suivante (*a*), & son second héritier après Octave son neveu. Il ne paroît pas que Decimus se fût distingué par aucun caractère particulier de vertu, ni qu'il eût jamais marqué un zèle extraordi-

(*a*) Adjectis etiam consiliariis cædis, familiarissimis omnium, & fortuna partium ejus in summum evectis fastigium, D. Bruto, & C. Trebonio, aliisque clarissimis nominis viris. *Vell. Pat.* 2, 56. Pluresque percussorum in tutoribus filiis nominavit: Decimum Brutum etiam in secundis hæredibus. *Suet. J. Cæs.* 83. *Cæs. Comm. de Bell. civil. liv.* 2. Plutarq. *Vie de Brutus. App. p.* 497, 518. *Dio, liv.* 44, 247, &c. D. Brutus Decimus Brutus, cum Cæsaris primus omnium amicorum fuisset, interfector fuit. *Vell. Pat.* 2, 64.

naire pour la patrie ; de sorte qu'après le succès de la conspiration, tout le peuple fut surpris de le voir au nombre des conjurés. Cependant il étoit brave, généreux, magnifique ; il jouissoit d'une fortune immense, dont il faisoit un usage honorable ; & dans la guerre suivante il employa près de deux millions de son propre argent à l'entretien d'une armée contre Antoine. An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

Trebonius ne tiroit aucun lustre de son origine. C'étoit un homme nouveau, un sénateur de la création de César, qui l'avoit élevé par tous les degrés des honneurs publics, jusqu'à la dignité de consul qu'il avoit possédée trois mois. Antoine l'appelle le fils d'un bouffon ; mais Cicéron prétend qu'il étoit (a) d'une famille équestre.

(a) Scurræ filium appellat Antonius. Quasi vero ignotus nobis fuerit splendidus eques romanus Trebonii pater. *Phil.* 13, 10. Trebonii consilium, ingenium, humanitatem, innocentiam, magnitudinem animi in patria liberanda quis ignorat ? *Phil.* 11, 4. Liber iste, quem mihi misisti, quantam habet declarationem amoris tui ! Primum quod tibi facetum videtur quicquid ego dixi, quod aliis fortasse non item : deinde, quod illa, sive faceta sunt, sive sic fiunt narrante te, venustissima. Quin etiam, antequam ad me veniatur, risus omnis pœne consumitur, &c. *Ep. fam.* 15, 21. *It.* 12, 16. Qui libertatem populi romani unius amicitiæ præposuit, depulsorque dominatus quàm particeps esse maluit. *Phil.* 2, 11.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

Sa prudence, sa droiture, la douceur de son caractère, son goût pour les beaux-arts, & la gaieté naturelle de son humeur, lui composoient un mérite plus solide que celui de la naissance. Après la mort de César il publia un volume des bons mots de Cicéron, qu'il avoit pris la peine de recueillir, & Cicéron le remercia d'y avoir ajouté de la force & de l'agrément, par le tour ingénieux qu'il leur avoit donné de son style. Comme les historiens ne rapportent aucune raison qui pût lui faire désirer la mort d'un homme de qui il n'avoit reçu que des bienfaits, on peut croire avec Cicéron, qu'il ne prit pour guide que sa grandeur d'ame & son amour pour la patrie, qui lui firent préférer la liberté de Rome à l'amitié d'un particulier, & la gloire de perdre un tyran à l'avantage de partager sa fortune & sa puissance.

Les autres conspirateurs étoient ou de jeunes gens d'un sang noble, qui cherchoient à venger la ruine de leurs familles & la mort de leurs plus proches parens, ou des citoyens d'une naissance commune, dont Brutus & Cassius (*a*) connoissoient la fidélité & le courage. Ils étoient convenus dans une assemblée générale, d'exécuter

---

(*a*) In tot hominibus, partim obscuris, partim adolescentibus, &c. *Phil.* 2, 11.

leur entreprise au sénat, le jour des ides, c'est-à-dire le 15 de mars, sûrs que le sénat applaudiroit à leur action & leur prêteroit même (a) son assistance. Ils regardèrent comme une circonstance fort heureuse qu'il dût s'assembler ce jour-là dans la salle que Pompée avoit fait bâtir près de son théâtre, & que César par conséquent pût être sacrifié aux pieds de la statue (b) de ce grand homme, comme une victime capable d'appaiser ses manes. Les conjurés se persuadèrent aussi que toute la ville ne manqueroit pas de se déclarer pour eux; cependant pour ne rien donner au hasard, Decimus Brutus, qui entretenoit un grand nombre de gladiateurs, leur commanda de se tenir armés & prêts à paroître au premier signe. La seule délibération qui les arrêta long-tems & qui causa quelque division dans leur assemblée, regardoit Marc-Antoine & Lépidus. La plupart vouloient qu'ils fussent tués avec César, sur-tout Antoine qui étoit le plus inquiet des deux, & le plus redoutable pour la liberté qu'on se proposoit de rétablir. Cassius insistoit vivement sur la nécessité de s'en défaire; mais les deux Brutus prirent parti en sa faveur; & ramenèrent tous les autres à leur opinion. Ils

An. de R. 709.
Cicer. 63.
Coss.
C. JULIUS CÆSAR V.
MARC. ANTONIUS.

(a) Appian. 499.

(b) Postquam senatus idibus martiis in Pompeii curiam edictus est, facile tempus & locum prætulerunt. *Suet.* 80.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. Julius Cæsar V. Marc. Antonius.

représentèrent qu'en répandant plus de sang qu'il n'étoit nécessaire, ils feroient tort à leur cause, ils s'attireroient un reproche de cruauté, & qu'on pourroit les accuser d'avoir vengé Pompée plutôt que la patrie, moins pour rétablir la liberté que pour satisfaire leurs ressentimens particuliers, & se saisir eux-mêmes du pouvoir absolu. Mais ce qui eut encore plus de force pour sauver Antoine, fut la vaine persuasion, qu'après avoir perdu l'appui de César, il deviendroit plus traitable & se laisseroit entraîner par les circonstances; erreur qui leur fit perdre tout le fruit de leur entreprise & qui causa leur ruine, comme Cicéron leur en fait mille fois un reproche (*a*) dans ses lettres.

Les historiens rapportent un grand nombre de prodiges, qui semblèrent annoncer (*b*) la mort de César. Cicéron s'est étendu sur un des plus remarquables. Dans un sacrifice qui se fit quelques jours avant les ides de mars, auquel César assistoit dans sa chaire d'or & vêtu de sa robe

---

(*a*) Plutarq. *Vie de César*. Appian. 2, 499, 502. Dio. 247, 248. Quàm vellem ad illas pulcherrimas epulas me idibus martiis invitasses. Reliquiarum nihil haberemus. *Ep. fam.* 10, 28, 12, 4. *Ad Brut.* 2, 7.

(*b*) Sed Cæsari futura cædes evidentibus prodigiis denunciata est, &c. *Suet.* 81. Plutarq. *Vie de César*.

triomphale, la victime, qui étoit un bœuf, se trouva sans cœur. César paroissant frappé de cet accident, Spurina, un des haruspices, l'avertit de prendre garde *que faute de conseil il ne fût exposé à quelque danger pour sa vie, parce que la source de la vie & du conseil étoit dans le cœur.* Le sacrifice ayant été renouvelé le jour suivant dans l'espérance de trouver les entrailles plus heureusement disposées, on s'apperçut que la victime (*a*) manquoit encore de quelques parties nobles, telles que le foie & le poumon, ce qui fut regardé comme un des plus horribles présages. Cicéron tourne ces prodiges en ridicule;

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. Julius Cæsar V. Marc. Antonius.

(*a*) De Divinat. 1, 52, 2, 16. Le cas des victimes qui se trouvoient quelquefois sans cœur ou sans foie, fit naître une question curieuse sur ce phénomène, entre ceux qui croyoient la réalité de ces sortes de présages, comme les stoïciens. La solution commune étoit que les dieux faisoient ces altérations au moment du sacrifice, en changeant ou anéantissant les parties qui répondoient aux évènemens futurs, & qui devoient servir à donner des lumières aux haruspices. *De Divin. ibid.* Mais les naturalistes rioient d'un sentiment si peu philosophique, & prétendoient que l'annihilation & la création étoient deux choses également impossibles. Ce qu'il y a de plus vraisemblable dans tous ces récits, c'est que les amis de César employoient toutes sortes d'artifices pour lui faire sentir les dangers continuels qui le menaçoient.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

mais parmi le peuple ils passoient pour des vérités respectables, & ceux qui en étoient le plus frappés, s'entredisoient sécrètement que la vie de César étoit en danger. Ses amis, qui ne furent pas exempts d'alarmes, s'efforçèrent de lui inspirer les mêmes craintes, & l'ébranlèrent jusqu'à le faire balancer s'il iroit au sénat, qui étoit actuellement assemblé par son ordre. Decimus Brutus le railla de cette inquiétude; & lui représentant qu'il ne pouvoit se dispenser (*a*) de paroître sans faire insulte à l'assemblée, il l'obligea, comme malgré lui, de se précipiter dans l'abîme où son destin l'entraînoit.

Le matin du même jour, M. Brutus & C. Cassius se trouvèrent au forum, suivant l'usage, pour entendre & juger les causes publiques en qualité de préteurs. Quoiqu'ils portassent leur poignard sous leur robe, leur contenance n'en étoit pas moins calme. Ils firent paroître la même tranquillité jusqu'au moment où l'on vint les avertir que César alloit au sénat. S'y étant rendus aussitôt, ils exécutèrent leur tragique résolution avec une si furieuse ardeur, que dans l'empressement de porter les premiers coups à César (*b*), les conjurés se blessèrent les uns les autres.

(*a*) Plutarque, *Vie de Jul. César.*

(*b*) Plutarque, *Vie de Brutus.* App. 2, 505.

Ainsi mourut le plus illustre des romains. Jamais conquérant n'avoit élevé si haut sa gloire & sa puissance; mais pour former ce merveilleux édifice, il avoit causé plus de ravage & de désolation dans le monde, qu'on n'en avoit jamais vu peut-être avant lui. Il se vantoit que sa conquête (*a*) des Gaules avoit coûté la vie à près de douze cens mille hommes; & si l'on joint à ce nombre les pertes de la république, qui doivent être évaluées par une autre règle, c'est-à-dire, par le mérite des citoyens, dont la vie étoit bien d'un autre prix, on peut sans difficulté le faire monter au double. Cependant après s'être ouvert le chemin à l'empire, par une suite continuelle & toujours redoublée de rapines, de violences & de massacres, il ne goûta guère (*b*) plus de cinq mois la douceur d'un gouvernement tranquille.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

Il réunissoit dans son caractère les plus grandes & les plus nobles qualités qui puissent faire honneur à la nature humaine, & donner à un homme de l'ascendant sur les créatures de son espèce. Il n'excelloit pas moins dans la guerre que dans la

---

(*a*) Undecies centena & nonaginta duo hominum millia occisa præliis ab eo, quod ita esse confessus est ipse, bellorum civilium stragem non prodendo. *Plin. Hist.* 7, 25.

(*b*) Neque illi, tanto viro..... plusquam quinque mensium principalis quies contigit. *Vell. Pat.* 2, 56.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

paix : ses vues & ses raisonnemens étoient admirables au conseil ; son intrépidité, merveilleuse dans l'action ; & lorsqu'il étoit question d'exécuter ce qu'il avoit une fois jugé nécessaire, jamais personne ne joignit si parfaitement la diligence à la fermeté. Ami trop généreux capable de pardonner à ses plus mortels ennemis : & pour les talens naturels qui étoient en honneur à Rome, tels que le savoir & l'éloquence, ne le cédant presqu'à personne. Ses oraisons se firent admirer par deux qualités, qui ne se trouvent guère réunies, la force & l'élégance. Cicéron le met au rang des plus fameux orateurs qui soient jamais sortis du sein de Rome, & Quintilien assure qu'il parloit avec autant de force qu'il savoit combattre, & que s'il eût donné toute son application au barreau, il auroit été le seul rival de Cicéron. Son esprit n'étoit pas borné aux belles-lettres. Il étoit capable des plus hautes abstractions de la philosophie, & toutes les autres parties du savoir ne lui étoient pas moins familières. Entre plusieurs ouvrages il avoit (*a*) publié deux

(*a*) Ce fut dans cette occasion que César fit à Cicéron le compliment dont parle Pline ; qu'il avoit acquis un laurier d'autant plus supérieur à ceux du triomphe, qu'il étoit plus glorieux d'étendre l'esprit de Rome que son empire. *Hist. Nat.* 7, 30.

livres, dédiés à Cicéron, ſur l'analogie du langage, ou ſur l'art de parler & d'écrire correctement. Sa protection & ſes faveurs étoient aſſurées aux gens d'eſprit & de ſavoir, dans quelque ſituation qu'il les trouvât; & ſa paſſion pour le mérite lui faiſoit pardonner facilement les injures à ceux dont il admiroit les talens. Ses deux défauts, ſi ce nom ne paroît pas choquant à ceux qui les prendroient volontiers pour des vertus, étoient l'ambition & l'amour du plaiſir. Il s'y livra ſans réſerve, mais tour à tour; & le premier emporta conſtamment la balance, car dans toutes ſes entrepriſes le plaiſir fut toujours ſacrifié à l'ambition, & le travail ni les dangers ne l'arrêtèrent jamais quand il vit quelque choſe à prétendre pour la gloire. La tyrannie, ſuivant le langage de Cicéron, étoit ſa première divinité. Il citoit ſouvent ce vers d'Euripide, qui peignoit fort bien le caractère de ſon cœur: *Si la vérité & la juſtice doivent être violées, c'eſt pour régner.* Toutes ſes vues, tous ſes déſirs, s'étoient rapportés à ce terme. Il avoit travaillé ſur le même plan dès ſa première jeuneſſe; & Caton, qui le connoiſſoit, avoit raiſon de dire, qu'il s'étoit appliqué de ſang-froid & par une méditation ſobre à ruiner la république; il répétoit ſouvent qu'il n'y avoit que deux moyens pour acquérir du pouvoir & pour le conſerver: *des*

An. de R. 709.
Cicer. 63.
Coss.
C. Julius Cæsar V.
Marc. Antonius.

An. de R. 709. Cicer. 63. COSS. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

soldats & de l'argent; mais qu'ils dépendoient l'un de l'autre; c'est-à-dire, qu'avec de l'argent il se procuroit des troupes, & qu'avec le secours de ses troupes il amassoit de l'argent. Il étoit effectivement d'une avidité extrême au pillage. Amis, ennemis, il n'épargnoit ni états, ni princes, ni temples (*a*), ni particuliers. Tout de-

(*a*) De Cæsare & ipse ita judico...... illum omnium fere oratorum latine loqui elegantissime, & id..... multis literis, & iis quidem reconditis & exquisitis, summoque studio ac diligentia est consecutus. *Brut.* 370. C. vero Cæsar, si foro tantum vacasset, non alius ex nostris contra Ciceronem nominaretur, tanta in eo vis est, id acumen, ea concitatio, ut illum eodem animo dixisse quo bellavit, appareat. *Quintil.* 10, 1. C. Cæsar in libris quos ad M. Ciceronem de analogia conscripsit, &c. *Aul. Gell.* 19, 8. Quin etiam in maximis occupationibus, cum ad te ipsum, inquit, de ratione latine loquendi accuratissime scripserit. *Brut.* 370. *Suet.* 56. In Cæsare hæc sunt; mitis, clemensque natura..... accedit quod mirifice ingeniis excellentibus quale tuum est, delectatur..... eodem fonte se hausturum intelligit laudes suas è quo sit leviter aspersus. *Ep. fam.* 6, 6. *Ad Att.* 7, 11. Ipse autem in ore semper græcos versus de Phœnissis habebat: Nam si violandum est jus, regnandi gratia violandum est: aliis rebus pietatem colas. *Offic.* 3, 21. Cato dixit C. Cæsarem ad evertendam rempublicam sobrium accessisse. *Quint. liv.* 8, 2. Abstinentiam, neque in imperiis neque in magistratibus præstitit...... In Gallia, fana templaque deum donis

venoit égal à ses yeux, lorsqu'il avoit quelqu'espérance de grossir son trésor. Son mérite n'auroit pu manquer de le rendre un des premiers citoyens de Rome, s'il eût été capable de se réduire à la qualité de sujet. Mais il n'avoit de goût que pour l'autorité souveraine. La prudence lui manqua seulement dans les mesures qu'il prit pour s'y élever, comme si la hauteur de ce rang eut troublé ses yeux & sa raison; car il détruisit la solidité de son pouvoir par une vaine ostentation; & semblable à ceux qui abrégent leur vie en se hâtant trop de vivre, il accourcit son règne, par l'excessive avidité qu'il eut de régner (*a*).

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

Ce fut un problême après sa mort, & Tite-Live se le propose sérieusement, si c'étoit un bien pour la république qu'il fût jamais né. La question ne tomboit pas sur les actions de sa vie, car il y auroit eu peu de difficulté, mais sur les effets qu'elles produisirent après lui, c'est-à-dire, sur l'établissement d'Auguste & sur les avantages d'un gouvernement qui avoit sa source dans la tyrannie. Suétone, qui approfondit le caractère de César, avec cette liberté qui a distingué l'heu-

---

referta expilavit, urbem diruit; sæpius ob prædam quàm delictum...... evidentissimis rapinis ac sacrilegiis onera bellorum civilium sustinuit. *Suet.* c. 54. *Dio.* 208.

(*a*) Seneç. Nat. Quæst. liv. 5, 18, pag. 766.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. Julius Cæsar V. Marc. Antonius.

reux règne ſous lequel il vivoit, déclare, après avoir mis (*a*) ſes vices & ſes vertus dans la balance, qu'il fut tué juſtement. C'étoit auſſi le ſentiment de tout ce qu'il y avoit à Rome de gens ſages & déſintéreſſés dans le tems que l'action fut commiſe.

On demande, & cette queſtion cauſe plus d'embarras, ſi Céſar (*b*) devoit être tué par ceux qui ſe chargèrent de cette entrepriſe. Pluſieurs d'entr'eux lui devoient la vie, d'autres avoient été comblés de ſes bienfaits, & jouiſſoient même de tant d'honneurs & de richeſſes, que cette profuſion pour ſes favoris avoit augmenté contre lui la haine du public. Tel étoit particulièrement Decimus Brutus, qu'il avoit déjà nommé ſon ſecond héritier (*c*); car c'étoit pour lui, & non pas comme on ſe l'imagine pour Marcus, que la prédilection & les faveurs du maître s'étoient déclarées. (*d*) Mais toutes ces raiſons n'augmentèrent

---

(*a*) Prægravant tamen cœtera facta, dictaque ejus, ut & abuſus dominatione & jure cæſus exiſtimetur. *Suet. c.* 76.

(*b*) Diſputari de M. Bruto ſolet an debuerit accipere à D. Julio vitam, cum occidendum eum judicaret. *Senec. de Benef. liv.* 2, 20.

(*c*) Appian. 2, 518.

(*d*) Etſi eſt enim Brutorum commune factum & laudis ſocietas æqua. Decimo tamen iratiores erant ii qui id fac-

leur crime ou leur mérite, que suivant les préjugés opposés des partis. Les véritables amis de César chargèrent ses assassins d'une noire ingratitude, pour avoir tué leur bienfaiteur. Les vrais partisans de la liberté leur prodiguèrent des éloges, & regardèrent comme les plus vertueux & les plus grands de tous les hommes, ceux que des considérations particulières n'avoient pu empêcher de rendre au public un si important service. Cicéron ne s'explique (*a*) jamais autrement: « La république, dit-il, leur doit une immortelle » reconnoissance, pour avoir préféré le bien com- » mun aux loix de l'amitié particulière. Si l'on » objecte qu'il leur avoit donné la vie, n'est-ce » pas le bienfait d'un voleur, qui avoit com- » mencé par leur faire beaucoup plus de mal en » usurpant le pouvoir de la leur ôter »?

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

---

tum dolebant, quo minus ab illo rem illam dicebant fieri debuisse. *Phil.* 10, 7.

(*a*) Quod est aliud beneficium latronum, nisi ut commemorare possint iis se dedisse vitam quibus non ademerint? Quod si esset beneficium, nunquam ii qui illum interfecerunt à quo erant servati, tantam gloriam essent consecuti. *Phil.* 2, 3. Quo etiam majorem ei resp. gratiam debet, qui libertatem populi romani unius amicitiæ præposuit, depulsorque dominatus quàm particeps esse maluit... admiratus sum eam ob causam quod immemor beneficiorum, memor patriæ fuisset. *Ibid.* 11.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

Hirtius & Pansa, dont la fidélité ne se démentit jamais pour César (*a*), lui avoient toujours conseillé d'entretenir pour la sûreté de sa personne une garde prétorienne, & ne cessoient pas de lui représenter qu'un pouvoir acquis par les armes, devoit être soutenu par les mêmes voies. Mais il répondoit constamment qu'il aimoit mieux mourir que de craindre sans cesse. Il se moquoit de Sylla, qui avoit pris le parti de rétablir la liberté, & le traitant avec mépris, il prétendoit qu'un homme qui avoit été capable d'abandonner volontairement la dictature, *n'avoit pas su ses lettres* (*b*). Mais Sylla, pour me servir des termes d'un écrivain fort judicieux (*c*), avoit les principes d'une *meilleure grammaire* que la sienne. En se défaisant de sa garde, il avoit cru devoir renoncer à l'autorité absolue : au lieu que César n'avoit pu commettre un plus dangereux *solécisme*

(*a*) Laudandum experientia consilium est Pansæ atque Hirtii, qui semper prædixerant Cæsari ut principatum armis quæsitum armis teneret. Ille dictitans mori se quàm timere malle. *Vell. Pat.* 2, 57. Insidias undique imminentes subire semel confessum satius esse, quàm cavere semper. *Suet. c.* 86.

(*b*) Nec minoris impotentiæ voces propalam edebat, Syllam nescisse literas, qui dictaturam deposuerit. *Suet.* 77.

(*c*) Vide H. Saviles differtat. de militia rom. à la fin de la traduction de Tacite.

en politique, qu'en conservant l'une sans l'autre. C'étoit augmenter la haine publique & se priver du seul moyen de s'en défendre.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. C. JULIUS CÆSAR V. MARC. ANTONIUS.

Il fit pendant son administration quantité d'excellentes loix pour le rétablissement de la discipline. On regarde comme la plus utile, celle qui bornoit (*a*) le gouvernement des provinces prétoriennes à l'espace d'un an, & les gouvernemens consulaires à deux ans. Cicéron avoit souhaité une loi de cette nature dans les plus heureux tems de la liberté; & le plus grand dictateur de l'ancienne république (*b*) avoit pensé avant lui, « que la sûreté de l'état consistoit particu» lièrement à ne jamais perpétuer les commande» mens arbitraires, & à les borner pour le tems, » s'il n'étoit pas possible d'en limiter le pouvoir ». César connoissoit par sa propre expérience que la prolongation de ces pouvoirs & l'habitude de gouverner des royaumes ne manquoient pas d'ins-

(*a*) Phil. 1, 8. Sueton. Jul. Cæs. 42, 43.

(*b*) Quæ lex melior, utilior, optima etiam republica sæpius flagitata quàm ne prætoriæ provinciæ plusquam annum, neve plusquam biennium consulares obtinerentur. *Phil.* 1, 8. Mamercus Æmilius maximam ait ejus custodiam esse, si magna imperia diuturna non essent, & temporis modus imponeretur, quibus juris imponi non posset. *Liv.* 4, 24.

An. de R. 709.
Cicer. 63.
Coss.
C. JULIUS CÆSAR V.
MARC. ANTONIUS.

pirer autant de mépris pour les loix que de facilité à les renverser. Ainsi ses vues, dans celle qu'il avoit établie, étoit d'empêcher qu'on ne suivît son exemple.



LIVRE NEUVIÈME.

CICÉRON étoit présent à la mort de César. Il lui vit recevoir le coup mortel & pousser les derniers soupirs. Il ne dissimula point (*a*) sa joie. Ce grand évènement le délivroit de la nécessité de reconnoître un supérieur & de l'indignité de le ménager. Il devenoit sans contredit le premier citoyen de Rome, c'est-à-dire, le plus puissant & le plus respecté, par le crédit qu'il avoit également auprès du sénat & du peuple; fruit infaillible du mérite & des services, dans un état libre. Les conjurés mêmes avoient de lui cette opinion, & le regardoient comme un de leurs plus sûrs partisans. Brutus après avoir percé le sein (*b*) de César, avoit appelé Cicéron en levant son poignard sanglant, pour le féliciter du rétablissement de la liberté; & tous les conjurés s'étant rendus immédiatement au forum, le poi-

An. de R. 709. Cicer. 63. COSS. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

(*a*) Quid mihi attulerit ista domini mutatio, præter lætitiam quam oculis cepi justo interitu tyranni? *Ad Att.* 14, 14.

(*b*) Cæsare interfecto statim cruentum alte extollens M. Brutus pugionem, Ciceronem nominatim exclamavit, atque ei recuperatam libertatem est gratulatus. *Phil.* 2, 12.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

gnard à la main, en annonçant la liberté par leurs cris, y avoient mêlé le nom de Cicéron (*a*), pour justifier leur entreprise par son crédit & son approbation.

Marc-Antoine en prit droit dans la suite de l'accuser publiquement d'avoir participé à la conspiration, & de l'avoir même (*b*) fait naître par ses conseils: mais il paroît certain qu'il n'en avoit pas eu la moindre connoissance. Quoiqu'il eût des liaisons fort étroites avec les principaux auteurs, & qu'ils eussent pour lui beaucoup de confiance, son âge, son caractère & sa dignité ne le rendoient pas propre à une entreprise de cette nature, sur-tout avec des complices dont la plupart étoient (*c*) trop jeunes ou d'une condition trop obscure pour lui permettre de se lier avec eux. Il n'auroit pu leur être fort utile dans l'exécution, & son crédit au contraire avoit d'autant plus de force pour les justifier, que n'ayant point eu de part à leur entreprise, on ne pou-

(*a*) Dio. pag. 249.

(*b*) Cæsarem meo consilio interfectum. *Phil.* 2, 11. *Vestri enim pulcherrimi facti ille furiosus me principem dicit fuisse. Utinam quidem fuissem! molestus nobis non esset. Ep. fam.* 12, 3. *It.* 2.

(*c*) Quàm verisimile porro est, in tot hominibus, partim obscuris, partim adolescentibus, neminem occultantibus, meum nomen latere potuisse. *Phil.* 2, 11.

voit le soupçonner d'aucun intérêt personnel. Telles furent sans doute les raisons qui empêchèrent Brutus & Cassius de lui communiquer leur dessein. S'il y en avoit eu d'autres, ou si elles avoient pu recevoir quelqu'interprétation contraire à son honneur, Antoine & ses autres ennemis n'auroient pas manqué de lui en faire un reproche. Cependant il est clair par ses lettres qu'il s'étoit attendu à cet évènement, & qu'il l'avoit souhaité. « Il » avoit écrit plus d'une fois à Atticus, que le » règne de César ne pouvoit pas durer six mois (*a*); » qu'on le verroit finir de lui-même, ou par quelque » violence, & qu'il souhaitoit de vivre pour être » témoin de cette catastrophe ». Il connoissoit le mécontentement de tout ce qu'il y avoit à Rome de gens d'honneur & de mérite; car ils se le communiquoient librement dans leurs lettres, & l'on s'imagine bien que dans les conversations familières ils étoient encore moins réservés. Il connoissoit l'humeur hautaine & violente de Cassius & de Brutus, & l'impatience avec laquelle ils supportoient le joug. Enfin, il entretenoit avec

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

(*a*) Jam intelliges id regnum vix semestre esse posse... Nos tamen hoc confirmamus illo augurio, quo diximus; nec nos fallit, nec aliter accidet, corruat iste necesse est, aut per adversarios, aut ipse per se. Id spero vivis nobis fore. *Ad Att.* 10, 8.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

eux une étroite correſpondance, comme ſi ſon rôle eût été d'animer leur courage & de ſoutenir leur réſolution. Atticus lui ayant écrit que la ſtatue de Céſar avoit été placée au temple de Quirinus, proche de celui de la déeſſe Salus : « J'aime » mieux, répondit-il, en faiſant alluſion au ſort » de Romulus, qu'il ſoit avec le dieu qu'avec » la déeſſe (*a*) ». Dans une autre lettre on reconnoît qu'il devoit s'être entretenu avec ſon ami des moyens d'inſpirer à Brutus quelque réſolution généreuſe, en lui remettant devant les yeux la gloire de ſes ancêtres : « Brutus croit-il donc » qu'on doive attendre de Céſar des nouvelles » qui puiſſent plaire aux honnêtes gens ? Je n'en » connois qu'une : ce ſeroit qu'il ſe fût pendu. » Mais quelles précautions n'a-t-il pas priſes pour » ſa ſûreté ? Qu'eſt donc devenu ce tableau d'A- » hala & du vieux Brutus que j'ai vu dans la » gallerie, avec l'inſcription que vous ſavez ? Mais » que faire dans les circonſtances (*b*) » ? On doit

(*a*) Eum συνναον Quirino malo quàm Saluti. *Ad Att.* 12, 15.

(*b*) Itane nunciat Brutus illum ad bonos viros εὐαγγέλια ? Sed ubi eos ? Niſi forte ſe ſuſpendit ? hic autem, ut fultum eſt ! ubi igitur φιλοτέχνημα illud tuum quod vidi in parthenone, Ahalam & Brutum ? Sed quid faciat ? *Ad Att.* 13, 40. On croit que par le mot de parthenone, Cicéron entend une ſalle ou une gallerie de la maiſon de

remarquer aussi que dans les pièces qu'il adressa vers le même tems à Brutus, il tombe toujours avec beaucoup d'art sur le malheur public, mais particulièrement sur celui de Brutus, qui se voyoit sans aucune espérance d'employer ses talens; & qu'il lui rappelle ces glorieux ancêtres, au courage desquels Rome avoit dû sa liberté. Voici comment il termine son traité sur *les Fameux Orateurs* : « Quand je jette les yeux sur vous, » Brutus, que je regrette de voir votre jeunesse » arrêtée comme au milieu de sa carrière, par le » misérable sort de votre patrie! La douleur que j'en » ressens m'est commune avec notre cher Atticus, » qui vous aime autant & qui a de vous la même opi- » nion que moi. Nos vœux sont les mêmes pour » votre bonheur & pour votre gloire. Nous souhai- » tons de vous voir recueillir le fruit de votre vertu,

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Brutus ou de la sienne, ornée de statues & de peintures de grands hommes, au bas desquelles Cornelius Nepos rapporte qu'Atticus avoit rassemblé en quatre ou cinq vers leur caractère & leurs honneurs. Vraisemblablement à la vue du portrait de Brutus & d'Ahala, ils avoient regretté ensemble que cet exemple ne fît pas plus d'impression sur Brutus. Il est probable aussi que ce portrait, qui étoit de l'invention d'Atticus, peut avoir donné occasion à quelques médailles qui subsistent encore, où les têtes de Brutus & d'Ahala sont gravées avec leurs noms. *Vid. Thesaur. Morell. in Famil. Junia. Tab.* 1, 1.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

» & de vivre dans une république où vous puissiez » trouver l'occasion, non-seulement de renouveler, mais d'augmenter la gloire de vos ancêtres. Car vous étiez le maître du forum; » votre gloire y etoit déjà bien établie. De tous » les jeunes orateurs, vous étiez celui dont l'éloquence & le savoir s'attiroient le plus d'applaudissemens, & paroissoient accompagnés d'autant de vertu. Vous auriez besoin de la république, & la république a besoin de vous. Mais » quoique la ruine de notre liberté ait comme » obscurci l'éclat de vos talens, continuez, Brutus, ne vous relâchez point dans les mêmes » études », &c.

Tous ces traits portent à croire que s'il ignoroit le fond & les circonstances du complot, il savoit en général qu'on s'occupoit de quelque grand dessein, & qu'il y avoit contribué par ses exhortations. Dans ses réponses à Marc-Antoine, il ne désavoue point de s'être attendu à la mort de César, il en marque ouvertement sa joie, il se croit honoré qu'on le soupçonne d'y avoir eu part, il l'appelle la plus glorieuse action (*a*)

(*a*) Ecquis est igitur, qui, te excepto, & iis qui illum regnare gaudebant, qui illud aut fieri noluerit, aut factum improbarit? Omnes enim in culpa. Etenim omnes boni, quantum in ipsis fuit, Cæsarem occiderunt. Aliis consilium,

dont on eût l'exemple, &c. « Si l'on excepte, » dit-il, Antoine & quelques autres flatteurs qui » aimoient à servir un maître, il n'y avoit point » à Rome un citoyen qui ne souhaitât que César » fût mort de sa main. Tous les honnêtes gens » avoient concouru à l'exécution par leurs désirs; » & si la prudence manqua aux uns, aux autres » le courage ou l'occasion, il n'y en eut pas un » seul qui ne voulût avoir fait le coup ».

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel Dolabella.

La première nouvelle d'une si étrange catastrophe n'avoit pas laissé de répandre une consternation générale dans toute la ville. Mais les conjurés prirent soin de faire annoncer de toutes parts la liberté & la paix. Ils marchèrent en corps (*a*) vers le forum, en faisant porter devant eux, au sommet d'une pique, un chapeau,

---

aliis animus, occasio defuit; voluntas nemini, &c. *Phil.* 2, 12.

(*a*) On donnoit un chapeau aux esclaves lorsqu'on les affranchissoit. Il y eut aussi une médaille frappée alors, avec la même figure. Mais l'idée n'étoit pas nouvelle. Saturninus, dans sa sédition, éleva un chapeau sur une pique lorsqu'il se fut saisi du capitole, comme une promesse de liberté pour tous les esclaves qui se joindroient à son parti; & Marius, qui le fit punir de cette action par un décret du sénat, se servit ensuite du même expédient pour engager les esclaves à prendre les armes avec lui contre Sylla. *Val. Max.* 8, 6.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

qui étoit l'enseigne de la liberté. Le dessein de Brutus étoit de haranguer le peuple sur la tribune. Cependant l'agitation qu'il vit autour de lui, & l'incertitude de ce qu'il devoit craindre ou espérer non seulement de l'assemblée des citoyens, mais d'un grand nombre de gens de guerre qui étoient venus à Rome pour accompagner César à la guerre des parthes (*a*), lui firent prendre le parti de se retirer au capitole. Là, se trouvant aussi-bien défendu par la situation du lieu que par les gladiateurs de Decimus, il convoqua le peuple pour l'après-midi, & dans un discours qu'il avoit préparé pour justifier sa conduite & ses motifs, il exhorta ses concitoyens à défendre contre tous les partisans de la tyrannie, cette heureuse liberté qu'il venoit de rétablir. Cicéron le suivit au capitole avec la plus nombreuse partie du sénat. On y tint conseil sur la situation des affaires publiques, & sur les moyens d'assurer le fruit d'une si grande révolution.

D'un autre côté, Marc-Antoine effrayé de la hardiesse des complices, & tremblant pour sa propre vie, s'étoit dépouillé de sa robe consulaire pour gagner promptement sa maison à la faveur de ce déguisement. Il s'y fortifia contre

---

(*a*) Appian. 2, p. 503. Dio. p. 250. Plutarq. *Vies de César & de Brutus.*

toutes ſortes d'inſultes, & pendant le reſte du jour il ſe tint ſoigneuſement caché (*a*). Mais la tranquillité & la modération des conjurés relevant bientôt ſon audace, il ſortit le lendemain de ſon aſile.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Tandis que les affaires étoient dans cette ſituation, L. Cornelius Cinna, un des préteurs, & proche parent de Céſar, fit l'éloge des conjurés dans un diſcours au peuple, & ne ſe bornant point à louer leur action, il exhorta l'aſſemblée à les preſſer de ſortir du capitole, & à leur déférer tous les honneurs qui étoient dûs aux libérateurs de la patrie. Enſuite s'étant dépouillé de la robe de ſon emploi, & la jetant avec mépris, il déclara qu'il ne vouloit plus d'une dignité qu'il avoit reçue d'un tyran, au préjudice de toutes les loix. Mais le jour ſuivant, quelques ſoldats de Céſar l'ayant rencontré dans les rues, excitèrent contre lui la populace, qui le pourſuivit à coups de pierres, juſques dans une maiſon qui ne l'auroit pas ſauvé de la fureur de ces mutins, ſi Lepidus n'étoit venu le ſecourir (*b*) avec un corps de troupes régulières.

(*a*) Quæ tua fuga, quæ formido præclaro illo die? Quæ propter conſcientiam ſcelerum deſperatio vitæ? Cum ex illa fuga..... clam te domum recepiſti. *Phil.* 2, 25. *Dio. p.* 259. *Appian.* 502, 503.

(*b*) Plutarq. *Vie de Brutus.* Appian. p. 504.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Lepidus étoit depuis quelque tems dans les fauxbourgs de Rome à la tête d'une armée, & prêt à partir pour l'Espagne, dont César lui avoit accordé le gouvernement avec celui d'une partie de la Gaule. La nuit d'après la mort de César, il avoit rempli le forum de ses troupes, & ne voyant personne qui lui fût égal en puissance, il avoit pensé à faire main-basse sur les conjurés & à se rendre maître du gouvernement. Mais la foiblesse & la légèreté de son caractère le firent céder aisément aux persuasions d'Antoine, qui en le détournant de son dessein, eut l'adresse de le faire servir à ses propres vues. Il lui représenta la difficulté & le danger de son entreprise, tandis que le sénat, la ville & toute l'Italie sembloient se déclarer contre les partisans de César; il lui fit comprendre que la dissimulation étoit nécessaire, qu'il falloit tromper ses ennemis par des apparence de paix, pour se mettre en état de les accabler avec plus de certitude; & lui offrant d'unir ses intérêts avec les siens, il ne lui demanda que les délais de la prudence, pour se charger avec lui de la vengeance de César. S'étant rendu maître de son esprit par cette offre, il acheva de se l'attacher en donnant sa fille en mariage au jeune Lepidus. Il l'aida ensuite à se mettre en possession de la dignité de grand

prêtre (*a*), vacante par la mort de César, sans s'arrêter aux formalités ordinaires des élections. Cette affectation d'amitié lui donna tant d'ascendant sur toutes ses résolutions, qu'il fit usage de son autorité & de ses forces pour effrayer les conjurés, jusqu'à les forcer d'abandonner la ville. Lorsqu'il eût tiré de lui toute l'utilité qu'il désiroit à Rome, il lui persuada de se retirer dans son gouvernement, sous prétexte de contenir les provinces & les gouverneurs dans la soumission, & de se placer avec son armée dans la partie des Gaules la plus voisine, pour être prêt à rentrer en Italie au premier évènement.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Les conjurés n'avoient guère porté leurs vues plus loin que la mort de César. Loin de se conduire sur le fondement de quelque systême, ils paroissoient aussi étonnés de leur action que le reste de la ville. Ils s'étoient fiés entièrement à la bonté de leur cause, comme s'il eût suffi d'avoir mis la première main à l'ouvrage de la liberté, pour attendre de leur entreprise tous les effets qu'ils en pouvoient désirer; & la ruine de César au sommet de sa grandeur, leur avoit paru capable d'ôter à ses plus fiers partisans le désir de succéder à son pouvoir. A la vérité ils avoient mis beaucoup de confiance dans l'autorité de Ci-

(*a*) Dio. pag. 249, 250, 257, 262.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

céron ; & l'inclination qu'il avoit à les aider (a) du moins de ses conseils, répondit à cette espérance. Il savoit que la faveur du peuple étoit pour eux, & qu'aussi long-tems que la force des armes ne seroit point employée, ils demeureroient les maîtres de la ville. Il leur avoit donc conseillé, dès le premier moment, de tirer avantage de la consternation des amis de César, & de la chaleur autant que de l'union de leur propre parti. Il vouloit que Brutus & Cassius, en qualité de préteurs, convoquassent régulièrement l'assemblée du sénat, & qu'on y portât quelques décrets vigoureux pour assurer la tranquillité publique. Mais Brutus trouva trop d'emportement dans ce conseil. Il se crut obligé de garder plus de respect pour l'autorité du consul, & se flattant qu'Antoine pouvoit être ramené à des vues aussi vertueuses que les siennes, il proposa de lui députer quelques sénateurs pour l'exhorter à la paix. En vain Cicéron combattit cette idée : en vain fit-il sentir qu'il n'y avoit point de sûreté à traiter avec Antoine (b), qu'il s'engageroit à tout,

(a) Meministi me clamare illo ipso primo capitolino die, senatum in capitolium à prætoribus vocari ; Dii immortales, quæ tum opera effici potuerunt lætantibus omnibus bonis, etiam sat bonis, fractis latronibus ? *Ad Att.* 14, 10.

(b) Dicebam illis in capitolio liberatoribus nostris, cum

tandis qu'il seroit agité par la crainte, mais qu'après le péril il reviendroit à son caractère & n'exécuteroit rien. Le sentiment de Brutus prévalut : mais pendant que les députés perdoient le tems en négociations, Cicéron demeura ferme dans le sien, & ne quitta point le Capitole. Il laissa même passer les deux premiers jours sans voir Antoine.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

L'évènement répondit à ses prédictions. Antoine n'étoit disposé ni à la paix ni à chercher le bien de la république. Il ne pensoit qu'à se saisir lui-même du gouvernement aussi-tôt qu'il en auroit la force ; & sous prétexte de venger la mort de César, à perdre ceux qu'il croyoit capables de s'opposer à son projet. Ainsi, pour tromper les républiquains par la dissimulation, toutes ses réponses furent douces & modérées. Il protesta que son inclination le portoit à la paix, & qu'il ne formoit des vœux que pour le rétablissement de la république. Deux jours se passèrent à répéter des deux côtés les mêmes protestations, avec toutes les apparences de la sincérité & de l'ami-

---

me ad te ire vellent ut ad defendendam rempublicam te hortarer, quoad metueres, omnia te promissurum ; simul ac timere desiisses, similem te futurum tui. Itaque cum cœteri consules irent, in sententia mansi ; neque te illo die, neque postero vidi. *Phil.* 2, 35.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

tié; & le troisième jour Antoine fit assembler le sénat, pour régler les conditions & les confirmer par un acte solemnel. Dans cette assemblée, Cicéron proposa d'abord, à l'exemple d'Athènes (*a*), & pour jeter les fondemens d'une paix durable, d'accorder une amnistie générale. Tout le monde applaudit à cette proposition. Antoine ne marqua que de la douceur & de la bonté. Il ne parla que de paix & de remède aux maux de l'état; & pour ne laisser aucun doute de sa sincérité, il proposa d'inviter les conjurés à venir prendre part aux délibérations, en offrant de livrer son fils pour gage de leur sûreté. A cette condition, ils descendirent tous du capitole, & la confiance parut renaître entre les deux partis.

(*a*) In quo templo, quantum in me fuit, jeci fundamenta pacis, atheniensiumque renovavi vetus exemplum: græcum etiam verbum usurpavi, quo tum in discordiis sedandis erat usa civitas illa; atque omnem memoriam discordiarum oblivione sempiterna delendam censui. Præclara tum oratio M. Antonii, egregia etiam voluntas: pax denique per eum & per liberos ejus cum præstantissimis civibus confirmata est. *Phil.* 1, 1. Quæ fuit oratio de concordia? Tuus parvulus filius in capitolium à te missus obses fuit. Quo senatus die lætior? Quo populus romanus? Tum denique liberati per viros fortissimos videbamur, quia ut illi voluerant, libertatem pax sequebatur. *Ibid.* 13. Plutarq. *Vie de Brutus.*

Brutus soupa le même soir avec Lepidus, Cassius avec Antoine, & le jour finit par les acclamations de toute la ville, qui crut sa liberté bien affermie & couronnée d'une heureuse paix.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS P. CORNEL. DOLABELLA.

Cependant, sous prétexte d'amour pour la paix, Antoine avoit fait quelques ouvertures qui auroient dû faire pénétrer mieux ses intentions, & dont il fit dans la suite un pernicieux usage. Il avoit demandé que les actes de César fussent confirmés par un décret. Cette demande avoit d'abord paru suspecte. On l'avoit pressé de s'expliquer, & de dire du moins quelle étendue il prétendoit (*a*) donner au décret. Il avoit répondu qu'il parloit des actes que tout le monde connoissoit, & qu'on avoit insérés publiquement dans les registres de César, ajoutant même qu'on n'auroit point d'égard à ceux dont l'exécution devoit être postérieure aux ides de mars. Quoique cette réponse fût fort équivoque, l'air de candeur qu'il avoit affecté la fit trouver raisonnable; & ceux mêmes qui ne se laissèrent pas tromper

(*a*) Summa constantia ad ea quæ quæsita erant respondebat : nihil tum nisi quod erat notum omnibus in C. Cæsaris commentariis reperiebatur. Numqui exules restituti ? unum aiebat, præterea neminem. Num immunitates datæ ? nullæ, respondebat. Assentiri etiam nos Serv. Sulpicio voluit, ne qua tabula post idus martias ullius decreti Cæsaris aut beneficii figeretur. *Phil.* 1, 1.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

par les apparences, osèrent d'autant moins répliquer, que l'exemple de Sylla sembloit les rendre assez plausibles. D'ailleurs, Brutus & ses amis avoient d'autres raisons pour juger avantageusement de la sincérité d'Antoine. Ils savoient que César l'avoit traité dans plusieurs occasions avec beaucoup de dureté (*a*), & que son ressentiment en avoit été si vif, que peu de mois auparavant il s'étoit engagé avec Trebonius dans un complot contre sa vie. Quoique (*b*) cette entreprise eût été suspendue, ils ne doutoient pas que la même disposition n'eût toujours subsisté dans son cœur, & c'étoit dans cette pensée qu'ils l'avoient épargné avec tant de soin le jour des ides de mars, que Trebonius l'avoit pris à l'écart dans la salle du sénat, sous prétexte de lui communiquer quelqu'affaire, mais de peur en effet qu'il ne les mît par sa résistance dans la nécessité de le tuer.

Cicéron déplora souvent leur imprudence. Ils avoient déjà ruiné leur cause en donnant à leur

(*a*) Phil. 2, 29.

(*b*) Quanquam si interfici Cæsarem voluisse crimen est, vide, quæso, Antoni, quid tibi futurum sit quem & Narbone hoc consilium cum C. Trebonio cepisse notissimum est, & ob ejus consilii societatem, cum interficeretur Cæsar, tum te à Trebonio vidimus sevocari. *Ibid.* 14.

ennemi

ennemi le tems de se remettre de sa frayeur & d'assembler assez de forces autour de lui pour les faire consentir malgré eux à divers autres décrets; l'un en faveur des soldats vétérans qui étoient armés pour le soutenir (*a*); un autre beaucoup plus étrange, pour faire de magnifiques funérailles à César. Mais il étoit trop tard pour s'y opposer. Antoine, qui regardoit (*b*) cette cérémonie comme la plus favorable occasion d'enflammer l'esprit du peuple, & de susciter de l'embarras au parti républiquain, avoit déjà pris de justes mesures pour en assurer le succès. Son entreprise fut conduite avec tant d'adresse, que dans l'affreux tumulte qu'il excita, Brutus & Cassius eurent beaucoup de peine à garantir leurs maisons & leur vie de la fureur du peuple. Helvius Cinna, quoiqu'ancien ami de César (*c*), ayant eu le

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

(*a*) Nonne omni ratione veterani qui armati aderant, cum præsidii nos nihil haberemus, defendendi fuerunt? *Ad Att.* 14, 14.

(*b*) Meministi-ne te clamare causam periisse, si funere elatus esset? at ille etiam in foro combustus, laudatusque miserabiliter; servique & egentes in tecta nostra cum facibus immissi. *Ad Att.* 14, 10, 14. Plutarq. *Vie de Brutus*.

(*c*) C. Helvius Cinna, tribunus plebis, ex funere C. Cæsaris domum suam petens, populi manibus discerptus est, pro Cornelio Cinna in quem sævire se existimabat; iratus ei, quod cum affinis esset Cæsaris, adversus eum

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

malheur d'être pris pour le préteur du même nom, qui avoit fait l'éloge des conjurés sur la tribune, fut déchiré en pièces par une troupe de furieux. Son infortune causa tant d'alarme à ceux qui avoient quelque ressemblance de nom avec les conjurés, qu'un autre sénateur, nommé Caius Casca, fit avertir la ville par les crieurs publics, qu'il n'étoit pas ce Publius Casca qui avoit porté le premier coup à César.

Il ne faut pas s'imaginer, suivant l'erreur commune, que ces violences vinssent de l'indignation des citoyens contre les meurtriers de César, ni que le spectacle de son cadavre sanglant, & l'éloquence d'Antoine, qui fit son oraison funèbre, eussent diminué l'aversion que le peuple avoit pour la tyrannie. Il est certain au contraire, qu'après sa mort, comme pendant sa vie (*a*), César n'obtint que la haine des romains. Il n'avoit pu

nefarie raptum, impiam pro rostris orationem habuisset. *Val. Max.* 9, 9. *Dio.* 267, 668. Plutarq. *Vies de César & de Brutus.*

(*a*) Omnes enim jam cives de reip. salute una & mente & voce consentiunt. *Phil.* 1, 9. Quid enim gladiatoribus clamores innumerabilium civium? Quid populi versus? Quid Pompeii statuæ plausus infinitus? Quid iis tribunis plebis qui vobis adversantur? Paratum ne hæc significant, incredibiliter consentientem populi romani voluntatem? &c. *Ibid.* 15. *Ad Att.* 14, 2.

leur arracher dans tout le cours de son règne, la moindre marque de faveur & d'approbation : sa mémoire ne leur devint pas plus chère ni plus respectable ; & dans toutes les occasions où leurs véritables sentimens purent éclater, telles que les fêtes publiques & les spectacles, ils firent toujours connoître que Brutus & Cassius avoient réellement leur affection & leur estime. C'est à quoi Cicéron revint sans cesse, comme au motif le plus puissant qui puisse porter un honnête homme à servir constamment sa patrie. Ce ne fut donc que l'artifice d'Antoine & les intrigues de ses partisans qui suscitèrent un si dangereux tumulte aux funérailles de César. Les séditieux n'étoient qu'un mélange confus d'esclaves, d'étrangers & de la plus vile populace, gens vendus à la faction d'Antoine, ennemis naturels de la paix & du bon ordre, qui s'étoient préparés à la violence contre des citoyens pacifiques dont la plupart étoient sans armes & mettoient toute leur confiance dans la justice de leur cause. Cicéron appelle (*a*) leur entreprise une conspiration des affranchis de César, c'est-à-dire, que la sédition n'eut pas d'autres chefs. Les juifs s'y mêlèrent

An. de R. 709.
Cicer. 63.
Coss.
Marc. Antonius.
P. Cornel. Dolabella.

(*a*) Nam ista quidem libertorum Cæsaris conjuratio facile opprimeretur, si recte saperet Antonius. *Ad Att.* 14, 5.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

aussi, par un sentiment de haine qu'ils conservoient contre Pompée depuis qu'il avoit profané leur temple. Ils avoient toujours marqué beaucoup de zèle pour César, & leur douleur se signala pour sa mort, jusqu'à leur faire passer des nuits (*a*) entières auprès de son tombeau, dans leurs exercices de religion.

Cette première preuve de la perfidie d'Antoine étoit un avis assez clair (*b*) pour les conjurés. Ils comprirent enfin qu'ils n'avoient point de fond à faire sur ses promesses, ni de sûreté à espérer dans une ville où il étoit le plus fort, s'ils n'obtenoient du sénat une garde pour leur défense. Ils la demandèrent; mais pour augmenter leurs alarmes, Antoine les fit avertir que dans la fureur où il voyoit les soldats & la po-

(*a*) In summo publico luctu exterarum gentium, multitudo circulatim, suo quæque more lamentata est, præcipueque judæi, qui etiam noctibus continuis bustum frequentarunt. *Suet. Jul. Cæs.* 84.

(*b*) Heri apud me Hirtius fuit, qua mente Antonius esset demonstravit, pessima scilicet & infidelissima. Nam se neque mihi provinciam dare posse aiebat, neque arbitrari tuto in urbe esse quemquam nostrum, adeo esse militum concitatos animos & plebis. Quorum utrumque esse falsum puto vos animadvertere..... placitum est mihi postulare ut liceret nobis esse Romæ publico præsidio; quod illos nobis concessuros non puto. *Ep. fam.* 11, 1.

pulace, il croyoit leur vie fort en danger. Cet avis, qui leur fut répété plusieurs fois par des voies secrètes, leur fit prendre enfin la résolution de quitter Rome. Trebonius se retira dans son gouvernement d'Asie, dont il commençoit à craindre que les intrigues d'Antoine ne le fissent dépouiller. Decimus Brutus se rendit par la même raison dans la Gaule Cisalpine, pour s'y fortifier contre tous les évènemens, & se mettre en état, à si peu de distance de Rome, de secourir & d'encourager les partisans de la liberté. Marcus Brutus se renferma avec Cassius dans une de ses terres, proche de Lanuvium, pour observer les mouvemens de leurs ennemis & délibérer ensemble sur leur propre situation.

An. de R. 709. Cicer. 65. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Mais aussitôt que les conjurés se furent éloignés, Antoine reprit le masque de la modération, & feignant de regarder les dernières violences comme un effet du hasard, ou de l'emportement d'une vile populace, non-seulement il parla de Brutus & de Cassius avec les plus grandes marques de respect, mais il affecta de proposer au sénat divers actes véritablement utiles, qui sembloient partir d'un cœur passionné pour la paix. Entre plusieurs décrets qu'il avoit déjà dressés, il en offrit un par lequel le nom & l'office de dictateur étoient abolis pour jamais. La sincérité de ses intentions parut si bien prouvée par une ouverture

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

si décisive, que le sénat ne lui répondit que par des applaudissemens (*a*); & non-seulement le décret passa sans contradiction, mais on ordonna qu'Antoine seroit remercié au nom de l'assemblée. En effet, sa résolution étoit d'autant plus surprenante, que suivant la remarque de Cicéron, elle jettoit sur César une tache éternelle.

Après le départ de Cassius & de Brutus, il resta si peu d'espérance à Cicéron de pouvoir résister aux forces du consul, qu'il se détermina (*b*) aussi à quitter Rome, en se plaignant dans toutes ses lettres que l'occasion de rétablir la république avoit été manquée par l'indolence de ses amis (*c*). « Les ides de mars, disoit-il, n'ont rien produit

(*a*) Dictaturam, quæ vim jam regiæ potestatis obsederat, funditus è republica sustulit. De qua, ne sententias quidem diximus...... eique amplissimis verbis per S. C. gratias egimus..... Maximum autem illud quod dictaturæ nomen sustulisti: hæc inusta est à te...... mortuo Cæsari nota ad ignominiam sempiternam. *Phil.* 1, 13.

(*b*) Itaque cum teneri urbem à parricidiis viderem, nec te in ea, nec Cassium tuto esse posse, eamque armis oppressam esse ab Antonio, mihi quoque ipsi esse excedendum putavi. *Ad Brut.* 15.

(*c*) Sed tamen adhuc me nihil delectat præter idus martias. *Ad Att.* 14, 6, 21. Itaque stulta jam iduum martiarum est consolatio: animis enim usi sumus virilibus; consiliis, mihi crede, puerilibus. *Ibid.* 15, 4.

» d'agréable que le spectacle du jour. Il n'a rien » manqué à la vigueur de l'action, mais elle n'a » été soutenue que par des conseils puériles ». En traversant la campagne, il observa sur son passage la satisfaction que tout le monde ressentoit (*a*) de la mort de César. « Il n'y a point d'expressions, écrivoit-il à Atticus, qui puissent vous » représenter les témoignages de joie qui éclatent » de tous côtés. On vient au-devant de moi, » on m'environne, on veut entendre de ma bouche le récit de ce qui s'est passé au sénat. Mais » quelle est à présent notre politique? Que de » contradictions dans notre conduite! Comment » pouvons-nous craindre ceux que nous avons » terrassés, défendre les actes de ceux dont nous » louons le châtiment, souffrir que la tyrannie » subsiste après la destruction du tyran, & voir » la république anéantie après le rétablissement » de la liberté »?

An. de R. 709.
Cicer. 63.
Coss.
Marc. Antonius.
P. Cornel. Dolabella.

Atticus lui rendit compte des applaudissemens extraordinaires que Publius, fameux comédien, avoit reçus du peuple, pour quelques mots qu'il

(*a*) Dici enim non potest quantopere gaudeant, ut ad me concurrant, ut audire cupiant verba mea ea de re, &c. *Ad Att.* 14, 6. O dii boni! vivis tyrannis, occidit tyrannus. Ejus interfecti morte lætamur, cujus facta defendimus. *Ibid.* 9.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

avoit hasardés au théâtre, en faveur de la liberté; il ajoutoit que Lucius Cassius, un des tribuns, & frère du conspirateur, avoit été comblé de caresses (*a*) & d'acclamations lorsqu'il s'étoit montré aux spectacles. C'étoit pour Cicéron autant de nouvelles preuves que leurs amis s'étoient grossièrement abusés, en se fiant à la justice de leur cause, jusqu'à demeurer tranquilles & oisifs, tandis que leurs ennemis employoient toutes sortes d'artifices pour les perdre. Mais le seul effet de ce penchant général, qui se déclaroit si ouvertement pour la liberté, fut de forcer Antoine à soutenir encore le rôle qu'il avoit commencé. Ce fut dans cette vue qu'il fit punir du dernier supplice l'imposteur Marius, qui se vantoit hautement d'être revenu à Rome pour venger la mort de César. En effet, il s'étoit déjà signalé à la tête de la populace. Le tumulte & les incendies qui avoient accompagné les funérailles de César avoient été son ouvrage, & sa témérité causoit plus d'effroi que jamais au sénat, dont il avoit juré la destruction. Mais Antoine qui avoit tiré de ses fureurs tout le fruit qu'il s'étoit proposé,

---

(*a*) Ex priore theatrum, Publiumque cognovi, bona signa præsentientis multitudinis. Plausus vero L. Cassio datus, facetus mihi quidem visus est. *Ad Att.* 14, 2. Infinite fratris sui plausu dirumpitur. *Ep. fam.* 12, 2.

en le chassant de la ville & ses principaux partisans, le fit étrangler, & donna ordre que son corps (*a*) fût traîné dans les rues. Cette nouvelle affectation soutint encore l'espérance des républiquains. Brutus & Cassius même s'y laissèrent tellement tromper, qu'ils eurent avec lui, vers le même tems (*b*), une conférence dont ils sortirent fort satisfaits.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Antoine espéroit, par cette conduite, de les amuser assez long-tems pour leur faire abandonner toutes les résolutions vigoureuses, sur-tout celle de s'éloigner de l'Italie, & de se saisir de quelques provinces où ils trouvassent des troupes & de l'argent. Il écrivit dans la même vue une lettre fort adroite à Cicéron, pour le presser de consentir au rappel de Sextus Clodius, parent de Publius, & principal ministre de ses fureurs. Antoine par son mariage avec la veuve de Publius Clodius, se trouvoit chargé du soin de cette famille. Etant même tuteur du jeune Publius, les prétextes ne lui manquoient pas pour s'intéresser vivement à l'affaire de Sextus. Aussi assure-t-il Cicéron que c'est un devoir dont il en-

---

(*a*) Uncus impactus est fugitivo illi, qui C. Marii nomen invaserat. *Phil.* 1, 2.

(*b*) Antonii colloquium cum nostris heroibus pro re nata non incommodum. *Ad Att.* 14, 6.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

treprend de s'acquitter. « Mais quoiqu'il eût pro-
» curé à Sextus un pardon de la main de César,
» il ne prétendoit point en faire usage sans avoir
» obtenu son consentement. Il se croyoit obligé
» à cette déférence dans le tems même qu'il fai-
» soit ses efforts pour soutenir les actes de César.
» Songez, lui dit-il, que vous obligerez le jeune
» Publius en lui prouvant par cette bonté que
» votre vengeance ne s'étend point jusqu'aux amis
» de son père. Je me charge de lui inspirer ces
» sentimens, & de faire sentir à ce jeune cœur
» que les querelles ne doivent pas se perpétuer
» sans fin dans les familles. Quoique votre situa-
» tion vous rende supérieur à toutes sortes de dan-
» gers, vous pensez, sans doute, qu'un repos ho-
» norable doit être préféré dans la vieillesse à toutes
» les agitations qui pourroient encore troubler la
» vôtre. Enfin, j'ai une sorte de droit de vous
» demander cette faveur, parce que je ne vous
» ai jamais rien refusé. Cependant si je ne puis
» vous fléchir, comptez que je cesserai de servir
» Clodius, pour vous convaincre du pouvoir que
» vous avez sur moi : mais je me flatte que cette
» raison même vous rendra plus indulgent ».

Cicéron n'hésita pas un moment à se rendre à cette prière. « La chose, dit-il, étoit scanda-
» leuse en elle-même, & le pardon qu'on se
» vantoit d'avoir obtenu de César, étoit visiblement

» une imposture »...... On commençoit, ajoute-t-il, à publier tant d'infamies qu'on attribuoit faussement à César, qu'il étoit quelquefois tenté de souhaiter qu'il pût revivre. Cependant il fit une réponse fort civile à la lettre d'Antoine (*a*). La conduite qu'il lui voyoit affecter, méritoit quelques complimens; & dans l'incertitude des affaires, il étoit résolu d'observer avec lui tous les devoirs de leur ancienne liaison, jusqu'au moment où l'intérêt public (*b*) le forceroit de le considérer comme un ennemi. Antoine lui répliqua par une autre lettre, mais plus froide que la première, irrité apparemment par quelque soupçon de sa conduite. Il lui marquoit seulement (*c*) « qu'il

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

(*a*) Antonius ad me scripsit de restitutione S. Clodii; quàm honorifice, quod ad me attinet, ex ipsius literis cognosces..... quàm dissolute, quàm turpiter, quàmque ita perniciose ut nonnunquam etiam Cæsar desiderandus esse videatur, facile existimabis. Quæ enim Cæsar nunquam neque fecisset, neque passus esset, ea nunc ex falsis ejus commentariis proferuntur. Ego autem Antonio facillimum me præbui. Etenim ille quoniam semel induxit in animum sibi licere quod vellet, fecisset nihilominus me invito. *Ad Att.* 14, 13.

(*b*) Ego tamen Antonii inveteratam sine ulla offensione amicitiam retinere sane volo. *Ep. fam.* 16, 23. Cui quidem ego semper amicus fui, antequam illum intellexi non modo aperte, sed etiam libenter cum republica bellum gerere. *Ibid.* 11, 5.

(*c*) Antonius ad me tantum de Clodio rescripsit, meam

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

» lui savoit très-bon gré de sa douceur & de sa » modération, & qu'il s'en trouveroit fort bien ».

Cléopatre, reine d'Egypte, se trouvoit à Rome lorsque César fut tué; mais la frayeur qu'elle ressentit de cet accident & des troubles de la ville, la fit partir avec précipitation. Elle étoit logée chez César, & l'ascendant qu'elle avoit sur lui, rendoit son orgueil insupportable aux romains. Elle les traitoit avec autant de hauteur que ses égyptiens, & comme les esclaves d'un maître qu'elle gouvernoit. Cicéron eut une conférence avec elle dans les jardins de César, d'où il sortit fort choqué de ses airs impérieux. Comme elle connoissoit son caractère & son goût, elle lui avoit promis quelques présens dont l'espérance l'avoit beaucoup flatté; mais il n'en fut que plus piqué de lui voir oublier sa promesse. Quoiqu'il ne nous apprenne pas clairement en quoi ils consistoient, on juge par quelques mots qui *lui échappent* dans ses lettres, que c'étoient des statues & d'autres curiosités d'Egypte pour l'ornement de sa bibliothèque. Mais le changement des affaires ayant diminué l'orgueil de cette princesse, elle se vit dans la nécessité de recourir à lui par ses ministres, pour implorer sa protection au sénat, dans

lenitatem & clementiam & sibi esse gratam & mihi magnæ voluptati fore. *Ad Att.* 14, 19.

quelques demandes dont elle avoit le succès fort à cœur. Cicéron refusa d'y prendre intérêt. Il étoit question apparemment d'un fils qu'elle prétendoit avoir eu de César, & qu'elle faisoit appeler de son nom. Elle vouloit le faire reconnoître au sénat dans cette qualité, & le faire déclarer l'héritier de sa couronne, comme il le fut l'année d'après par Antoine & par Octave, au scandale extrême de tous les partisans de César (*a*), & sur-tout d'Oppius, qui s'efforça de prouver par un écrit public, que cet enfant ne pouvoit être le fils de son maître. Cléopatre s'étoit arrêtée à Rome pour accompagner César dans le voyage qu'il devoit faire en Orient; & le pouvoir qu'elle avoit eu sur son cœur conservoit encore toute sa force, car le tribun Helvius Cinna se trouvoit chargé d'une loi qu'il avoit reçue de lui toute dressée, & qu'il devoit publier (*b*) immédiatement après son départ, par laquelle on lui accordoit la liberté de prendre plusieurs femmes & de telle condition qu'il voudroit les choisir, pour se

An. de R. 709.
Cicer. 63.
Coss.
MARC. ANTONIUS.
P. CORNEL. DOLABELLA.

(*a*) Quorum C. Oppius, quasi plane defensione ac patrocinio res egeret, librum edidit, non esse Cæsaris filium, quem Cleopatra dicat. *Suet. Jul. Cæs.* 52. *Dio. p.* 327, 345.

(*b*) Helvius Cinna confessus est habuisse se scriptam paratamque legem, quam Cæsar ferre jussisset, cum ipse abesset, ut uxores, liberorum quærendorum causa, quas & quot ducere vellet, liceret. *Suet. ibid.*

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

procurer des enfans. Cet expédient n'étoit sans doute imaginé que pour mettre à couvert l'honneur de Cléopatre & légitimer son fils, puisque la polygamie & le mariage avec une femme étrangère, étoient défendus par les loix romaines.

Toutes ces circonstances sont tirées des lettres à Atticus, où elles se trouvent répandues avec beaucoup d'obscurité. « Je ne suis point fâché, dit-il, » que la reine ait été obligée de se sauver..... Je » voudrois bien savoir si ce que vous me mandez » de Cléopatre & de ce petit César se confirme... » Je n'aime point la reine d'Egypte. Ammonius » sait bien que j'ai raison, lui qui m'avoit répondu qu'elle me tiendroit ce qu'elle m'avoit promis. Il s'agissoit de choses qui convenoient à un » homme de lettres, & que mon rang me permettoit de demander ; & s'il le falloit, j'en rendrois compte au public. Pour Sara, outre que » je le connois pour un méchant homme, j'ai » éprouvé moi-même son insolence. Il n'est venu » qu'une seule fois chez moi : je lui demandai » d'une manière fort honnête ce qu'il y avoit » pour son service ; il me répondit qu'il cherchoit » Atticus. Je suis encore plus vivement piqué de » la hauteur avec laquelle la reine d'Egypte me » traita, pendant qu'elle étoit dans ces jardins, » au-delà du Tibre. Je ne veux donc aucun commerce avec ces gens-là. Ils croient apparem-

» ment que je n'ai point de cœur, ni la moin- » dre sensibilité (*a*) ».

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Antoine ayant mis dans ses affaires tout l'ordre qu'elles pouvoient recevoir, indiqua l'assemblée du sénat au premier jour de juin, & profita de l'intervalle pour visiter toute l'Italie. Son dessein dans ce voyage étoit d'engager les vétérans à son service, en faisant la revue de leurs quartiers. Il laissa le gouvernement de la ville à Dolabella, qui étoit demeuré son collégue depuis que César l'avoit nommé consul à sa place. Antoine avoit protesté d'abord contre cette nomination; mais après la mort de César il avoit oublié (*b*) son ressentiment; & souffrant que Do-

---

(*a*) Reginæ fuga mihi non molesta. *Ad Att.* 14, 8. De regina velim, atque etiam de Cæsare illo. *Ibid.* 20. Reginam odi. Me jure facere scit sponsor promissorum ejus Ammonius, quæ quidem erant φιλολογα & dignitatis meæ, ut vel in concione dicere auderem. Saram autem, præterquam quod nefarium hominem cognovi, præterea in me contumacem. Semel eum omnino domi meæ vidi. Cum ex eo quærerem quid opus esset; Atticum se dixit quærere. Superbiam autem ipsius reginæ, cum esset trans Tiberim in hortis, commemorare sine magno dolore non possum. Nihil igitur cum istis, nec tam animum me quàm vix stomachum habere arbitrantur. *Ibid.* 15, 15.

(*b*) Tuum collegam, dispositis inimicitiis, oblitus auspicia, te ipso augure nunciante, illo primo die tibi collegam esse voluisti. *Phil.* 1, 13.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

labella prît le nom de conſul, il l'avoit reconnu paiſiblement dans cette qualité à la première aſſemblée du ſénat.

Quoique Cicéron n'eût jamais eu qu'une fort mauvaiſe opinion des principes & de la vertu de ſon gendre, il avoit toujours vécu honnêtement avec lui; & le voyant dans une ſituation qui pouvoit le rendre utile aux intérêts de la république, il s'attacha plus que jamais à s'inſinuer dans ſa confiance. L'abſence d'Antoine rendoit les conjonctures fort heureuſes, & Dolabella confirma bientôt cette eſpérance. A peine vit-il ſon collégue éloigné de Rome, qu'il entreprit de s'attirer l'eſtime des honnêtes gens, par la rigueur qu'il exerça contre les perturbateurs de la tranquillité publique. La populace, guidée par l'impoſteur Marius, avoit élevé un autel ſur le forum, dans le lieu où le corps de Céſar (*a*) avoit été brûlé, avec une pyramide de marbre, de la hauteur de vingt pieds, ſur laquelle on liſoit pour inſcription, *au Père de la Patrie*. Il s'y faiſoit continuellement des ſacrifices avec toutes les cérémonies de la religion,

(*a*) Plebs poſtea ſolidam columnam prope viginti pedum, lapidis numidici, in foro ſtatuit, ſcripſitque *parenti patriæ* : apud eandem longo tempore ſacrificare, vota ſuſcipere, controverſias quaſdam, interpoſito per Cæſarem jurejurando, diſtrahere perſeveravit. *Suet. Jul. Cæſ.* 85.

religion, & ce nouveau culte s'étoit accrédité jusqu'à mettre en danger le repos & la sûreté de la ville. Souvent la populace, qui s'assembloit en foule pour ces sacrifices, y prenoit une espèce d'enthousiasme, qui la faisoit courir furieusement dans les rues, en commettant toutes sortes de violences & d'outrages contre ceux qui passoient pour les ennemis de César. Dolabella termina tout d'un coup ce désordre en faisant démolir la pyramide & l'autel, & punir de mort les mutins qui furent arrêtés dans le mouvement de la sédition. Ceux qui étoient libres furent précipités de la roche Tarpéienne, & les esclaves subirent le supplice de la croix. Toute la ville applaudit à la fermeté du consul.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Cicéron partagea, non-seulement la joie publique, mais encore (*a*) la gloire de Dolabella, dont la conduite fut attribuée à ses conseils. Il en

(*a*) Manabat enim illud malum urbanum, & ita corroborabatur quotidie, ut ego quidem & urbi & otio diffiderem urbano. *Ep. fam.* 12, 1. Nam cum serperet in urbe infinitum malum, & quotidie magis magisque perditi homines, cum suis similibus, servis, tectis & templis urbis minarentur; talis animadversio fuit Dolabellæ, cum in audaces sceleratosque servos, tum in impuros & nefarios cives, talisque eversio illius execratæ columnæ, &c. *Phil.* 1, 2. Recordare, quæso, Dolabella, consensum illum theatri. *Ibid.* 12.

An. de R. 709. Cicer. 63. COSS. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

marqua auſſitôt ſa ſatisfaction à Atticus. « La belle » action que celle de mon cher Dolabella ! Je » dis à préſent, mon cher Dolabella : auparavant » je vous aſſure que j'avois quelque peine à » me ſervir de ce terme. Sa conduite ſera d'un » grand exemple : faire précipiter les uns & met- » tre en croix les autres, arracher cette colonne » & n'en laiſſer aucun veſtige, pour moi, je ne » vois rien de plus héroïque. Il a fait finir par-là » ces apparences de regret qui gagnoient de plus » en plus, & qui ſeroient enfin devenues fatales à » nos illuſtres meurtriers. Je ſuis à préſent de votre » avis (*a*), je commence à former de meilleures » eſpérances ». Dans une autre lettre (*b*) : « Que » j'admire le courage de mon cher Dolabella ! » Quel exemple ! Pour moi je ne ceſſe pas de le » louer & de l'exhorter à ne ſe pas démentir...... » Je crois qu'à préſent Brutus pourroit paroître au » milieu de Rome avec une couronne d'or. Qui » oſeroit l'inſulter, depuis que ceux qui ſe décla-

(*a*) Ad Att. 14, 15.

(*b*) O Dolabellæ noſtri ἀριστείαν ! Quanta eſt ἀναθεώρησις ! Equidem laudare eum & hortari non deſiſto...... Mihi quidem videtur Brutus noſter jam vel coronam auream per forum ferre poſſe : quis enim audeat violare, præpoſita cruce aut ſaxo ? præſertim tantis plauſibus, tanta approbatione infimorum. *Ibid.* 16.

» rent pour César sont punis du dernier supplice, » & que la plus vile populace a si bien témoigné » par ses applaudissemens qu'elle approuvoit cette » exécution » ?

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Il écrivit de Bayes la lettre suivante à Dolabella.

Cicéron à Dolabella, Consul.

Quoique l'intérêt (*a*) que je prens à ce qui vous regarde, mon cher Dolabella, suffise pour me faire voir avec une joie infinie la gloire que vous venez d'acquérir, il faut néanmoins avouer que je suis charmé de ce que la voix publique me donne quelque part au mérite de vos grandes actions. Toutes les personnes que je vois ici (& j'y vois beaucoup de monde, car outre qu'il y vient un grand nombre d'honnêtes gens prendre les eaux, il y arrive aussi tous les jours des villes voisines plusieurs de mes amis) tous ceux, dis-je, que je vois, après vous avoir donné toutes les louanges que vous méritez, me font ensuite de grands remercîmens. Ils se persuadent tous que c'est en suivant mes conseils & en profitant

(*a*) M. de Mongault, dont je continue d'emprunter la traduction, a placé cette lettre entre celles à Atticus, quoiqu'elle soit la quatorzième du neuvième livre des lettres familières.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

de mes instructions, que vous faites voir en vous un si bon citoyen & un consul si digne de cette grande dignité. Je ne dirois que ce qui est très-véritable, si je répondois que tout ce que vous faites, vous le faites de vous-même, & que vous n'avez besoin pour cela du secours de personne. Je prens néanmoins un tempérament : je ne conviens pas tout-à-fait de ce qu'ils me disent, ce seroit vous faire une trop grande injustice que de laisser attribuer à mes conseils tout ce que vous vous êtes acquis d'honneur ; mais je ne nie pas absolument que je n'y aie quelque part ; car mon foible, comme vous le savez, c'est la gloire. Au reste, il me semble (*a*) que vous pouvez comme Agamemnon, ce roi des rois, vous faire honneur d'avoir pour conseiller un Nestor ; & sans doute il est bien glorieux pour moi, qu'un consul qui se distingue avec tant d'éclat, dans un âge si peu avancé, passe pour mon élève.

Lorsque je vis à Naples Lucius César, que je

(*a*) Après avoir emprunté la traduction de M. de Mongault, il faut adopter ses notes. On appeloit Agamemnon roi des rois, parce qu'il y en avoit plusieurs dans l'armée dont il étoit général ; & par la même raison ceux qui étoient jaloux de Pompée pendant la guerre civile, l'appeloient Agamemnon, parce que les consuls & tous les grands de la république servoient sous lui.

trouvai malade; tout accablé qu'il étoit de douleurs: « O mon cher Cicéron! me dit-il, même » avant les premiers complimens, que je vous » trouve heureux d'avoir tant de pouvoir sur l'esprit de Dolabella! Si j'en avois autant (*a*) sur » celui de mon neveu, nous n'aurions plus rien » à craindre. Je félicite notre cher Dolabella, & » je le remercie en mon propre nom. Nous pouvons dire que depuis vous, il est le seul qui » ait été véritablement consul ». Il me parla ensuite en détail de l'action, & de la manière dont elle s'étoit passée, en concluant qu'il ne s'étoit jamais rien fait de plus beau, de plus grand & de plus utile pour la république. Il n'y a point là-dessus deux voix. Je vous prie donc de vouloir bien souffrir que j'aie quelque part aux louanges qu'on vous donne, & que je jouisse, comme sous un faux titre (*b*), d'une gloire qui vous appartient toute entière.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Mais pour parler sérieusement, j'aimerois mieux,

(*a*) Il parut bien dans la suite qu'il n'en avoit pas beaucoup, car Antoine le sacrifia à Auguste, qui le fit mettre sur la liste des proscrits, & consentit en revanche qu'on y mît Cicéron. Mais Julia, sœur de Lucius César & mère d'Antoine, retira son frère chez elle & le sauva.

(*b*) M. de Mongault a tâché de rendre par-là *falsam hæreditatem*, id est, hæreditatem falso nomine.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

mon cher Dolabella, si j'ai jamais acquis quelque gloire, la faire passer toute entière à vous, que de vous ôter la moindre partie de celle qui vous est due. Vous savez combien j'ai toujours eu d'amitié pour vous; mais ce que vous venez de faire, l'a si fort augmentée, qu'elle ne peut être ni plus tendre, ni plus ardente. C'est qu'il n'est rien de plus beau, de plus aimable & de plus charmant que la vertu. J'ai toujours aimé, comme vous savez, M. Brutus, à cause de l'élévation de son esprit, de la douceur de ses mœurs, & de cette probité admirable qui ne s'est jamais démentie : cependant depuis les ides de mars, cette amitié est si fort augmentée, que j'ai été surpris moi-même qu'un sentiment qui sembloit ne pouvoir aller plus loin, se soit trouvé capable d'un si grand accroissement. Qui auroit cru que l'amitié que j'avois pour vous, pût devenir plus grande ? Elle est si fort accrue, qu'il me semble que ce n'étoit auparavant (*a*) qu'une simple affection, & que c'est à présent une parfaite amitié.

(*a*) *Ut mihi denique amare videar, antea dilexisse.* Nous n'avons pas de mots en françois qui puissent marquer bien précisément la différence que Cicéron met entre *amare* & *diligere*. Il les confond même très-souvent, & peut-être n'aurions-nous jamais su que *amare* signifie plus que *diligere*, s'il ne les avoit distingués en deux

Qu'eſt-il donc néceſſaire que je vous exhorte à vous faire un mérite & une gloire ſolides ? Faut-il, comme l'on fait ordinairement, que je vous propoſe pour modèle des hommes illuſtres ? Je n'en ai point de plus illuſtres à vous propoſer que vous-même. Vous n'avez qu'à vous imiter & à vous ſurpaſſer. Il ne vous eſt plus même libre, après une action d'un tel éclat, de n'être pas ſemblable à vous-même. Il ne faut donc point vous exhorter ; il faut ſe réjouir avec vous, car il vous eſt arrivé, ce qui eſt peut-être ſans exemple, qu'une extrême ſévérité vous a rendu agréable au peuple, loin de le prévenir contre vous ; & que vous avez eu l'approbation, non-ſeulement des honnêtes gens, mais même de la plus vile populace. Si vous en étiez redevable à quelque ſorte de haſard, je vous féliciterois de votre bonheur ; mais on ne peut attribuer ce ſuccès qu'à votre courage, à votre eſprit & à votre prudence. J'ai lu votre harangue au peuple. Vous entrez ſi bien en matière, & dans l'expoſition du fait, vous avancez pas à pas avec tant d'adreſſe, que vous

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

ou trois endroits. Cela nous donne lieu de remarquer qu'il n'y a point de mots parfaitement ſynonimes ; & s'il y en a pluſieurs qui nous paroiſſent tels, ſur-tout dans les langues mortes, c'eſt que nous n'en connoiſſons pas toute la force, ou que nous n'avons pas aſſez étudié les anciens.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

amenez insensiblement tout le monde à approuver la sévérité dont vous avez usé. Par-là vous avez délivré Rome d'un grand danger, vous avez rassuré tous les citoyens, & ce n'est pas seulement un avantage passager, c'est un grand exemple pour l'avenir. Concevez donc que vous êtes maintenant le soutien de la république, & que vous devez, non-seulement défendre, mais encore traiter avec distinction ceux à qui nous devons les premiers commencemens de notre liberté. Mais j'espère de vous voir au premier jour, & je vous en dirai alors davantage. En attendant, mon cher Dolabella, comme nous vous devons la conservation de la république & la nôtre, nous vous prions de vous bien conserver. Adieu.

Cicéron s'étoit proposé d'employer le tems qu'il passoit hors du royaume à faire un voyage dans la Grèce, pour y voir son fils, dont la conduite le chagrinoit beaucoup, & sembloit demander un remède aussi puissant (*a*) que sa présence. Mais l'espérance qu'il conçut des intentions de Dolabella, & la joie de trouver un chef armé de l'autorité publique, c'est-à-dire (*b*), le principal

(*a*) Quod sentio valde utile esse ad confirmationem Ciceronis, me illuc venire. *Ad Att.* 14, 13. Magni interest Ciceronis, vel mea potius, vel me hercule utriusque, me intervenire discenti. *Ibid.* 16.

(*b*) Nunc autem videmur habituri ducem, quod unum

fecours qui manquoit au parti de la liberté, lui fit remettre fon départ après l'affemblée du fénat, qui étoit indiquée au premier jour de juin, de peur qu'un éloignement trop précipité ne pafsât pour une efpèce de défertion. Il étoit même réfolu de n'abandonner l'Italie que lorfqu'il le pourroit fans reproche, & fur-tout fans chagriner Brutus, à qui il vouloit être conftamment attaché.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Ses principes ne l'empêchoient point d'avoir de fréquentes conférences avec les derniers miniftres de Céfar, Panfa, Hirtius, Balbus, Martius, &c. qui faifoient toujours profeffion d'être de fes amis. Mais il s'appercevoit que la mort de leur maître avoit extrêmement altéré leur confiance, & quoiqu'ils s'efforçaffent de déguifer leurs reffentimens, ils laiffoient voir malgré eux qu'ils ne refpiroient que la vengeance. Panfa & Hirtius avoient été défignés confuls pour l'année fuivante, & les actes de Céfar étant ratifiés par le fénat, rien ne pouvoit leur ôter le droit qu'ils avoient à cette dignité. Brutus & Caffius qui fentirent de quelle importance il étoit de les faire entrer, s'il étoit poffible, dans le parti de la république, preffoient inftamment Cicéron d'y apporter toute

municipia, bonique, defiderant. *Ibid.* 20. Nec vero difcedam, nifi cum tu me id honefte putabis facere poffe. Bruto certe meo nullo loco deero. *Ibid.* 15. *Vid.* 15, 13.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

son adresse & tous ses soins, sur-tout à l'égard d'Hirtius, qui leur étoit le plus suspect. Mais il semble que Cicéron (*a*) se promettoit peu de les gagner. Il écrivit à Atticus, « qu'il n'y en avoit » pas un qui ne craignît la paix beaucoup plus » que la guerre; qu'ils déploroient continuelle- » ment la perte de leur maître, & qu'ils regar- » doient sa mort comme la ruine de l'empire; » qu'ils l'accusoient de s'être trahi par un excès » de bonté & de clémence, sans quoi il n'auroit » pas succombé à la fureur de ses ennemis: & » pour ce qui regardoit particulièrement Hirtius, » il aime, dit-il, avec une violente passion, celui » que Brutus a poignardé..... Vous souhaitez que » je le fasse changer d'inclination. J'y emploie tous » mes efforts. Il parle fort bien; mais il vit, &

(*a*) Minime enim obscurum est quid isti moliantur: meus vero discipulus qui hodie apud me cœnat, valde amat illum quem Brutus noster sauciavit; & si quæris, perspexi enim plane, timent otium. Hypothesim autem hanc habent, eamque præ se ferunt, virum clarissimum interfectum, totam remp. illius interitu perturbatam; irrita fore quæ ille egisset, simul ac desissemus timere, clementiam illi malo fuisse, qua si usus non esset, nihil illi tale accidere potuisse. *Ad Att.* 14, 22. Quod Hirtium per me meliorem fieri volunt, do equidem operam, & ille optime loquitur, sed vivit habitatque cum Balbo, qui item bene loquitur. Quid credas, videris. *Ad Att.* 20, 21.

» il demeure même avec Balbus, qui parle fort » bien aussi. Voyez ce que vous en pensez vous-» même ».

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

De tous les partisans de César, il n'y en avoit point qui s'emportât plus ouvertement contre les conjurés que Matius. Cicéron le regardoit comme l'ennemi irréconciliable de la liberté. Ayant passé près de sa maison de campagne à son départ de Rome, il avoit eu la curiosité de le voir. Il l'avoit trouvé dans une agitation incroyable, se livrant aux plus noirs accès de la tristesse, annonçant pour l'avenir la guerre & la désolation, comme des suites infaillibles de la mort de César. Entre plusieurs circonstances de leur conversation, Matius (*a*) lui rapporta ce que César disoit souvent en parlant de Brutus : « que sa manière de pen-» ser pour ou contre un parti, ne pouvoit jamais » être une chose indifférente, *parce qu'il vouloit* » *fortement ce qu'il vouloit ;* qu'il s'en étoit ap-» perçu plus que jamais à Nice, par la force & » la liberté surprenante avec laquelle il avoit plai-» dé pour le roi Dejotarus ». Matius apprit aussi à Cicéron ce qu'il avoit entendu dire (*b*) à César :

(*a*) De Bruto nostro...... Cæsarem solitum dicere ; magni refert hic quid velit : sed quicquid vult, valde vult : idque eum animadvertisse cum pro Dejotaro Niceæ dixerit, valde vehementer eum visum & libere dicere.

(*b*) Atque etiam proxime, cum Sextii rogatu apud eum

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

un jour que Cicéron demandoit audience, pour la cause de Sestius, César, qui l'apperçut dans une antichambre, où il attendoit patiemment qu'il fût appelé, dit à quelques amis qu'il avoit autour de lui: « Puis-je douter qu'on ne me porte une haine » mortelle, lorsque je vois Cicéron obligé d'at» tendre pour me parler, & fort embarrassé pour » trouver de l'accès auprès de moi. Si quelqu'un est » capable de me le pardonner, c'est lui, je n'en » doute pas. Mais je ne suis pas moins sûr qu'il » me hait réellement ».

Cependant plusieurs raisons obligeoient ces zélés amis de César, à ne pas se relâcher dans les témoignages d'attachement qu'ils avoient toujours donnés à Cicéron. Si le parti républiquain l'emportoit, ils étoient persuadés que personne n'étoit plus capable de les défendre & de les soutenir par sa protection; & si les intrigues d'Antoine faisoient revivre la tyrannie, ils ne regardoient pas moins Cicéron comme leur plus puissante ressource contre les entreprises d'un tyran si dangereux; car dans la nécessité de se donner

---

fuissem, expectaremque sedens quoad vocarer, dixisse eum; ego dubitem quin summo in odio sim, cum M. Cicero sedeat nec suo commodo me convenire possit? atqui si quisquam est facilis, hic est: tamen non dubito quin me male oderit. *Ad Att.* 14, 1.

un nouveau maître, leur affection pour César leur faisoit souhaiter Octave, son neveu & son héritier. Aussi l'amitié de Pansa & d'Hirtius parut-elle constante pour Cicéron. Ils passèrent une partie de l'été avec lui dans plusieurs (*a*) de ses maisons de campagne. Ils ne cessèrent pas de l'assurer qu'il disposeroit de toute leur autorité pendant leur consulat; & s'il lui resta quelque défiance d'Hirtius, il se persuada enfin que Pansa étoit sincère.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Brutus & Cassius continuoient de vivre dans leur retraite, près de Lanuvium, & faisoient quelquefois usage d'une terre de Cicéron nommée Asture (*b*), qui étoit dans le voisinage de la même ville. Leurs irrésolutions étant toujours les mêmes, ils attendoient à se déterminer suivant les évènemens; & dans le doute où ils étoient de la disposition des consuls désignés, ils vouloient voir quel seroit le succès de la première assemblée du sénat. Quoique leur situation ne leur permît point d'exercer les fonctions de leur préture, ils avoient

(*a*) Cum Pansa vixi in Pompeiano. Is plane mihi probabat se bene sentire & cupere pacem, &c. *Ad Att.* 14, 20. *It.* 15, 1.

(*b*) Velim me hercule Asturæ Brutus. *Ad Att.* 14, 12. Brutum apud me fuisse gaudeo; modo & libenter fuerit & sat diu. *Ibid.* 15, 3.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

soin de renouveler souvent dans l'esprit du peuple le souvenir de leurs services, par des édits où leur amour éclatoit (*a*) pour la patrie & leur zèle pour la paix & la liberté. Ils protestoient qu'il ne leur échapperoit jamais rien qui pût être l'occasion d'une guerre civile ; & que s'ils pouvoient contribuer à la liberté publique par un exil perpétuel, ils étoient prêts à s'y soumettre volontairement. Le dessein qu'ils entretenoient actuellement, étoit de se rendre à Rome pour le premier jour de juin ; & d'y prendre leur place au sénat, si les circonstances le permettoient ; ou de se présenter du moins sur la tribune & de faire l'essai de l'affection du peuple, par un discours que Brutus préparoit soigneusement. Ils communiquèrent ce projet à Cicéron, & lui faisant remettre en même-tems une copie du discours que Brutus avoit prononcé au capitole le jour de la mort de César, ils le prioient d'y faire ses corrections pour le mettre en état d'être publié. Cicéron en marque son sentiment à Atticus : « La

(*a*) Testari edictis libenter se vel in perpetuo exilio victuros, dum reip. constaret concordia, nec ullam belli civilis præbituros materiam, plurimum sibi honoris esse in conscientia facti sui, &c. *Vell. Pat.* 2, 62. Edictum Bruti & Cassii probo. *Ad Att.* 14, 20. De quibus tu bonam spem te habere significas, propter edictorum humanitatem. *Ibid.* 15, 1.

» harangue de Brutus est un modèle d'élégance » pour le style & pour les sentimens. Mais si » j'avois eu le même sujet à traiter, je me serois » efforcé d'y mettre plus de chaleur. Vous con- » noissez le caractère de l'orateur. Cette raison » m'empêche de corriger son ouvrage, car sui- » vant les idées que notre ami s'est formées de » l'art de parler, il a réussi parfaitement; mais » soit que je sois dans l'erreur ou non, mon goût » est tout-à-fait différent. Lisez sa pièce, si vous ne » l'avez pas déjà lue, & marquez-m'en votre avis. » Quoique le préjugé de votre nom me fasse crain- » dre que votre faveur ne penche pour l'atticis- » me, je n'en suis pas moins persuadé que si vous » vous souvenez du tonnerre de Demosthène, » vous conviendrez que la force peut s'allier avec » l'élégance attique ».

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Atticus ne goûta point cette harangue. Il la trouva trop vide & trop languissante pour une si grande occasion; & par sa réponse, il pria Cicéron d'en composer (*a*) une autre, pour la publier sous le nom de Brutus. Mais Cicéron fut arrêté par la crainte d'offenser l'auteur. Dans une lettre sur le même sujet: « Vous croyez, dit-il, » que je m'abuse lorsque j'attache à Brutus le sa- » lut de la république, mais comptez que rien

(*a*) Ibid. 3, 4.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

» n'est plus certain. Si elle n'est pas sauvée par » lui ou par ses complices, je vois clairement sa » ruine. A l'égard du discours que vous me pres- » sez de faire pour lui, prenez pour principe, » mon cher Atticus, ce qu'une longue expérience » m'a fait vérifier sans exception, qu'il n'y a point » d'orateur ni de poëte qui se croye inférieur à per- » sonne dans son genre; & si cela est vrai des » plus médiocres, que devons-nous penser de » Brutus à qui l'on ne peut refuser de l'esprit & » du savoir? D'ailleurs, n'en ai-je pas une preuve » dans son édit? A votre prière j'en ai composé » un pour lui. Mon ouvrage m'a plû. Il n'a pas » été moins content du sien. Ajoutez que lui ayant » dédié, sur ses propres instances, mon *Traité de* » *la meilleure manière de parler*, il n'a pas fait » difficulté d'écrire, non-seulement à vous, mais » à moi-même, que l'espèce d'éloquence que j'ai » louée n'étoit pas de son goût. Que chacun com- » pose donc pour soi-même. Quelle que soit sa » harangue, je souhaite seulement qu'il ait la li- » berté de la prononcer; car s'il peut se montrer » à Rome avec quelque sûreté (*a*), la victoire » est à nous ».

Dans cet intervalle il s'éleva sur le théâtre de

(*a*) Ibid. 14, 20.

la

la république un nouvel acteur, qui ne sortit de l'obscurité dans laquelle il avoit vécu jusqu'alors, que pour jouer tout d'un coup les premiers rôles & fixer sur lui tous les regards. Ce fut le jeune Octave, que César, son oncle, avoit laissé l'héritier de son nom & de ses richesses. Quelques mois auparavant, il avoit été envoyé à Appollonia, célèbre école de Macédoine, pour y attendre son oncle & l'accompagner ensuite à la guerre contre les parthes. Mais au premier bruit de sa mort, il avoit repris le chemin de l'Italie, pour faire l'essai de sa fortune, sur le crédit de son nom & sur la confiance qu'il avoit aux amis de César. Il étoit arrivé à Naples le 18 d'avril. Balbus s'y rendit le lendemain pour le recevoir, & l'ayant conduit à la maison de campagne de Philippus son beau-père (*a*), il retourna le même jour à Cumes, où il étoit depuis quelque tems dans celle de Cicéron. Hirtius & Pansa, qui y étoient aussi, allèrent prendre avec lui le jeune Octave, après lui avoir laissé quelques jours pour se reposer, & le présentèrent à Cicéron. Ce jeune

An. de R. 709.
Cicer. 63.
Coss.
MARC. ANTONIUS.
P. CORNEL. DOLABELLA.

(*a*) Octavius Neapolim venit ad xiv. kal. ibi eum Balbus mane postridie, eodemque die mecum in Cumano. *Ad Att.* 14, 10. Hic mecum Balbus, Hirtius, Pansa. Modo venit Octavius, & quidem in proximam villam Philippi; mihi totus deditus. *Ibid.* 11.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

romain, déja rempli de vénération pour un si grand homme, la lui marqua par les plus ardens témoignages, en protestant qu'il ne vouloit se gouverner que par ses conseils.

La seule prétention qu'il pensoit à faire éclater, regardoit la succession des biens de César, dont il ne vouloit pas différer à se mettre en possession. Mais cette entreprise paroissoit fort hardie dans un jeune homme de dix-huit ans. Les républiquains avoient raison de craindre qu'en obtenant l'héritage de son oncle, il ne trouvât le moyen de succéder en même-tems à son pouvoir; & l'alarme étoit encore plus vive pour Antoine, qui aspiroit lui-même à cette succession, & qui s'étoit déjà saisi de tous les effets, dans la crainte de les voir bientôt employés à l'abaissement de son autorité. Philippus, & sa femme, inquiets pour la sûreté d'Octave, le pressèrent de suspendre (*a*) quelque *tems son* dessein, & de ne se rendre odieux dans aucun parti, avant que le cours des affaires eût commencé à se déclarer. Mais il avoit le cœur trop grand

(*a*) Non placebat Ariæ matri Philippoque vitrico, adiri nomen invidiosæ fortunæ Cæsari..... sprevit cœlestis animus humana consilia, dictitans nefas esse, quo nomine à Cæsare dignus esset visus, sibimet ipsum videri indignum. *Vell. Pat.* 2, 60.

pour goûter des conseils si timides. Il répondit « qu'il ne pouvoit, sans infamie, se croire indi- » gne d'un nom dont César l'avoit cru digne ». Quantité de flatteurs, qui étoient autour de lui, l'excitoient à s'assurer de la faveur des citoyens & de l'attachement des troupes, avant que ses ennemis fussent assez forts pour arrêter ses progrès. Ces insinuations lui donnoient tant d'impatience de se voir à Rome, que la prudence n'eut pas plus de pouvoir que la crainte, pour lui faire retarder son départ.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Cicéron (*a*) écrivoit là-dessus à Atticus: « Oc- » tave est encore avec nous. Il me marque autant » de respect que d'amitié. Ses domestiques lui » donnent le nom de César. Philippus ne le lui » donne point, & je suis son exemple. Il me » paroît impossible qu'il devienne jamais bon ci- » toyen, au milieu de tant de gens qui n'an-

(*a*) Nobiscum hic perhonorifice & amice Octavius: quem quidem sui Cæsarem salutabant, Philippus non: itaque ne nos quidem: quem nego fieri posse bonum civem, ita multi circumstant, qui quidem nostris mortem minitantur. Negant hæc ferri posse. Quid censes, cum Romam puer venerit, ubi nostri liberatores tuti esse non possunt? Qui quidem semper erunt clari: conscientia vero facti sui, etiam beati. Sed nos, nisi me fallit, jacebimus. Itaque aveo exire, ubi nec Pelopidarum, &c. *Ad Att.* 14, 12.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

» noncent que la mort à tous nos amis. C'est » leur langage familier. Ils déclarent que le passé » ne mérite point de grace. Que sera-ce, je vous » prie, lorsque cet enfant va se trouver à Rome, » où nos libérateurs n'osent paroître? Ils n'en » seront pas moins célèbres ni moins heureux, » j'ose le dire, par le témoignage de leurs cœurs » vertueux. Mais je suis trompé, si nous n'avons » perdu toute ressource. Quand pourrai-je me re- » tirer dans quelque lieu où je n'entende plus » parler de ces Pelopides, &c.

Octave en arrivant à Rome fut présenté au peuple par un des tribuns, & prononça un discours fort éloquent, de la tribune, qui étoit comme en proie aux ennemis de Brutus. « Sou- » venez-vous (*a*) de ce que je vous dis, écrivoit » Cicéron; cet usage séditieux de haranguer avec » une liberté sans bornes est aujourd'hui si auto- » risé, que s'il ne peut faire perdre à nos héros, ou » plutôt à nos dieux, la gloire éternelle qu'ils ont

---

(*a*) Sed memento, sic alitur consuetudo perditarum concionum, ut nostri illi, non heroes, sed dii, futuri quidem in gloria sempiterna sint, sed non sine invidia nec sine periculo quidem. Verum illis magna consolatio, conscientia maximi & clarissimi facti. Nobis quæ? qui interfecto rege liberi non sumus...... Sed hæc fortuna viderit, quoniam ratio non gubernat. *Ad Att.* 14, 11.

» méritée, il attachera néanmoins quelque chose » d'odieux à leur mémoire. Mais le témoignage » de leur cœur suffit pour leur consolation. Qui » nous consolera, nous que la mort de notre roi » n'a pas rendus plus libres ? Que la fortune en » décide, puisque la raison n'est plus écoutée ».

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Le discours d'Octave fut soutenu par des moyens plus capables de faire agréer au peuple les soins qu'il prenoit pour lui plaire. Il donna des spectacles & des jeux à l'honneur des victoires de son oncle. Les préparatifs en avoient été faits pendant la vie de César; mais ceux qu'il avoit chargés de cette commission (*a*) n'ayant pas eu la hardiesse de l'exécuter après sa mort, elle retomboit naturellement sur Octave en qualité d'héritier. Il fit apporter dans ces jeux la chaire d'or, qui étoit un des honneurs qu'on avoit décernés à César, avec ordre de la placer dans toutes les occasions solennelles sur le théâtre & dans le cirque. Mais les tribuns (*b*) la firent enlever, & leur fermeté fut applaudie par tout le corps des chevaliers. Atticus écrivit cette nouvelle à Cicéron, qui la reçut avec beaucoup de

(*a*) Ludos autem victoriæ Cæsaris non audentibus facere, quibus obtigerat id munus, ipse edidit. *Suet. Aug.* 10. *Dio.* 272.

(*b*) Dio. 44, 243.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius P. Cornel. Dolabella.

joie. Cependant ses réflexions se tournèrent beaucoup plus sur la conduite d'Octave (*a*), qui sembloit marquer un esprit déterminé à faire revivre les anciennes querelles & à venger la mort de César. Il n'apprit pas (*b*) avec plus de satisfaction que Matius s'étoit chargé du soin des spectacles. Cette nouvelle confirmoit l'opinion qu'il avoit eue de ses desseins. Il croyoit déjà le voir un des plus dangereux conseillers d'Octave, & tel, en un mot, qu'il l'avoit représenté à Brutus. Matius informé de ces soupçons, en fit des plaintes à Trebatius leur ami commun ; ce qui donna lieu à Cicéron de se justifier par une lettre, & à Matius de lui faire une réponse qu'on estime avec raison, pour la beauté du style & des sentimens. Mais elle n'est pas moins précieuse pour nous avoir conservé le nom & le caractère d'un romain du premier mérite, qui avoit vécu dans la plus intime familiarité avec César, & dont il ne reste point d'autre trace dans l'histoire.

Cicéron (*c*) s'efforce dans sa lettre de persuader à Matius qu'il ne lui est rien échappé qui ne

---

(*a*) De sella Cæsaris, bene tribuni. Præclaros etiam xiv. ordines. *Ad Att.* 15, 3.

(*b*) Ludorum ejus apparatus, & Matius ac Posthumius procuratores, non placent. *Ad Att.* 15, 2.

(*c*) Ep. fam. 11, 27.

puisse s'accorder avec les devoirs les plus étroits de l'amitié ; & pour donner plus de vraisemblance à cette apologie, il commence par reconnoître qu'il n'y a point de politesses ni de services qu'il n'ait reçus de lui, sur-tout dans le tems de sa plus haute faveur auprès de César. Mais lorsqu'il vient au reproche dont il vouloit se défendre, il touche fort délicatement cet article, & se renfermant dans des réflexions générales, il fait observer à Matius, « qu'exposé comme il est par » son rang à la vue du public, il n'est pas sur- » prenant que la malignité donne quelquefois à » sa conduite des interprétations moins avanta- » geuses. J'ai toujours pris soin, dit-il, de la » faire considérer du côté le plus favorable. Mais » vous, qui êtes un homme éclairé, vous n'igno- » rez pas que si César étoit en effet roi, comme » j'ai toujours été persuadé qu'il l'étoit, il n'y a » que deux manières d'envisager votre devoir, » ou celle que je fais valoir ordinairement, » qui est de louer votre affection & votre fidélité » pour un ami mort ; ou celle que d'autres croient » plus nécessaire, & suivant laquelle le service & » la liberté de la patrie doivent être préférés à la » vie d'un ami. Je souhaite qu'on vous ait rap- » porté avec quelle chaleur je prens parti pour » vous dans ces conversations. Mais j'insiste par- » ticulièrement sur deux points, que personne ne

An. de R. 709.
Cicer. 63.
Coss.
MARC. ANTONIUS.
P. CORNEL. DOLABELLA.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

» rappelle ni plus souvent ni avec plus de zèle » & de liberté que moi : c'est que de tous les » amis de César vous avez été le plus opposé à » la guerre civile, & le plus modéré après la » victoire. Je ne connois personne qui n'en con» vienne avec moi », &c.

Matius à Cicéron.

Il m'est bien doux (*a*) d'apprendre par votre lettre, que vous conservez de moi l'opinion que j'ai toujours souhaitée, & dont j'ai cru pouvoir me flatter. Quoique je n'en eusse pas le moindre doute, ce prix que j'y attache étoit capable de me causer de l'inquiétude. Mon cœur me rendoit témoignage que je n'ai rien fait qui puisse offenser un honnête homme, & je ne pouvois par conséquent m'imaginer qu'avec un mérite si extraordinaire vous vous fussiez prévenu sans raison contre un ancien ami dont les sentimens n'ont jamais changé pour vous. Puisque les vôtres sont tels que je le désire, je veux m'expliquer sur ces accusations contre lesquelles votre bonté & votre amitié vous ont fait prendre si souvent mon parti. Je n'ignore point ce que certaines personnes ont dit de moi depuis la mort de

(*a*) Ibid. 28.

César. On me fait un crime de la douleur que je ressens d'avoir perdu mon ami. On prétend que le service de la patrie doit être préféré aux devoirs de l'amitié, comme s'il étoit bien prouvé que le meurtre de César est en effet de quelqu'utilité pour la patrie. Mais je ne veux point employer ici l'artifice. J'avoue que je ne suis point à ce haut degré de sagesse. Ce n'est pas César que j'ai suivi dans nos dissentions; c'est à mon ami que je me suis attaché; & quelqu'aversion que j'eusse pour le parti des armes, je n'ai pu voir marcher mon ami sans moi. Jamais je n'ai approuvé la guerre civile. J'ai fait au contraire tous mes efforts pour l'étouffer dans sa naissance. Aussi ne m'a-t-on pas vu profiter de la victoire de mon ami, pour avancer ma fortune ou pour augmenter mon bien. Ceux qui ont le plus abusé de cet avantage, avoient moins de part que moi à la confiance de César; & je puis dire même que mon bien a souffert de la loi qu'il a portée, tandis que ceux qui se réjouissent aujourd'hui de sa mort, en ont tiré de meilleurs fruits. J'ai sollicité le pardon des vaincus avec autant de zèle que si je l'avois demandé pour moi-même. Comment voudroit-on qu'après m'être employé pour le salut de tout le monde, je ne regrettasse point la mort de celui qui me l'accordoit de si bonne grace; sur-tout lorsque je l'ai vu périr par la

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius P. Cornel. Dolabella.

cruauté des mêmes ennemis qui s'étoient toujours efforcés de le rendre odieux ? Mais on me fera repentir, disent-ils, d'avoir condamné leur action. Insolence inouie ! Quoi ? il sera permis aux uns de tirer gloire d'une action déteſtable, & les autres seront punis d'en avoir marqué du regret ! Jusqu'à présent, du moins, on avoit laissé aux esclaves le triste pouvoir de craindre, de se réjouir, de s'affliger, suivant les mouvemens de leur cœur. Aujourd'hui elle nous est ôtée par la terreur, & c'est à ceux qui se nomment les vengeurs de la liberté, que nous avons cette obligation. Mais ils peuvent s'épargner les menaces. Il n'y a point de danger ni de crainte qui puissent m'empêcher de remplir le devoir de l'humanité. J'ai toujours eu pour principe qu'une mort honnête ne doit jamais être redoutée, & qu'elle mérite quelquefois d'être cherchée. Enfin, pourquoi me font-ils un crime de souhaiter qu'ils puissent se repentir d'une action que je déteste ? Si c'en est un, j'en fais gloire. Oui, je souhaite que tout l'univers regrette la mort de César.

Mais je suis membre de la société civile, & cette qualité, disent-ils, m'oblige de m'intéresser au bien & à la sûreté de la république. Si toutes les actions de ma vie passée & mes espérances pour l'avenir ne prouvent pas sans que je

le dise, le sincère intérêt que j'y prens, je renonce à le prouver par d'inutiles argumens. Je vous supplie donc de la manière la plus pressante, de juger de moi par les actions plutôt que par les paroles, & si vous croyez que dans ma situation l'on soit capable de distinguer la justice & la vertu, persuadez-vous bien que je n'aurai jamais de liaison avec ceux dont je connoîtrai les pernicieux desseins. Je ne me suis point écarté de ces maximes dans ma jeunesse, quoique l'erreur soit plus pardonnable à cet âge. Puis-je les oublier dans la maturité de ma raison? Non, je suis résolu de ne rien faire qui m'expose à de justes reproches, & si je suis capable d'offenser quelqu'un, ce n'est qu'en pleurant le cruel destin d'un ami qui fut le plus illustre de tous les hommes. Comptez que si j'avois d'autres sentimens, je ne les désavouerois pas, & que je ne voudrois pas joindre à mes fautes la honte de la dissimulation. Mais on me fait encore un crime d'avoir pris la direction des jeux que le jeune César a fait célébrer pour les victoires de son oncle. Je répons que cet engagement n'a point de rapport aux devoirs publics. C'est un office d'amitié que j'ai cru devoir à l'honneur de mon ami, & que je n'ai pu refuser aux instances d'un jeune homme aussi respectable qu'Octave. Je rends des assiduités à Marc-Antoine : mais

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

ceux qui me le reprochent ne le voyent-ils pas plus souvent que moi, pour solliciter ses faveurs? Quelle est donc cette arrogance? Quoi, lorsque jamais César n'a prétendu gêner mes démarches ni me contraindre dans mes liaisons, ceux qui m'ont cruellement privé de ce cher ami croiront pouvoir m'empêcher de suivre les mouvemens de mon inclination & de mon estime? Mais je suis sans inquiétude. Ma conduite suffira toujours pour réfuter leurs fausses imputations; & je me soucierai peu que ceux à qui la constance de mon amitié pour César me rend odieux, cherchent à se faire des amis qui leur ressemblent. Si la bonté du ciel permettoit que mes désirs fussent remplis, je voudrois passer tranquillement le reste de mes jours dans l'île de Rhodes; mais si je suis retenu à Rome par quelqu'accident, la vie que j'y ménerai fera connoître que mes vœux sont toujours pour la vertu & la justice. J'ai beaucoup d'obligation à Trebatius des assurances qu'il m'a données de votre amitié & de votre estime. C'est me faire un devoir des sentimens que j'ai toujours eus pour vous par inclination. Prenez soin de votre santé & conservez-moi votre affection (*a*).

(*a*) Matius obtint la faveur d'Auguste, dont il jouit long-tems, & fut distingué par le titre de son ami. Cepen-

Antoine mettoit à profit tous les momens, & pouſſoit ſes deſſeins avec autant de vigueur que d'adreſſe. Il s'étoit occupé dans ſon voyage d'Italie à raſſembler les vétérans de Céſar dans leurs quartiers, & les ayant attachés à ſes intérêts par de magnifiques promeſſes, il en avoit déjà fait avancer un corps aſſez conſidérable du côté de Rome, pour les employer ſuivant le beſoin de ſes affaires. Ses ſoins n'avoient pas été moins ardens dans la ville. Il avoit fait ſervir toute l'autorité de ſon conſulat à fortifier ſon pouvoir, & l'on commençoit à découvrir quelles avoient été ſes vues en portant le ſénat, ſous prétexte de zèle pour la paix, à confirmer les actes de Céſar. Etant le maître non-ſeulement des papiers de Céſar, mais du ſecrétaire Faberius, de la main (*a*) duquel Céſar s'étoit toujours ſervi, il avoit la

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

dant il paroît qu'il évita pendant toute ſa vie les emplois & les honneurs publics, & qu'il la paſſa dans une retraite agréable. Il s'appliqua particulièrement à la culture des jardins, & à rafiner le goût & l'uſage des plaiſirs, ce qui étoit alors la folie de toutes les perſonnes riches. Ce fut lui qui trouva le premier la manière de greffer & d'enter les fruits, & l'art de donner une forme régulière aux arbres & aux cabinets de verdure. Il publia là-deſſus pluſieurs ouvrages. *Columel. de re ruſt.* 12, *c.* 44. *Plin. Hiſt. nat.* 12, 2, 15, 14.

(*a*) Appiann. liv. 3, 529.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

commodité de forger des actes, ou d'insérer dans ceux qui existoient déjà, tout ce qui lui paroissoit convenable à ses prétentions. Cette méthode lui réussissoit si bien, qu'il vendoit sans ménagement des privilèges & des immunités aux villes, aux états, aux princes qui les demandoient, en supposant toujours que ces faveurs leur avoient été destinées par César, & qu'il les trouvoit toutes réglées dans ses papiers. Les honnêtes gens n'en étoient pas moins choqués qu'alarmés; mais en voyant toute la grandeur du mal, ils se trouvoient sans force pour y remédier. Le pouvoir étoit entre les mains d'Antoine. Ils s'étoient liés les mains par leur propre décret. Cicéron s'en plaint amèrement (*a*) dans un grand nombre de lettres, & ne balance point à déclarer que la mort est préférable à cette indignité : « Est-ce là, » dit-il, à quoi nous devions (*b*) nous attendre? » L'ouvrage de Brutus se réduit donc à le faire » vivre dans sa maison de Lanuvium, à faire » partir Trebonius par des chemins détournés

---

(*a*) Ep. fam. 12, 1. Ad Att. 14, 9.

(*b*) Itane vero? hoc meus & tuus Brutus egit ut Lanuvii esset; ut Trebonius itineribus deviis proficisceretur in provinciam; ut omnia facta, scripta, dicta, promissa, cogitata Cæsaris plus valerent quàm si ipse viveret? &c. *Ad Att.* 14, 10.

»pour se rendre dans son gouvernement, & à »donner plus de force aux actes, aux promesses, »aux discours de César, qu'ils n'en ont jamais »eu pendant sa vie»? Il attribue tous ces désordres à l'erreur qu'on avoit commise dès le premier jour, en négligeant de convoquer l'assemblée du sénat au Capitole, ce qui avoit été facile, lorsque leur parti étoit le plus fort, & que tous ces brigands, c'est le nom qu'il leur donne, étoient dispersés & dans la dernière consternation.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Entre un grand nombre d'actes qu'Antoine confirma, sous prétexte d'exécuter les intentions de César, il accorda le droit de bourgeoisie romaine à toute la Sicile, & il rétablit le roi Dejotarus dans la possession de ses états. Cicéron (*a*) s'explique là-dessus avec beaucoup d'indignation: « Je crains bien, écrit-il à Atticus, que nous » ne retirions des ides de mars, que le plaisir » de nous être vengés d'un homme que nous » avions tant de raison de haïr. Tout ce que l'on » me mande de Rome & tout ce que je vois ici, » me le fait craindre. La belle action, si elle » n'étoit pas demeurée imparfaite!.... Vous sa» vez combien j'aime les siciliens, & que je me » suis toujours fait un honneur d'être leur patron.

(*a*) Ad Att. 14, 12.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

» César leur avoit accordé beaucoup de graces, » & je n'en ai pas été fâché. Quoique c'en fût trop » que de leur donner le droit des peuples du » Latium, on prenoit patience. Mais voici le » comble : Antoine, gagné à force d'argent, » fait paroître une loi qui donne à tous les Si» ciliens le droit de bourgeoisie, & déclare dans » cette loi que César l'a fait passer dans l'assem» blée du peuple, quoique de son vivant on » n'en ait jamais entendu parler. J'en dis autant » de notre ami Dejotarus. Il ne sauroit avoir » trop de royaumes; mais je voudrois bien qu'ils » ne lui vinssent point par Fulvia. Nous avons » cent autres exemples de la même nature ».

Lorsque cet acte fut suspendu, suivant l'usage, aux murs du capitole, entre les monumens publics de la ville, l'imposture parut si grossière qu'elle excita la risée & les railleries du peuple. Personne n'ignoroit que César avoit trop haï Dejotarus pour lui accorder de si hautes faveurs, & l'on savoit que les ministres de ce prince avoient conclu le marché dans l'appartement de Fulvia, pour la somme de huit cens mille livres, & sans avoir consulté Cicéron ni les autres amis de leur maître. Cependant le vieux monarque avoit pris les devants, & sur la première nouvelle de la mort de César, il s'étoit rétabli dans ses états par la force. « Il savoit, dit Cicéron, que » la

» la justice naturelle donne le droit de rentrer, » quand on le peut, dans les biens qu'on a per- » dus par la violence d'un tyran..... Il s'est » conduit en homme de cœur (*a*), & nous » nous rendons méprisables en maintenant des » actes dont nous haïssons l'auteur ». Antoine recueillit par toutes ces voies des sommes immenses, car il devoit plus de trois millions à la mort de César; & dans l'espace de quinze jours (*b*) il se trouva libre de toutes ses dettes.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Mais il exerça une violence qui fut beaucoup plus offensante pour toute la ville. César avoit mis en dépôt dans le temple d'Ops, pour les besoins extraordinaires du gouvernement, environ cinq millions, sans compter un autre million des épargnes

(*a*) Syngraphe H. S. centies per legatos...... sine nostra, sine reliquorum hospitum regis sententia, facta in Gynecæo; quo in loco plurimæ res venierunt & veneunt..... Rex enim ipse sua sponte, nullis commentariis Cæsaris, simul atque audivit ejus interitum, suo marte res suas recuperavit. Sciebat homo sapiens, jus semper hoc fuisse, ut quæ tyranni eripuissent, ea, tyrannis interfectis, ii quibus erepta essent, recuperarent..... Ille vir fuit, nos quidem contemnendi, qui auctorem odimus, acta defendimus. *Phil.* 2, 37.

(*b*) Tu autem quadringenties H. S. quod idibus martiis debuisti, quonam modo ante kalendas aprilis debere desisti? *Phil.* 2, 37.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

de Calpurnia, son épouse. Cette somme ne paroîtra pas considérable, si l'on considère la grandeur de la mine dont elle étoit tirée; c'est-à-dire, l'immense étendue de l'empire romain, & que de tous les hommes, César étoit le plus avide au pillage. Cicéron faisant allusion à la manière dont ce trésor avoit été recueilli, l'appelle « un trésor » de mort & de sang, formé des dépouilles & » par la ruine des sujets de la république, qu'on » auroit rendu plus utile en le restituant à ceux de » qui il venoit, pour leur faciliter le paiement des » taxes, qu'en le tenant renfermé dans des cof- » fres ». Antoine eut la hardiesse de s'en saisir (*a*), & le principal usage auquel il l'employa fut pour augmenter ses troupes. Avec ce secours il se rendit assez fort pour faire la loi à tous ses concurrens. Mais il ne fit pas un usage moins avantageux du reste de son vol. Dolabella étoit accablé de dettes. Il lui offrit de les payer, & de l'associer dans la suite à la dépouille de l'empire, sans autre condition que de rompre avec son beau-père & d'abandonner le parti de la république.

(*a*) Ubi est septies millies H. S. quod in tabulis, quæ sunt ad Opis, patebat? funestæ illius quidem pecuniæ, sed tamen, si iis, quorum erat, non redderetur, quæ nos à tributis posset vindicare. *Phil.* 2, 37. *Ibid.* 1, 7. Plutarq. *Vie d'Antoine.*

Cette acquisition étoit pour lui d'une importance extrême. Il sentoit que l'inclination de la ville & des provinces étoit contre lui. Pouzzoles, une des principales villes d'Italie, venoit de choisir Cassius & Brutus pour ses protecteurs (*a*), & l'empire sembloit n'attendre qu'un chef pour s'armer en faveur de la liberté. On avoit espéré que Dolabella s'offriroit volontairement à remplir un si beau rôle; mais séduit par l'argent d'Antoine, « non-seulement il abandonna le parti républi» quain, mais il renversa la république (*b*) ».

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Brutus, qui voyoit tous ces préparatifs avant le jour marqué pour l'assemblée du sénat, ouvrit enfin les yeux & se reprocha l'erreur qui l'avoit prévenu trop favorablement pour Antoine. Il comprit qu'il n'y avoit rien de bon à se promettre de lui, ni même du corps des sénateurs, & de concert avec Cassius il prit le parti de lui demander par cette lettre quelque explication de ses desseins.

Brutus & Cassius, Préteurs, à Marc-Antoine, Consul.

Si nous étions (*c*) moins persuadés de votre

(*a*) Vexavit puteolanos, quod Cassium & Brutum patronos adoptassent. *Phil.* 2, 41.

(*b*) Ut illum oderim quod cum remp. me auctore defendere cœpisset, non modo deseruerit emptus pecunia, sed etiam quantum in ipso fuit, everterit. *Ad Att.* 16, 15.

(*c*) Ep. fam. 11, 2.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

sincérité, & des favorables intentions que nous vous supposons pour nous, nous ne penserions point à vous écrire. Mais disposé comme vous l'êtes à notre égard, nous nous flattons que vous recevrez volontiers cette lettre. Nous sommes informés qu'on a déjà vu à Rome un grand nombre de vétérans, & qu'on en attend beaucoup davantage pour le premier jour de juin. Il seroit indigne de nous de former des soupçons ou de nous abandonner à la crainte. Cependant après nous être livrés à vous de si bonne foi, & nous être séparés publiquement des amis qui nous étoient venus joindre de toutes les grandes villes, nous méritons que vous ne nous fassiez pas un mystère de vos desseins, sur-tout dans une affaire qui nous intéresse essentiellement. Ne refusez donc pas de nous apprendre quelles sont vos intentions. Croyez-vous qu'il n'y ait rien à risquer pour notre sûreté dans cette foule de vétérans, dont on prétend que le dessein est de relever l'autel de César; entreprise aussi contraire à notre sûreté qu'à notre honneur? Il nous semble que les effets prouvent assez que nous n'avons jamais eu d'autre vue que la paix & la liberté. Vous êtes le seul qui puisse nous tromper, parce que notre confiance repose uniquement sur vous. Cette crainte seroit contraire à l'idée que nous avons de votre vertu: mais vous êtes le seul qui puisse nous tromper. Nos amis

tremblent pour nous; car tout persuadés qu'ils sont de votre intégrité, ils considèrent qu'une multitude de vétérans peut s'emporter à la violence avec beaucoup plus de promptitude que vous n'en sauriez avoir pour l'arrêter. Expliquez-vous donc sur toutes ces circonstances. Il n'y auroit pas de vraisemblance à nous répondre que les vétérans s'assemblent, parce que vous devez faire quelque proposition au sénat en leur faveur. De qui pourroient-ils craindre de l'opposition, lorsqu'il est certain qu'ils n'en recevront pas de nous? Au reste, on ne doit pas nous soupçonner d'avoir trop d'attachement pour la vie, si l'on considère qu'il ne peut nous arriver rien de funeste, sans le renversement total de la république. Adieu.

An. de Rô 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Pendant le séjour que Cicéron fit à la campagne, où il recevoit continuellement ses amis, & où toutes ses réflexions sembloient consacrées aux affaires publiques, il trouva du loisir pour composer divers ouvrages philosophiques, qui ont passé heureusement jusqu'à nous. Le plus important est son *Traité sur la Nature des Dieux*, divisé en trois livres, qu'il adressa à Brutus. Il y rassembla les opinions de tous les philosophes qui avoient jamais écrit (*a*) sur cette matière; & la grandeur du sujet, comme il prie ses lecteurs

(*a*) De Natur. Deor. 1, 6.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

de l'observer, méritoit l'attention de ceux qui vouloient apprendre ce qu'ils devoient à la religion, à la piété, aux cérémonies, à la foi des sermens, à la sainteté des temples, &c. puisque tous ces points se trouvent renfermés dans la question de l'existence & de la nature des dieux. Il composa aussi un discours sur la divination, ou sur la connoissance des évènemens futurs, & sur les différentes manières dont on suppose qu'elle peut être communiquée aux hommes. Il y expose en deux livres tout ce qu'on peut dire pour ou contre la réalité de cette science.

La forme de ces deux ouvrages est celle du dialogue. Il explique lui-même le dessein qu'il s'y propose : « Carneades, dit-il, ayant écrit sur » la divination avec autant de subtilité que d'abon» dance, pour répondre aux stoïciens, je veux » examiner quel jugement l'on doit porter de sa » doctrine ; & dans la crainte d'être trompé par » des raisonnemens faux ou obscurs, je m'attache» rai, comme dans monTraité de la Nature des » Dieux, à peser de part & d'autre la solidité des » argumens & des preuves. Si l'erreur est honteuse » dans toutes sortes de questions, elle l'est beau» coup plus sur les choses qui appartiennent à la re» ligion ; car le danger est presqu'égal, ou de se » jeter dans l'impiété en les négligeant, ou de » tomber dans la superstition, en les embras-

» ſant (*a*) avec une ſoumiſſion trop aveugle ». An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Il compoſa un autre Traité ſur les *Avantages de la Vieilleſſe*, qu'il publia ſous le nom de Caton, parce qu'il en fait ſon principal interlocuteur; mais il l'adreſſa au plus fidelle de ſes amis, à ſon cher Atticus, comme un ſecours dont ils avoient beſoin tous deux à l'entrée de cette dernière ſcène de la vie dont ils approchoient également. « Il » avoit trouvé, dit-il, tant de plaiſir à compoſer » cette pièce, que non-ſeulement elle avoit (*b*) » adouci les plaintes que l'âge auroit pu lui arra- » cher, mais qu'elle avoit même la force de lui » faire trouver de l'agrément dans la vieilleſſe ». Quelque tems après il fit à ſon ami un autre préſent du même genre, & plus précieux encore par le rapport particulier qu'il avoit à la plus douce & la plus longue habitude de leur vie. Ce fut ſon Traité de l'Amitié. « Quand je vous ai dédié, » lui dit-il, mon Traité de la Vieilleſſe, c'étoit » un vieillard qui écrivoit à un autre vieillard. » Aujourd'hui c'eſt à mon ami que j'écris ſur l'a- » mitié (*c*), ſous le nom de Lælius, un des plus

---

(*a*) De Divinat. 1, 14.

(*b*) Mihi quidem ita jucunda hujus libri confectio fuit, ut non modo omnes abſterſerit ſenectutis moleſtias, ſed effecerit mollem etiam & jucundam ſenectutem. *Cat.* 1.

(*c*) Digna mihi res, tum omnium cognitione, tum

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

» sincères amis du monde ». Ces deux traités ont aussi la forme du dialogue. Lælius, qui est le principal acteur dans celui de l'amitié, s'entretient avec Fannius & Scévola ses deux gendres, sur la mort de Scipion, & prend occasion de l'étroite liaison qu'il avoit eue avec lui, pour leur expliquer la nature & les avantages de la véritable amitié. Le sujet n'étoit pas supposé. Scévola, qui vécut fort long-tems, & qui prenoit plaisir, comme tous les vieillards, à raconter les histoires de sa jeunesse, répétoit souvent toutes les circonstances de cet entretien à ses écoliers, & Cicéron qui les retrouva long-tems après dans sa mémoire, les jeta fidellement sur le papier. Ainsi cet agréable ouvrage, qui ne laisseroit pas d'être un des plus beaux restes de l'antiquité, quand il passeroit pour fabuleux, doit faire sur nous d'autant plus d'impression, qu'étant historique, il nous représente les sentimens naturels des plus grands & des plus vertueux personnages de Rome.

Un autre fruit de la retraite de Cicéron, fut son *Traité du Destin*, dont il avoit pris le sujet dans une conversation qu'il avoit eue avec Hir-

nostra familiaritate visa est...... sed ut tum ad senem senex de senectute, sic hoc libro ad amicum amicissimus de amicitia scripsi..... & cum Scævola exposuit nobis sermonem Lælii de amicitia, habitum ab illo secum, & cum altero genero C. Fannio, &c. *De Amicit.* 1.

tius. La scène avoit été dans une de ses maisons de campagne, dont on ne connoît pas le nom, dans le voisinage de Pouzzoles, où Hirtius avoit passé avec lui quelques jours du mois de mai. On suppose que ce fut vers le même tems qu'il acheva sa traduction du Timée, fameux dialogue de Platon sur la nature & l'origine de l'univers.

An. de R. 709. Cicer 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Mais il donnoit constamment une partie de son travail à la composition d'un autre ouvrage qui l'occupoit depuis plusieurs années. C'étoit l'*Histoire de son tems, ou de sa propre conduite*, mêlée de réflexions libres sur tous ceux qui avoient abusé de leur pouvoir pour l'oppression de la république. Il l'appelle son *Anecdote*. Dans ses vues, cet ouvrage ne devoit pas être publié. Il ne l'avoit composé que pour le communiquer (*a*) à un petit nombre d'amis, sur le modèle de Théopompe, historien fameux par la liberté de son style. Atticus le pressoit d'y mettre la dernière main, & de le continuer jusqu'au gouvernement de César; mais son dessein étoit de faire de cette *partie* une histoire séparée, dans laquelle il vouloit établir qu'il est juste de tuer un tyran. Ses lettres font souvent allusion à ce projet (*b*). Il écrit à

(*a*) Ad Att. 2, 6. *Dion. Halic. Proœm.* 1.

(*b*) Librum meum illum Ἀνέκδοτον, nondum ut volui perpolivi. Ista vero, quæ tu contexi vis, aliud quoddam separatum volumen expectant. Ego autem credas mihi

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Atticus : « Je n'ai point encore achevé mes anec» dotes. Ce que vous voudriez que j'y ajoutasse » demande un volume particulier. Mais croyez» moi, je suis trop persuadé qu'il y auroit eu » moins de danger à parler contre ces pestes de » la république, pendant la vie du tyran, que » depuis sa mort. J'étois assez heureux, je ne sais » par quelle raison, pour qu'il souffrît avec une » patience merveilleuse tout ce qui venoit de moi. » A présent, de quelque côté que nous nous tour» nions, on nous donne pour loi, non-seulement » ce que César a fait, mais ce qu'il avoit envie » de faire..... » Dans une autre lettre : « Je ne » comprens pas ce que vous souhaitez que j'écrive. » Voudriez-vous que je prouvasse qu'on étoit en » droit de tuer le tyran ? Je parlerai & j'écrirai sou» vent là-dessus, mais ce sera d'une autre manière » & dans un autre tems »...... Il s'étoit ouvert sur le même dessein à ses autres amis ; car Trébonius, dans une lettre qu'il lui écrivoit d'Athènes, après

velim, minore periculo existimo contra illas nefarias partes vivo tyranno dici potuisse quàm mortuo. Ille enim nescio quo pacto ferebat me quidem mirabiliter. Nunc quacumque nos commovimus, ad Cæsaris non modo acta, verum etiam cogitata revocamur. *Ad Att.* 14, 17. Sed parum intelligo quid me velis scribere..... an sic ut in tyrannum jure optimo cæsum ? multa dicentur, multa scribentur à nobis, sed alio modo ac tempore. *Ibid.* 15, 3.

l'avoir fait souvenir de l'espérance qu'il lui avoit (*a*) donnée de se voir placé dans quelqu'un de ses écrits, ajoute : « Je me flatte que si vous écrivez » sur la mort de César, vous ne me donnerez » pas la dernière part à l'action ». Dion Cassius raconte qu'il remit cette histoire, cachetée, entre les mains de son fils, avec ordre de ne la lire & de ne la publier qu'après sa mort. Mais la suite des évènemens ne lui permit plus de revoir son fils, & probablement il laissa l'ouvrage imparfait. Il s'en répandit (*b*) néanmoins quelques copies, dont Asconius, son commentateur, nous a conservé divers traits.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Vers la fin de mai, Cicéron prit le chemin de Rome, pour se trouver le premier de juin à l'assemblée du sénat. Il paroît par une de ses lettres à Atticus, qu'il étoit à Tusculum le 26 de mai. Son commerce ne s'étoit pas relâché avec Brutus, qui lui demanda même une conférence (*c*)

(*a*) Namque illud non dubito quin, si quid de interitu Cæsaris scribas, non patiaris me minimam partem & rei & amoris tui ferre. *Ep. fam.* 12, 16.

(*b*) Dio. p. 96. Ascon. in Tog. Cand.

(*c*) Puto enim nobis Lanuvium eundum, non sine multo sermone..... Bruto enim placere se à me conveniri. O rem odiosam & inexplicabilem! Puto me ergo iturum..... Antonii consilia narras turbulenta..... Sed

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

à Lanuvium ; & quoique dans les conjonctures, la prudence ne lui permît guère de donner un nouveau sujet de jalousie à Marc-Antoine, il passa sur cette crainte pour satisfaire Brutus. Mais à mesure qu'il s'approchoit de Rome, il sentoit diminuer la résolution où il étoit venu d'y paroître & d'assister au sénat. « Il apprenoit que la » ville étoit remplie de troupes, qu'Antoine en » amenoit encore un plus grand nombre, que » toutes ses vues le portoient à la guerre, & » qu'il étoit résolu d'ôter le gouvernement de la » Gaule à D. Brutus, dans une assemblée du » peuple, pour s'en revêtir lui-même ». Hirtius lui conseilla de ne pas venir plus loin, & paroissoit (*a*) résolu de s'absenter aussi. Varron lui

---

mihi totum ejus consilium ad bellum spectare videtur, si quidem D. Bruto provincia eripitur. *Ad Att.* 15, 4.

(*a*) Hirtius jam in Tusculano est ; mihique, ut absim, vehementer auctor est, & ille quidem periculi causa. Varro autem noster ad me epistolam misit.... in qua scriptum erat, veteranos eos qui rejiciantur, improbissime loqui ; ut magno periculo Romæ sint futuri, qui ab eorum partibus dissentire videantur. *Ibid.* 5. Græcceius ad me scripsit C. Cassium ad se scripsisse homines comparari, qui in Tusculanum armati mitterentur..... Id quidem mihi non videbatur ; sed cavendum tamen. *Ibid.* 15, 8. Mihi vero deliberatum est, ut nunc quidem est, abesse ex ea urbe, in qua non modo florui cum summa, verum etiam servivi cum aliqua dignitate. *Ibid.* 5.

écrivit que les vétérans tenoient des discours terribles contre ceux dont ils ne se croyoient pas favorisés. Græcceius l'avertit aussi de la part de Cassius qu'il devoit se tenir sur ses gardes, & qu'on parloit de quelqu'entreprise que des gens armés devoient faire à Tusculum. Toutes ces informations lui ôtèrent l'envie de paroître au sénat, & le déterminèrent à s'éloigner d'une ville « où il avoit, dit-il, brillé dans les plus grands » honneurs, & soutenu l'esclavage même avec » quelque dignité ». La plus grande partie des sénateurs (*a*) suivirent son exemple, & cédèrent à la crainte des violences dont tout le monde se croyoit menacé, laissant aux consuls & à un petit nombre de leurs créatures, toute la liberté qu'ils désiroient pour faire des décrets & des loix.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Ce changement fit renaître à Cicéron le dessein du voyage de la Grèce, qu'il méditoit depuis long-tems, pour aller passer quelques mois avec son fils dans le sein des sciences & du repos. N'espérant plus rien des consuls, il étoit résolu de ne rentrer à Rome que sous leurs successeurs, du moins s'il recevoit d'eux quelqu'encourage-

(*a*) Kalendis juniis, cum in senatum, ut erat constitutum, venire vellemus, metu perterriti repente diffugimus. *Phil.* 2, 48.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

ment qui fût capable de relever ses espérances. Il pria Dolabella de lui procurer une de ces lieutenances (*a*) honoraires qui pouvoient lui faire trouver plus de commodité & d'agrément dans son voyage ; & pour garder quelque ménagement avec Antoine, il lui demanda aussi la même grace. Dolabella s'empressa aussitôt de le nommer son lieutenant, ce qui répondoit d'autant mieux aux désirs de Cicéron, que cette qualité ne lui imposant aucun devoir & n'étant limitée par aucun tems, il se trouvoit libre de suivre toutes ses inclinations. Il partit, après avoir appris de Balbus (*b*) que le sénat devoit tenir une seconde assemblée le cinq ; que Brutus & Cassius y recevroient la commission d'acheter du blé, l'un dans l'Asie, l'autre en Sicile, pour les besoins pressans de Rome ; & qu'à la fin de l'année ils auroient part avec les autres préteurs à la distribution des provinces. Cette conduite étoit fort

(*a*) Etiam scripsi ad Antonium de legatione, ne si ad Dolabellam solum scripsissem, iracundus homo commoveretur. *Ad Att.* 15, 8. Sed heus tu, ... Dolabella me sibi legavit, &c. *Ibid.* 11.

(*b*) A Balbo redditæ mihi literæ, fore nonis senatum, ut Brutus in Asia, Cassius in Sicilia frumentum emendum & ad urbem mittendum curarent. O rem miseram ! Ait eodem tempore decretum iri, ut iis & reliquis prætoribus provinciæ decernantur. *Ibid.* 9.

remarquable (*a*). On n'avoit jamais vu les préteurs employés hors de Rome, où leur résidence étoit si nécessaire que dans le cours de toute l'année les loix ne leur permettoient pas d'en être absens plus de dix jours. Mais Antoine leur fit accorder un décret de dispense, assez content de les réduire à cette misérable situation, qui les dépouilloit de leur pouvoir, & qui les condamnant à une espèce d'exil, faisoit dépendre leur sort de sa protection. C'étoient néanmoins leurs amis mêmes qui avoient sollicité pour eux quelqu'emploi extraordinaire, pour donner une couleur à leur absence, & déguiser la confusion qu'ils avoient de vivre (*b*) dans une espèce de bannissement, tandis qu'ils étoient revêtus des premières magistratures de la république. Il semble que la nouvelle commission dont ils étoient chargés étoit fort au-dessous de leur dignité (*c*), & qu'Antoine n'y avoit consenti que pour leur faire un affront. Mais leurs amis s'étoient persuadé

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

(*a*) Cur M. Brutus, te referente, legibus est solutus, si ab urbe plusquam decem dies abfuisset? *Phil.* 2, 13.

(*b*) App. Bell. civ. liv. 4, 622, liv. 3, 530.

(*c*) Frumentum imponere..... quod munus in rep. sordidius? *Ad Att.* 15, 10. Patriæ liberatores urbe carebant..... quos tamen ipsi consules & in concionibus & in omni sermone laudabant. *Phil.* 1, 2.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

qu'il étoit encore plus avantageux pour leur sûreté d'essuyer cette confusion, que de demeurer exposés à tous les dangers qui les menaçoient en Italie. Non-seulement leur commission les mettoit à couvert de l'insulte des vétérans, & de toutes les craintes présentes, mais elle leur donnoit l'occasion de prendre des mesures pour l'avenir, & de se saisir de quelques provinces où ils pouvoient s'armer pour la défense de la république. Cicéron, à leur prière, prit encore une fois la plume pour les recommander à Hirtius, qui lui fit cette réponse :

Hirtius à son cher Cicéron.

Vous me demandez si je suis de retour de la campagne, ou si, pendant que tout le monde est dans un si grand mouvement, je demeure dans l'inaction. J'ai été à Rome, & j'en suis revenu, car j'ai cru que je ferois mieux de n'y pas demeurer. Je vous écris sur le chemin de Tusculum, & ne croyez pas que je sois assez brave pour retourner à Rome le cinq. Je ne vois pas qu'on y ait besoin de moi, puisqu'on a distribué les gouvernemens pour tant d'années. Je voudrois bien que vous pussiez aussi facilement empêcher Brutus & Cassius de se porter à quelqu'extrêmité, que vous pouvez sûrement leur répondre

répondre de moi. Vous me marquez que lorsqu'ils vous ont écrit, ils étoient déterminés à sortir de l'Italie. Où vont-ils? Pourquoi partir? Retenez-les, je vous prie, mon cher Cicéron. Qu'ils n'achèvent pas de perdre la république, qui est déjà réduite dans un état si déplorable par les rapines, les incendies, & les meurtres qui arrivent tous les jours. S'ils craignent, qu'ils se mettent à couvert des insultes; mais qu'ils en demeurent-là. Pourvu qu'ils prennent de justes précautions, ils réussiront aussi-bien en suivant des conseils modérés, qu'en se portant à des extrémités fâcheuses. Ce qu'ils ont à craindre est d'une nature à ne pouvoir pas durer long-tems; mais si l'on en vient à la guerre civile, c'est un mal effectif & présent. Mandez-moi, je vous prie, à Tusculum, dans quelle disposition vous les avez laissés. Adieu.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Cicéron lui répondit que Brutus & Cassius ne pensoient point à prendre les armes, & qu'il pouvoit l'en assurer. Il apprit en même-tems par une lettre (a) de Balbus, que Servilie, mère de Brutus, étoit de retour, & qu'elle répondoit que son fils ne quitteroit pas l'Italie.

(a) Cui rescripsi nihil illos callidius cogitare, idque confirmavi. Balbus ad me.... Serviliam confirmare non discessuros. *Ad Att.* 15, 6.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel Dolabella.

Servilie, quoique sœur de M. Caton, avoit eu des liaisons de tendresse avec César; & de toutes ses maîtresses elle étoit après Cléopatre celle qui avoit eu le plus (*a*) d'ascendant sur son cœur. Après la guerre civile il lui avoit donné quelques belles terres de la confiscation des biens de Pompée, & l'on prétend qu'une seule perle qu'il acheta pour elle lui coûta soixante mille écus. Elle avoit beaucoup d'esprit & de talent pour l'intrigue, elle avoit acquis de la considération dans le parti de César; & Cicéron remarque qu'elle étoit actuellement (*b*) en possession d'une partie des biens de Pontius Aquila, un des complices de Brutus. Il regarde même comme un des plus monstrueux incidens de son siècle, que la mère du meurtrier de César jouît de la dépouille d'un des conjurés. Cependant elle avoit tant de part aux conseils de Brutus, que Cicéron en avoit moins de penchant à s'y mêler, ou à communiquer lui-même ses sentimens à une femme pour laquelle il ne pouvoit avoir de con-

(*a*) Ante alias dilexit M. Bruti matrem Serviliam, cui sexagies H. S. margaritam mercatus est. *Suet. J. Cæs.* 50.

(*b*) Quin etiam hoc ipso tempore multa ὑποσόλοικα: Pontii Neapolitanum à matre Tyrannoctoni possideri. *Ad Att.* 14, 21.

fiance (*a*). « Comment puis-je entrer dans ses » affaires, dit-il, lorsqu'il se laisse conduire par » les avis & par les sollicitations de sa mère » ?

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Il se laissa persuader néanmoins de les aller joindre à Antium, pour assister au conseil de quelques amis d'élite, dont ils vouloient prendre le sentiment sur la commission qui regardoit les blés. Cette assemblée se trouva composée de Favonius, de Servilia, de Porcia, femme de Brutus, de Tertulla sa sœur, femme de Cassius; & de plusieurs autres personnes également distinguées dans les deux sexes. Brutus fut charmé de voir arriver Cicéron, & le pressa (*b*) aussitôt d'expliquer ce qu'il pensoit de sa situation. Cicéron lui dit ce qu'il avoit médité en chemin là-dessus, « qu'il lui conseilloit d'accepter cette » commission des blés & de partir pour l'Asie; » que ce qu'il avoit de mieux à faire étoit de penser » à sa sûreté, & que c'étoit le moyen de sauver » la république. J'avois déjà commencé à parler, » continue Cicéron en faisant ce récit à Atticus, » lorsque Cassius arriva. Je répétai ce que j'avois » déjà dit. Cassius m'interrompit d'un air animé, » & comme un homme qui ne respiroit que la

(*a*) Matris consilio cum utatur, vel etiam precibus, quid me interponam? *Ad Att.* 15, 10.

(*b*) Ad Att. 15, 11, 12.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

» guerre : Pour moi je n'irai point en Sicile. » Quoi, il faudra que je reçoive comme un bien» fait ce qui n'est qu'un véritable affront ! Que » ferez vous donc, lui dis-je ? J'irai, reprit-il, » en Achaïe. Et vous, Brutus, où irez-vous ? A » Rome, me dit-il, si vous le jugez à propos. » Moi ? nullement ; car vous n'y seriez pas en » sûreté. Et si je n'y avois rien à craindre, me » conseilleriez-vous d'y aller ? Je voudrois bien, » lui dis-je, que vous ne sortissiez pas d'Italie, » ni à présent, ni après votre préture : mais je » trouve que ce seroit trop vous exposer que de » venir à Rome. Je lui en expliquai les raisons, » qui vous viendront sans doute à l'esprit.

» Dans la suite de la conversation, plusieurs » personnes, & Cassius sur-tout, se plaignirent » de ce qu'on avoit manqué une si belle (*a*) oc» casion. Il en accusa Brutus. Je lui dis qu'il avoit » raison, mais qu'il étoit inutile de rappeler le » passé. Je commençai ensuite à parler de ce qu'il » auroit fallu faire, & je ne dis que ce que tout » le monde répète tous les jours. Je n'ajoutai pas » même que César n'étoit pas le seul dont on » devoit se défaire ; mais seulement qu'il auroit » fallu assembler le sénat, profiter de l'ardeur que

(*a*) C'étoit l'occasion de se défaire d'Antoine & de plusieurs autres en se défaisant de Jules-César.

An. de R. 709. Cicer. 63. COSS. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

» le peuple témoignoit, pour l'animer encore da-» vantage, & se rendre maître des affaires. Là-» dessus Servilie s'écria : Je n'ai jamais rien enten-» du de pareil. Mais je lui fis comprendre qu'elle » s'adressoit mal. Je crois que Cassius partira, » car Servilie promet de faire ôter du décret ce » qui regarde cette commission des blés. Bru-» tus qui avoit déclaré d'abord qu'il vouloit se » rendre à Rome, a bientôt changé de senti-» ment. Je crois qu'il partira d'Antium pour » l'Asie.

» Enfin je ne suis content de mon voyage que » par une seule raison; c'est que je n'aurai rien » à me reprocher. Il ne convenoit pas que Bru-» tus quittât l'Italie sans que je le visse. Je de-» vois ce soin à notre amitié. Du reste je ne pouvois » faire un voyage plus utile. J'ai trouvé le vais-» seau brisé, ou pour mieux dire, divisé en pièces. » Il n'y a ni prudence, ni ordre, ni raison dans » tout ce qu'ils entreprennent. Aussi suis-je plus » déterminé que jamais à partir au plutôt, & à » me retirer dans quelque coin du monde, où je » n'entende plus parler de tous les excès qui se com-» mettent ici » ...... Cette importante délibération méritoit d'être rapportée dans toutes ses circonstances.

Octave en arrivant à Rome, avoit reçu d'Antoine un accueil fort dur & fort sombre. Loin

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

de le traiter comme l'héritier de César, & de lui faciliter l'ouverture de la succession de son oncle, Antoine avoit marqué du mépris pour un jeune homme sans expérience, & s'étoit montré si peu favorable à toutes ses prétentions, qu'il lui avoit coupé le chemin au tribunat (a), que l'inclination du peuple sembloit lui promettre à la place de ce Cinna qui avoit perdu la vie aux funérailles de César. Il n'en fallut pas davantage pour attirer sur lui les regards du parti républiquain, & Cicéron parut changer d'idée sur son caractère & former de meilleures espérances, à mesure que les forces d'Antoine devinrent plus redoutables. Il s'en expliquoit déjà dans ces termes (b) : « Je trouve qu'Octave ne manque ni » d'esprit ni de courage ; & je crois qu'il en usera » comme nous le souhaitons avec nos héros : » mais son âge, le nom qu'il porte, le bien dont il » est héritier, les impressions qu'on lui a données, » tout cela demande qu'on examine sérieusement » si l'on peut se fier à lui. Son beau-père ne le » croit pas, mais il faut toujours le ménager,

(a) In locum tribuni plebis forte demortui, candidatum petitorem se ostendit. Sed aversante conatibus suis M. Antonio consule. *Suet. August.* 10. *Dio.* 272. *Appian.* 506.

(b) Ad Att. 15, 12.

» quand ce ne seroit que pour l'empêcher de se » lier avec Antoine. J'en estime davantage Mar» cellus, s'il lui inspire de bons sentimens pour » nos amis. Il a plus d'ascendant sur son esprit » qu'Hirtius & Pansa. Enfin Octave me paroît d'un » fort bon naturel, pourvu qu'on ne le gâte » pas ».

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Au milieu de ces affaires, dont Cicéron se plaint que son esprit étoit fort agité, l'étude n'en faisoit pas moins sa principale occupation; & pour se dérober aux compagnies qui venoient continuellement l'interrompre, il quitta sa maison de Bayes & se rendit à celle qu'il avoit (*a*) dans le voisinage de Naples. Il commença son *Traité des Offices*, pour l'instruction de son fils, « qu'il » s'étoit proposée, dit-il, comme le fruit de » cette excursion ». Il y composa aussi une oraison sur la situation présente des affaires publiques, & l'ayant envoyée à Atticus, il lui laissa la liberté de la publier ou de la supprimer à son gré.

(*a*) Nos hic φιλοσοφοῦμεν : quid enim aliud?.... magnifice explicamus..... eaque Ciceroni : qua de re enim potius pater filio ? deinde alia. Quid quæris ? Extabit opera peregrinationis hujus. Ego autem in Pompeianum properabam, non quod hoc loco quidquam pulchrius, sed interpellatores illic minus molesti..... Orationem tibi misi. Ejus custodiendæ aut proferendæ arbitrium tuum, &c. *Ad Att.* 15, 13, 14.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Pendant ce tems-là son histoire secrète n'étoit pas négligée. Il promettoit à Atticus de la finir incessamment, & de la lui envoyer, pour être serrée, dit-il, dans un cabinet.

Avant que de pouvoir quitter l'Italie, il fut rappelé à Tusculum par la nécessité de ses affaires; & pensant aussi à former son équipage (*a*), il écrivit à Dolabella pour se procurer des mulets & d'autres commodités, que le gouvernement devoit fournir à ceux qui voyageoient avec un caractère public. En se séparant ici de son cher Atticus, ils prirent congé l'un de l'autre avec tous les témoignages de la plus parfaite amitié. Le trouble des affaires & l'incertitude où ils étoient de se revoir leur fit naître des réflexions si mélancoliques, qu'elles tirèrent des larmes d'Atticus aussitôt qu'il eût quitté son ami. Il lui rendit compte de cet attendrissement dans sa première lettre, en lui promettant de le suivre dans la Grèce (*b*), & Cicéron lui fit cette ré-

(*a*) Ibid. 18.

(*b*) Te, ut à me discessisti, lacrymasse moleste ferebam. Quod si me præsente fecisses, consilium totius itineris fortasse mutassem. Sed illud præclare, quod te consolata est spes brevi tempore congrediendi : quæ quidem expectatio me maxime sustentat. Meæ tibi literæ non deerunt. De Bruto scribam ad te omnia. Librum tibi celeri-

ponse : « Vous m'avez touché sensiblement en me » faisant la peinture de votre tristesse. Je suis fâ- » ché que vous n'ayez pleuré qu'après votre dé- » part ; si j'avois vu tomber vos larmes lorsque » vous me dites adieu, peut-être m'auriez-vous » fait perdre l'envie de partir. Je suis bien-aise » que vous vous consoliez par l'espérance de me » rejoindre bientôt, & c'est aussi cette pensée » qui me soutient. Vous aurez souvent de mes » nouvelles. Je vous manderai tout ce que je » saurai de Brutus. Je vous enverrai incessamment » mon traité de la Gloire (*a*), & je vous prépare

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

---

ter mittam de Gloria. Excudam aliquid..... quod lateat in thesauris tuis. *Ibid.* 27.

(*a*) Ce Traité de la Gloire qu'il envoya bientôt à Atticus, & qui fut publié en deux livres, s'est conservé jusqu'à l'invention de l'imprimerie, mais faute d'avoir été imprimé, il s'est malheureusement perdu. Raimundus Superantius en fit présent à Petrarque, qui suivant le récit qu'il en fait, le donna à un maître d'école, si pauvre, qu'il le mit en gage dans quelques mains inconnues où il se perdit. Cependant il paroît qu'environ deux cens ans après, il étoit dans la bibliothèque de Bernard Justiniani, parce qu'il étoit nommé dans le catalogue de ses livres. Il les légua à un monastère de filles. Mais comme le *Traité de la Gloire* ne s'y est pas trouvé, on est généralement persuadé qu'Alcyonius, médecin de ce monastère, le déroba, & qu'après l'avoir fondu dans un de ses ouvrages,

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

» un autre ouvrage que vous garderez dans votre » cabinet ».

Il n'eſt pas beſoin de faire remarquer que des traits de cette nature, tirés ſur-tout d'une lettre familière, jettent plus de jour ſur le véritable caractère des grands hommes, que les témoignages les plus brillans des actes publics ou de leurs propres écrits. On ſe figure ordinairement qu'un homme d'état ſe dépouille de tous les ſentimens naturels, & renonce à toutes les paſſions qu'il ne peut faire ſervir aux vues de ſon intérêt ou de ſon ambition : mais on voit ici que loin d'être inſenſible aux mouvemens de la tendreſſe & de l'amitié, Cicéron, un des plus grands hommes qui furent jamais, prenoit plaiſir à nourrir dans ſon cœur des ſentimens ſi doux, & qu'il les regardoit comme une faveur de la nature, qui nous a rendus capables de cette charmante conſolation, dans les chagrins *inévitables* de la vie privée & de la vie publique. Atticus, dont la philoſophie n'étoit pas moins incompatible

---

il brûla le manuſcrit. Les critiques prétendent que c'eſt ſon livre *de Exilio*, qu'Alcyonius a fait aux dépens de Cicéron, parce qu'il y a quantité de paſſages qui ne ſont pas bien liés avec le reſte de l'ouvrage, & qui paroiſſent ſurpaſſer l'eſprit & le goût de l'auteur. *Petrarch. Ep. liv.* 15, 1. *Rer. Senilium Paul. Manut.*

que l'ambition avec toutes les affections qui ne se rapportoient point à lui-même, étoit aussi fort souvent ramené par l'excellence naturelle de son caractère, à des sentimens qui blessoient ses principes. Combien de fois avoit-il reproché à Cicéron l'excès de sa tendresse pour sa fille Tullia? Cependant à peine fut-il père de la petite Attica, qu'il se reconnut sensible à la même foiblesse. Cicéron ne manqua point de lui rendre agréablement ses anciennes railleries. « Je suis » ravi, lui écrivoit-il, que vous soyez si charmé » de la fille que vous avez laissée à Rome. Quoi- » que je ne l'aie jamais vue, je l'aime déjà de » tout mon cœur, & je suis persuadé qu'elle est » fort aimable. Adieu pour cette fois à Patron » & à tous vos épicuriens (*a*) » .... Dans une autre lettre : « J'applaudis du fond du cœur » aux sentimens que vous marquez pour votre » aimable fille, & je suis ravi que vous reconnois- » siez par vous-même que la tendresse des pères » pour leurs enfans vient de la nature. Assuré- » ment si les liens du sang ne sont pas naturels, » il n'y en a point d'autres qui le puissent être; ce

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

(*a*) Filiolam jam gaudeo tibi Romæ esse jucundam, eamque, quam nunquam vidi, tamen & amo & amabilem esse certo scio. Etiam atque etiam valete, Patron, & tui condiscipuli. *Ad Att.* 5, 19, 7, 20.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

» qui détruit absolument la société. Les senti-
» mens obscènes (*a*) de Carneades me paroissent

(*a*) Il n'y a rien d'obscène dans cette formule, *bene eveniat*. L'obscénité est dans la chose à laquelle Carneades l'appliquoit. Casaubon croit qu'il disoit Τυχῃ τῃ αγαθῃ παιδοποιωμεν, mais ce dernier mot n'a rien d'obscène. Il y a plus d'apparence qu'il se servoit du mot συγγινεσθαι, *coire*. Cicéron veut donc dire qu'il est honteux que Carneades se servît dans une pareille occasion de cette formule de bon augure qu'on employoit dans les actions les plus solennelles, comme chez les romains, *Quod faustum felixque sit*. On pourroit encore donner un autre sens à cet endroit, car il n'est pas bien sûr qu'il s'agisse ici d'obscénité. *Spurcè* pourroit bien ne signifier ici que *fœdè*, *turpiter*, comme dans plusieurs autres endroits de Cicéron. Et alors il voudroit dire qu'il paroissoit par cette formule *Bene eveniat*, que Carneades avoit pour principal objet dans toutes ses actions, l'utile plutôt que l'honnête, ce qui étoit un sentiment indigne d'un philosophe; qu'on devoit penser avec les stoïciens, que la vertu se suffisoit à elle-même, au lieu que les académiciens, comme Carneades, joignoient ensemble les motifs de l'utile & de l'honnête Mais les épicuriens alloient encore plus loin. Ils regardoient la volupté comme l'unique fin, même à l'exclusion de la vertu; du moins c'étoit le sentiment que leurs adversaires leur attribuoient, ou les conséquences qu'ils tiroient de leurs principes. Suivant cette seconde interprétation, il faudroit traduire le *Bene eveniat* de Carneades par *qu'il nous en arrive du bien*, comme si ç'avoit été le principal motif des actions de ce philosophe,

» encore plus insupportables que ceux de vos » épicuriens, qui rapportant tout à eux-mêmes, » croient par conséquent qu'on ne peut rien faire » pour les autres, & qui, lorsqu'ils disent qu'il » faut faire le bien parce qu'on y trouve son » avantage, sans qu'il y ait en effet aucune ac- » tion qui soit par elle-même bonne ou mauvaise, » ne considèrent pas que c'est-là le portrait d'un » homme adroit & habile, mais non pas celui » d'un honnête homme ».

An. de Ro 709.
Cicer. 63.
Coss.
Marc Antonius.
P. Cornel Dolabella.

Le peuple romain étoit dans l'attente des jeux & des spectacles que Brutus, en qualité de préteur, devoit donner le troisième de juillet à l'honneur d'Apollon. C'étoit un usage dont rien ne pouvoit le dispenser, & ses amis trembloient pour l'accueil que la ville alloit faire à ce qui viendroit de lui. Il pria Cicéron par une lettre pressante d'honorer cette fête de sa présence; mais Cicéron trouva sa prière absurde & fort éloignée de sa prudence ordinaire (a). Il lui répondit « que

qui ne commençoit jamais rien qu'avec cette espèce de préface de bon augure. *Montgault, notes sur la deuxième lettre du quinzieme livre.*

(a) In quibus unum alienum summa sua prudentia, id est illud, ut spectem ludos suos. Rescripsi scilicet, primum me jam profectum, ut non integrum sit. Dein ατοπωτατον esse, me qui Romam omnino post hæc arma non accesserim, neque id tam periculi mei causa fecerim,

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

» quand il n'auroit point été si avancé dans son » voyage, il ne pouvoit retourner avec bienséance, » il ne lui convenoit point, après s'être dispensé » jusqu'alors de paroître à Rome, moins par la » crainte des soldats dont la ville étoit remplie » que par considération pour sa propre dignité, » d'y aller tout d'un coup pour y voir des jeux » & des spectacles; & que si les préteurs étoient » obligés par leur office de donner ces fêtes au » public, sans aucun égard aux circonstances, il » n'étoit pas décent pour lui, dans un tems de » confusion, d'y assister sans nécessité » .... Cependant il n'en souhaitoit pas moins ardemment que les jeux de Brutus fussent bien reçus du public, & il chargea Atticus de lui en faire une relation exacte depuis le jour de l'ouverture.

Le succès surpassa beaucoup les espérances de leur parti. Ils furent reçus avec l'applaudissement de tous les ordres, quoique ce fût Caius, frère d'Antoine, qui fit l'office de président, en qualité de préteur désigné. Une des tragédies, qui étoit le *Terée* d'Accius, contenoit plusieurs traits

---

quàm dignitatis, subito ad ludos venire. Tali enim tempore ludos facere illi honestum est, cui necesse est: spectare mihi, ut non est necesse, sic ne honestum quidem est. Equidem illos celebrari & esse quàm gratissimos mirabiliter cupio. *Ad Att.* 15, 26.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

contre le caractère & les entreprises des tyrans; ils excitèrent les plus vives acclamations du peuple. Atticus satisfit Cicéron, en lui écrivant chaque jour ce qui se passoit au théâtre & dans l'assemblée. Cicéron communiquoit exactement ces relations à Brutus, qui demeuroit alors assez près de lui, dans une petite île nommée Nesis contre le rivage de Campanie. Dans sa réponse à Atticus (*a*): « Vos lettres, dit-il, ont fait » beaucoup de plaisir à Brutus. Peu de tems » après les avoir reçues, j'allai le voir à Nésis, » où je passai quelques heures avec lui. Il m'a » paru qu'il étoit fort content du Terée, & qu'il » avoit plus d'obligation à Accius qu'à Antoine. » Pour moi, plus ces traits ont réussi, & plus » je suis indigné de voir que le peuple romain » ne fasse usage de ses mains que pour de vains » applaudissemens, au lieu de s'en servir pour

---

(*a*) Bruto tuæ literæ gratæ erant. Fui enim apud illum multas horas in Neside, cum paulo ante tuas literas accepissem. Delectari mihi *Tereo* videbatur, & habere majorem Accio quàm Antonio gratiam. Mihi autem, quo lætiora sunt, eo plus stomachi, & molestiæ est, populum romanum manus suas non in defendenda repub. sed in plaudendo consumere. Mihi quidem videntur istorum animi incendi etiam ad repræsentandam improbitatem suam. Sed tamen, dummodo doleant aliquid, doleant quodlibet. *Ad Att.* 16, 2.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

» défendre sa liberté. Le chagrin qu'en ont eu » les partisans d'Antoine, pourra bien n'aboutir » qu'à leur faire lever plutôt le masque & les » porter à tous les excès dont ils sont capables; » mais pourvu qu'ils soient mortifiés, il n'importe » comment ».

Dans un discours qu'il fit ensuite au sénat, il fait valoir le jugement de la ville comme une leçon qui peut être utile à Antoine pour lui apprendre le vrai chemin de la gloire. « Heureux Brutus, dit-il, qui tout chassé qu'il étoit » de Rome par la violence des armes, résidoit » dans le cœur & dans les entrailles (*a*) de ses » concitoyens, & qui les voyoit empressés à lui » faire une espèce de réparation de son absence, » par des applaudissemens & des acclamations » perpétuelles ».

Brutus reçut néanmoins une mortification imprévue par la négligence de ses agens, ou par la malignité du préteur Caius. L'édit qui fut porté pour la proclamation des jeux, étoit daté du mois de juillet, c'est-à-dire du nouveau nom

(*a*) Quid? Apollinarium ludorum plausus, vel testimonia potius & judicia populi romani parum magna videbantur? O beatos illos, qui cum adesse ipsis propter vim armorum non licebat, aderant tamen, & in medullis populi romani ac visceribus hærebant! nisi forte Accio tum plaudi & non Bruto putabatis, &c. *Phil.* 1, 15.

qu'on

qu'on avoit donné à ce mois pour faire honneur à César. Il parut fort étrange que Brutus reconnût & confirmât par son édit un acte qui perpétuoit la gloire & le nom du tyran. Le chagrin qu'il eut de pouvoir être soupçonné d'une condescendance indigne de lui, le troubla si vivement, que ne voyant aucun remède au premier édit, il en fit publier un second pour annoncer les combats (a) de bêtes farouches, dans lequel il voulut qu'on mît pour date l'ancien nom du mois, qui étoit *Quintilis*.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Pendant le séjour que Cicéron fit dans le même canton, il passa presque tout le tems avec lui. Un jour qu'ils étoient ensemble, L. Libon leur apporta des lettres du jeune S. Pompée, gendre de Brutus, avec un projet d'accommodement adressé aux consuls, sur lequel il demandoit le sentiment de Cicéron & de son beau-père. Cicéron le trouva écrit avec beaucoup de dignité & de force, à la réserve de quelques négligences de style; mais il conseilla d'en changer l'adresse qui étoit seulement *aux consuls*, & d'y ajouter les autres magistrats, avec le sénat &

(a) Quàm ille doluit de nonis juliis! Mirifice est conturbatus. Itaque se scripturum aiebat, ut venationem etiam quæ postridie ludos apollinares futura est, proscriberent III. id. quintiles. *Ad Att.* 16, 4.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

le peuple de Rome, dans la crainte que les consuls ne se crussent en droit de le supprimer. Les lettres portoient en substance « que Pompée » se trouvoit à la tête de sept légions ; qu'au mo- » ment qu'il avoit appris la mort de César, il » avoit emporté par escalade la ville de *Borea* : » que la joie de cette nouvelle avoit causé une » révolution surprenante en Espagne, & que de » toutes parts le peuple étoit accouru en foule » autour de lui. Ses propositions se réduisoient » à demander que ceux qui avoient le comman- » dement des armées les congédiassent ; mais il » écrivoit particulièrement à Libon de ne rien » conclure, si l'on ne commençoit par lui rendre » le bien (*a*) de son père & sa maison de Rome, » dont Marc-Antoine étoit en possession ».

C'étoit Lepidus qui avoit engagé le jeune Pompée à faire volontairement ces ouvertures (*b*). Commandant en Espagne, où Pompée avoit eu le tems de se fortifier, il n'avoit point de penchant pour une guerre éloignée de Rome, qui lui feroit perdre de vue le centre des affaires ; & sous le prétexte du repos public, il avoit offert à Pompée une composition honorable, dont les articles étoient, « qu'aussitôt qu'il

(*a*) Ibid.

(*b*) Philip. 5, 13, 14, &c. It. Phil. 13, 4, 5, &c.

» auroit quitté les armes & qu'il se seroit retiré » de la province, il seroit rétabli dans tous ses » biens & dans tous ses honneurs; qu'il auroit » le commandement de toutes les forces navales » de Rome, avec la même autorité que son » père ». Antoine s'étoit (a) chargé lui-même de proposer ce traité au sénat & de l'appuyer de son crédit. Mais pour ne pas violer les actes de César, par lesquels (b) le bien de Pompée avoit été confisqué, le sénat avoit ordonné que le trésor public fourniroit à Sextus Pompée la même somme qu'Antoine en avoit payée, afin que Sextus pût la lui restituer, & que cet échange prît l'apparence d'un achat. Cette somme étoit immense, quoiqu'on ne comptât point la vaisselle, les meubles & les joyaux qui avoient été détournés avec tant de mystère que Pompée consentit

An. de R. 709.
Cicer. 63.
Coss.
MARC. ANTONIUS.
P. CORNEL. DOLABELLA.

(a) App. pag. 528. Dio. liv. 45, 275.

(b) Salvis enim actis Cæsaris, quæ concordiæ causâ defendimus, Pompeio sua domus patebit, eamque non minoris quàm Antonius emit, redimet..... Decrevistis tantam pecuniam Pompeio, quantam ex bonis patriis in prædæ dissipatione inimicus victor redegisset; nam argentum, vestem, supellectilem, vinum amittet æquo animo, quæ ille helluo dissipavit. Atque illud septies millies, quod adolescenti, patres conscripti, spopondistis, ita describetur, ut videatur à vobis Cn. Pompeius filius in patrimonio suo collocatus. *Phil.* 13, 5.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

à les perdre. A ces conditions, qui furent ratifiées par l'autorité du sénat, Pompée quitta l'Espagne & se rendit à Marseille. Antoine & Lepidus avoient conduit cette affaire avec beaucoup d'habileté ; car en se faisant honneur de leur modération & de leur zèle pour la paix, ils avoient désarmé un ennemi désespéré, qui s'étoit rendu assez puissant pour leur causer de l'embarras, dans un tems où d'autres intérêts demandoient nécessairement leur présence à Rome, & tous leurs soins pour jeter les fondemens de leur pouvoir au centre de l'empire.

Cicéron & Atticus reçurent vers le même tems, dans le sein de leur famille, une consolation à laquelle ils furent également sensibles. Le jeune Quintus, leur neveu, les avoit abandonnés depuis long-tems pour s'attacher à César, qui avoit fourni libéralement à son entretien. Après la mort de son protecteur, il étoit demeuré dans le même parti, & ses liaisons étoient si étroites avec Antoine, qu'on le nommoit, suivant le témoignage d'Atticus (*a*), *son bras droit*, ou le ministre de toutes ses entreprises dans la ville. Mais sur quelque dégoût, dont on ne trouve pas l'explication, il s'ouvrit à ses meilleurs amis

(*a*) Quintus filius, ut scribis, Antonii est dextella. *Ad Att.* 14, 20.

du dessein qu'il avoit de se joindre à Brutus, en protestant qu'il n'avoit point d'autre motif que son horreur pour les desseins secrets d'Antoine. Il déclara nettement (*a*) à Quintus son père, qu'Antoine avoit voulu l'engager à se saisir des postes les plus forts de la ville, & à se servir de cet avantage pour le nommer dictateur, mais que ne le trouvant pas disposé à lui rendre ce service, il étoit devenu son ennemi. Quintus, charmé de ce changement, mena son fils à Cicéron, pour lui répondre de la sincérité de son retour, & le prier d'entreprendre sa réconciliation avec Atticus. Mais Cicéron qui connoissoit la perfidie & la légèreté de son neveu, fut beaucoup plus difficile à persuader que Quintus, & ne douta pas même que cette apparence de conversion ne fût un nouvel artifice pour tirer d'eux quelque somme d'argent. Il ne se fit (*b*) pas

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

(*a*) Quintus pater exultat lætitia. Scripsit enim filius se idcirco profugere ad Brutum voluisse, quod cum sibi negotium daret Antonius ut eum dictatorem efficeret, præsidium occuparet, id recusasset; recusasse autem se, ne patris animum offenderet; ex eo sibi illum hostem. *Ad Att.* 15, 21.

(*b*) Quintus filius mihi pollicetur se Catonem. Egit autem & pater & filius, ut tibi sponderem : sed ita ut tum crederes, cum ipse cognosces. Huic ego literas ipsius arbitrio dabo. Eæ ne te moverint : has scripsi in eam partem

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

presser néanmoins pour écrire à Atticus; mais, il lui marquoit en même-tems, par une autre lettre, l'opinion qu'il avoit de leur neveu.

« Je vous envoie un exprès, lui dit-il dans la » seconde, & vous en approuverez la raison. Notre » neveu me promet d'être dorénavant un Caton. » Son père & lui m'ont prié de lui servir de cau- » tion auprès de vous, à condition néanmoins que » vous le croiriez lorsque vous l'auriez reconnu » par vous-même. Je lui donnerai une lettre où » je vous dirai tout ce qu'il voudra : mais ne » vous y arrêtez point. Je vous préviens dans » celle-ci, afin que vous ne vous imaginiez pas » que je me sois laissé persuader. Je souhaite ar- » demment qu'il fasse ce qu'il promet. Ce sera » pour nous une joie commune. Mais c'est tout » ce que je puis vous en dire. Il doit partir » d'ici le neuf, parce qu'il a de l'argent à payer » le quinze, & qu'on le presse fort. Vous pour- » rez, sur ce que je vous écris à présent, régler » ce que vous voudrez lui répondre » .... Mais ce jeune homme détruisit enfin les soupçons & les défiances de sa famille. Cicéron, après l'avoir observé pendant quelque tems, fut si persuadé

---

tem, ne me motum putares. Dii faxint ut faciat ea quæ promittit. Commune enim gaudium. Sed ego nihil dico amplius. *Ad Att.* 16, 1.

An. de R. 709. Cicer. 63. COSS. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

de sa bonne foi, que non-seulement il le recommanda tendrement à Atticus, mais qu'il le présenta même à Brutus, avec un excellent témoignage de sa fidélité & de son zèle.

« Notre neveu, écrit-il à Atticus, a passé plu- » sieurs jours avec moi. Il y seroit demeuré plus » long-tems si je l'avois souhaité. Mais pendant » le séjour qu'il a fait ici, vous ne sauriez croire » combien j'ai été content de ses dispositions & » de sa conduite, sur-tout par cet endroit sur » lequel il nous a donné jusqu'à présent si peu » de satisfaction. La lecture de quelques-uns de » mes ouvrages que je retouchois alors, les fré- » quentes conversations que j'ai eues avec lui, & » les avis que je lui ai donnés, ont fait ce chan- » gement. Il est si grand (a), que nous pouvons » compter qu'il aura désormais tous les sentimens » d'un bon citoyen. Après qu'il me l'eut assuré » d'une manière qui ne m'a plus laissé aucun » doute, il me pria instamment de vouloir bien

(a) Quod nisi fidem mihi fecisset, judicassemque hoc quod dico firmum fore, non fecissem id quod dicturus sum. Duxi enim mecum adolescentem ad Brutum. Sic ei probatum est quod ad te scribo, ut ipse crediderit; me sponsorem accipere noluerit; eumque laudans amicissime tui mentionem fecerit; complexus osculatusque dimiserit. *Ad Att.* 16, 5.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

» lui servir de caution auprès de vous, & de » vous répondre qu'il se rendroit digne de vous » & de nous. Il ne demande point que vous le » croyez d'abord, mais seulement que lorsqu'il » vous en aura donné des preuves, vous lui rendiez » votre estime & votre amitié. Si j'avois douté le » moins du monde de ses sentimens, & que je ne » les eusse pas cru bien affermis, je n'aurois pas » fait ce que je vais vous dire. Je l'ai mené à » Brutus, qui a été si persuadé que son retour étoit » sincère, qu'il n'a pas voulu que je répondisse » pour lui; & en le louant de cette disposition, » il a parlé de vous dans les plus tendres termes » de l'amitié. Lorsque notre jeune homme le » quitta, il l'embrassa fort tendrement. Ainsi quoi- » qu'il semble que je doive vous faire compliment » là-dessus, plutôt que de vous parler en sa faveur, » cependant je vous prie d'être persuadé que s'il » a paru jusqu'à présent dans sa conduite une *lé-* » *gèreté* que sa jeunesse rendoit pardonnable, il » en est entièrement revenu. Croyez-moi, votre » approbation & votre autorité contribueront » beaucoup à l'affermir dans de si bonnes résolu- » tions ».

Quintus fut fidelle à ses promesses; & pour donner un témoignage éclatant de sa sincérité, il eut la hardiesse, avant la fin de l'année, d'ac-

cuser Antoine (*a*) devant le peuple d'avoir pillé le temple d'Ops. Mais de quelque principe que fût venue sa conversion, elle devint funeste à son père & à lui-même ; & peut-être contribua-t-elle aussi à la ruine de Cicéron.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Ce voyage de la Grèce qui étoit médité depuis si long-tems, fut entrepris au milieu de l'été. Cicéron avoit fait préparer trois petits vaisseaux pour le transporter avec toute sa suite. Mais sur le bruit qui se répandit qu'on voyoit arriver de tous côtés des légions, & que la mer (*b*) n'en étoit pas moins infestée par des pirates, il se figura qu'il y auroit plus de sûreté à s'embarquer avec Brutus & Cassius, qui avoient rassemblé une fort bonne flotte sur la côte de Campanie. Il fit l'ouverture de ce dessein à Brutus, qui la reçut plus froidement (*c*) qu'il ne s'y étoit attendu. L'obscu-

(*a*) Quintus scribit se ex nonis iis quibus nos magna gessimus, ædem Opis explicaturum, idque ad populum. *Ibid.* 14.

(*b*) Legiones enim adventare dicuntur. Hæc autem navigatio habet quasdam suspiciones periculi. Itaque constituebam uti ὁμοπλοίᾳ. Paratiorem offendi Brutum quàm audiebam. Nam Cassii classem, quæ plane bella est, non numero ultra fretum. *Ibid.* 16, 4.

(*c*) Bruto, cum sæpe injecissem de ὁμοπλοίᾳ, non perinde atque ego putaram accipere visus est. *Ibid.* 5. Consilium meum quod ais quotidie magis laudari non moleste

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Mar. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

rité de ses affaires n'étoit pas diminuée : Brutus n'étoit certain ni de son départ, ni du tems qu'il devoit prendre pour s'éloigner. Enfin les périls du voyage & la crainte même d'être accusé d'une espèce de désertion, n'empêchèrent point Cicéron de revenir à son premier projet. Atticus excita son courage en ne cessant point de l'assurer par ses lettres « que tout le monde approu- » veroit son départ, pourvu qu'il fût à Rome, » comme il s'y étoit engagé, au commencement » de la nouvelle année ».

Il suivit lentement la côte jusqu'à Rhegium, sortant chaque nuit du vaisseau pour loger chez quelqu'ami ou quelque client. S'étant arrêté un jour à Velie, où Trebatius étoit né, il lui écrivit du même lieu une lettre d'amitié, datée du 19 juillet, pour le dissuader de vendre son patrimoine, qui étoit situé dans le plus agréable lieu du monde, & qui lui assuroit dans des tems

---

fero ; expectabamque si quid ad me scriberes. Ego enim in varios sermones incidebam. Quin etiam idcirco trahebam ut quàm diutissime integrum esset. *Ibid.* 2. *It. Ep. fam.* 11, 29. Scribis enim in cœlum ferri profectionem meam, sed ita si ante kalend. jan. redeam. Quod quidem certe enitar. *Ibid.* 6. Ea mente discessi, ut adessem kalend. jan. quod initium cogendi senatus fore videbatur. *Phil.* 1, 2.

fort orageux une retraite extrêmement commode (*a*) au milieu d'un peuple dont il étoit tendrement aimé. Il commença dans cette ville ſon Traité *des Topiques*, ou l'art de trouver des argumens ſur toutes ſortes de queſtions. C'étoit l'extrait d'un ouvrage d'Ariſtote, que le haſard avoit fait tomber entre les mains de Trebatius à Tuſculum, & qu'il avoit marqué quelque déſir de voir expliquer. Le ſéjour de Velie (*b*) en avoit rappelé le ſouvenir à Cicéron, & quoiqu'il n'eût avec lui ni les ouvrages d'Ariſtote ni aucun autre livre, il trouva aſſez de ſecours dans ſa mémoire pour achever ſon entrepriſe avant que d'arriver à Rhegium. Ce fut de cette ville qu'il envoya ſon traité à Trebatius, avec une lettre datée du 27 de juillet. En s'expliquant ſur ſon travail, il s'accuſe de quelqu'obſcurité; qu'il rejette ſur la nature d'un ſujet qui demandoit autant d'attention pour le bien entendre que de peine pour le réduire en pratique. Il promet à Trebatius de lui en faciliter l'intelligence, « s'il

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

(*a*) Ep. fam. 7, 20.

(*b*) Itaque ut primum Velia navigare cœpi, inſtitui Topica Ariſtotelea conſcribere, ab ea ipſa urbe commonitus, amantiſſima tui. Eum librum tibi miſi Rhegio, ſcriptum quàm planiſſime illa res ſcribi potuit, &c. *Ep. fam.* 7, 19.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

» vit assez long-tems, dit-il, pour retourner en » Italie, & si la république subsiste encore ».

Dans la même route, ayant ouvert son Traité sur la Philosophie Académique, il remarqua que la préface du troisième livre étoit la même (*a*) qu'il avoit déjà publiée à la tête de son Traité de la Gloire. C'étoit sa coutume d'avoir toujours en réserve un grand nombre de préfaces (*b*),

---

(*a*) Nunc negligentiam meam cognosce. De Gloria librum ad te misi, at in eo prooemium id est quod in Academico tertio. Id evenit ob eam rem, quod habeo volumen prooemiorum : ex eo eligere soleo, cum aliquod συγγραμμα institui. Itaque jam in Tusculano, qui non meminissem me abusum isto prooemio, conjeci id in eum librum quem tibi misi. Cum autem in navi legerem Academicos, agnovi erratum meum. Itaque statim novum prooemium exaravi ; tibi misi. *Ad Att.* 16, 6.

(*b*) On trouvera sans doute que cette coutume telle qu'elle est représentée dans le passage précédent, a quelque chose de fort bisarre. Mais si l'on jette les yeux sur ces sortes de pieces, on s'appercevra qu'en effet elles pouvoient souvent convenir à tout autre lieu que celui où elles se trouvent placées. Tantôt Cicéron y fait l'éloge de quelqu'un de ses amis. Tantôt il défend la philosophie en général contre ceux qui l'accusoient d'y employer trop de tems. Quelquefois il représente le misérable état des affaires publiques, & il déplore la ruine de l'ancienne constitution. D'autres fois il fait la description d'un beau jardin, ou d'une de ses maisons, qui est la scène du dia-

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

convenables en général au sujet habituel de ses études, qu'il pouvoit appliquer, sans beaucoup de changemens, à chaque ouvrage qu'il publioit. Mais il en composa aussitôt une nouvelle pour le Traité de la Gloire; & l'envoyant à Atticus, il le pria de la substituer, dans son exemplaire, à la première.

De Rhegium, ou plutôt du promontoire de Leucopetra où le vent l'avoit jeté à quelque distance de cette ville, il se rendit (*a*) à Syracuse le premier d'août. Quoique la Sicile lui fût dévouée par un attachement particulier, & qu'elle fût depuis long-tems sous sa protection, la crainte d'être soupçonné à Rome de quelque vue qui concernât les affaires publiques, ne lui permit pas de s'y arrêter plus d'une nuit. Il remit le lendemain à la voile, dans l'espérance d'aller droit dans la Grèce; mais les vents devinrent si

logue. Mais il n'y a point un seul de ces morceaux qui ne soit lié si habilement avec le discours qui le suit, qu'on s'imagine qu'ils ont tous été faits pour le lieu qu'ils occupent. *Vid. Tusc. disp.... init. De Divin.* 2, 1. *De Fin.* 1, 1. *De Legib.* 2, 1.

(*a*) Kalendis sextilibus veni Syracusas, quæ tamen urbs mihi conjunctissima plus una me nocte cupiens retinere non potuit. Veritus sum ne meus repentinus ad meos necessarios adventus, suspicionis aliquid afferret, si essem commoratus. *Phil.* 1, 3.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius P. Cornel. Dolabella.

contraires, qu'il fut repoussé jusqu'à Leucopetra; & l'effort qu'il fit pour se remettre en mer n'ayant point eu plus de succès, il se vit forcé de s'arrêter (a) dans la terre de Valerius, un de ses amis, pour attendre un têms plus favorable. Là, il reçut la visite des principaux habitans du canton, qui lui apportèrent une nouvelle à laquelle il ne se seroit jamais attendu. Elle étoit arrivée tout récemment de Rome. Les affaires avoient pris tout d'un coup un tour si inespéré, qu'on ne parloit plus que d'une pacification générale. Marc-Antoine étoit entré dans des dispositions si raisonnables, qu'il renonçoit à ses prétentions sur la Gaule. Il se soumettoit à l'autorité du sénat. Il vouloit se réconcilier avec Brutus & Cassius, qui avoient écrit à tous les sénateurs une lettre circulaire pour les presser de se rendre à Rome le premier de septembre (b), & non-

(a) Cum me ex Sicilia ad Leucopetram, quod est promontorium agri rhegini, venti detulissent, ab eo loco conscendi ut transmitterem; nec ita multum provectus, rejectus austro sum in eum ipsum locum. *Ibid.* Ibi cum ventum expectarem, erat enim villa Valerii nostri, ut familiariter essem & libenter. *Ad Att.* 16, 7.

(b) Rhegini quidam, illustres homines, eo venerunt, Roma sane recentes. Hæc afferebant: edictum Bruti & Cassii; & fore frequentem senatum kal.; à Bruto & Cassio literas missas ad consulares & prætorios; ut adessent,

seulement l'on regrettoit l'absence de Cicéron, mais on le blâmoit beaucoup de s'être éloigné dans les circonstances. Un détail si agréable lui fit abandonner le dessein de son voyage. Atticus le confirma dans cette résolution, en le priant par ses lettres, & dans les termes les plus pressans, de retourner promptement à Rome.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Il retourna aussitôt vers l'Italie; & prenant sa route (*a*) par les mêmes lieux, il arriva à Velie le dix-septième jour du mois d'août. Brutus qui n'en étoit éloigné que de trois milles avec sa flotte, n'eut pas plutôt appris son arrivée, qu'il vint le saluer. « Il lui protesta que rien ne pou- » voit lui causer plus de joie que son retour; & » confessant avec beaucoup de franchise qu'il n'a- » voit jamais approuvé son départ, il ajouta que » s'il n'avoit point combattu ce dessein, c'étoit

---

rogare. Summam spem nunciabant fore ut Antonius cederet, res conveniret, nostri Romam redirent. Addebant etiam me desiderari, subaccusari, &c. *Ad Att. ibid.*

(*a*) Nam xvi kal. sept. cum venissem Veliam, Brutus audivit; erat enim cum suis navibus apud Heletem fluvium citra Veliam millia passuum III. Pedibus ad me statim. Dii immortales! quàm valde ille reditu, vel potius reversione mea lætatus est. Effudit illa omnia quæ tacuerat... se autem lætari quod effugissem duas maximas vituperationes, &c. *Ad Att.* 16, 7. *Ep. fam.* 12, 25. *It. ad Brut.* 15.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

» par la crainte de commettre une indécence en » offrant des conſeils à un homme ſi ſage & » ſi éclairé » : mais il ne pouvoit lui cacher, que ſon retour le ſauvoit de deux reproches qui avoient jeté quelque tache ſur ſon caractère : l'un d'avoir déſeſpéré trop tôt de la cauſe commune, & de l'avoir abandonnée par une eſpèce de déſertion ; l'autre de s'être laiſſé conduire (*a*) en Grèce par la vanité d'y voir les jeux olympiques. Cicéron reconnoît que cette dernière faute auroit été honteuſe pour lui dans toutes ſortes de tems, mais qu'elle étoit inexcuſable dans la ſituation

(*a*) Il eſt ſurprenant qu'on ſe fût imaginé que c'étoit là le deſſein de Cicéron ; car il n'avoit jamais marqué de goût pour les ſpectacles. On peut voir ce qu'il dit là-deſſus dans la première lettre du ſeptième livre des Familières, où il félicite un de ſes amis, de ce qu'il avoit la liberté de demeurer à la campagne pendant ces jeux célèbres que Pompée donna, lorſqu'on fit la dédicace de ſon théâtre. Dans la dixième lettre du ſecond livre, on voit qu'il croyoit que la bienſéance ne lui permettoit pas d'aller à Antium où l'on devoit célébrer des jeux que ſa fille ſouhaitoit voir. « Admirez ma gravité, dit-il à Atticus, je ne veux point aller aux jeux d'Antium, car il » me paroît qu'il ſeroit contre la bienſéance, que faiſant » profeſſion de fuir tous les plaiſirs, j'en allaſſe chercher » qui me conviennent ſi peu ». Enfin on a vu pluſieurs fois dans le cours de cet ouvrage, qu'il alloit ordinairement à la campagne pendant le tems des jeux.

situation où il laissoit la république. Il remercie les vents de lui avoir épargné cet opprobre, & d'avoir servi, comme les bons citoyens, à le rappeler au service de sa patrie.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Brutus l'informa aussi de ce qui s'étoit passé au sénat dans l'assemblée du premier d'août. Pison s'y étoit signalé par un discours plein de fermeté & d'honneur. Il avoit fait des propositions vigoureuses en faveur de la liberté, & personne n'avoit eu le courage de le seconder. Antoine avoit porté un édit; le sénat y avoit répondu, & cette réponse plut beaucoup à Cicéron. Mais au fond, quoiqu'il continuât de s'applaudir de son retour, il ne s'apperçut point qu'il fût aussi nécessaire qu'il se l'étoit d'abord imaginé, ni qu'il dût espérer de se rendre fort utile à Rome; lorsqu'il ne s'y trouvoit point un seul sénateur qui eût osé soutenir Pison, & que Pison ne s'étoit pas assez soutenu (*a*) lui-même pour reparoître le lendemain au sénat.

Cette conférence fut la dernière que Cicéron eut jamais avec Brutus. Le vengeur de la liberté publique quitta bientôt l'Italie, avec Cassius le compagnon de sa gloire & de ses infortunes. L'usage étant qu'à la fin de leur emploi les préteurs

(*a*) Ad Att. ibid. Phil. 1, 4, 5. Ep. fam. 12, 2.

An. de R. 709. Cicer. 61. Coss. M. C. Antonius P. Cornel. Dolabella.

succédassent au gouvernement de quelque province, qui leur étoit assignée ou par le sort ou par un décret extraordinaire du sénat ; César avoit destiné à l'un la Macédoine, à l'autre la Syrie. Mais comme ces deux provinces étoient le plus importantes de l'empire, & qu'elles rendoient trop puissans deux hommes qu'on cherchoit à détruire, Antoine eut l'adresse de faire changer leur première destination, & de faire nommer Brutus pour la Crète, & Cassius pour la Cyrène. Il avoit obtenu en même-tems une loi du peuple, qui lui donnoit à lui-même la Macédoine, & la Syrie à Dolabella ; après quoi il s'étoit hâté de faire partir son frère Caius, pour s'aller mettre en possession de la première, tandis que Dolabella courut s'emparer de la Syrie, pour prévenir leurs rivaux qu'ils croyoient en état de s'en mettre en possession par la force, & à qui ils en attribuoient le dessein. Cassius s'étoit acquis beaucoup de réputation dans l'Orient, par ses exploits contre les parthes, & Brutus jouissoit dans la Grèce de toute la réputation qu'il méritoit par sa vertu. Avec les espérances qu'ils formèrent sur ce fondement, avec les forces qu'ils avoient déjà rassemblées, & la justice d'une cause qu'ils commençoient à se reprocher d'avoir affoiblie par leurs irrésolutions & leurs délais, ils se déterminèrent

enfin à s'établir dans les provinces (*a*) que César leur avoit destinées, pour y faire l'essai de leur fortune & tenter incessamment leur entreprise. Ils en prirent tous deux le chemin, & nous aurons plus d'une fois l'occasion de les suivre dans cette nouvelle carrière.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Cicéron continua de s'approcher de Rome, où il arriva enfin le dernier jour du mois. Il y fut reçu avec tant de félicitations & de témoignages de joie, qu'arrêté à chaque pas par les complimens de ses amis, il employa tout le jour (*b*) à se rendre des portes de la ville à sa maison. Le sénat s'étant assemblé le lendemain, Antoine l'invita particulièrement à s'y trouver. Il s'en excusa par une réponse civile, en rejetant son refus sur quelques indispositions qui lui restoient de son voyage. Mais le consul reçut si mal cette excuse, que la traitant d'insulte & d'outrage, sa fureur alla jusqu'à parler ouvertement de faire abattre sa maison, s'il ne paroissoit sur le champ dans l'assemblée. Ses amis (*c*) arrêtèrent

(*a*) Plutarq. *Vie de Brutus*. Appian. 527, 533. Phil. 2, 13, 38.

(*b*) Plutarq. *Vie de Cicéron*.

(*c*) Cumque de via languerem, mihique displicerem, misi pro amicitia qui hoc ei diceret; at ille, vobis audientibus, cum fabris se domum meam venturum esse dixit, &c. *Phil.* 1, 5.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

cet emportement, & lui firent comprendre que dans ses propres vues la violence n'étoit pas de saison.

En effet, l'intention d'Antoine étoit de faire décerner ce jour-là des honneurs extraordinaires à la mémoire de César, & d'établir par un nouveau décret qu'il recevroit un culte religieux comme les divinités. Cicéron, qui n'ignoroit pas son dessein, & qui prévoyoit autant d'inutilité que de danger à le combattre, s'étoit déterminé par cette raison à s'absenter du sénat. De son côté le consul avoit souhaité d'autant plus ardemment de l'y voir, qu'il se flattoit, ou de le rendre méprisable dans son propre parti, s'il pouvoit le forcer par la crainte à consentir au nouveau décret, ou de le rendre odieux aux vétérans, s'il avoit assez de fermeté pour s'y opposer. Mais dans son absence le décret passa sans opposition.

Le sénat ayant continué de s'assembler le jour suivant, Antoine prit le parti de s'absenter à son tour, & Cicéron trouva heureusement le champ libre (*a*). Ce fut dans cette assemblée qu'il prononça la première de ces fameuses harangues qui portent le nom de Philippiques, à l'imitation de celles de Demosthène. Il s'y engagea, comme

---

(*a*) Veni postridie, ipse non venit. *Philip.* 5, 7.

par degrés, en exposant les motifs de son dernier voyage, ceux de son retour, & les circonstances (*a*) de sa dernière entrevue avec Brutus : « J'ai vu, dit-il, Brutus à Velie. Vous dirai-je » avec quelle tristesse je l'ai vu, ou avec quel » regret je l'ai quitté ? Je n'ai pu penser sans con» fusion que j'allois rentrer dans une ville qu'il » est forcé d'abandonner, & que j'y serois en sû» reté lorsqu'il n'y peut être sans danger. Cepen» dant sa douleur n'est pas aussi vive que la mienne. » La grandeur de son courage & le souvenir de » son immortelle action le soutiennent. Il est tran» quille sur son propre sort, tandis que son in» quiétude est extrême pour le vôtre ». Cicéron (*a*) déclara ici qu'il étoit venu pour seconder Pison ; & que si dans les périls dont il se croyoit environné, le ciel permettoit qu'il lui arrivât quelqu'accident, il vouloit que sa harangue fût un monument éternel de sa fidélité pour la patrie.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

(*a*) Philip. 1, 4.

(*b*) C'est ce même Pison contre qui Cicéron a fait une si sanglante invective, où il le peint des plus noires couleurs. Cela fait voir que ce n'est point par les harangues qu'il faut juger des hommes ni en bien ni en mal. Quoique Pison fût beau-père de César, il demeura neutre pendant la guerre civile, & tâcha de le porter à un accommodement.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Mais avant que de s'expliquer sur les affaires de la république, il se plaignit de la violence avec laquelle Antoine l'avoit traité la veille. Sa présence au sénat n'auroit rien changé à ses dispositions. Il n'auroit jamais consenti que la république fût souillée par un culte si détestable, ni que l'honneur des dieux fût confondu avec celui d'un homme mort. Il les prie de pardonner au sénat & au peuple une soumission impie à laquelle ils avoient été forcés. Pour lui, jamais il n'auroit donné son consentement au décret, quand il auroit été question du vieux Brutus, qui avoit le premier délivré Rome de la tyrannie des rois, & qui se voyoit revivre après l'espace de cinq cens ans, dans une race qui venoit de rendre à la patrie le même service. Il entre de-là dans le détail des affaires présentes, sur lesquelles il déclare ses sentimens avec une noblesse & une fermeté dignes des meilleurs tems de la république, sans ménagement pour Antoine ni pour ceux qui tenoient le premier rang après lui. Il reprend, il instruit, il exhorte. Enfin, dans l'ardeur de ses sentimens, il proteste en finissant sa harangue, qu'il croit recueillir abondamment le fruit de son retour, par le témoignage public qu'il vient de donner de la constance de son zèle & de son affection pour la patrie; qu'il s'expliquera plus souvent avec la même liberté,

s'il le peut, sans mettre personne en danger; & que si cette liberté lui manque, il se réservera pour des tems plus favorables, mais moins par ménagement pour ses propres intérêts que pour ceux de la république.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Dans la suite, en parlant de cette célèbre assemblée du sénat, il disoit « que tous les sénateurs s'étoient conduits en esclaves, & qu'il avoit » agi seul en homme libre : qu'il ne s'étoit pas » expliqué néanmoins avec toute la liberté qui lui » étoit ordinaire; mais qu'il y avoit parlé beaucoup (*a*) plus librement que le danger ne sembloit le permettre ». Antoine extrêmement irrité de ce discours, indiqua au dix-neuf une autre assemblée, pour laquelle il fit encore avertir particulièrement Cicéron. Son dessein étant de lui répondre & d'entreprendre lui-même la justification de sa conduite, il employa tout l'intervalle à préparer sa harangue, & à la répéter dans sa maison de Tibur, pour assurer sa déclamation. Les sénateurs s'assemblèrent au jour marqué, dans le temple de la Concorde. Antoine s'y trouva des premiers avec une garde nom-

(*a*) Locutus sum de rep. minus equidem libere quàm mea consuetudo, liberius tamen quàm periculi minæ postulabant. *Phil.* 5, 7. In summa reliquorum servitute liber unus fui. *Ep. fam.* 12, 15.

An. de R. 709 Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

breuse, dans l'espérance d'y voir arriver son adversaire, qu'il s'étoit efforcé d'attirer par toutes sortes d'artifices. Mais quelque désir que Cicéron marquât de s'y rendre, ses amis lui firent appréhender pour sa vie (*a*) & se réunirent pour l'arrêter.

La conduite & le discours d'Antoine confirmèrent leurs soupçons. Il s'emporta si furieusement, que Cicéron comparant ses transports avec ceux auxquels il s'étoit déjà livré en public, dit *qu'il parut vomir* (*b*) encore une fois plutôt que parler. Il produisit la lettre qu'il avoit reçue de Cicéron, à l'occasion du rétablissement de Sextius Clodius, dans laquelle (*c*) il étoit traité d'ami & de bon citoyen; comme si cette lettre eût pu servir à le justifier, ou comme si la querelle présente fût venue d'une autre source que ses entreprises actuelles contre la liberté publique.

(*a*) Quo die, si per amicos mihi cupienti in senatum venire licuisset, cædis initium fecisset à me. *Phil.* 5, 7. Meque cum elicere vellet in cædis causam, tum tentaret insidiis. *Ep fam.* 12, 25.

(*b*) Itaque omnibus est visus, ut ad te antea scripsi, vomere suo more, non dicere. *Ibid.* 2.

(*c*) Atque etiam literas, quas me sibi misisse diceret, recitavit, &c. *Phil.* 2, 4.

Mais la principale accusation dont il le chargea, fut non-seulement d'avoir participé à la conspiration, mais d'en avoir été le premier auteur, & d'avoir guidé tous les pas des complices. Il espéroit d'échauffer les soldats par cette imputation, & de les porter à quelque violence. Il les avoit placés dans cette vue aux portes du temple, à portée d'entendre sa voix, & de recevoir ses impressions. Cicéron écrivant ce détail à Cassius, lui marqua, « qu'il n'auroit pas fait » difficulté de s'attribuer quelque part à l'exécu» tion, s'il avoit pu s'en promettre à la gloire ; » mais que s'il s'en étoit mêlé réellement, il » n'auroit (*a*) pas laissé l'ouvrage imparfait ».

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Il ne s'étoit pas éloigné de Rome pendant ce démêlé. Mais ne pouvant plus éviter de rompre avec Antoine, il crut que l'intérêt de sa sûreté l'obligeoit de se mettre à couvert dans la maison qu'il avoit proche de Naples. Ce fut dans cette retraite qu'il composa sa seconde Philippique. Elle ne fut pas prononcée au sénat, comme on pourroit le conclure de sa forme. L'ayant finie entièrement à la campagne, il ne se proposa de la publier qu'à l'extrêmité, c'est-à-dire, lorsque

(*a*) Nullam aliam ob causam me auctorem fuisse Cæsaris interficiendi criminatur, nisi ut in me veterani incitentur, &c. *Ep. fam.* 12, 2, 3, 4.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

l'intérêt de la république lui en feroit une loi ; pour rendre le caractère d'Antoine & ses desseins plus odieux que jamais. Cette pièce est une invective des plus amères, où la vie de ce dangereux citoyen est représentée avec toutes les couleurs de l'esprit & de l'éloquence, comme une scène continuelle de débauches, de factions, de violences & de rapines. Les anciens admiroient que dans la décadence de son âge, Cicéron y eût mis autant de chaleur & de force que dans les plus célèbres productions de sa jeunesse. Mais son éloquence ne s'étoit jamais exercée sur un sujet plus intéressant. Il savoit que dans la supposition d'une rupture ouverte, pour laquelle sa harangue étoit réservée, la perte d'Antoine ou celle de la république étoit infaillible ; & sa vie n'étoit plus un bien qu'il voulût ménager, s'il voyoit sa patrie menacée d'un nouvel esclavage.

Il envoya une copie de son ouvrage à *Brutus* & à Cassius, qui lui en marquèrent beaucoup de satisfaction. Ils commençoient à reconnoître clairement qu'Antoine ne pensoit plus qu'à la guerre, & que leurs affaires dépérissoient de jour en jour. En quittant l'Italie, ils avoient écrit cette lettre à l'ennemi de la liberté :

An. de R. 709.
Cicer. 63.
Coss.
MARC. ANTONIUS.
P. CORNEL. DOLABELLA.

Brutus & Cassius, Préteurs, à Marc-Antoine, Consul.

Nous avons lu votre lettre qui ne dément point votre édit. Mêmes injures, mêmes menaces; enfin nous l'avons trouvée indigne d'un consul & de gens tels que nous. Songez, Antoine, que nous ne vous avons jamais offensé. Nous n'avons pas dû nous imaginer qu'il pût vous paroître étrange que des préteurs employassent la voie d'un édit pour faire quelque demande à un consul (*a*); & si cette liberté vous choque, nous avons droit de nous choquer aussi que vous ne l'accordiez pas du moins à Brutus & à Cassius. A l'égard des troupes qu'on nous accuse de lever, & des autres mouvemens qu'on nous attribue, nous nous persuadons, puisque vous nous l'assurez, que vous n'avez fait là-dessus aucune plainte, & nous regardons votre désaveu comme une preuve de vos bonnes intentions. Mais il nous paroît étrange que ne nous faisant point d'objections de cette nature, vous ne cessiez pas de nous reprocher la mort de César. Nous vous prions de considérer s'il est raisonnable que des préteurs ne puissent

(*a*) Ces édits étoient des espèces de manifestes, où l'on s'exprimoit fort librement. *Ep. fam.* 11, 3.

An. de R. 709.
Cicer. 63.
COSS.
MARC. ANTONIUS.
P. CORNEL. DOLABELLA.

se départir de leurs droits par un édit, en faveur du repos public & de la liberté, sans que le consul les menace aussitôt de les réprimer par la force des armes. Ne vous flattez pas néanmoins de nous effrayer par cette voie. La crainte est au-dessous de notre caractère, & ce n'est point Antoine qui doit attendre de la soumission de ceux à qui il doit la liberté. Si quelqu'autre raison étoit capable de nous donner du penchant pour une guerre civile, votre lettre n'est pas propre à nous l'ôter. Les menaces font peu d'impression sur des cœurs libres. Mais comme vous n'ignorez pas qu'il n'est guère possible de forcer notre volonté, peut-être ne nous menacez-vous que pour faire croire au public que nos résolutions sont l'effet de nos craintes. Nous ne voulons pas vous laisser cette espérance. Voici nos sentimens. Nous souhaitons de vivre avec honneur dans un état libre. Nous serions fâchés d'en venir avec vous à des querelles violentes, mais la liberté nous paroît plus précieuse que votre amitié. Il vous importe donc autant qu'à nous de bien considérer ce que vous voulez entreprendre & ce que vous êtes capable de soutenir. Ne faites point attention combien César a vécu, mais combien il a regné. Au reste nous prions les dieux de vous inspirer des conseils qui soient également salutaires à la république & à vous-même. Si vous

en suivez d'autres, nous souhaitons qu'ils vous nuisent aussi peu que votre salut pourra s'accorder avec celui de la république. Adieu.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Octave s'appercevoit de jour en jour qu'il n'avoit rien à prétendre dans la ville contre un consul armé de l'autorité civile & militaire. Il avoit été vivement piqué de l'accueil qu'il en avoit reçu, & comptant peu sur la force, son ressentiment le fit recourir à l'artifice. On prétend qu'il forma un dessein contre la vie d'Antoine, & qu'il employa plusieurs esclaves, qui furent surpris dans sa maison, le poignard à la main, cherchant l'occasion de l'assassiner. D'autres assurent que cette histoire fut une imposture d'Antoine, pour justifier la manière dont il avoit traité Octave en le privant de l'héritage de son oncle. Mais Cicéron remarque que toutes les personnes sensées (*a*) ne doutèrent point de la réalité du complot, & qu'elles s'accordèrent à l'approuver. Et la plupart des anciens écrivains en parlent comme d'un fait avéré.

(*a*) De quo multitudini fictum ab Antonio crimen videtur, ut in pecuniam adolescentis impetum faceret. Prudentes autem & boni viri & credunt factum & probant. *Ep. fam.* 12, 23. Insidiis M. Antonii consulis latus petierat. *Senec. de Clem.* 1, 9. Hortantibus itaque nonnullis percussores ei subornavit. Hac fraude deprehensa, &c. *Sueton. August.* 10. Plutarq. *Vie d'Antoine.*

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

L'un & l'autre étoient également suspects au sénat; mais Antoine qui travailloit depuis si long-tems à se fortifier, & qui avoit tant d'autorité sur les troupes, à la tête desquelles il avoit combattu glorieusement dans plusieurs guerres, paroissoit le plus redoutable. Aussi toute sa confiance étoit-elle dans leur affection; & pour se les attacher de plus en plus, il fit paroître plus de haine & d'emportement que jamais contre les conjurés, les menaçant ouvertement dans ses édits, & faisant profession d'être le vengeur de César. Il poussa ces nouveaux transports de zèle jusqu'à lui élever une statue sur la tribune, avec cette inscription :

PARENTI OPTIME MERITO.

Cicéron (*a*) parlant à Cassius de cette audacieuse entreprise, lui dit, « que son ami Antoine » devenoit plus furieux de jour en jour, & qu'il » faisoit de lui & de ses complices, non-seulement des meurtriers, mais des parricides. Pour-

(*a*) Auget tuus amicus furorem in dies ; primum in statua quam posuit in rostris, & inscripsit, *Parenti optime merito* : ut non modo sicarii, sed etiam parricidæ judicemini. Quid dico judicemini ? judicemur potius. Vestri enim pulcherrimi facti ille furiosus me principem dicit fuisse. Utinam quidem fuissem ! molestus non esset. *Ep. fam.* 12, 3.

» quoi dis-je de vous, ajoute-t-il? Je dois dire de » nous; car ce furieux prétend que j'étois le chef » de votre entreprise. Plut au ciel que je l'eusse » été! Il ne seroit plus en état de nous cha- » griner ».

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Cependant Octave n'avoit pas moins d'ardeur à solliciter les soldats de son oncle, & son argent n'étoit pas plus épargné que ses soins pour les attirer à son service. Ses offres étant fort supérieures à celles d'Antoine, il réussit plus promptement qu'on ne s'y étoit attendu à former un corps régulier de vétérans. Mais comme il n'avoit aucun caractère, & que dans un tems moins déréglé, son entreprise n'auroit pu paroître innocente, il s'efforça par ses soins & ses assiduités de gagner les chefs du parti républiquain, dans l'espérance de faire approuver sa conduite au sénat, & de se procurer peut-être le commandement de la guerre. Il pressa Cicéron par ses lettres & par ses amis de revenir incessamment à Rome, pour le soutenir de son autorité contre leur ennemi commun; & croyant le prendre par l'endroit le plus sensible, il lui promettoit de se conduire uniquement par ses avis. Mais ses promesses furent aussi inutiles que ses instances. Cicéron se défioit d'un jeune homme sans expérience, qui ne lui paroissoit point capable de mesurer ses forces avec celles d'Antoine. Il ne

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

pouvoit se persuader d'ailleurs qu'il fût disposé sincèrement à servir les conjurés; & loin d'espérer qu'il pût devenir leur ami (*a*), il prévoyoit qu'au moindre avantage il feroit valoir les actes de son oncle avec de nouvelles violences, & qu'il seroit peut-être plus cruel qu'Antoine, dans la vengeance qu'il tireroit de sa mort. Des réflexions si justes lui firent prendre le parti d'attendre à s'unir avec lui, que les besoins de la république lui en fissent une loi; & dans la suite il n'y consentit qu'à condition qu'Octave employât ses forces à la défense, non-seulement de la liberté, mais encore de ceux qui s'étoient généreusement sacrifiés pour la rendre à l'état.

On ne lui attribue rien ici qui ne soit clairement prouvé par un grand nombre de ses lettres. « J'ai reçu, écrit-il à Atticus, une lettre » d'Octave, du premier de novembre, par laquelle je vois que ses desseins n'ont pas peu » d'étendue. Il s'est attaché tous les vétérans de » Casilinum & de Galatie, ce qui n'est pas bien » étonnant, lorsqu'il leur donne par tête jusqu'à

(*a*) Valde tibi assentior, si multum possit Octavianus, multo firmius acta tyranni comprobatum iri, quam in Telluris, atque id contra Brutum fore..... sed in isto juvene, quanquam animi satis, auctoritatis parum est. *Ad Att.* 16, 14.

» cinquante

» cinquante pistoles. Il se propose de faire le » tour des autres colonies. Ses intentions ne sont » plus obscures pour personne ; il veut obtenir le » commandement de la guerre contre Antoine. » Ainsi, dans peu de jours nous serons forcés de pren» dre les armes. Mais quel parti embrasserons-» nous ? Considérez son nom, son âge. Il me de» mande une conférence secrète à Capoue. Quelle » enfance, de s'imaginer qu'une conférence en» tre lui & moi puisse être secrète ? Je lui ai » fait entendre qu'elle n'étoit ni nécessaire, ni » possible. Il m'a fait dire par Cécina qu'Antoine » marche vers la ville avec la légion *des Alouet-» tes* (*a*), qu'il exige des contributions de toutes

An. de R. 709.
Cicer. 63.
Coss.
MARC. ANTONIUS.
P. CORNEL. DOLABELLA.

(*a*) Cette légion avoit été levée par Jules-César, & composée d'abord uniquement de gaulois armés & disciplinés à la manière romaine. Le nom d'*Alaudæ*, ou d'Alouettes, leur venoit apparemment de la figure de cet oiseau qu'ils portoient sur leur casque, ou d'une espèce de crête ou de plume, qui ornoit leur casque, comme la houpe des alouettes. *Alauda* étoit un mot emprunté de la langue gauloise ; les romains appeloient cet oiseau *galerita*. Antoine pour s'assurer davantage de cette légion, avoit établi nouvellement une troisième sorte de juges qui devoient être tirés d'entre les officiers de cette troupe, & qui formoient un tribunal distingué de celui des sénateurs & des chevaliers. Cicéron lui en fait souvent un reproche, comme d'une infame prostitution de la dignité de la république, *Phil.* 1, 8.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

» les grosses villes, & qu'il marche enseignes » déployées. Il me demande s'il doit se hâter d'être » à Rome avant lui, avec ses trois mille vétérans, ou se saisir du poste de Capoue pour arrêter l'ennemi, ou joindre les trois légions de » Macédoine qui occupent la côte supérieure, & » qu'il se flatte d'avoir dans ses intérêts. Cécina » m'assure que loin de se laisser gagner par l'argent d'Antoine, elles lui ont fait une insulte, » en l'abandonnant, tandis qu'il étoit à les haranguer. Enfin Octave veut être notre chef, & nous » persuader que nous sommes intéressés à le soutenir. Je lui ai conseillé de marcher vers Rome, » parce qu'il aura vraisemblablement la populace » pour lui, & que s'il est fidelle à ses promesses, » il trouvera la même faveur dans tous les honnêtes » gens. O Brutus! où es-tu? Quelle occasion tu » laisses échapper! Je n'ai pas deviné tous ces » évènemens, mais j'en ai toujours prévu une partie. » Dites-moi maintenant si je dois aller à Rome, » ou demeurer ici, ou si je me sauverai à Arpinum, j'y serois plus en sûreté; mais d'autre » part, je serois fâché de ne me pas trouver à » Rome si ma présence y étoit nécessaire. Déterminez-moi. Je n'ai jamais été dans une plus » grande incertitude ».

Dans sa lettre suivante : « J'ai reçu, dit-il, en » un même jour deux lettres d'Octave. Il me

» prie à présent de me rendre au plutôt à Rome, » il me dit qu'il ne veut agir que par l'autorité » du sénat. Je lui ai mandé (a) qu'on ne » pouvoit point assembler le sénat avant le premier de janvier, & je crois en effet que cela » est impossible. Octave ajoute qu'il veut se » conduire par mes conseils; en un mot il me » presse, mais moi je ne me presse point. Je ne me » fie point à son âge. Je doute même de ses intentions, & je ne veux rien entreprendre sans » votre ami Pansa. Je crains qu'Antoine ne soit » le plus fort. Je n'ai point envie de m'éloigner » de la mer, & d'un autre côté je crains qu'il » ne se passe dans mon absence quelque chose » dont je voudrois bien partager l'honneur avec » les bons citoyens. Varron n'approuve point » les projets de ce jeune homme; mais je » ne suis point de cet avis. Il a de bonnes » troupes, il peut se joindre avec Decimus Brutus. Il agit déjà en chef de parti, il rassemble » des soldats à Capoue & les paie bien. Enfin

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

(a) C'est que les deux consuls, Antoine & Dolabella, étoient absens; une partie des préteurs, du nombre des conjurés, étoient sortis de l'Italie. Ceux qui restoient à Rome étoient dévoués à Antoine. Il falloit donc attendre que Pansa & Hirtius, consuls désignés, entrassent en charge.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

» je suis trompé si nous ne touchons à la guerre ».

Dans une autre : « Je reçois tous les jours des » lettres d'Octave, qui me prie de me mettre à » la tête des affaires, de venir à Capoue, & de » sauver une seconde fois la république. Il m'as- » sure qu'il marchera droit à Rome. (*a*) *J'ai* » *honte de refuser, & je crains d'accepter.* Ce- » pendant Octave s'est conduit jusqu'à présent » avec vigueur, & ne paroît pas disposé à se re- » lâcher. Mais ce n'est qu'un enfant. Il s'imagine » qu'on pourra d'abord assembler le sénat. Qui » osera s'y trouver ? Et quand on y viendroit, » qui aura la hardiesse de se déclarer contre An- » toine dans l'incertitude où sont les affaires ? Oc- » tave pourra le premier de janvier rassurer & » soutenir le sénat ; ou peut-être en viendra-t-on » aux mains auparavant. Toutes les villes muni- » cipales d'Italie sont merveilleusement affection- » nées à ce jeune homme... On accourt de tous côtés » au-devant de lui, on l'exhorte à soutenir son » entreprise. L'auriez-vous cru ? » &c. Ses lettres sont remplies de ces expressions, qui marquent de la défiance d'Octave, du penchant à demeurer tranquille, & la résolution presque formée de laisser démêler leurs intérêts aux deux partis,

(*a*) C'est la traduction d'un vers d'Homère que Cicéron cite ici.

jusqu'à ce que le désordre mutuel de leurs affaires leur fît une nécessité de s'accorder.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Il paroît incroyable que dans la confusion de tant de pensées & de mouvemens, sa passion pour l'étude trouvât toujours le moyen de se satisfaire. Outre la seconde philippique qu'il avoit déjà composée, il acheva dans le même tems son *traité des Offices*, ouvrage qui a fait l'admiration de tous les siècles suivans, comme le plus parfait systême de morale naturelle, & le plus noble exemple des forces de la raison pour ouvrir à l'homme une carrière pure & innocente. Il entreprit aussi dans le même tems ses Paradoxes, qui sont une espèce de commentaire des principaux points de la doctrine des stoïciens, confirmé par des exemples & des caractères. Il dédia cet ouvrage à Brutus.

Antoine étoit parti de Rome à la fin de septembre, pour aller au-devant de quatre légions qui revenoient de Macédoine, & dans l'espérance de les engager à son service. Elles y avoient été envoyées par César, pour servir dans la guerre contre les parthes. Antoine se croyoit si sûr de leur soumission, qu'il avoit déjà compté de se rendre maître de la ville avec leur secours. Mais étant arrivé à Brindes le 8 d'octobre (*b*), il

---

(*a*) Ad VII. id. octob. Brundisium erat profectus An-

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

eut le chagrin d'en trouver trois obstinées à rejeter ses offres. Cet affront fit monter son ressentiment jusqu'à la rage. Il fit appeler tous les centurions qu'il soupçonnoit d'avoir inspiré à leurs soldats du dégoût pour son service, & n'ayant point manqué de prétexte pour les faire entrer dans sa maison, il les y fit massacrer l'un après l'autre au nombre de trois cens. Cet affreux excès de vengeance passeroit pour un fait incroyable, s'il n'étoit attesté plusieurs fois par Cicéron. Les circonstances n'en sont pas moins horribles, puisqu'il assure que Fulvia, femme d'Antoine, qui prenoit plaisir avec lui à repaître ses yeux d'un si barbare spectacle, eut le visage couvert du sang de ces malheureuses victimes. Le furieux consul retourna vers Rome par la voie d'Appius, à la tête d'une seule légion qui avoit reconnu ses ordres, tandis que les trois autres

---

tonius obviam legionibus macedonicis III, quas sibi conciliare pecunia cogitabat, easque ad urbem adducere. *Ep. fam.* 12, 23. Quippe qui in hospitis tectis Brundisii fortissimos viros, cives optimos, jugulari jusserit: quorum ante pedes ejus morientium sanguine os uxoris respersum esse constabat. *Phil.* 3, 2. Cum ejus promissis legiones fortissimæ reclamassent, domum ad se venire jussit centuriones, quos bene de republica sentire cognoverat, eosque ante pedes suos, uxorisque suæ, quam secum gravis imperator ad exercitum duxerat, jugulari coegit. *Phil.* 5, 8.

prirent leur route au long de la mer Adriatique, sans s'être encore déclarées pour aucun parti. An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Sa haine augmentant contre Octave & les républiquains, il prit la résolution d'employer le reste de son consulat à dépouiller ses ennemis des gouvernemens & des emplois militaires, pour en revêtir ses plus fidelles amis. Les édits qu'il publia dans le même tems étoient remplis (a) de la fureur qui le possédoit. « Il donnoit à Octave le nom de Spartacus, en lui reprochant la bassesse de sa naissance. Il accusoit Cicéron d'avoir inspiré à ce jeune homme toute sa hardiesse & tous ses projets. Il traitoit le jeune Quintus, comme un perfide scélérat, qui lui avoit offert d'assassiner son père & son oncle. Il défendoit sous peine de mort à trois des tribuns, Q. Cassius, frère du conjuré, Carfuletanus & Carnutius d'oser paroître dans l'assemblée du sénat ». Il étoit encore dans la chaleur de

(a) Primum in Cæsarem ut maledicta congessit..... ignobilitatem objicit C. Cæsaris filio. *Phil.* 3, 6. Quem in edictis Spartacum appellat. *Ibid.* 8. Q. Ciceronem fratris mei filium compellat edicto,... Ausus est scribere hunc de patris & patrui parricidio cogitasse. *Ibid.* 7. Quid autem attinuerit Q. Cassio..... mortem denunciare si in senatum venisset; D. Carfuletanum è senatu vi & mortis minis expellere; Tib. Carnutium, non templo solum, sed aditu prohibere capitolii. *Ibid.* 9.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

cet emportement lorsqu'il convoqua le sénat pour le 24 d'octobre. Ses menaces furent terribles contre ceux qui se dispenseroient d'y assister. Cependant il s'absenta lui-même, & le jour suivant il indiqua par son édit une autre assemblée pour le vingt-huit. Mais tandis que tout le monde étoit dans l'attente de quelque décret extraordinaire, & sur-tout de celui (*a*) qu'il avoit préparé pour déclarer le jeune César ennemi de la république, il fut informé que deux des légions qu'il avoit laissées à Brindes avoient pris parti pour Octave, & s'étoient saisies du poste d'Albe, dans le voisinage de Rome (*b*). Cette nouvelle lui causa tant d'inquiétude qu'au lieu d'exécuter ses résolutions, il se hâta seulement de distribuer à ses amis divers gouvernemens (*c*), qu'ils n'osèrent accepter, & quittant

(*a*) Cum senatum vocasset, adhibuissetque consularem, qui sua sententia C. Cæsarem hostem judicaret..... *Phil.* 5, 9. *Appian.* 5, 6.

(*b*) Postea vero quàm legio martia ducem præstantissimum vidit, nihil egit aliud, nisi ut aliquando liberi essemus; quam est imitata quarta legio. *Phil.* 5, 8. Atque ea legio consedit Albæ, &c. *Phil.* 3, 3.

(*c*) Fugere festinans S. C. de supplicatione per discessionem fecit..... præclara tamen senatus consulta eo ipso die vespertina provinciarum religiosa sortitio..... L. Lentulus & P. Naso....., nullam se habere provinciam,

l'habit de consul pour se revétir de celui de général, il abandonna la ville avec précipitation. Son dessein étoit de se mettre à la tête de son armée, & de se saisir de la Gaule Cisalpine qu'il s'étoit fait donner, par une prétendue loi du peuple, contre l'intention du sénat. An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

A la première nouvelle de sa retraite, Cicéron quitta ses livres & la campagne pour retourner à Rome. Il se sentoit comme invité par la voix de la république, à prendre encore une fois les rênes du gouvernement. La carrière étoit libre. Il n'y avoit dans la ville ni consuls, ni préteurs, ni soldats. Il y arriva le neuf de décembre, & trouvant Hirtius atteint d'une maladie dangereuse, il eut quelques conférences avec Pansa sur les affaires de la république.

Avant son retour il avoit reçu la visite d'Oppius, qui l'avoit instamment pressé de favoriser Octave, & de prendre ses troupes sous sa protection. Sa réponse avoit été qu'il ne pouvoit entrer dans cet engagement sans être bien sûr (*a*)

---

nullam Antonii sortitionem fuisse judicarunt. *Phil.* 3, 9, 10.

(*a*) Sed, ut scribis, certissimum esse video discrimen Cascæ nostri tribunatum : de quo quidem ipso, dixi Oppio, cum me hortaretur ut adolescentem totamque causam manumque veteranorum complecterer, me nullo modo

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

qu'Octave désiroit sincèrement l'amitié de Brutus; qu'il ne connoissoit d'ailleurs aucune occasion de lui être utile avant le premier de janvier, & qu'avant ce terme il en auroit une de mettre ses dispositions à l'épreuve dans la promotion de Casca, qui ayant été nommé au tribunat par J. César, devoit prendre possession de cet emploi le dix de décembre. Oppius ne balança point à se rendre garant des intentions d'Octave, qui dégagea effectivement sa parole, en souffrant que Casca commençât tranquillement les fonctions de son office, quoiqu'il eût porté le premier coup à Jules-César.

Dans l'absence des magistrats supérieurs, les nouveaux tribuns convoquèrent (*a*) l'assemblée

---

facere posse, ni mihi exploratum esset eum non modo non inimicum tyrannoctonis, verum etiam amicum fore. Cum ille diceret ita futurum, Quid igitur festinamus, inquam? illi enim mea opera ante kal. jan. nihil opus est: nos autem ante id. decembris ejus voluntatem perspiciemus in Casca. Mihi valde assensus est. *Ad Att.* 16, 16.

(*a*) Cum tribuni plebis edixissent senatus adesset ad 13 kal. jan. haberentque in animo de præsidio consulum designatorum referre, quamquam statueram in senatum ante kal. jan. non venire, tamen cum eo ipso die edictum tuum propositum esset, nefas esse duxi aut ita haberi senatum, ut de tuis divinis in remp. meritis sileretur, quod factum esset, nisi ego venissem; aut etiam si quid

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

du sénat pour le dix-neuf. Cicéron avoit résolu de ne s'y trouver qu'après l'installation des nouveaux consuls; mais ayant reçu la veille un édit de Decimus Brutus, par lequel il défendoit à Marc-Antoine d'entrer dans sa province, en lui déclarant qu'il employeroit la force pour la conserver sous l'obéissance du sénat, Cicéron se crut obligé pour encourager Decimus autant que pour rendre service au public, d'obtenir du sénat une déclaration en sa faveur. Il se rendit de bonne heure à l'assemblée; & le bruit qui s'en répandit aussitôt y attira sans exception tous les sénateurs, par la curiosité d'entendre ses sentimens sur les affaires publiques, dans une conjoncture si importante & si décisive.

Il voyoit naître, dans le sein de l'Italie, une guerre dont le succès devoit décider du destin de Rome. La Gaule étoit perdue, & sa perte entraînoit vraisemblablement celle de la république, si D. Brutus demeuroit sans secours contre les forces supérieures d'Antoine. Le seul moyen de le secourir étoit d'employer Octave & ses troupes. Il paroissoit dangereux à la vérité de le revêtir d'une commission, qui lui alloit donner un pouvoir

---

de te non honorifice diceretur, me non adesse. Itaque in senatum veni mane. Quod cum esset animadversum, frequentissimi senatores convenerunt. *Ep. fam.* 11, 16.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

dont il pouvoit abuser ; mais avec des forces égales aux siennes, il étoit à présumer que les consuls auroient beaucoup plus d'autorité, & l'on pouvoit les lui associer au commandement, pour observer ses intentions & pour borner ses entreprises.

Le sénat étant assemblé, les tribuns exposèrent les motifs qu'ils avoient eus pour le convoquer ; c'étoit la nécessité d'établir une garde pour les nouveaux consuls, & d'assurer la liberté des opinions dans les débats. Mais ils ajoutèrent que dans des conjonctures si pressantes, on pouvoit profiter de l'occasion, pour délibérer sur les affaires publiques. Cicéron fit l'ouverture de cette délibération. Il représenta d'abord l'extrêmité (*a*) du danger, & de quelle nécessité il étoit de ne pas perdre un moment pour repousser un ennemi qui ne méditoit que la ruine du repos & de la liberté. Sa pernicieuse diligence auroit déjà porté la confusion dans toute l'Italie, si lorsqu'on s'y attendoit le moins & sans en être sollicité, le jeune César ne s'étoit armé de tout son courage & de toute sa vertu pour exécuter en peu de jours ce qui paroissoit surpasser ses forces. A ses propres frais, & sur son seul crédit, il avoit formé une grosse armée de vétérans, & renversé tous les

(*a*) Phil. 3, 1, 2, 3.

projets de l'ennemi public. On ne pouvoit douter que si Marc-Antoine eût séduit à Brindes les légions qui avoient refusé de le suivre, il n'eût rempli la ville, à son retour, de sang & de carnage. C'étoit donc le devoir & l'intérêt du sénat, de confirmer par ses décrets ce que César avoit entrepris, & non-seulement d'autoriser tous les services qu'il offroit de rendre à la patrie, mais d'augmenter son pouvoir, & d'accorder aussi quelques faveurs particulières aux deux légions qui s'étoient déclarées pour lui contre Antoine.

An. de R. 709. Cicer. 63. COSS. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

A l'égard de Decimus Brutus, qui venoit de s'engager (*a*) par un édit public à maintenir la Gaule dans l'obéissance du sénat, on ne pouvoit trop louer un citoyen né pour le bien de la république, digne imitateur de ses ancêtres, & supérieur même aux plus grands hommes de sa race; car le premier Brutus avoit délivré Rome d'un roi orgueilleux, mais Decimus travailloit à la défendre contre un concitoyen beaucoup plus méprisable & plus furieux. Tarquin, lorsqu'il avoit été chassé de Rome, faisoit actuellement la guerre pour la gloire & l'intérêt du peuple romain, au lieu qu'Antoine étoit armé contre la patrie. Il étoit donc nécessaire de confirmer par l'autorité publique ce que Decimus Brutus avoit fait par

(*a*) Ibid. 4, 5.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

le seul mouvement de son zèle, pour conserver au sénat une province aussi importante que la Gaule, la fleur de l'Italie & le boulevard de l'empire.

Cicéron s'étant ensuite étendu avec beaucoup de chaleur sur le caractère d'Antoine (*a*), par l'énumération de ses cruautés & de toutes ses violences, exhorta le sénat dans les termes les plus vifs & les plus pressans, à soutenir la république avec courage, ou à périr glorieusement dans une si noble entreprise. Le tems fatal étoit arrivé; il falloit redevenir libres, ou se condamner pour jamais à l'esclavage. Si Rome devoit périr, ne seroit-il pas honteux pour des sénateurs romains, c'est-à-dire, pour les gouverneurs du monde, de ne pas tomber avec autant de courage qu'on en voyoit tous les jours à de simples gladiateurs; & ne valoit-il pas mieux mourir glorieusement que de vivre dans l'opprobre? Il leur remit devant les yeux tous les avantages qui leur restoient encore & qui devoient soutenir leurs espérances & leur fermeté; le zèle du peuple romain pour leur cause; la vigilance du jeune César à garder la ville; celle de Decimus dans la Gaule; la prudence, la vertu, & l'admirable union des deux nouveaux consuls, qui depuis plusieurs mois ne s'étoient occupés que de la tranquillité publique; ses propres

(*a*) Ibid. 14.

soins, & l'attention infatigable qu'il leur promettoit d'apporter jour & nuit à leur sûreté. La conclusion qu'il tira de ce discours, & dont il forma son opinion, fut « que les deux nouveaux con- An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.
» suls C. Pansa & A. Hirtius devoient être chargés de la sûreté du sénat, dans l'assemblée du premier de janvier; que Decimus Brutus ayant rendu le plus important service à la république, on devoit décerner des remercîmens & des éloges publics, à lui, à son armée, aux villes & aux colonies de sa province; qu'on devoit recommander instamment à Decimus Brutus, à L. Plancus, qui commandoit dans la Gaule Citérieure, & à tous les autres proconsuls, d'entretenir la soumission dans leurs provinces, jusqu'à ce que le sénat leur eût nommé des successeurs, que le courage & la conduite du jeune César ayant sauvé la république, & continuant de la défendre avec l'assistance des vétérans qui l'avoient suivi, le sénat prendroit un soin particulier de leur rendre les honneurs & les remercîmens qui étoient dûs à leurs éminens services; qu'on auroit les mêmes égards pour les deux braves légions, qui sous la conduite d'Egnatuleius, ce digne questeur & cet excellent citoyen, s'étoient déclarées volontairement pour la liberté du peuple & pour l'autorité du sénat: enfin que les nouveaux consuls en prenant pos-

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

» session de leur dignité, feroient leur premier » devoir d'exécuter toutes ces résolutions ». L'assemblée y souscrivit d'une seule voix, & le décret fut dressé aussitôt dans la meilleure forme.

Du sénat, Cicéron passa directement au forum. Là, dans un discours qui fut écouté avec une merveilleuse attention, il rendit compte au peuple de ce qui s'étoit passé au sénat. Dans son exorde, il exprime la joie qu'il ressent de voir autour de lui un concours plus nombreux qu'il ne se souvient de l'avoir jamais vu; & cette ardeur à l'entendre lui paroît tout à la fois un témoignage certain de leur bonne intention, & un présage si favorable du succès de ses vœux, qu'il sent redoubler à cette vue son courage & ses espérances. Il répète ensuite, avec quelque changement dans les termes, l'éloge qu'il avoit fait au sénat de la conduite d'Octave & de Decimus Brutus, & les invectives auxquelles il s'étoit emporté contre Antoine. Il ajoute (a) que la race des Brutus avoit été donnée à Rome par une bonté spéciale des dieux, pour défendre & sauver perpétuellement la patrie : que si Marc-Antoine n'est pas déclaré l'ennemi public par les termes exprès du sénat, il l'est réellement par sa conduite & par le sens du nouveau décret; qu'il

(a) Phil. 4, 4, &c.

ne

ne doit plus être regardé d'un autre œil, & que loin de lui accorder plus long-tems le nom de consul, il faut le traiter comme un ennemi cruel, dont il n'y a plus de paix ni de composition à espérer, qui en veut moins à leur liberté qu'à leur sang, & qui n'a point de passe-tems plus agréable que de voir égorger des citoyens à ses yeux: que les dieux néanmoins sembloient annoncer assez visiblement sa ruine, puisqu'une union si constante de tous les ordres de l'état contre lui, ne pouvoit être attribuée qu'à l'influence divine.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. MARC. ANTONIUS. P. CORNEL. DOLABELLA.

Ces deux philippiques, qui font la troisième & la quatrième dans toutes les éditions de ses ouvrages, furent reçues du sénat & du peuple avec des applaudissemens extraordinaires. En rappelant dans la suite au peuple le souvenir (a) de ce glorieux jour, il déclara « que s'il avoit dû » perdre la vie en sortant de la tribune, il auroit » cru qu'il ne manquoit rien au fruit qu'il venoit » d'en recueillir, après avoir entendu crier au peu» ple, d'un consentement & d'une voix unanime, » Cicéron a sauvé encore une fois la république ». Comme il avoit rompu trop ouvertement avec

(a) Quo quidem tempore, etiam si ille dies vitæ finem mihi allaturus esset, satis magnum ceperam fructum, cum vos universi una mente ac voce iterum à me conservatam esse rempublicam conclamassetis. *Phil.* 6, 1.

An. de R. 709. Cicer. 63. Coss. Marc. Antonius. P. Cornel. Dolabella.

Antoine pour conserver l'espérance de se réconcilier jamais avec lui, ce fut apparemment dans cette occasion qu'il publia sa seconde Philippique, dont il n'avoit accordé la communication jusqu'alors qu'à un petit nombre d'amis.

Le reste de cette tumultueuse année fut employé à lever des troupes pour la garde des nouveaux consuls, & pour la défense de l'état. On pressa les préparatifs de la guerre avec d'autant plus d'ardeur & de diligence, qu'on fut bientôt informé qu'Antoine avoit formé le siège de Modène, où D. Brutus, qui ne se trouvoit point assez fort pour tenir la campagne, avoit pris le parti de se renfermer. Quoique cette ville fût la meilleure de sa province, le jeune César, sans attendre l'ordre du sénat, mais par le conseil de Cicéron, dont il prenoit continuellement les avis, sortit de Rome à la tête de ses troupes, & marcha sur les traces d'Antoine. Il n'étoit pas lui-même en état de le combattre; mais il espéroit qu'en l'observant de près il trouveroit l'occasion de lui causer quelqu'embarras, & que cette diversion encourageroit Decimus à se défendre avec assez de vigueur, pour donner le tems aux nouveaux consuls de marcher à son secours avec leur grande armée.

Fin du Tome troisième.

